

BURKINA FASO  
Ministère de l'Environnement et du Développement  
Durable  
Secrétariat Général  
Direction Générale des Forêts et de la Faune  
Direction des Forêts

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE  
DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOIE

RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET  
(JUN 2007 - DECEMBRE 2012)

JANVIER 2013

Association Japonaise de Technologie Forestière (JAFTA)



GED
JR
13-005



Forêt classée de Toumousséni



Panneau de signalisation de la FC Kongouko



Sélection des membres exécutifs du bureau GGF par vote



Formation des GGF : Formation en planification



Formation des forestiers : PAF et approche participative



Formation des GGF : Amélioration de la qualité du beurre de Karité



Formation des GGF :  
Valorisation des plantes médicinales



Formation des GGF: Gestion du feu de  
brousse



Formation des GGF : Production de plants



Formation des GGF : Plantation



Formation des GGF : Amélioration de la  
qualité de Soubala



Formation des UGGF: Voyage d'études au  
PAGREN



Assemblée générale de l'UGGF de Gouandougou



Magasin de construit par le Projet

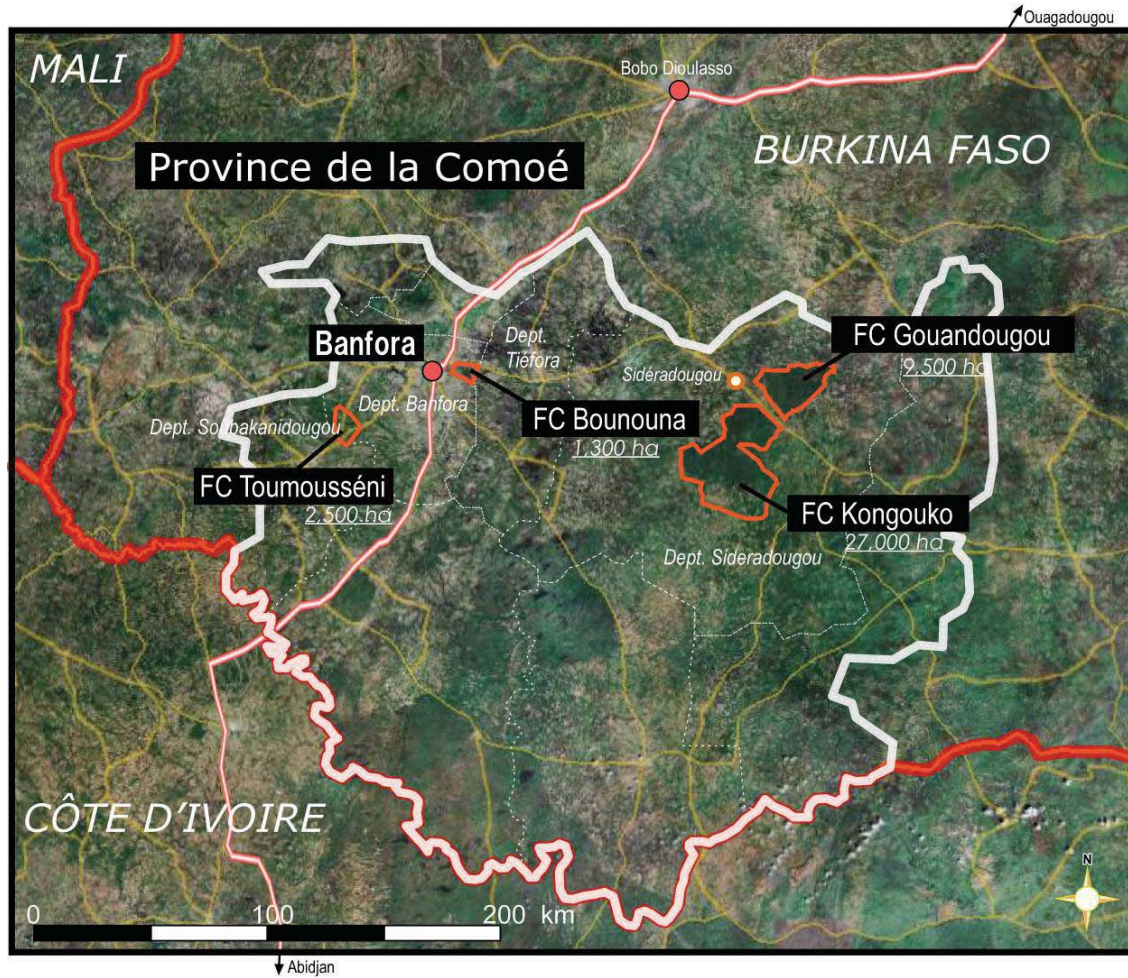
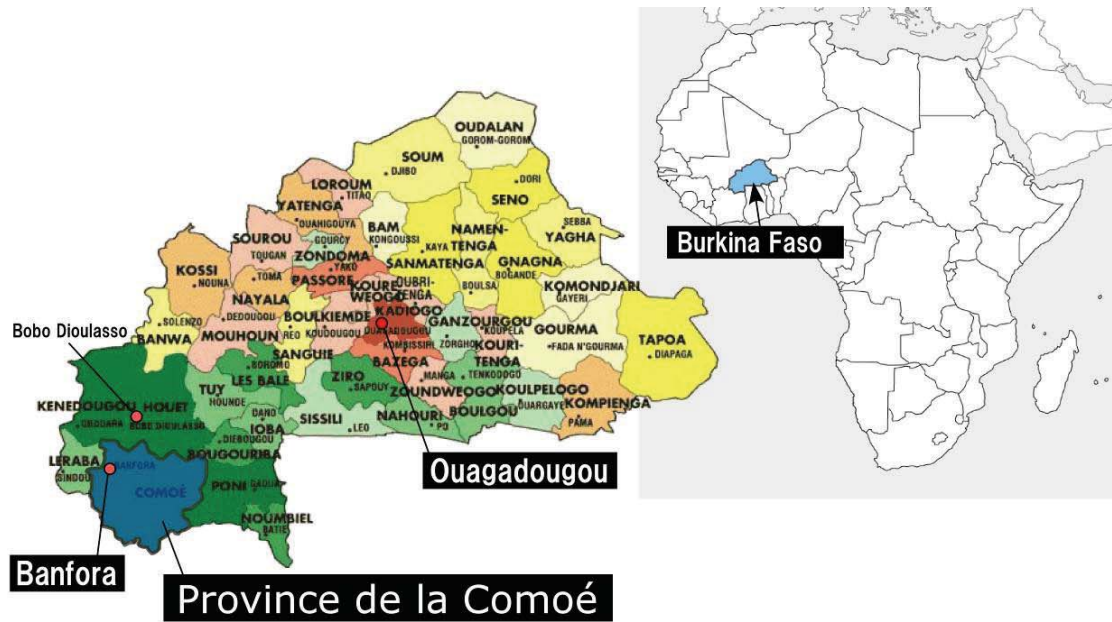


3ème Séminaire des acteurs locaux



5ème session du Comité de Pilotage (JCC)

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOÉ (BURKINA FASO)**



Emplacement de la zone cible du projet

# Rapport d'achèvement du Projet

## Projet de Gestion Participative et Durable des Forêts dans la Province de la Comoé du Burkina Faso

### Sommaire

Photos

Carte de la zone d'intervention du Projet

Sommaire

Sigles et abréviation

Résumé

<b>Avant-propos .....</b>	<b>1</b>
<b>Partie I : Mise en œuvre du projet et résultats .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Aperçu du projet.....</b>	<b>3</b>
1.1 Contexte et justification du projet.....	3
1.2 Objectif du projet.....	3
1.3 Zone visée par le présent Projet et la durée de sa mise en œuvre .....	4
1.4 PDM et PO.....	4
1.5 Organisation exécutive du présent projet.....	4
<b>2. Orientations de base pour la mise en œuvre du projet.....</b>	<b>6</b>
2.1 Orientations de base 1 .....	6
2.2 Orientations de base 2 .....	10
2.3 Orientations de base 3 .....	14
2.4 Orientations de base 4.....	19
2.5 Orientations de base 5.....	21
<b>3. Calendrier de la mise en œuvre des activités.....</b>	<b>24</b>
3.1 Opérations à exécuter par année .....	24
3.2 Diagramme de déroulement des opérations à mener du Projet.....	26
<b>4. Mise en œuvre des opérations par année .....</b>	<b>28</b>
4.1 Opérations de 1ère année (juin 2007 à mars 2008).....	28
4.2 Opérations de la 2ème année-1 (avril à août 2008) .....	33
4.3 Opérations pour la 2ème année-2 (septembre 2008 à août 2009).....	41
4.4 Opérations de la 3ème année (septembre 2009 à août 2010).....	57
4.5 Opérations de la 4ème année (septembre 2010 à août 2011).....	72
4.6 Opérations de la 5ème année (septembre 2011 à décembre 2012).....	84
<b>5. Résultats obtenus du projet .....</b>	<b>92</b>
5.1 Evaluation des résultats et état des objectifs du projet sur la base de PDM .....	92
5.2 Résultats obtenus par année.....	107
5.2.1 1ère année (du juin 2007 en mars 2008).....	107
5.2.2 2ème année-1 (d'avril en août 2008).....	108
5.2.3 2ème année-2 (du septembre 2008 en août 2009) .....	109
5.2.4 3ème année (du septembre 2009 en août 2010).....	111
5.2.5 4ème année (du septembre 2010 en août 2011).....	114
5.2.6 5ème année (septembre 2011 à décembre 2012) .....	116
<b>6. Bon moyen de exécuter et de gérer le projet .....</b>	<b>121</b>
6.1 Bon moyen exécutif du projet.....	121

6.1.1	Renforcement des capacités GGF.....	121
6.1.2	Mise en place du système de gestion FC s'articulant autour de l'UGGF.....	122
6.1.3	Promotion de la participation des forestiers aux activités du Projet.....	123
6.1.4	Promotion de la collaboration avec les acteurs locaux.....	123
6.2	Bon moyen de mener à bien le projet.....	124
6.2.1	Mise en relation avec les organismes homologues.....	124
6.2.2	Gestion de l'équipe du projet.....	125
6.2.3	Collaboration avec les volontaires japonais.....	125
<b>7.</b>	<b>Leçons à tirer.....</b>	<b>127</b>
<b>8.</b>	<b>Propositions.....</b>	<b>130</b>
<b>9.</b>	<b>Résultats des intrants.....</b>	<b>133</b>
9.1	Partie japonaise.....	133
9.2	Partie burkinabè.....	133
<b>10.</b>	<b>Envoi d'experts japonais.....</b>	<b>135</b>
<b>11.</b>	<b>Résultats des formations.....</b>	<b>137</b>
11.1	Homologues envoyés au Japon pour le stage.....	137
11.2	Formation pour le compte d'homologues.....	137
11.3	Formation pour le compte d'UGGF.....	138
11.4	Formation pour le compte de GGF.....	138
<b>12.</b>	<b>Matériels fournis [Données relevées en date de l'évaluation finale].....</b>	<b>153</b>
<b>13.</b>	<b>Relevé des frais d'affaires au Burkina Faso.....</b>	<b>154</b>
<b>14.</b>	<b>Relevé des sessions du comité de pilotage organisées.....</b>	<b>157</b>
<b>15.</b>	<b>Sommaire des figures.....</b>	<b>158</b>
<b>16.</b>	<b>Sommaire des tableaux.....</b>	<b>158</b>
	<b>Partie II : Résultats capitalisés de la coopération technique.....</b>	<b>163</b>
	<b>Résultat 1 : Résumé du guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement forestier dans la zone sud-soudanienne.....</b>	<b>164</b>
	<b>Résultat 2 : Résumé du manuel en appui organisationnel et technique des groupements et unions des groupements de gestion forestière.....</b>	<b>168</b>
	<b>Résultat 3 : Résumé du manuel technique de la gestion forestière.....</b>	<b>172</b>

**ANNEXE : Résumé des plants d'aménagement forestier des 4 forêts classées concernées**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle/ Abréviations	Français/Anglais
ADM	MAD; Analyse et Développement des Marchés / Market Analysis and Development
C/P	Contre-partie ou Homologue (Counterpart)
CD	Capacity Development (Renforcement des Capacités)
CNSF	Centre National de Semences Forestières
CPAT	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CVD	Comité Villageois de Développement
CVGT	Comité Villageois de Gestion du Terroir
DGCN	Direction Générale de la Conservation de la Nature
DPECV	Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DPEDD	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DRECV	Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DSES	Direction du Suivi Ecologique et des Statistiques
DEES	Direction de l'Economie de l'Environnement et des Statistiques
Difor	Direction des Forêts
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
FC	Forêt Classée
FCFA	Francs CFA
GGF	Groupement de Gestion Forestière
JAFTA	Japan Forest Technology Association
JCC	Joint Coordination Committee (Comité de Pilotage)
JICA	Japan International Cooperation Agency (Agence Japonaise de Coopération Internationale)
M/M	Minutes of Meeting (Entente de Coopération)
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
CN (NC)	Coordonnateur National (National Coordinator)
ONG (NGO)	Non governmental organization (Organisation non gouvernementale)
OFFJT	Off the job training (formation théorique)
OJT	On the job training (formation sur le tas)
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAGREN	Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins
PCM (GCP)	Project Cycle Management (Gestion du Cycle de Projet)
PDM	Project Design Matrix (Matrice de Conception de Projet)
PO	Plan of Operations (Plan d'Opérations)
R/D	Record of Discussions (Procès-Verbal des Discussions)
SDEDD	Service Départemental d'Environnement et du Développement Durable
SG	Secrétaire Général
TOT	Training of trainers (formation de formateurs)
TdR (TOR)	Termes de Référence (Terms of Reference)



Sigle/ Abréviations	Français/Anglais
UAF	Unité d'Aménagement Forestier
UGGF	Union des GGF
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement / United Nations Development Programme UNDP

## RESUME

### 1. Aperçu du projet

#### 1.1 Contexte et justification du projet

Du fait de son appartenance au Sahel, le Burkina Faso fait face aujourd'hui à de sérieux problèmes de désertification due à plusieurs causes dont les péjorations climatiques sont les plus importantes. A cela s'ajoutent les effets de la croissance démographique galopante, le déplacement des populations du nord du pays vers le sud et l'ouest à la recherche de terres cultivables et de pâturages, la culture itinérante sur brûlis, l'élevage extensif, la diminution des superficies forestières (110 500 ha par an).

C'est au regard de cette situation que le gouvernement du Burkina Faso a requis la mise en œuvre d'un Projet d'études pour la gestion participative des forêts classées dans la Comoé, sujettes à la forte pression anthropique. Ce Projet d'études a démarré en 2002 et a pris fin en juin 2005. Il a porté sur les forêts classées de Kongouko, Gouandougou, Bounouna et Toumousséni et dans une moindre mesure sur la forêt classée de Dida (à la frontière avec la Côte d'Ivoire) où les activités n'ont pu aller jusqu'à leur terme du fait de l'insécurité dans cette zone. Il a permis de récolter un certain nombre d'informations sur chaque forêt classée, de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des populations riveraines et de formuler des axes d'intervention devant conduire à leur gestion durable. C'est fort des acquis enregistrés par cette étude que la coopération du gouvernement du Japon pour le présent projet a été faite.

#### 1.2 Objectif du projet

Le but global et l'objectif de présent projet ont été déterminés dans le Procès-Verbal des Discussions signé en avril 2007. Mais lors de l'évaluation intermédiaire effectuée en janvier 2010 (à la moitié de la 3ème année), ils ont été changés par concertation comme ci-après :

##### But global

La gestion participative et durable des forêts dans les 4 forêts classées visées par le Projet peut être assurée par la population locale.

##### Objectif du Projet

L'objectif spécifique du Projet est défini comme suit : Les activités visant la gestion durable des 4 forêts classées de Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko sont menées par la population locale à travers les GGF (Groupement de Gestion Forestière) et les UGGF (Union des GGF, UGGF).

#### 1.3 Zone visée par le présent Projet et la durée de sa mise en œuvre

La zone visée comporte 4 forêts classées (Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko) situées dans la province de la Comoé de la région des Cascades du Burkina Faso et les villages avoisinants qui ont rapport avec ces forêts qui assurent leur subsistance.

La durée d'exécution du présent Projet a été fixée initialement à 5 ans allant de juin 2007 à juin 2012, mais il a été décidé, lors de l'évaluation finale, de la reporter à 6 mois, soit jusqu'en décembre 2012.

#### 1.4 PDM et PO

Concernant la PDM et le PO, la version 1 a été jointe au Procès-Verbal des Discussions signé en 2006. Les indices ont fixés lors de 3ème comité de pilotage pour passer à la version 2.

Sur la base de ces indices, on a mis en œuvre l'évaluation intermédiaire. A cette occasion, la PDM a été révisée et est changée en version 3. Pour y correspondre, le PO a été aussi mis à jour.

## 1.5 Organisation exécutive du présent projet

En étroite collaboration avec le bureau de JICA au Burkina Faso, pour le présent Projet, est formée une équipe du Projet se composant d'experts japonais, de coordonnateur nationale burkinabè, de personnel d'appui burkinabè, d'organismes administratifs forestiers et de consultants locaux confiés. Le bureau du Projet étant le principal lieu du travail de l'équipe du Projet, il a été installé à Banfora.

En considérant la modification du début de l'exercice fiscal s'adapté à la période des activités locales et la prolongation de la durée du Projet décidée lors de l'évaluation finale, le calendrier opérationnel applicable au présent projet a été fixé comme ci-dessous.

- 1ère année : juin 2007 en mars 2008
- 2ème année-1 : avril 2008 en août 2008
- 2ème année-2 : septembre 2008 en août 2009
- 3ème année : septembre 2009 en août 2010
- 4ème année : septembre 2010 en août 2011
- 5ème année : septembre 2011 en décembre 2012

## 2. Orientations de base pour la mise en œuvre du projet

Les orientations de base du présent Projet sont définies comme ci-après pour atteindre l'objectif du Projet et l'objectif global.

<b>Orientations de base</b>	
■ Orientation de base 1.	Combinaisons efficaces entre "le renforcement des capacités", "les activités communautaires" et "la création de différents mécanismes" (approche à l'objectif du Projet)
■ Orientation de base 2.	Renforcement des capacités mettant l'accent sur l'émission des participants
■ Orientation de base 3.	Les GGF/UGGF assurent le soutien à l'amélioration des capacités de créer des moyens d'assurer la subsistance familiale des communautés locales et le renforcement des réseaux de gestion des forêts classées
■ Orientation de base 4.	Soutenir la communication entre les acteurs locaux concernés dans le cadre de l'apport à l'élaboration du PAF
■ Orientation de base 5.	Diriger efficacement et rentablement l'équipe du projet

### 2.1 Orientations de base 1

#### **Combinaisons efficaces entre "le renforcement des capacités", "les activités communautaires" et "la création de différents mécanismes" (approche à l'objectif du Projet)**

En considérant la gestion forestière durable assurée par les populations locales, les 3 éléments suivants sont fixés comme principaux axes du projet :

i) Renforcement des capacités

Mettre en œuvre la formation théorique et la formation sur le tas pour le compte des forestiers et des membres GGF/UGGF. Il faudra utiliser des séminaires en les considérant comme des occasions de sensibilisation pour permettre aux personnes locales concernées d'approfondir leurs connaissances sur la gestion forestière de type participatif.

## ii) Activités communautaires

On mène des activités pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux en combinaison avec l'activité de soutien aux communautés locales.

## iii) Création de différents mécanismes

On met l'importance particulière sur trois points suivants : (1) le regroupement des populations locales qui sont l'unité de base pour la gestion de la forêt classée, (2) le mécanisme de la mise en rapport du groupement des populations locales et du service forestier, et (3) le mécanisme de la mise en rapport du service forestier, du groupement des populations locales et des acteurs locaux concernés (organismes administratifs déconcentrés et différentes organisations régionales).

## 2.2 Orientation de base 2

### Renforcement des capacités mettant l'accent sur l'émission des participants

A la formation, le formateur ne joue pas le rôle d'entraîneur, mais celui de facilitateur. Son rôle principal est de donner des conseils jugés nécessaires en tant que personne extérieure et ce sur base de l'émission des participants à la formation.

On met l'importance sur la formation sur le tas aussi bien que la formation théorique. Pour la formation on adopte le modèle de cycle des études par expérience qui consiste à ce que les stagiaires appliquent les acquis de la formation dans la pratique et qu'ils les consolident par réflexion répétée. Pour mesurer les effets de la formation organisée avec ledit modèle, on applique le modèle d'évaluation à 4 niveaux de Kirk Patrick<sup>1</sup>. Les effets sont mesurés dans l'ordre de : "Réaction" -> "Etude" -> "Changement d'action" -> "Résultat".

## 2.3 Orientations de base 3

### Les GGF/UGGF assurent le soutien à l'amélioration de la capacité de créer des moyens d'assurer la subsistance familiale des populations locales et le renforcement des réseaux de gestion des forêts classées

La durabilité de la gestion de la forêt classée par GGF/UGGF n'est pas assurée tant que ces derniers ne disposent d'une certaine autonomie financière. Ainsi dans le cadre du présent Projet, on propose le mécanisme de l'exécution combinée des activités génératrices de revenu avec les produits forestiers ligneux et non ligneux et des activités de soutien aux communautés par GGF/UGGF.

On envisage d'améliorer la reconnaissance des GGF/UGGF auprès des autres villageois qui ne sont pas directement impliqués dans l'utilisation de la forêt classée. En faisant ceci, on fait mûrir, dans l'ensemble du village, une idée de propriété indirecte de la forêt classée. En rassemblant les acteurs propriétaires de la forêt classée sous forme d'un réseau, on pourra prendre plus efficacement des dispositions préventives contre l'accès libre et anonyme à la forêt classée.

Pour l'activité organisationnelle GGF/UGGF, on vise à améliorer la capacité d'enregistrer et d'émettre des informations importantes. Concernant les activités améliorant le cadre de vie, on étudie la stratégie pour améliorer les moyens assurant la subsistance familiale sur la base de l'analyse du marché, et offre l'opportunité de partager les informations sur les connaissances et la technique.

---

<sup>1</sup> Kirkpatrick, D.(1994). Evaluating Training Programs

## **2.4 Orientations de base 4**

### **Soutenir la communication entre les acteurs locaux concernés dans le cadre de l'apport à l'élaboration du PAF**

Pour promouvoir l'élaboration du PAF de type participatif, l'accent est à mettre sur la promotion de la communication entre les personnes concernées. A cette fin, on incite les GGF/UGGF concernés à participer lors de la réunion relative à l'émission des informations sur l'avancement des activités du présent projet et à l'élaboration du PAF. A une cette réunion, on proposera au service forestier, aux GGF/UGGF et à d'autres participants d'exposer les résultats de leur formation pour exploiter ces résultats lors de la formation pour l'élaboration du PAF.

## **2.5 Orientations de base 5**

### **Diriger efficacement et rentablement l'équipe du Projet**

En étroite collaboration avec le bureau de JICA au Burkina Faso, est formée une équipe du Projet se composant d'experts japonais, de coordonnateur national burkinabè, de personnel d'appui burkinabè, d'organismes administratifs forestiers et de consultants locaux confiés. De ce fait pour diriger cette équipe, "la gestion des ressources humaines" et "la gestion de communication" sont des priorités parmi les domaines importants pour assurer la gestion de l'équipe du Projet.

De ce fait, le bureau du Projet étant le principal lieu du travail de l'équipe du Projet, il est installé à Banfora.

Le partage des informations au sein de l'équipe du Projet et entre cette dernière et les personnes concernées est à assurer en profitant des communications officielles suivantes : Réunion interne de l'équipe du Projet sur l'avancement, et Courrier du Projet pour les relations publiques.

## **3. Calendrier de la mise en œuvre des activités**

Le présent projet a les opérations à exécuter pour chaque année indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau Résumé 1 : Opérations à mener durant le Projet

Année		Opérations	Principaux résultats
1 <sup>ère</sup> année		<b>【 Opération préparatoire au Japon I】</b>	Rapport préliminaire (document du projet)  Rapport de fin des opérations (1 <sup>ère</sup> année)
	<b>【1】</b>	Mise en ordre des conditions préalables nécessaires pour l'exécution du Projet et éclaircissement des directives exécutives	
	<b>【2】</b>	Collecte, mise en ordre et analyse des documents et informations disponibles	
	<b>【3】</b>	Etablissement du rapport préliminaire (avant-projet) et concertation	
		<b>【Opération au Burkina Faso I】</b>	
	<b>【4】</b>	Explication du rapport préliminaire (avant-projet) et concertation	
	<b>【5】</b>	Mise en place du bureau local et son aménagement	
	<b>【6】</b>	Organisation du séminaire des acteurs locaux concernés	
	<b>【7】</b>	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	<b>【8】</b>	Etablissement du rapport préliminaire	
	<b>【9】</b>	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)	
	<b>【10】</b>	Analyse des situations actuelles concernant la capacité de l'organisme homologue (C/P)	
	<b>【11】</b>	Organisation de la formation théorique destinée aux forestiers et agents forestiers (autodiagnostic des capacités)	
	<b>【12】</b>	Etude de l'état actuel des groupements des populations locales (GGF/UGGF)	
	<b>【13】</b>	Etablissement du programme de formation destinée au personnel homologue	
	<b>【14】</b>	Etablissement du programme de la formation destinée aux membres GGF/UGGF	
	<b>【15】</b>	Etablissement des termes de référence et conclusion du contrat avec le bureau d'étude burkinabè concernant le renforcement des capacités des forestiers et des membres GGF/UGGF	
	<b>【16】</b>	Mise en œuvre de la formation destinée au personnel homologue (confiée au bureau d'étude burkinabè)	
	<b>【17】</b>	Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (direct) Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (par le bureau d'étude burkinabè) (Apiculture moderne)	
	<b>【18】</b>	Etablissement du plan exécutif de l'étude des ressources forestières pour l'élaboration du PAF	
	<b>【19】</b>	Planification des activités d'amélioration du cadre de vie	
	<b>【20】</b>	Examen des indicateurs PDM	
<b>【21】</b>	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)		
<b>【22】</b>	Etablissement du rapport de fin des opérations (1 <sup>ère</sup> année)		
2 <sup>ème</sup> année-1		<b>【Opération au Burkina Faso II - 1】</b>	Rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-1)
	<b>【23】</b>	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	<b>【24】</b>	Mise en œuvre du séminaire des acteurs locaux	
	<b>【25】</b>	Soutien aux activités des GGF/UGGF existants et à la création des GGF/UGGF	
	<b>【26】</b>	Mise en œuvre de la formation destinée aux organismes homologues burkinabè (agents forestiers locaux)	
	<b>【27】</b>	Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (direct)	
	<b>【28】</b>	Mise en œuvre de la formation pour les membres des GGF/UGGF <b>【Confiée au bureau d'étude burkinabè】</b>	
	<b>【29】</b>	Mise en œuvre de la formation théorique pour les forestiers et agents forestiers sur le thème du suivi et de l'évaluation	
	<b>【30】</b>	Appui à l'élaboration du PAF et à la mise en œuvre des études des ressources forestières nécessaires à ladite élaboration (confiées en partie au bureau d'étude burkinabè)	
	<b>【31】</b>	Mise en œuvre des études du marché relatives aux produits forestiers	
	<b>【32】</b>	Examen et mise en œuvre du plan des activités d'amélioration des conditions de vie conformes aux besoins des populations locales	
<b>【33】</b>	Etablissement du rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-1)		

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

2 <sup>ème</sup> année-2		<b>【Opération au Burkina Faso II - 2】</b>	Rapport d'avancement des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)
	【34】	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	【35】	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC) au milieu d'année) 2/2009	
	【36】	Examen des indicateurs PDM	Rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)
	【37】	Etablissement du rapport d'avancement des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)	
	【38】	Organisation du séminaire des acteurs locaux concernés 4/ 2009	
	【39】	Soutien à l'organisation du comité de pilotage (JCC) (fin d'année) 7/2009	
	【40】	Etablissement du rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)	
3 <sup>ème</sup> année		<b>【Opération au Burkina Faso III】</b>	Rapport d'avancement des opérations (3 <sup>ème</sup> année)
	【41】	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	【42】	Mise en œuvre du plan des activités d'amélioration du cadre de vie des populations locales (poursuite)	Rapport de fin des opérations (3 <sup>ème</sup> année)
	【43】	Mise en œuvre de la formation des homologues <b>【confiée localement】</b>	
	【44】	Mise en œuvre de la formation de membres GGF/UGGF (directe)	
	【45】	Mise en œuvre de la formation de membres GGF/UGGF <b>【confiée localement】</b> et directe	
	【46】	Atelier d'évaluation interne à mi-parcours	
	【47】	Vérification de l'avancement de l'élaboration du PAF et soutien à ladite élaboration (poursuite)	
	【48】	Etablissement du projet de guide pour l'élaboration du PAF dans la zone Sud-soudanienne	
	【49】	Etablissement du projet de « manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF» destiné aux populations locales	
	【50】	Collaboration avec la mission d'évaluation à mi-parcours du projet	
	【51】	Etablissement du rapport d'avancement des opérations (3 <sup>ème</sup> année)	
	【52】	Mise en œuvre du suivi du projet par les administrateurs forestiers	
	【53】	Examen et aménagement de l'infrastructure socio-économique hautement souhaité par les populations locales et ayant rapport aux activités du projet	
	【54】	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC) (au milieu d'année)	
	【55】	Organisation du séminaire pour les personnes locales concernées	
	【56】	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC) (en fin d'année)	
	【57】	Soutien aux activités de contrôle des agents forestiers concernant le secteur forestier du programme de développement des communes	
【58】	Etablissement du rapport de fin des opérations (3 <sup>ème</sup> année)		
4 <sup>ème</sup> année		<b>【Opération au Burkina Faso IV】</b>	Rapport d'avancement des opérations (4 <sup>ème</sup> année)
	【59】	Répétition du cycle exécutif des 3 <sup>ème</sup> année (exception faite pour le soutien à l'évaluation à mi-parcours) (【55】 et 【56】 non exécutées)	Rapport de fin des opérations (4 <sup>ème</sup> année)
		<b>【Opération au Japon II】</b>	
5 <sup>ème</sup> année		<b>【Opération au Burkina Faso V】</b>	Rapport d'avancement des opérations (5 <sup>ème</sup> année)
	【60】	Répétition du cycle exécutif des 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années	
	【61】	Collaboration avec la mission d'évaluation finale du Projet	Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre du PAF dans la zone Sud-Soudanienne
	【62】	Elaboration du PAF et appui à son approbation	Manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF destiné aux populations locales
	【63】	Etablissement et vulgarisation du guide pour l'élaboration du PAF dans la zone Sud-Soudanienne et du manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF destiné aux populations locales	Rapport d'achèvement du Projet
	【64】	Etablissement du (projet de) rapport d'achèvement du Projet	
	【65】	Organisation du séminaire de synthèse	
	【66】	Etablissement et remise du rapport d'achèvement du Projet	
		<b>【Opération au Japon III】</b>	
		Etablissement et remise du rapport d'achèvement du Projet	

#### 4. Mise en œuvre des opérations par année

Les opérations notées dans le tableau ci-dessus ont été mises en œuvre suivant l'organigramme.

#### 5. Résultats obtenus du projet

##### 5.1 Evaluation des résultats et état des objectifs du projet sur la base de PDM

Les objectifs, le résumé des résultats, les indicateurs et les résultats du présent projet décrits ci-dessous ont été vérifiés lors de la mission d'évaluation finale effectuée du 15 janvier au 3 février 2012.

Tableau résumé 2: Objectifs du projet et état de réalisation

Résumé projet	Indice	Evaluation
<p><b>Objectif du projet</b> Les activités visant la gestion durable des 4 forêts classées de Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko sont menées par la population locale à travers les GGF et les UGGF</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les FC ciblées du projet sont dotées du zonage (parcellement) clairement défini qui constitue la base des activités de gestion forestière assurée par les GGF / UGGF.</p> <p><b>【IOV2】</b> Les objectifs d'aménagement de chaque FC ciblées sont bien déterminés et les activités de gestion forestière conformes à ces objectifs sont effectuées par les GGF / UGGF de façon durable.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Le zonage (parcellement) a été mis au point conformément aux objectifs de l'aménagement forestier.</p> <p><b>【IOV2】</b> Les objectifs d'aménagement par FC ont été définis comme indiqués ci-dessous. Aujourd'hui, les activités de gestion forestière conformes à ces objectifs sont effectuées par les GGF / UGGF.</p>
<p><b>Résultat</b> <b>Résultat1</b> Les capacités des services forestiers (centraux et déconcentrés) à appuyer les populations en matière de gestion participative et durable des forêts sont renforcées.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les agents forestiers concernés par le projet ont reçu les formations en gestion participative et durable des forêts au nombre d'au moins 4 au niveau central et 6 au niveau déconcentré et accompagnent efficacement les acteurs locaux.</p>	<p><b>【IOV1】</b> La formation destinée aux forestiers et agents forestiers a été mise en œuvre comme prévue afin d'envisager le renforcement des leurs capacités. D'après les interviews faites auprès des services forestiers et des experts japonais, les acquis suivants ont été confirmés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau déconcentré, la mise en œuvre des onze (11) formations, qui dépasse largement l'indicateur, a permis d'élargir la gamme des connaissances sur la gestion forestière chez les forestiers.</li> <li>• Par rapport au début du projet, les formations ont contribué à améliorer la collaboration entre le service forestier et les acteurs.</li> <li>• Comme résultat, les formations ont contribué à renforcer les capacités des agents des services forestiers (centraux et déconcentrés) afin d'assurer le rôle de formateur auprès des GGF.</li> </ul>
<p><b>Résultat2</b> Les capacités des GGF et des UGGF des villages concernés sont renforcées en matière de gestion participative et durable des forêts</p>	<p><b>【IOV1】</b> 27 GGF et 4 UGGF sont nouvellement créés ou redynamisés.</p>	<p>Les formations en technique de gestion forestière durable (activités de conservation, technique de valorisation des PFL et PFNL) et en gestion organisationnelle ont été mises en œuvre en faveur des 27 GGF, comme programmées. En effet, quelques exemples témoignant d'une amélioration des capacités des GGF/UGGF en matière de gestion forestière ont été observés.</p> <p><b>【IOV1】</b> <b>GGF</b> Le projet a permis : - La redynamisation des 13 GGF déjà existants à travers le renouvellement de leurs bureaux exécutifs et le renforcement des capacités organisationnelles, - La création de 14 nouveaux GGF</p> <p><b>UGGF</b> Les deux (2) UGGF existants (Bounouna, Toumousséni) ont été redynamisés (renouvellement des bureaux exécutifs et renforcement des capacités organisationnelles) et deux (2) nouveaux UGGF (Kongouko, Gouandougou) ont été créés. Ainsi, les UGGF jouent pleinement leur rôle de coordination et de plaidoyer.</p>



	<p><b>【IOV2】</b> Les GGF / UGGF commencent à effectuer des activités de gestion forestière en utilisant les techniques acquises avec la formation.</p>	<p><b>【IOV2】</b></p> <table border="1" data-bbox="644 255 1393 770"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Activités</th> <th colspan="2">GGF de la FC Toumousséni</th> <th colspan="2">GGF de la FC Kongouko</th> <th colspan="2">GGF de la FC Gouandougou</th> <th colspan="2">GGF de la FC Bounouna</th> <th colspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ouverture de pare-feu</td> <td>2</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>20</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Apiculture</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>13</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Production du beurre de karité</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>21</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Production du Soubala</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Production du sirop du Saba</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Production des plants</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>21</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Reboisement</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>17</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des plantes médicinales</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>9</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>11</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Coupe</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>4</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Carbonisation</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Production du fourrage</td> <td>2</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>12</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) GGF ayant exécuté les activités ; (2) GGF ayant participé aux formations Source : Etabli par la mission d'évaluation finale d'après le tableau réalisé par l'équipe du projet</p>	Activités	GGF de la FC Toumousséni		GGF de la FC Kongouko		GGF de la FC Gouandougou		GGF de la FC Bounouna		Total		(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	Ouverture de pare-feu	2	8	9	9	7	7	2	3	20	27	Apiculture	6	6	3	3	2	2	2	2	13	13	Production du beurre de karité	4	4	9	9	7	7	1	3	21	23	Production du Soubala	4	4	0	0	0	0	3	3	7	7	Production du sirop du Saba	1	1	0	2	2	2	1	3	4	8	Production des plants	6	8	9	9	3	7	3	3	21	27	Reboisement	0	8	9	9	6	7	2	3	17	27	Valorisation des plantes médicinales	7	8	0	9	2	7	2	3	11	27	Coupe	4	8	0	0	0	7	0	0	4	15	Carbonisation	4	8	1	1	1	1	0	0	6	10	Production du fourrage	2	8	9	9	1	7	0	3	12	27
Activités	GGF de la FC Toumousséni			GGF de la FC Kongouko		GGF de la FC Gouandougou		GGF de la FC Bounouna		Total																																																																																																																																						
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)																																																																																																																																						
Ouverture de pare-feu	2	8	9	9	7	7	2	3	20	27																																																																																																																																						
Apiculture	6	6	3	3	2	2	2	2	13	13																																																																																																																																						
Production du beurre de karité	4	4	9	9	7	7	1	3	21	23																																																																																																																																						
Production du Soubala	4	4	0	0	0	0	3	3	7	7																																																																																																																																						
Production du sirop du Saba	1	1	0	2	2	2	1	3	4	8																																																																																																																																						
Production des plants	6	8	9	9	3	7	3	3	21	27																																																																																																																																						
Reboisement	0	8	9	9	6	7	2	3	17	27																																																																																																																																						
Valorisation des plantes médicinales	7	8	0	9	2	7	2	3	11	27																																																																																																																																						
Coupe	4	8	0	0	0	7	0	0	4	15																																																																																																																																						
Carbonisation	4	8	1	1	1	1	0	0	6	10																																																																																																																																						
Production du fourrage	2	8	9	9	1	7	0	3	12	27																																																																																																																																						
<p><b>Résultat3</b> Les conditions de vie des populations locales sont améliorées.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les GGF commencent à effectuer des activités génératrices de revenu en valorisant les produits forestiers ligneux et non ligneux.</p> <p><b>【IOV2】</b> Les GGF prennent leurs initiatives pour le réinvestissement en matériels nécessaires à leurs activités.</p>	<p><b>【IOV1】</b> <i>Les activités sont mises en œuvre comme programmées, Certains GGF pratiquent la production et la vente des produits forestiers ligneux, comme charbon et d'autres PFNL, comme production et vente du miel, vente des plantes médicinales, production et vente du beurre de karité, pour aboutir dans tous les cas à la création des revenus</i></p> <p><b>【IOV2】</b> Les GGF ont constitué un fonds de roulement issu des Activités Génératrices de Revenus (AGR). A ce jour, deux (2) GGF ont réinvesti pour augmenter le nombre d'équipements. Il s'agit notamment des GGF de Bounouna et de Tonga qui ont pu acheter des ruches. Certains GGF envisagent aussi l'achat d'équipements afin d'augmenter leur productivité. L'état des dépenses au niveau des GGF</p>																																																																																																																																														
<p><b>Résultat4</b> Les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des 4FC sont élaborés et connaissent un début de mise en œuvre.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les PAG sont élaborés au nombre de 1 pour chaque forêt classée ciblée, soit au total 4.</p> <p><b>【IOV2】</b> Un Guide méthodologique d'aménagement des forêts dans la zone Sud-Soudanienne est élaboré.</p>	<p>Les plans d'aménagement forestier (PAF), le guide méthodologique d'aménagement forestier, et les manuels pratiques de gestion forestière participative et durable à l'usage des populations locales sont actuellement en cours d'élaboration. Les GGF / UGGF qui ont suivi les formations ont déjà entamé au moins 4 types d'activités de gestion forestière.</p> <p><b>【IOV1】</b></p> <p>1) Opérations déjà réalisées: En vue de l'élaboration des PAG, le projet a déjà réalisé les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les inventaires forestiers des 4 forêts classées avec des relevés sur la présence de la faune ;</li> <li>• l'étude sur les zones de production des produits forestiers et sur les promoteurs potentiels de ces produits ;</li> <li>• l'étude sur les potentialités et la valorisation des produits forestiers non ligneux par les populations riveraines des forêts classées ;</li> <li>• la collecte d'information sur le marché de bois de Banfora ;</li> <li>• le calendrier d'élaboration des 4 PAG par FC ciblée est déjà fait.</li> </ul> <p>2) Programmation ultérieure Mars 2012 L'avant-projet du PAG sera finalisé après la réunion d'examen du MEDD.</p> <p>Avril à mai 2012 L'avant-projet PAF sera validé par le CPAT au niveau provincial.</p> <p><b>【IOV2】</b> Sur la base de documents collectés, l'élaboration d'un guide méthodologique d'aménagement des forêts a commencé au cours de la 3ème année, et s'est achevée en cinquième année.</p>																																																																																																																																														

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

	<p><b>【IOV3】</b> Les manuels pratiques de gestion participative et durable des forêts au profit des populations locales sont élaborés au moins pour 8 thèmes</p> <p><b>【IOV4】</b> Les GGF / UGGF commencent à effectuer de façon durable au moins 4 types d'activité de gestion forestière suivant le PAG.</p>	<p><b>【IOV3】</b> Initialement, il était prévu la production de huit (8) manuels pratiques de gestion participative et durable des forêts au profit des populations locales. Finalement, il a été retenu la production de cinq (5) après discussion entre les deux (2) parties dans la mesure où certains manuels existent déjà (carbonisation, production des plants et techniques de coupe).</p> <p><b>【IOV4】</b> En anticipant la mise en œuvre du PAG, GGF formés pratiquent les activités de production de plants et de plantation, de gestion de feux de brousse, d'amélioration de la qualité du beurre de Karité, d'amélioration de la qualité du Soumbala, d'apiculture moderne, de valorisation des plantes médicinales, de production du bois de feu et de carbonisation.</p>
<p><b>Résultat5</b> Les partenaires locaux et les services forestiers ont une relation de collaboration plus étroite pour la gestion durable des forêts.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les rencontres avec les acteurs locaux et les représentants des autorités locales et des services techniques concernés se tiennent au moins 3 fois par an.</p> <p><b>【IOV2】</b> Un protocole de coopération est passé entre le projet et la Direction Régionale des Cascades.</p> <p><b>【IOV3】</b> Les relations de collaboration sont établies avec les sociétés civiles de la localité.</p>	<p>Les échanges à travers les séminaires des acteurs locaux, les sessions du comité de pilotage, ainsi que l'implication des entreprises ou associations locales dans la mise en œuvre du projet ont permis de renforcer les relations de collaboration entre les services forestiers et les différentes parties concernées locales pour pratiquer la gestion durables des forêts.</p> <p><b>【IOV1】</b> Le nombre de rencontres annuelles a été réduit à deux (2) au lieu de trois (3), mais les échanges programmés ont été assurés.</p> <p><b>【IOV2】</b> La signature du protocole entre le projet et la DREDD des Cascades était prévue en janvier 2010, mais les deux parties ne sont pas parvenues à signer le protocole jusqu'au jour de l'évaluation finale. En dépit de l'absence du protocole, les relations entre la DREDD et le projet se sont renforcées.</p> <p><b>【IOV3】</b> Les activités en collaboration avec 3 entreprises privées et une association (voir le tableau) sont actuellement en cours.</p>

Source : Extrait du rapport d'évaluation finale conjointe du projet de gestion participative et durable des forêts dans la province de la Comoe du Burkina Faso

L'avancement des activités du présent projet vérifié lors de la mission d'évaluation finale est décrit dans le tableau suivant

Tableau résumé 1: Avancement des activités du présent projet

Items	Sources d'info/méthodes	Résultat au 31/12/2011
1. Avancement des activités		
(0) Activités préparatoires	Rapports du projet, Interviews	<p>Les activités préliminaires suivantes ont été exécutées comme préparatifs aux activités liées à chaque résultat attendu.</p> <p><b>A0.1. Faire la revue des études réalisées ainsi que les résultats des projets similaires</b></p> <p>(1) La collecte de documents / données requis et leur revue ont été faites</p> <p><b>A0.2. Mettre en place le bureau du Projet au niveau local ainsi que les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution des activités</b></p> <p>(1) Le bureau du projet a été installé en juillet 2007 dans l'enceinte de la DREDD à Banfora  (2) 5 personnes ont été embauchées pour les activités du projet et 7 personnes pour la consolidation des capacités d'organisation et d'exploitation des GGF et le suivi des activités  (3) Les véhicules, les motos et la bureautique (ordinateur et autre) ont été mis en place.</p> <p><b>A0.3. Mettre en place un mécanisme de coordination de la mise en œuvre du projet</b></p> <p>(1) Le Coordinateur National a été nommé en juillet 2007. Suite à son décès en décembre 2008, le nouveau CN actuel a été nommé.  (2) La mise en vigueur de l'arrêté instituant le Comité conjoint de coordination (comité de pilotage) a été retardée (février 2008)</p>
(1) Activités du résultat 1	Rapports du projet, Interviews	<p>La plupart des formations destinées aux agents forestiers centraux et déconcentrés ont été exécutées comme programmées, permettant d'améliorer les capacités des agents y participant.</p> <p><b>A1.1. Evaluer les capacités techniques et organisationnelles actuelles des services forestiers au niveau central et déconcentré en vue de leur renforcement</b></p> <p>(1) Les sessions d'auto-évaluation ont été tenues pour le personnel des services forestiers au niveau central et déconcentré.  (2) Au total 42 agents ont participé aux formations destinées aux agents forestiers du niveau central pendant 3 jours (en moyenne 14 agents par jour). Au total 27 du niveau déconcentré (en moyenne 9 par jour).</p> <p><b>A1.2. Réaliser des formations et des ateliers en matière de mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion participative des forêts au profit des services forestiers</b></p> <p>Les formations et ateliers en matière de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAG participatif ont été organisés pour les services forestiers comme suit :</p> <p><b>A1.3. Réaliser des formations sur les techniques de gestion participative et durable des forêts au profit des agents forestiers</b></p> <p>Les formations en matière de techniques de gestion participative et durable des forêts destinées aux forestiers ont été organisées pour thèmes suivants : (1) Formation liée aux techniques de gestion forestière (changement du rôle des agents forestiers avec la nouvelle politique de gestion participative ; apiculture moderne ; PFNL) et (2) Formation sur le genre dans le développement. Les formations destinées aux GGF ont été dirigées par les agents forestiers (formateur principal et formateur assistant) avec pour thème différentes techniques de gestion forestière.  Les occasions de valorisation des connaissances et techniques acquises par des agents forestiers étaient limitées jusqu'à la 2<sup>ème</sup> année. Mais à partir de la 3<sup>ème</sup> année, ces agents assumant la fonction de formateur des formations des GGF, cela a permis d'améliorer leur capacité en formation en gestion participative et durable des forêts par formation sur le tas.</p> <p><b>A1.4. Réaliser des formations sur le suivi-évaluation des activités de gestion participative et durable des forêts au profit des agents forestiers</b></p> <p>(1) Les formations sur le suivi-évaluation des activités de gestion participative et durable des forêts destinées aux forestiers ont été organisées avec pour thème suivant : PCM, prise de notes et comptabilité et suivi-évaluation  (2) Toutes les formations programmées ont été réalisées, mais sans satisfaire le nombre requis de participants.</p> <p><b>A1.5. Faire le suivi/contrôle périodique par l'équipe des responsables des structures techniques forestières</b></p> <p>(1) Un véhicule utilisable pour le suivi par les agents forestiers locaux a été transféré en juillet 2009 du bureau JICA à la DREDD des Cascades. Il était prévu d'organiser 3 suivis par an par l'équipe de forestiers* (4 jours de travail sur le terrain) à partir de janvier 2010, mais aucun suivi n'a été réalisé jusqu'à décembre 2011. On signale la difficulté de coordination du calendrier entre le personnel des services centraux et le Directeur régional et le Directeur provincial, pour expliquer cet état de choses. D'après l'interview auprès de la Directrice provinciale, elle-même et ses</p>

(2) Activités du résultat 2	Rapports du projet, Interviews	<p>agents provinciaux rendent visite aux FC au besoin, sans pour autant former une équipe.</p> <p>Les formations sur les capacités requises en gestion forestière durable, la capacité organisationnelle et d'exploitation, la capacité de création des activités génératrices du revenu par valorisation des PFNL ont été réalisées à peu près comme prévues en faveur des 27 GGF.</p> <p><b>A2.1. Evaluer les capacités techniques et organisationnelles actuelles des GGF et des UGGF existants</b></p> <p>La situation actuelle des GGF existants (9 villages, 13 GGF), des villages sans GGF (15 villages, 15 GGF) et des UGGF (2 FC, 2 UGGF) a été étudiée et évaluée.</p> <p><b>A2.2. Renforcer les capacités organisationnelles des GGF et des UGGF existants dans les villages concernés par le Projet</b></p> <p>(1) Destinées aux GGF, la formation a été mise en œuvre pour thème suivant : prise de notes et comptabilité destinée aux membres de l'exécutif, prise de notes et comptabilité destinée aux membres GGF, planification, gestion des revenus, suivi-évaluation  (2) Au cours de la deuxième période de la 2<sup>ème</sup> année, l'exécutif des 13 GGF a été renouvelé par élection directe.</p> <p><b>A2.3. Promouvoir la création de nouveaux GGF et UGGF dans les villages riverains des 4 FC</b></p> <p>(1) Auprès des 14 villages n'ayant pas de GGF, 3 ateliers de sensibilisation ont été réalisés pour la création de GGF, permettant la création des GGF, l'élection de l'exécutif, l'appui aux élections générales. Ainsi 14 nouveaux GGF ont été approuvés avant le 31/01/2009. Au cours de la 3<sup>ème</sup> année, UGGF des FC Kongouko et Gouandougou ont été créés et enregistrés officiellement en 4<sup>ème</sup> année.</p> <p><b>A2.4. Réaliser des formations sur les techniques de gestion forestière (pépinière, plantation, gestion des feux, exploitation du bois de chauffe, bois d'œuvre, carbonisation, PFNL, etc.) au profit des GGF et des UGGF</b></p> <p>La formation pour chaque GGF a été mise en œuvre avec pour thème suivant : Apiculture moderne, Production des plants et techniques de reboisement, Technique d'amélioration de la qualité du beurre de karité, Technique de valorisation des plantes médicinales, Techniques de carbonisation, Techniques de gestion de feux de brousse, Techniques de gestion de pâturage. Techniques de la coupe, Amélioration de la qualité du Soumbala et Valorisation des graines du Saba.  Les séances de formation ont été réalisées en dehors des thèmes prévus. Après les formations, GGF poursuivent leurs activités de leur propre initiative, ce qui témoigne d'une amélioration des capacités de gestion forestière des GGF.</p> <p><b>A2.5 Réaliser des formations sur les techniques de négociation et de vente des produits forestiers au profit des GGF et des UGGF</b></p> <p>Les formations en matière de négociation et de techniques de vente des produits forestiers destinées aux GGF/UGGF ont été organisées.</p> <p><b>A2.6. Réaliser les formations sur le suivi-évaluation des activités des GGF et des UGGF</b>  Au total 7 moniteurs ont été embauchés pour la consolidation des capacités d'organisation et d'exploitation des GGF, le suivi des activités et la communication avec le projet.</p>
(3) Activités du résultat 3	Rapports du projet, Interviews	<p>Les activités ont été menées comme programmé dans PO, de manière à assister à l'apparition des GGF qui se chargent de la production et de la vente des produits forestiers ligneux, tels que charbon, ou de la production et de la vente des PFNL, tels que du miel, des produits des plantes médicinales, du beurre de karité, etc., aboutissant à la création des revenus.</p> <p><b>A3.1. Evaluer les besoins en infrastructures et équipements socio-économiques prioritaires de la population locale et analyser leur faisabilité</b></p> <p>(1) Après avoir effectué une étude sommaire des besoins au cours de la 1<sup>ère</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, on a reconnu l'importance primordiale des points d'eau aux différentes activités. Au cours de la 2<sup>ème</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, une étude sur l'aménagement des points d'eau a été réalisée, pour soumettre à l'étude les possibilités de réalisation et l'ordre de priorité des villages susceptibles d'accueillir des installations. Au cours de la 3<sup>ème</sup> année, Les forages ont été réalisés dans les villages de Djanga, de Wenga et de Tonga.</p> <p><b>A3.2. Planifier et réaliser des activités visant la valorisation des ressources ligneuses et non ligneuses par la population locale</b></p> <p>(1) Au cours de la 1<sup>ère</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, une étude sommaire a été réalisée sur les activités d'amélioration des revenus de ménage souhaitées par 27 GGF, pour confirmer les besoins de chaque GGF. Les activités exécutées sont au nombre de sept (7), activités suivantes :</p>

		<p>Exploitation du bois de chauffe ; production des charbons ; amélioration de la qualité du beurre de Karité ; valorisation des plantes médicinales, apiculture moderne ; amélioration de la qualité du Soubala ; sirop du Saba ;</p> <p><b>A3.3. Planifier et réaliser des activités visant la satisfaction des besoins en infrastructures socio-économiques prioritaires retenus au profit de la population locale</b></p> <p>(1) Sur la base des résultats de l'étude sur l'aménagement des points d'eau réalisée au cours de la 2<sup>ème</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, sept (7) villages candidats ont été sélectionnés après l'examen de la mise en place de forages contribuant à la production des plants par GGF. Parmi ces sept villages, auprès des trois (3) villages prioritaires l'aménagement de points d'eau a été décidé. Au cours de la 2<sup>ème</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, le château d'eau a été construit à titre d'expérimentation dans deux (2) villages (GGF e Soubaka, GGF de Dandougou). Au cours de la 3<sup>ème</sup> année, les forages ont été réalisés dans trois (3) villages de Djanga, de Wenga et de Tonga. Au cours des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années, les magasins ont été construits pour abriter des équipements investis au niveau des 27 GGF.</p>
(4) Activités du résultat 4	Rapports du projet, Interviews	<p><b>A4.1. Elaborer le PAG de chaque FC</b></p> <p>(1) Une étude supplémentaire des ressources forestières et faunistiques (collecte d'informations sur les 4 FC, zones de production des produits forestiers, étude sur exploitants potentiels) a été réalisée au cours de la deuxième période de la 2<sup>ème</sup> année, pour la collecte de données de base nécessaires à l'élaboration des PAG. Une étude sur les possibilités de mise en valeur des PFNL, ainsi qu'une étude sur le marché de bois à Banfora ont été conduites au cours de la 2<sup>ème</sup> période de la 2<sup>ème</sup> année. Il était prévu initialement que l'élaboration des PAG serait faite par l'organisme homologue et que la partie japonaise apporte un appui nécessaire pour le développement. Mais, tenant compte de la situation actuelle et des capacités de l'organisme homologue, pour ce qui concerne des PAG à élaborer pour 4 FC, on pouvait craindre que l'appui de la partie japonaise ne suffise pas à permettre l'élaboration des PAG. D'ailleurs, afin de faire refléter les concepts de la partie japonaise sur les PAG, on a décidé que l'élaboration des PAG serait faite conjointement par les experts japonais et homologues. L'élaboration des ébauches des PAG a été entamée à partir de la 3<sup>ème</sup> année, les ébauches version 4 ont été achevées en décembre 2011.</p> <p><b>A4.2. Démarrer les activités de gestion forestière conformément aux prescriptions des PAG élaborés</b></p> <p>Précédant l'élaboration officielle des PAG, les expérimentations ont été entamées au cours de la 2<sup>ème</sup> période de la 2<sup>ème</sup> année (production des plants ; techniques de reboisement ; gestion de feux de brousse ; techniques de gestion de pâturage ; techniques de carbonisation ; production du bois de chauffe ; amélioration de la qualité du beurre de karité ; amélioration de la qualité du Soubala ; apiculture moderne ; valorisation des fruits du Saba). Les activités de gestion forestière, incluant les activités économiques, ont été partiellement entamées à partir d'octobre 2009, en précédant l'élaboration des PAG, pour être exécutées pleinement à partir d'octobre.</p> <p><b>A4.3. Elaborer un guide méthodologique d'aménagement des forêts dans la zone sud-soudanienne du pays</b></p> <p>Le projet du guide a été élaboré au cours de la 3<sup>ème</sup> année (octobre 2009 à août 2010). Il était prévu de procéder à un brassage de ce projet avec la partie burkinabè, ce qui a été reporté à cause de l'évacuation temporaire des experts japonais. L'ébauche en japonais et en français a été achevée au cours de la 5<sup>ème</sup> année.</p> <p><b>A4.4. Etablir des guides pratiques appropriés pour la population locale en matière de gestion forestière participative</b></p> <p>Pour le manuel d'amélioration des capacités organisationnelle, le projet a été élaboré au cours de la 3<sup>ème</sup> année (octobre 2009 à août 2010). Le contrôle du CN a été fait au cours de la 4<sup>ème</sup> année (considéré comme version finale). On a décidé la préparation de 5 types de manuels pratiques de gestion participative et durable des forêts destinés aux populations locales. Parmi les thèmes prévus au début du projet, il existait déjà des manuels concernant la carbonisation et techniques de coupe, il a décidé de ne pas établir des manuels sur ces thèmes à travers discussions entre les deux parties.</p>

(5) Activités du résultat 5	Rapports du projet, Interviews	<p>La plupart des activités ont été réalisées à peu près comme programmées par PO, et par la mise en œuvre des séminaires des acteurs locaux et des comités de pilotage, le projet a commencé à être mieux connu parmi les parties concernées locales.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>A5.1. Organiser des séminaires pour présenter le Projet aux autorités locales et aux services déconcentrés</b></p> </div> <p>(1) à (2)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Année fiscale</th> <th>Date</th> <th>Nombre de participants</th> <th>Nom de séminaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>2 août</td> <td></td> <td>Atelier de démarrage du projet</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>28 mai</td> <td>91 pers.</td> <td>1<sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>19 juin</td> <td>123 pers.</td> <td>2<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>28 mai</td> <td>148 pers.</td> <td>3<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>2<sup>ème</sup> semaine de mai (suspendu)</td> <td></td> <td>4<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>Avril (prévu)</td> <td></td> <td>Séminaire de synthèse</td> </tr> </tbody> </table> <p>Malgré la disparité quant à la période de la tenue, le séminaire des acteurs locaux est organisé une fois tous les ans, avec une participation de plus de 80 personnes. Cependant, le nombre de participants pour l'année 2007 n'est pas connu.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>A5.2. Réaliser des échanges et diffuser des informations sur le Projet à travers des rencontres techniques, des rapports d'activités et des différents canaux d'information</b></p> </div> <p>(1) Les Sessions du comité de pilotage ont été organisées comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Année fiscale</th> <th>Date</th> <th>Nom de séminaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>21 février</td> <td>1<sup>ère</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>20 février</td> <td>2<sup>ème</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>17 juillet</td> <td>3<sup>e</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>31 mars</td> <td>4<sup>e</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>8 avril</td> <td>5<sup>e</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>Mars (non prévue)</td> <td>6e session du comité de pilotage</td> </tr> </tbody> </table> <p>(2) Tous les rapports ont été présentés à la Direction des Forêts (DiFor)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Nom de rapport</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars 2008</td> <td>Document de démarrage</td> </tr> <tr> <td>Mars 2008</td> <td>Rapport de fin des opérations pour l'année 2007 (1<sup>ère</sup> année)</td> </tr> <tr> <td>Août 2008</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année 1</td> </tr> <tr> <td>Février 2009</td> <td>Rapport d'avancement des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année 2</td> </tr> <tr> <td>Août 2009</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année 2</td> </tr> <tr> <td>Mars 2010</td> <td>Rapport d'avancement du projet pour la 3<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td>Août 2010</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 3<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td>Mars 2011</td> <td>Rapport d'avancement du projet pour la 4<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td>Août 2011</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 4<sup>ème</sup> année</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour ce qui concerne les lettres d'information, numéro 12 a été publié. On prévoit encore deux publications avant la fin du projet</p> <p>Deux (2) voyages d'étude ont été réalisés : un à Fada N'Grouma pour l'apiculture moderne, un autre au PAGREN pour amélioration de la capacité organisationnelle des UGGF. 3<sup>ème</sup> voyage d'étude sera fait avant la fin du projet.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>A5.3. Appuyer le service forestier pour la supervision des activités forestières programmées dans les Plans de Développement (PCD) des communes concernées</b></p> </div> <p>L'activité a été réalisée au cours de la 3<sup>ème</sup> année, mais interrompue pour la 4<sup>ème</sup> année à cause de l'évacuation momentanée des experts japonais. L'activité sera de nouveau réalisée au cours de la 5<sup>ème</sup> année.</p>	Année fiscale	Date	Nombre de participants	Nom de séminaire	2007	2 août		Atelier de démarrage du projet	2008	28 mai	91 pers.	1 <sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux	2009	19 juin	123 pers.	2 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2010	28 mai	148 pers.	3 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2011	2 <sup>ème</sup> semaine de mai (suspendu)		4 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2012	Avril (prévu)		Séminaire de synthèse	Année fiscale	Date	Nom de séminaire	2007	21 février	1 <sup>ère</sup> session du comité de pilotage	2008	20 février	2 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage	2009	17 juillet	3 <sup>e</sup> session du comité de pilotage	2010	31 mars	4 <sup>e</sup> session du comité de pilotage	2011	8 avril	5 <sup>e</sup> session du comité de pilotage	2012	Mars (non prévue)	6e session du comité de pilotage	Période	Nom de rapport	Mars 2008	Document de démarrage	Mars 2008	Rapport de fin des opérations pour l'année 2007 (1 <sup>ère</sup> année)	Août 2008	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 1	Février 2009	Rapport d'avancement des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2	Août 2009	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2	Mars 2010	Rapport d'avancement du projet pour la 3 <sup>ème</sup> année	Août 2010	Rapport de fin des opérations pour la 3 <sup>ème</sup> année	Mars 2011	Rapport d'avancement du projet pour la 4 <sup>ème</sup> année	Août 2011	Rapport de fin des opérations pour la 4 <sup>ème</sup> année
Année fiscale	Date	Nombre de participants	Nom de séminaire																																																																				
2007	2 août		Atelier de démarrage du projet																																																																				
2008	28 mai	91 pers.	1 <sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2009	19 juin	123 pers.	2 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2010	28 mai	148 pers.	3 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2011	2 <sup>ème</sup> semaine de mai (suspendu)		4 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2012	Avril (prévu)		Séminaire de synthèse																																																																				
Année fiscale	Date	Nom de séminaire																																																																					
2007	21 février	1 <sup>ère</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2008	20 février	2 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2009	17 juillet	3 <sup>e</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2010	31 mars	4 <sup>e</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2011	8 avril	5 <sup>e</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2012	Mars (non prévue)	6e session du comité de pilotage																																																																					
Période	Nom de rapport																																																																						
Mars 2008	Document de démarrage																																																																						
Mars 2008	Rapport de fin des opérations pour l'année 2007 (1 <sup>ère</sup> année)																																																																						
Août 2008	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 1																																																																						
Février 2009	Rapport d'avancement des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2																																																																						
Août 2009	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2																																																																						
Mars 2010	Rapport d'avancement du projet pour la 3 <sup>ème</sup> année																																																																						
Août 2010	Rapport de fin des opérations pour la 3 <sup>ème</sup> année																																																																						
Mars 2011	Rapport d'avancement du projet pour la 4 <sup>ème</sup> année																																																																						
Août 2011	Rapport de fin des opérations pour la 4 <sup>ème</sup> année																																																																						

Source : Extrait du rapport d'évaluation finale conjointe du projet de gestion participative et durable des forêts dans la province de la Comoé du Burkina Faso

## **5.2 Résultats obtenus par année**

Les résultats et l'impact, autres que les résultats obtenus de chaque activité, sont décrits ici par année.

### **5.2.1 1ère année (du juin 2007 en mars 2008)**

#### **(1) Constitution de la base du présent Projet**

Comme la base pour la mise en œuvre du Projet, l'établissement du document de base du Projet, l'aménagement organisationnel de l'équipe du Projet et l'aménagement du mécanisme de concertation ont été faits.

#### **(2) Atelier de démarrage du Projet**

Pour annoncer largement le démarrage du Projet, l'atelier de travail a été organisé. Cet atelier a été présenté à la télévision et dans les journaux. Le lancement du présent Projet a été largement annoncé ce qui a permis qu'il soit mieux reconnu en particulier au niveau local.

#### **(3) Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (confiée localement) et lancement des opérations**

La formation destinée aux membres GGF/UGGF sur le thème de la technique de gestion forestière et le renforcement des capacités de gestion organisationnelle à diriger directement avait été initialement prévue. Indépendamment de cette formation, "une campagne de vulgarisation" relative à la gestion forestière et à l'utilisation des produits forestiers avait été prévue auprès des populations locales.

Mais, une série des concertations tenues avec l'organisme homologue nous a fait savoir que la gestion forestière permet seulement aux membres GGF les activités dans la forêt classée. Concernant le renforcement de la technique et des capacités nécessaires pour les activités dans la forêt classée, il avait été donc décidé d'organiser, en priorité, la formation destinée aux membres GGF/UGGF.

### **5.2.2 2ème année-1 (d'avril en août 2008)**

#### **(1) Explication du changement en contrat pluriannuel aux organismes homologues burkinabè et renforcement du système de coopération**

Selon la division annuelle antécédente, l'absence d'experts japonais pendant 2 mois environ (mars et avril) a empêché l'exécution du budget japonais et il a été presque impossible de mener les activités effectives de l'équipe du projet. Cependant ladite période (qui est morte-saison agricole) étant favorable pour promouvoir les activités au niveau des villageois, il a été demandé de changer la période de l'exercice, en conséquence de quoi, il est devenu possible de mener les activités de mars en avril.

#### **(2) Mise en œuvre du 1er séminaire des acteurs locaux**

Pour ce séminaire, le principe a été, dès le début, qu'il soit organisé à l'initiative des organismes de niveau déconcentré. Suivant ce principe, la liste des participants a été déterminée à l'initiative de la direction régionale et de la direction provinciale, et ce correspondait au mieux aux circonstances actuelles du niveau déconcentré.

#### **(3) Soutien à la mise en œuvre des études complémentaires des ressources forestières et fauniques**

En précisant que l'organisme homologue burkinabè a pour tâche de soutenir l'exécution de ces études, la

partie japonaise a décidé de soutenir principalement la gestion financière. Comme les présentes études sont d'envergure plus ou moins importante avec 518 placettes au total pour 4 forêts classées, 503 (personnes x jours) mobilisés au total, les préparatifs ont été faits effectivement avec l'appui de l'équipe d'experts japonais. Lorsque les travaux in situ ont commencé, le coordonnateur national et le superviseur des études ont assuré la communication et la coordination avec l'équipe de travail in situ, et ceci a permis de terminer les travaux in situ conformément au calendrier prévu.

#### (4) Participation des agents forestiers à la campagne de sensibilisation pour la création du GGF

Un agent forestier du service départemental d'environnement et de cadre de vie de Sidéradougou a participé à la campagne de sensibilisation pour la création du GGF. Au début, nous nous sommes inquiétés de la disponibilité de cet agent forestier, mais au fur et à mesure des expériences accumulées, ceci s'est amélioré.

### **5.2.3 2ème année-2 (du septembre 2008 en août 2009)**

#### (1) Compréhension essentielle partagée sur le schéma du projet de coopération technique

Une série de préoccupations de la partie burkinabè sur la mise en œuvre du présent Projet sont exposées par les recommandations de la 2ème séance du comité de pilotage. Ces préoccupations ont été portées sur la note officielle du MECV burkinabè. Après avoir reçu ladite note officielle, la partie japonaise y a répondu avec une lettre officielle. Le secrétaire général du MECV burkinabè a déclaré « en témoignant sa reconnaissance pour les efforts japonais que ces dispositions sont satisfaisantes ».

#### (2) Renforcement du système de coopération avec l'organisme homologue burkinabè, notamment les directions régionale et provinciale

Face aux dispositions japonaises décrites ci-dessus, on a commencé à affecter progressivement, pour la formation technique GGF en gestion forestière, le personnel du service forestier au poste de formateur.

#### (3) Organisation des séances du comité de pilotage au milieu de l'année et à la fin de l'année prises en charge par la contre partie nationale burkinabè

La 2ème séance du comité de pilotage a eu lieu avec la prise en charge par la contre partie nationale burkinabè. Cependant la 3ème séance du comité de pilotage a eu lieu à la charge de la partie japonaise à cause de l'exécution retardée de la dite contre partie nationale de 2009.

#### (4) Mise en œuvre du 2ème séminaire des acteurs locaux

La préparation et l'organisation du 2ème séminaire des acteurs locaux ont été faites en partageant les tâches par l'équipe du projet et le personnel des directions régionale et provinciale. La collaboration faite en répartissant clairement des tâches dans une telle manifestation peut contribuer largement au renforcement de la relation de coopération entre le Projet et l'organisme homologue.

#### (5) Enregistrement officiel du nouveau GGF

14 GGF créés par l'aide du projet ont remis les dossiers de demande aux services départementaux de Sidéradougou et de Tièfola et ils ont tous terminé l'enregistrement avant la fin décembre 2008. Chaque chef du service forestier départemental a apporté l'appui aux procédures de la demande.



(6) Réélection des membres exécutifs du GGF existant suivant le règlement intérieur

Le projet apporte son soutien à la réélection des membres exécutifs du GGF existant. 13 GGF existants ont pu réélire leurs membres exécutifs.

(7) Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF – sur la technique de gestion forestière

La mise en pratique ou non, après la formation et à l'initiative des membres GGF, d'une activité étudiée lors de la formation peut être plutôt un des critères pour le jugement des résultats de la formation. Après la formation, les activités se poursuivaient à l'initiative de GGF dans le domaine de la gestion de feux de brousse, des plantes médicinales, du beurre de karité et de l'apiculture. Il en résulte, par exemple, que la propagation de feux de brousse a été empêchée, et que les revenus se sont améliorés.

#### **5.2.4 3ème année (du septembre 2009 en août 2010)**

(1) Promotion de la compréhension sur le contenu des activités du Projet

Pour le 4ème comité de pilotage, le coordonnateur national a dirigé les préparatifs des documents. On a ainsi confié l'ensemble des tâches (y compris la direction du débat) aux intervenants burkinabè pour qu'ils soient conscients d'être parties intéressées.

(2) Promotion du renforcement du système de collaboration avec les organismes homologues burkinabè, notamment avec la DRECV et la DPECV

Pour la 3ème année le Projet a organisé directement la formation technique de la gestion forestière ayant pour 5 thèmes (coupe de bois, carbonisation, gestion du feu de brousse, gestion du pâturage et apiculture moderne) avec comme instructeur les forestiers de la DRECV et de la DPECV.

On a fait aussi l'entretien des véhicules appartenant à la DRECV pour contribuer à améliorer la mobilité du personnel de la DRECV. Par ailleurs, on a commencé le soutien de montant mensuel fixe au carburant des motos affectées aux agents forestiers des SDECV concernés. Ceci a été bien efficace pour que les forestiers prennent conscience d'être les parties intéressées.

(3) Organisation du 3ème séminaire des acteurs locaux

L'équipe du Projet et le personnel de la DRECV et de la DPECV ont collaboré à la préparation et à la mise en œuvre du séminaire. Comme la séance de la présentation et des questions et réponses a été tenue, en grande partie, en langue Dioula, les dialogues se sont faites entre les burkinabè, en conséquence de quoi ceci a été aussi un lieu de l'échange des vues entre les intervenants du service forestier et les GGF.

(4) Promotion de l'élaboration du PAF par collaboration de l'équipe du Projet avec le personnel des organismes homologues

Le PAF a été élaboré avec la collaboration de l'équipe constituée du personnel de la DRECV et de la DPECV et des effectifs de l'équipe du Projet. Comme le personnel de la DRECV et de la DPECV avaient participé à la rédaction du PAF, ils ont sûrement pris conscience du PAF réalisé par eux-mêmes.

(5) Consolidation des capacités de gestion organisationnelle des membres exécutifs des GGF

Après avoir fait la formation en capacités de gestion organisationnelle et le suivi, chaque GGF a conscience de faire le relevé des activités et le relevé comptable, alors même que ces opérations restent à désirer du point de vue de la qualité aussi bien que du contenu. Pour la comptabilité, en particulier, tous

les GGF ayant fait l'objet du suivi post-formation, ont obtenu des profits nets grâce aux activités d'amélioration des revenus.

(6) Mise en œuvre de la formation des membres GGF : Technique de gestion forestière

Après avoir organisé la formation portant sur la gestion forestière incluant les activités économiques, les résultats suivants ont été constatés :

Beurre de karité : En collaboration avec «A-Danse S.A. » et le centre de formation de « Association RAKIETA », le beurre de karité des GGF a été transformé en savon à base de beurre de karité et exporté au Japon.

Amélioration de la qualité de Soumbala : Après la formation, les femmes souhaitant d'adhérer au GGF se sont augmentées.

Valorisation des plantes médicinales : La bonne collaboration avec les « laboratoires PHYTOFLA » permet la production directement liée à la vente.

Apiculture moderne : Le voyage d'études à Fada N'gourma organisé a permis la prise de conscience améliorée des participants. En effet, la production du miel a été doublée par rapport à celle de l'année précédente. Certains GGF ont fait la production du miel avec les ruches améliorées par eux-mêmes.

Gestion du feu de brousse : Quelques GGFs ont pratiqué spontanément l'ouverture du pare-feu dans le but de protéger le lieu directement lié à leur cadre de vie.

### **5.2.5 4ème année (du septembre 2010 en août 2011)**

(1) Promotion de la compréhension sur le contenu des activités du Projet

Depuis le lancement du projet, on a expliqué mainte fois le concept de base du projet de coopération technique de la JICA. Grâce à cela, on l'a compris, sur les lieux, plus ou moins bien.

(2) Renforcement du système de coopération avec les organismes homologues burkinabè, notamment avec la DRECV et la DPECV

Comme la 3ème année, la formation technique de la gestion forestière ayant pour thèmes (coupe de bois, carbonisation et gestion du feu de brousse) avec comme instructeur les forestiers de la DRECV et de la DPECV. On a fait le soutien de montant mensuel fixe au carburant des motos affectées aux agents forestiers des SDECV.

En utilisant le soutien financier au bureau JICA, le projet a effectué la réparation du système électrique du bâtiment de la DPECV endommagé suite au coup de foudre du mois d'août 2010.

(3) Gestion à distance du projet suite à l'évacuation temporaire des experts japonais

Bien que l'évacuation temporaire des experts japonais suite à la dégradation de la situation politique du pays ait été intervenue, on a pu, par commande à distance à partir du Japon, on a pu poursuivre plus ou moins bien les activités du Projet dont la gestion comptable est possible. Alors que la suspension totale des activités évitée est bien significative, il est très difficile, en réalité, de commander à distance la gestion du projet. En revanche, du fait que les effectifs du projet et les membres GGF/UGGF ont eu une expérience d'avoir pu poursuivre, sans recours aux experts japonais et quoique cela soit partiel, les activités du projet, c'est une occasion bien profitable pour les effectifs du projet et les membres GGF/UGGF.

**(4) Assemblée générale d'UGGF organisée**

Chaque UGGF a organisé l'assemblée générale annuelle de décembre en janvier 2011. A l'assemblée générale UGGF dirigée par ses membres exécutifs, une discussion très animée s'est engagée sur le rapport des comptes, le plan des activités et le plan du budget (recettes et dépenses). Tous ces documents ont été finalement approuvés. Les frais de déplacement nécessaires, pour que les membres de l'UGGF assistent à la réunion préparatoire et se rendent à la direction de l'UGGF pour participer à l'assemblée générale, ont été pris en charge par les comptes de chaque GGF et de l'UGGF. Ce qui signifie une indépendance développée pour chaque UGGF.

**(5) Consolidation des capacités de gestion organisationnelle des membres exécutifs du GGF**

On a effectué l'évaluation des capacités en vérifiant auprès des membres exécutifs de tous les GGF, si les éléments sont ancrés ou non comme leur tâche quotidienne. Les résultats sont notés ci-dessous.

Gestion comptable :	Les comptables de 90% GGF assurent la gestion financière avec la tenue du livre de comptes. 70% de GGF utilisent la banque si besoin en est. La méthode de tenue du relevé est à améliorer.
Distribution des revenus :	90% GGF ont fixé le critère de distribution des revenus réalisés par les activités améliorant les revenus et effectuent la distribution des revenus sur la base de ce critère.
Versement des cotisations annuelles :	Alors que tous les membres de presque tous les GGF ont versé les frais d'adhésion, le nombre de membres qui paient les cotisations annuelles diminue au fil du temps.
Gestion des matériels :	Tous les GGF assurent, sans problème, le stockage des matériels. Les GGF qui ont reçu l'entrepôt du projet y stockent les matériels.
Relevé des activités et réunions :	Bien que tous les GGF soient habitués de faire le relevé de la réunion ou de l'activité, seule la moitié de GGF le font correctement.
Assemblée générale annuelle :	Plus de 70% de GGF ayant suivi la formation sur le suivi et l'évaluation ont organisé, à leur initiative, l'Assemblée générale annuelle

**5.2.6 5ème année (septembre 2011 en décembre 2012)****(1) Résultats de l'évaluation finale interne sur les formations de GGF**

Préalablement à l'évaluation finale officielle, le Projet a effectué l'enquête auprès de membres exécutifs de chaque GGF destinée à l'évaluation interne sur les formations de GGF. Sur la base des réponses des membres exécutifs de chaque GGF à nos questions, nous présentons ici nos observations faites avec les critères de pertinence, d'efficacité, de validité, d'impact et de durabilité.

## &lt;Pertinence&gt;

On a examiné la pertinence du Projet en se focalisant sur les formations. Concernant le degré de satisfaction des besoins relatifs à la formation, les GGF concernés des 4 forêts classées ont répondu, dans l'ensemble, « hautement satisfaits ». Tous les GGF pensent que « les techniques et connaissances acquises lors de la formation peuvent être bien utilisées dans la gestion des forêts. » De ce fait, ces formations sont jugées comme hautement pertinentes.

## &lt;Efficacité&gt;

La plupart des GGF ont pu expliquer le sens et la nécessité de la mise en place du GGF. On peut donc dire

qu'ils ont compris la nécessité d'avoir une telle organisation pour utiliser la forêt classée et en bénéficier tout en participant à la gestion des forêts. On commence à prendre conscience de l'importance du mécanisme qui consiste à faire la production en utilisant la technique et les connaissances acquises lors de la formation, à mettre en réserve une certaine partie des recettes obtenus par les activités génératrices de revenu, à affecter cette partie à l'achat de matériels, matériaux et matières premières, et à utiliser le fonds de roulement. De ces faits, on peut dire que le soutien du projet mené jusqu'à maintenant pour que les GGF puissent lancer, d'une manière autonome, des activités de gestion forestière a l'efficacité bien élevée.

#### <Validité>

On a examiné comment les GGF ont estimé notamment la qualité et la quantité des matériels introduits lors de la formation. Du point de vue de la qualité, pour le cas où « une cassure du matériel s'est produite tout de suite après la mise en service », l'utilisation trop brutale de ces matériels peut aussi être mise en cause. De fait que la quantité de matériels introduits dans l'ensemble du présent Projet est peu élevée, les GGF aussi bien que la partie homologue burkinabè a émis des critiques. Cependant lorsqu'on se retrouve devant des matériels introduits en quantité, quantité permettant certaines activités économiques, mais semblant être relativement insuffisante, on se sent prêt à agir d'une façon à l'autre. En ce sens, l'introduction des matériels par le présent Projet présente une validité bien élevée.

#### <Impact>

Les populations locales reconnaissent, à travers des activités GGF, l'importance de la cohérence. Ceci pourra avoir un impact positif sur le développement postérieur du village. Une relation de collaboration a été établie avec les agents forestiers.

#### <Durabilité>

Presque tous les GGF se sont mis à faire le relevé des activités et le relevé comptable. Une série d'opérations (présentation des activités et élaboration du plan dans l'assemblée générale ordinaire) sont devenues une espèce de routine. Par ailleurs, on a calculé toutes les recettes réalisées jusqu'aux activités de la fin de juillet 2012. Le montant total des recettes réalisées par l'ensemble de 27 GGF est fixé à environ 14 millions FCFA (2,4 millions de yens). On doit apprécier plutôt qu'il est devenu possible de vérifier un tel montant avec les relevés effectués par les membres de GGF. Presque tous les GGF peuvent effectuer le relevé si correctement qu'on peut la vérifier par la suite. Ceci constitue la base de la base pour le développement autonome des activités postérieures. Il est certain aussi que le Projet y a bien contribué. Cependant la fonction de l'UGGF n'est pas complètement ancrée

#### (2) Mise en œuvre des travaux d'aménagement forestier (poursuite de 4ème année)

Pour les travaux d'aménagement forestier, on peut énumérer concrètement l'aménagement de la piste périmétrale, l'ouverture des limites des unités d'aménagement, la confection et la mise en place des panneaux de signalisation et celles des balises de délimitation de l'unité d'aménagement et l'aménagement de voies simples reliant les villages voisins à la forêt classée.

Il peut s'agir de l'aménagement d'infrastructure dans la gestion forestière. Au lancement du présent projet, la partie burkinabè a fortement réagi sur ce projet qui n'avait pas prévu ces activités. On suppose maintenant que lors de la formation du présent projet, on l'aurait conçu dans le cadre du projet de coopération technique sans l'exécution des « travaux ». Mais pour l'exécution effective de la gestion forestière, il n'est pas rationnel de n'y pas mettre en œuvre les travaux d'aménagement connexes. De ce fait l'équipe d'experts japonais en a reconnu la nécessité. La JICA a décidé finalement la mise en œuvre de ces travaux d'aménagement.

Les travaux exécutés dans le présent projet sont ceux notés ci-dessus, exception faite pour l'aménagement de voies simples reliant les villages voisins à la forêt classée. Les travaux ont été exécutés de la 4<sup>ème</sup> année à la première moitié de la 5<sup>ème</sup> année.

Pour le programme d'aménagement forestier, le plan d'aménagement y est joint. Les délimitations de la forêt classée et de l'unité d'aménagement notées sur ce plan sont matérialisées sur place.

### (3) Conscience approfondie GGF/UGGF sur l'importance de relevé des activités et de relevé comptable

Le relevé des activités et le relevé comptable étant les pivots de la gestion organisationnelle, l'équipe du projet a effectué, dès le début et continuellement, la formation et le suivi post-formation.

On suppose bien qu'au début, cela doit être une exigence bien dure du projet pour les gens «qui ne sont pas habitués de faire le relevé ». Mais à partir de la 3<sup>ème</sup> année, le personnel de GGF/UGGF, notamment le secrétaire et le comptable sont parvenus à tenir correctement le cahier. Certains GGF ont déjà rempli quelques cahiers.

Du septembre en octobre 2012, il a été révélé que le représentant de l'UGGF de la forêt classée de Toumousséni a affecté des fonds du compte bancaire de l'UGGF à son compte personnel. En effet l'explication donnée par ce représentant lors de l'Assemblée générale n'était pas cohérente avec le livret de banque et différents relevés. Les membres UGGF ont réussi à mettre au jour le traitement comptable ambigu sur la base des relevés. Les membres de GGF/UGGF ont pu faire l'expérience de « l'importance des relevés » que l'équipe du projet avait dite mainte fois.

### (4) Prise de conscience du réinvestissement

Le présent projet a mis en œuvre la formation des activités génératrices de revenus telles que la production de beurre de karité et l'apiculture, et immédiatement après les a passé en pratique. A cette occasion on a incité à la mise en dépôt du fonds roulant à affecter à la gestion-entretien-renouvellement des matériels introduits, et aux dépenses d'achat des matériaux nécessaires pour la production suivante. On incite les membres à faire, par eux-mêmes, la gestion des matériels, l'approvisionnement en matériaux et le réinvestissement en matériels complémentaires.

C'est le GGF Bounouna qui a acheté les ruches supplémentaires. Ensuite le GGF Djanga a augmenté le nombre de ruches en améliorant par lui-même les ruches traditionnelles. Le GGF Tonga a épargné les revenus par la vente du miel, a commandé par lui-même les ruches. Il a 20 ruches introduites par le Projet, 9 ruches achetées et a commandé en octobre 2012 8 ruches.

C'est ainsi qu'au lieu de partager simplement leurs revenus, ils font les préparatifs pour la production suivante, à savoir que l'esprit du «réinvestissement » dans le sens le plus large des mots est né chez quelques GGF. Ceci est véritablement un premier pas vers « l'autonomie ».

## **6. Bon moyen de exécuter et de gérer le projet**

### **6.1 Bon moyen exécutif du projet**

#### **6.1.1 Renforcement des capacités GGF**

##### (1) Consolidation technique des activités de gestion forestière

Pour améliorer la technique de gestion forestière GGF, le suivi post-formation est toujours fait, pour le présent projet, par le formateur de manière à résoudre immédiatement le problème chaque fois qu'il se pose.

A partir de la 3<sup>ème</sup> année le personnel des organismes homologues a dirigé directement la formation pour les activités suivantes : la coupe de bois, la carbonisation, la gestion du feu de brousse, la gestion du

pâturage. Cette formation a permis aux forestiers de s'impliquer plus profondément dans les activités du Projet.

### (2) Assurance de la durabilité des activités de gestion forestière

Dans le cadre de la technique de gestion forestière, le projet a proposé de nombreuses techniques génératrices de revenu telles que la coupe de bois, la production de plants, l'apiculture, le beurre de karité, les plantes médicinales et la carbonisation. On a organisé aussi "la formation en gestion de revenus" pour faire comprendre aux GGF qu'il doit assurer la gestion du fonds pour pouvoir l'utiliser comme fonds roulant ou fonds pour la gestion forestière. Il en résulte que nombreux GGF assurent les activités durables améliorant les revenus en utilisant des ventes comme fonds de production. Certains GGF ont fait même une introduction complémentaire des équipements ou affecté une partie des ventes à la charge de gestion forestière (comme mesure contre les feux de brousse).

### (3) Ancrage des capacités de gestion organisationnelle

Le projet a organisé la formation en capacité organisationnelle en vue de l'amélioration des capacités GGF. Citons concrètement qu'à la création du GGF on a insisté sur la nécessité de nommer les alphabétisés au poste de secrétaire et de comptabilité lors de la sélection des membres exécutifs. Pour le compte de ces membres exécutifs de tous les GGF, on a mis en œuvre la formation sur «le relevé et la comptabilité», «la capacité d'élaboration du plan», «la gestion de revenus» et «le suivi».

De plus pour consolider les capacités, on a fait périodiquement le suivi du relevé des activités et celui du relevé comptable. On a aussi déployé de l'ingéniosité de manière à pouvoir présenter, à l'assemblée générale, le rapport de comptes et le rapport des activités établis sur la base des relevés. Il en résulte que chez nombreux GGF le contenu du relevé des activités et du livre de comptes et la capacité d'établir le rapport de compte se sont améliorés au fil de l'année. De telle transparence des informations assurée soutient les activités du groupement.

## **6.1.2 Mise en place du système de gestion FC s'articulant autour de l'UGGF**

A partir de la 3ème année, on a apporté un véritable soutien au renforcement des capacités de l'UGGF. Pour cela, en considérant l'après-projet, on a organisé "la Formation du renforcement des capacités organisationnelles des membres exécutifs UGGF " et a lancé la transaction commerciale de certains produits GGF par l'intermédiaire de l'UGGF et ce pour constituer un système permettant de poursuivre les activités économiques d'après le projet. Il en résulte que tous les UGGF peuvent recevoir le prix des produits, et que les recettes peuvent être distribuées à chaque GGF suivant leur convention.

## **6.1.3 Promotion de la participation des forestiers aux activités du Projet**

En considérant la prise en conscience que le principal acteur est la partie burkinabè, et en supposant la prise en charge par la contre partie nationale burkinabè, le présent projet avait prévu au début l'implication du personnel de l'organisme homologue (notamment personnel forestier de niveau des directions régionale, provinciale et départementale) dans le suivi et le contrôle de la formation destinée au GGF. Mais les moyens physiques sont, en réalité, peu satisfaisants à cause du budget insuffisant des directions régionale et provinciale, de l'exécution retardée de la contre partie nationale burkinabè pour ce projet et du nombre insuffisant des agents forestiers. En conséquence, la participation du personnel de l'organisme homologue aux activités du Projet était, au premier temps, limitée.

Le mécanisme de participation des forestiers de niveau local à la formation technique en gestion forestière a été rendu possible, avec la prise en charge soit par la contre partie nationale burkinabè soit par le budget japonais. A partir de ce moment, on a promu activement l'implication des forestiers à la formation et à la

surveillance de la formation.

#### **6.1.4 Promotion de la collaboration avec les acteurs locaux**

Pour promouvoir la collaboration avec les acteurs locaux, on a organisé régulièrement le séminaire des acteurs locaux. Au séminaire, on a augmenté le nombre d'exposés par membres GGF et ce pour mieux approcher les GGF des acteurs locaux. On a organisé la formation de la valorisation des produits forestiers non ligneux en collaboration avec les sociétés privées et civiles de la localité.

En particulier, pour les plantes médicinales et la production du beurre de karité, la collaboration présente des avantages : en effet l'entreprise peut assurer l'approvisionnement constant en matière première produits par les producteurs sûrs. Les GGF/UGGF peuvent produire, en toute sécurité, des produits de quantité commandée et peuvent en obtenir les revenus comptants. Ce faisant, on a des résultats considérables du point de vue économique.

### **6.2 Bon moyen de mener à bien le projet**

#### **6.2.1 Mise en relation avec les organismes homologues**

(1) Compréhension essentielle partagée sur le schéma du projet de coopération technique

Le présent Projet est mis en œuvre sous le schéma du projet de coopération technique de la JICA. Dans le cadre de ce dernier, la JICA ne prend pas en charge financière notamment les frais du personnel, les frais d'exploitation et les frais de gestion du projet mais les experts japonais apportent le soutien technique aux activités que l'organisme homologue burkinabè devra mener. On a éprouvé des difficultés considérables de compréhension mutuelle au sujet du schéma de ce projet lors de la concertation initiale tenue avec l'organisme homologue. L'équipe d'experts japonais a entrepris, avec persévérance, de faire comprendre le schéma du projet de coopération technique de la JICA, à travers le comité de pilotage, le séminaire des acteurs locaux et la concertation individuelle avec chaque organisme homologue burkinabè.

Concernant les dispositions prises par la partie japonaise pour faire face aux préoccupations formulées par la partie burkinabè, il y a eu une concertation entre l'organisme homologue burkinabè et les intéressés japonais. A cette occasion les deux parties sont parvenues à un accord relatif au contenu des activités et à la méthode de renforcement de la participation du personnel de l'organisme homologue.

Conformément à cet accord, le soutien aux frais divers des activités du personnel d'organisme homologue est mis en œuvre.

(2) Exécution sûre de la transmission des informations

La transmission des informations pour la première année n'a pas été toujours régulière entre l'équipe d'experts japonais et le coordonnateur national et les autres personnes concernées des organismes homologues burkinabè et ce pour les raisons suivantes :1) La mise en place du mécanisme de concertation avec le personnel homologue était en retard. 2) L'équipe d'experts japonais n'a pas bien saisi le système de transmission des informations au Burkina Faso.

Pour améliorer la transmission des informations, on s'est efforcé de tenir plus fréquemment des séances d'échanges des opinions avec les directions régionale et provinciale. Il a été décidé en définissant, de nouveau, la voie de transmission des informations, que les informations des experts japonais soient remises à des responsables de niveau central (secrétaire général, directeur général de la conservation de la nature, directeur des forêts, etc.) suivant la voie de coordonnateur national, directeurs provincial et régional.

### **6.2.2 Gestion de l'équipe du projet**

#### **(1) Renforcement de la fonction de coordination du Projet**

Le présent Projet a affecté à l'équipe du Projet un coordonnateur national relevant de la direction de coordination. Ce coordonnateur a mené les activités du Projet en collaboration avec les effectifs de la direction régionale des Cascades et de la direction provinciale de la Comoé. Pour promouvoir les activités du Projet en collaboration avec ce coordonnateur national, l'équipe d'experts japonais lui a confié les affaires professionnelles avec son soutien. C'est ce coordonnateur national qui a fait toutes les présentations des activités du Projet à l'occasion du comité de pilotage (JCC) et du séminaire des acteurs locaux pour la dernière moitié de la durée du projet.

La collaboration entre le coordonnateur et les experts japonais est devenue plus étroite et ce a permis au coordonnateur d'effectuer plus activement la coordination avec le personnel de directions régionale et provinciale et les directions forestières de niveau central.

#### **2) Activités en absence de l'expert japonais**

Au cours de l'exécution du Projet, l'expert japonais a été absent pendant certains moments, dès la 1ère année. Mais les activités du Projet doivent se poursuivre, à l'initiative du coordonnateur national et par les effectifs des directions régionale et provinciale et le personnel du projet, même pendant l'absence de l'expert japonais. Pour ce faire, on avait pris les dispositions nécessaires suivantes : l'expert japonais a tenu une réunion avec l'effectif burkinabè de l'équipe du Projet et l'effectif de l'organisme homologue pour discuter des opérations à faire pendant son absence. Le système de liaison par courriel (E-mail) a été renforcé de manière à pouvoir échanger directement des messages électroniques.

Grâce à ces dispositions, bien que l'évacuation temporaire des experts japonais suite à la dégradation de la sécurité du pays ait causé quelques difficultés, on a pu, à l'initiative du coordonnateur national, plus ou moins poursuivre les activités du Projet.

### **6.2.3 Collaboration avec les jeunes volontaires japonais**

Aux yeux des japonais, les activités du projet de coopération technique et les activités des jeunes volontaires japonais n'ont pas le même schéma. Mais cela est bien difficile à faire comprendre aux burkinabè. Ces difficultés peuvent même être des facteurs empêchant l'activité de l'autre partie.

Face à ce problème, ces deux parties se sont efforcées de faire les échanges répétés des informations sur les activités de chaque partie, et ce a conduit naturellement à maintenir une distance appropriée avec la création de soutien mutuelle.

## **7. Leçon à tirer**

- La mise en place d'une organisation de gestion forestière des populations est nécessaire pour la gestion forestière de type participatif.

La mise en place d'une organisation de gestion forestière des populations, comme GGF/UGGF du présent projet, est nécessaire pour la gestion forestière de type participative pour les deux raisons suivantes.

La première raison est que l'organisme chargé de forêts visées (par exemple, le service forestier pour le cas de la forêt classée, et le service communal compétent pour le cas de la forêt communale) doivent déterminer leur partenaire et leur collaborateur pour préciser l'entité assumant la responsabilité.

Conformément aux prescriptions de l'Etat, cette entité (organisme) doit être autorisée par l'enregistrement au gouvernement ou à la collectivité territoriale. Ce faisant, l'organisme des populations locales peut établir une relation avec l'organisme public. Il aura ainsi l'obligation d'assurer la gestion organisationnelle définie par l'Etat (décrite ci-dessous) telle que la mise en place d'une cellule exécutive, le respect du



règlement intérieur, la gestion comptable, etc.

La deuxième raison, qui a un rapport certain avec la première, est que si le développement durable des ressources forestières est considéré comme "le développement ne dépassant pas la limite de régénération des ressources forestières", le contrôle deviendra impossible si les participants au développement est la majorité massive et anonyme.

L'GGF/UGGF du Burkina Faso dispose d'un privilège de développer les ressources forestières de la forêt classée pour laquelle le développement des ressources à des fins commerciales n'est pas, en principe, autorisé, tandis que ce groupement doit assumer l'obligation d'assurer la gestion et la préservation des ressources forestières. C'est ainsi que les populations locales ont la liberté d'adhérer au GGF/UGGF. Pourtant ils auront, une fois adhérents au GGF/UGGF, le privilège mais aussi l'obligation et la responsabilité. Le règlement intérieur du GGF précise que toutes les personnes, devenues membres du groupement pour obtenir le privilège, perdront leur titre, si elles n'assument pas leur obligation. Ceci constitue un facteur freinant l'augmentation du nombre des membres du groupement, voire des participants au développement des forêts classées.

- Il est indispensable que le Groupement de Gestion Forestière (GGF) ait une certaine autonomie économique.

Il a été constaté que pour de nombreux projets de gestion forestière participative mis en œuvre la durabilité des activités après la fin du projet n'avait pas été toujours assurée non seulement au Burkina Faso, mais aussi dans les autres pays. Pour y faire face, le présent projet a mis en place, concrètement, un mécanisme de base qui consiste que les GGF effectuent les activités économiques en valorisant les produits forestier, qu'il affecte une partie des revenus, d'une part au fonds d'aménagement forestier et d'autre part aux frais des activités des membres exécutifs du GGF/UGGF ainsi qu'au fonds roulant pour supporter l'entretien et le rechange des matériels introduits.

A l'heure où l'on ne peut presque pas compter sur le budget d'Etat pour le projet, il est nécessaire que les GGF aient une certaine autonomie économique pour assurer une durabilité des activités après la fin du projet. Cependant, les activités économiques des GGF ne peuvent aucun cas admises sans condition. Cette admission se fait en supposant que le plan d'aménagement de la forêt visée soit élaboré et que les activités soient mises en œuvre conformément audit plan et en assurant la reproduction durable des ressources forestières.

- Pour promouvoir les activités économiques, il est nécessaire d'établir la collaboration ou la coopération avec des sociétés privées ou sociétés civiles de la localité.

Les activités pouvant être supposées comme activité économique se décomposent, en grosso modo, de la production et de la vente des produits forestiers ligneux (bois de chauffe, bois de service et bois d'œuvre), et de la production et de la vente des produits forestiers non ligneux (représentés par le beurre de karité ou les plantes médicinales). Concernant la vente des produits forestiers ligneux, le canal de distribution n'est pas pour le moment en bon fonctionnement à cause de l'absence de mécanisme reliant adroitement la demande et l'offre.

Contrairement à cela, le présent projet a réussi d'établir une base de la relation de collaboration entre les sociétés privées et civiles de la localité et les GGF/UGGF. Avantagée pour ces deux parties, cette relation porte sur les produits forestiers non ligneux, notamment le beurre de karité et les plantes médicinales. Citons concrètement que le centre de formation, "association RAKIETA", association sise à Banfora est devenu capable de s'approvisionner en beurre de karité de bonne qualité (matière première du savon à base de beurre de karité que le centre de formation de cette association produit) des GGF/UGGF qui ont suivi la formation du présent projet. Par ailleurs, La société pharmaceutique, "laboratoires PHYTOFLA" est aussi devenue capable de s'approvisionner constamment en plantes médicinales (matières premières de ses médicaments) des GGF/UGGF qui ont suivi la formation du présent projet.

C'est ainsi que ces établissements sont, pour les GGF/UGGF, les clients qui leur achètent leurs produits. Grâce à cela, un mécanisme d'apport constant de certains revenus a commencé à fonctionner. Pourquoi la société privée ou la société civile de la localité? C'est parce qu'elles sont fondées dans une locale concernée et très bien renseignées pour les circonstances, et ce permet de faire face à des problèmes qui s'y seraient produits. De telle façon, leurs activités peuvent contribuer au développement de l'ensemble de locale.

- L'essentiel pour la gestion financière, c'est d'assurer la transparence.

Quelle que soit l'organisation, il est nécessaire d'avoir des fonds pour mener ses activités. Le problème est que le transfert des fonds cause souvent un survenu des problèmes. Pour prévenir un tel problème, il nous faudra faire de notre mieux pour assurer la transparence sur le transfert des fonds.

Comme moyen concret pour assurer cette transparence, le présent projet a conseillé de nommer, lors de la création du GGF/UGGF suivie de la sélection des membres exécutifs, les alphabétisés au poste du secrétaire et du comptable. On a fait, aussi après la création, la formation et le suivi sur le thème de la méthode concrète de relevé des activités et de relevé comptable. A l'étape finale du projet, en octobre 2012, le représentant de l'UGGF de la forêt classée de Toumousséni a été accusé d'avoir détourné des fonds de l'UGGF. Comme différents rapports exposés à l'assemblée générale extraordinaire de l'UGGF n'ont pas été cohérents avec les dires dudit représentant, le détournement a été découvert. Les membres de cette UGGF ont pu connaître, par ce fait, l'importance d'assurer "la transparence" que le projet avait insisté vivement. Il a été aussi constaté que lors du renouvellement plusieurs GGFs ont nommé, à leur initiative, l'alphabétisé au poste de comptabilité.

L'assurance de la transparence ne touche pas seulement au GGF ou à l'UGGF. Elle s'impose aussi pour la gestion financière du fonds d'aménagement forestier. Comme le service forestier compétent est concerné par le fonds d'aménagement forestier, si la transparence n'y est pas assurée, la gestion durable des forêts avec l'implication des populations locales deviendra impossible.

- La gestion forestière participative exige une introduction de certains matériels déterminés en tenant compte du volume et de la période.

Pour le présent projet, on a conçu l'introduction initiale des matériels pour la formation en valorisation des produits forestiers non ligneux, par exemple pour la production du beurre de karité (récolte, conservation et extraction), et l'utilisation postérieure à la formation de ces matériels par les membres du GGF pour leurs activités pratiques. Cette conception a 2 raisons suivantes.

La première raison est que quel que soit la formation, la technique acquise de la formation ne peut pas être assimilée sans la mettre en pratique. Une autre raison est que les membres peuvent reconnaître la nécessité de gérer par eux-mêmes correctement ces matériels en faisant la pratique, et ce leur permet d'acquérir une base de la capacité de gestion. Lorsque les bénéficiaires des matériels introduits ont la capacité de gestion insuffisante, leurs activités ne pourront pas continuer si un matériel de rechange ne sera plus introduit chaque fois que le matériel introduit est détérioré. En conséquence, il est nécessaire de prévoir, lors de la décision de l'introduction des matériels, la gestion, l'entretien et le renouvellement de ces matériels.

Il existe un raisonnement juste selon lequel s'il s'agit de la gestion forestière participative, l'aidant extérieur ne doit pas, même au début du projet, introduire les matériels et doit laisser les populations locales faire des efforts pour se débrouiller seuls. En tenant compte des expériences vécues du présent projet, ce raisonnement est difficilement applicable. Bien loin de cela, il y a une autre idée que l'aidant extérieur doit, dès le début, faire l'introduction importante des matériels. Ceci doit être aussi une faute. Car la durabilité des activités ne sera pas toujours assurée, même si une introduction importante des matériels se fait dès le début du projet. Ceci peut donner, plutôt, un effet négatif et risque de rendre de plus en plus dépendant le comportement des bénéficiaires de cette introduction. Concernant l'introduction

des matériels pour le projet, il vaut mieux de préparer un système d'entretien et de renouvellement des matériels que les bénéficiaires font par eux-mêmes, et d'introduire progressivement les matériels en fonction de l'avancement de cette préparation.

- Pour considérer le genre dans la gestion forestière participative, il faudra déployer de l'ingéniosité.

En général les hommes utilisent les ressources forestières aussi bien que les femmes. Cependant lorsqu'un groupement des populations locales est mis en place, les hommes tendent à occuper les postes de sa direction et à prendre le droit de décision. Pour éviter cela, le présent projet a demandé, lors de l'appui à la création d'un nouveau GGF, aux populations locales de décider, à l'avance, le nombre des femmes à nommer comme membre exécutif. C'est grâce à cela que tous les GGF ont plusieurs membres exécutifs féminins qui participent donc à la gestion de leur groupement. Ceci peut être un petit changement du présent projet, mais une accumulation de ces petits changements peut constituer une force motrice pour créer un plus grand changement.

Par ailleurs, on a adopté, comme technique de gestion des ressources forestières, les activités que les femmes prennent en charge traditionnellement (production du beurre de karité, amélioration de la qualité du Soumbala, etc.) et ce a contribué à l'augmentation des adhésions féminines chez nombreux GGF.

C'est ainsi que le projet doit déployer de l'ingéniosité pour réaliser la participation des hommes et des femmes à la gestion forestière participative.

## **8. Propositions**

- Définir, comme objectif de base, l'acquisition de l'autonomie des intéressés

L'élément commun des leçons tirées du présent projet se résume en une expression : "l'acquisition de l'autonomie" des intéressés.

Au lancement du présent projet, le premier mot des populations locales de la forêt classée de Bounouna et de la forêt classée de Toumousséni, où l'assistance avait eu lieu avant, était : "Cette fois qu'est-ce que le projet nous donne ?" Ceci prouve qu'ils étaient conscients que "le projet signifie un apport matériel". Ceci témoigne aussi que les projets mis en œuvre jusqu'alors étaient principalement les projets d'aide matérielle. Il n'est pas difficile de faire une aide matérielle. Il nous suffit d'offrir ce que les populations désirent. Ils en sont contents et cela épargne du temps pour l'aidant. Mais cette forme d'aide est une aide transitoire qui ne dure pas.

“L'appui aux efforts de se débrouiller seul” est un concept de base pour la JICA aussi pour l'ensemble des coopérations internationales japonaises. Comme les d'autres bailleurs de fonds et les institutions internationales appliquent ce concept, ce dernier n'est pas spécifique aux japonais. Mais la façon japonaise de concrétiser ce concept sur les lieux est bien différente de la façon de ces partenaires au développement étrangers. Ces derniers effectuent l'aide, souvent en s'articulant autour de l'apport financier et matériel. Mais l'aide japonaise, notamment celle conçue dans le cadre du projet de coopération technique, mettent l'accent sur le renforcement des capacités des bénéficiaires, plus important que l'apport financier et matériel. Ceci est fondé sur l'idée que le renforcement des capacités des bénéficiaires de l'aide est indispensable pour acquérir « l'autonomie ». Ce renforcement des capacités ne concerne pas seulement l'aspect technique, mais il comprend aussi l'amélioration de la capacité organisationnelle nécessaire pour la mise en œuvre de différentes activités.

Lorsqu'on envisage, au sens propre du terme, le développement d'une région ou d'un pays, on doit adopter une attitude constructive : au lieu de demander à l'aidant extérieur simplement l'apport financier et matériel, il est fortement conseillé de juger objectivement ce qui peut se faire et ce qui ne peut pas se faire avec les capacités et les ressources actuellement disponibles, et après de demander l'aide extérieure pour ce qui ne peut pas se faire, et ce faisant acquérir l'autonomie. Sans cette attitude, on ne peut jamais renoncer au comportement dépendant l'aide extérieure. Cela est vrai au niveau du GGF/UGGF et des

populations locales mais aussi au niveau de l'Etat.

- Le présent projet a pour orientation de base la mise en place de 3 axes ("Renforcement des capacités", "Activités communautaires" et "Mise en place de différents mécanismes", et la mise en œuvre en liant ces 3 axes.

Pour qu'un groupement de gestion forestière acquière l'autonomie, comme indiqué à la rubrique "Leçons tirées" ci-dessus, les activités économiques, telles que la production et la vente du beurre de karité, sont indispensables. Pour exécuter ces activités économiques, il est nécessaire que les membres GGF acquièrent la capacité technique de production du beurre de karité de qualité. Comme on suppose bien que les fonds roulant pour la vente ou d'autres, la capacité de gestion financière est aussi exigée. Pour améliorer ces capacités, il est absolument nécessaire d'effectuer la formation et la pratique post formation. Même si seul GGF/UGGF améliore la capacité de production ou la capacité de gestion, l'activité économique ne pourra pas être réalisée si les produits ne sont pas réellement commercialisés. C'est pour cela qu'il est nécessaire de disposer d'un réseau reliant le GGF/UGGF et les acheteurs des produits. L'intervention du service forestier compétent est nécessaire pour le cas des produits forestiers ligneux. La relation établie jusqu'alors entre GGF/UGGF et le service forestier était une relation entre l'entité contrôlant et l'entité contrôlée. Désormais il faudra établir une relation de partenariat. Pour assurer ceci, il est indispensable de disposer d'un fonds d'aménagement forestier ou d'un autre mécanisme. Ce mécanisme permet d'affecter une partie des revenus obtenus par les activités économiques au développement durable des ressources forestières (qui est la source des activités économiques), au lieu de distribuer la totalité de ces revenus aux membres GGF/UGGF.

On peut dire que l'approche adoptée par le présent projet ("la mise en œuvre des activités en liant ces 3 axes") propose un modèle bien applicable au projet futur de la gestion participative des ressources naturelles. Cependant s'il s'agit de la gestion forestière, cette application n'est pas toujours applicable dans n'importe quelle région. Puisqu'un des 3 axes suppose "la mise en œuvre des activités économiques à travers la valorisation des produits forestiers", l'application est bien difficile dans la localité non potentielle de produire des produits forestiers ligneux et non ligneux. Pour le cas du Burkina Faso, l'application est possible dans la région se trouvant vers le sud de la zone de climat de type Sud-Soudanien.

Mais n'est-il pas possible d'appliquer cette approche dans les régions où la potentialité de valorisation des produits forestier n'est pas si élevée ? Dans ce cas, il est nécessaire d'identifier selon les circonstances locales certaines activités permettant de générer annuellement des produits comme une activité agricole et autres et de mettre en œuvre ces activités tout en combinant avec l'activité de gestion forestière. L'aménagement des infrastructures socio-économique telles que forage, salle de classe, etc., n'est pas impossible comme on l'a vu dans beaucoup de projets conventionnels. Cependant, ce qui est indispensable dans de tels cas est qu'on ne doit pas se contenter simplement de fournir ces infrastructures comme condition d'échange contre la collaboration de la part des populations locales. Il faudra une approche supplémentaire permettant de mettre en rapport de ces infrastructures avec l'activité de gestion forestière : pour ce qui est du forage, on peut utiliser de l'eau pour la production de plants en pépinière villageoise en vue de promouvoir la plantation ; dans le cas de la construction de salle de classe, on y enseigne quotidiennement aux élèves la liaison entre leur vie et les ressources forestières.

Le plus important, c'est de faire comprendre les populations locales que les ressources forestières sont effectivement bien liées à leur vie et que la protection des ressources forestières signifie qu'elles protègent leur propre vie.

- Promouvoir l'utilisation du dynamisme des sociétés privées/civiles

Pour "la mise en place de différents mécanismes", un des 3 axes décrits ci-dessus, on doit donner beaucoup d'importance la mise en place du réseau reliant le groupement de gestion forestière aux sociétés privées/civiles. En général, le secteur privé n'est pas bien progressé dans les pays en voie de

développement et on doit avoir recours à l'appui du gouvernement ou aux autorités administratives. Mais le pouvoir financier du gouvernement étant limité, il vaut mieux remettre en question le mécanisme où des choses ne bougent pas sans l'appui constant du gouvernement. Le Burkina Faso a déjà élaboré la politique de promotion du développement du secteur privé. L'administration forestière doit aussi examiner ce qui peut être réalisable avec cette politique.

Pour le cas du présent projet, on a réussi à faire la collaboration avec les laboratoires PHYTOFLA et l'association RAKIETA qui sont les sociétés privées et civiles qui mènent actuellement les activités économiques. Mais certaines régions ne disposent pas de telles entités. En effet, "le centre de formation" de l'association RAKIETA a été construit avec l'aide japonaise de dons aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine. C'est certainement grâce à la construction de ce centre que la collaboration avec les GGF/UGGF s'est mis en bonne voie, à savoir un bon exemple de l'utilisation adéquate de l'appui limité et sélectif.

Dans le cas où il n'y a pas d'entreprise ou association dans la localité considérée, on peut supposer un apport à la création des entreprises en considérant le développement des industries locales. Différent scénarios peuvent exister pour ce cas. Lorsqu'on examine le domaine forestier, le service forestier peut agir, par exemple, auprès des grossistes du combustible ligneux qui ne sont pas bien organisés pour les transformer en une entreprise, si petite qu'elle soit, voire distributeur du combustible ligneux.

Le courant international relatif à la gestion durable des ressources forestières, comme observé pour le cas de REDD+, est qu'au lieu de demander simplement une aide, les pays aidés développent les activités à leur propre initiative. Ces pays invitent le secteur privé à y faire l'investissement financier privé ou favorisent le retour des fonds. Compte tenu de ce grand courant international, il est nécessaire d'impliquer, dans l'avenir, le secteur privé.

Il en est de même pour le développement régional d'un pays. Il faudra envisager activement l'implication ou le développement des entreprises ou associations locales privées dans l'exploitation durable des ressources forestières. Il est nécessaire de positionner les activités de gestion forestière par les GGF dans un grand cadre et de constituer un mécanisme concret pour en assurer la durabilité.

## **9. Résultats des intrants**

Les résultats des intrants sont décrits ci-dessous.

### **9.1 Partie japonaise**

- ◆ 6 experts japonais de courte durée (103,5 H/M, y compris 0,16 H/M prise en charge par la JAFTA)
  - Conseiller technique principal / Gestion forestière : 27,57 H/M (y compris 0,16 H/M prise en charge par la JAFTA)
  - Adjoint au conseiller technique principal / Amélioration du cadre de vie : 24,84 H/M
  - Développement participatif (1) : 9,1 H/M
  - Développement participatif (2) : 20,34 H/M
  - Gestion des formations : 9,17 H/M
  - Gestion administrative : 12,23 H/M

- ◆ Formation au Japon

Formation au Japon : 4 participants au total

(Ancien coordonnateur national, Nouveau coordonnateur national, Direction Régionale des Cascades, Direction Provinciale de la Comoé)

## ◆ Matériels fournis

Véhicules, motos et autres matériels

◆ Dépenses des opérations au Burkina Faso (frais du personnel, frais des articles consommables, etc. de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année: 45.985.000 yens

◆ Dépenses pour l'approvisionnement des matériels et équipements (de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 3.274.000 yens

◆ Dépenses pour la prestation locale de services (des consultants locaux) (de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 46.640.000 yens

◆ Dépenses des travaux (de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 18.804.000 yens

**9.2 Partie burkinabè**

## ◆ Homologues

Surveillance : DiFor : 1 pers.

Surveillance : DREDD-Cascades : 5 pers.

Surveillance : DPEDD-Comoé : 4 pers.

Agents forestiers des 4 FC : 14 agents

Coordonnateur National (CN) : 1 pers

## ◆ Installations

- Bureau offert (1 climatiseur, bureaux, chaises, étagères, etc.)

- Frais des eaux et électricité

## ◆ Equipements

Véhicule, motos et autres matériels

## ◆ Contre partie nationale burkinabè

Montant exécuté : 162.834.332 FCFA (\* depuis l'année 2008 jusqu'à l'année 2012)

Contre partie nationale initiale : 250.000.000 FCFA (\*d'après l'Entente signée le 7 juin 2007)

**10. Envoi d'experts japonais**

Les résultats de l'envoi des experts japonais sont décrits ci-dessous.

◆ 1<sup>ère</sup> année : 5 Domaine 5 pers.

◆ 2<sup>ème</sup> année-1 : 5 Domaine 5 pers.

◆ 2<sup>ème</sup> année-2 : 5 Domaine 4 pers.

◆ 3<sup>ème</sup> année : 4 Domaine 4 pers.

◆4ème année : 4 Domaine 4 pers.

◆5ème année : 4 Domaine 6 pers.

## **11. Résultats des formations**

### **11.1 Homologues envoyés au Japon pour le stage**

4 personnes homologues au total ont participé à la formation au Japon.

### **11.2 Formation pour le compte d'homologues**

La formation avec 12 thèmes au total a été mise en œuvre pour le compte des homologues.

### **11.3 Formation pour le compte d'UGGF**

La formation avec 3 thèmes au total a été mise en œuvre pour le compte des UGGF.

### **11.4 Formation pour le compte de GGF**

La formation et le suivi post formation avec 36 thèmes au total ont été mises en œuvre pour le compte des GGF.

## **12. Matériels fournis [Données relevées en date de l'évaluation finale]**

Les matériels de 22 natures différentes ont été fournis.

## **13. Relevé des frais d'affaires au Burkina Faso**

(1) Relevé des frais d'affaires pour chaque année

Le total annuel de frais d'affaires générales, de frais d'achat de matériels, de contrat de consultant local et de frais de travaux est décrit ci-dessous.

◆1ère année : 8.055.000 yens

◆2ème année-1 : 5.197.000 yens

◆2ème année-2 : 27.801.000 yens

◆3ème année : 27.978.000 yens

◆4ème année : 18.940.000 yens

◆5ème année : 25.804.000 yens

(2) Résultats des contrats de consultant local

Le nombre de contrats pour chaque année est indiqué ci-dessous.

◆1ère année : 2

◆2ème année-1 : 1

◆2ème année-2 : 9

- ◆ 3<sup>ème</sup> année : 8
- ◆ 4<sup>ème</sup> année : 6
- ◆ 5<sup>ème</sup> année : 4

#### **14. Relevé des organisations du comité de pilotage**

Chaque comité de pilotage a eu lieu en date indiquée dans le tableau.

Tableau Résumé 2: Date organisation du comité de pilotage et principal thème

No.	Date organisation
1 <sup>ère</sup>	21 février 2008 (1 <sup>ère</sup> année)
2 <sup>ème</sup>	20 février 2009 (2 <sup>ème</sup> année-2)
3 <sup>ème</sup>	17 juillet 2009 (2 <sup>ème</sup> année-2)
4 <sup>ème</sup>	31 mars 2010 (3 <sup>ème</sup> année)
5 <sup>ème</sup>	8 avril 2011 (4 <sup>ème</sup> année)



## **Avant-propos**

Le présent rapport d'achèvement du Projet se décompose de deux parties et d'une annexe suivante.

- Partie I : Mise en œuvre du projet et résultats
- Partie II : Produits capitalisés de la coopération technique
- Annexe : Résumé du Plan d'Aménagement Forestier des Forêts Classées de Gouandougou, de Kongouko, de Toumousséni et de Bounouna

La partie I décrit l'aperçu du projet mis en œuvre du juin 2007 en décembre 2012, le contenu de ses activités et les résultats.

La partie II est composée des résumés des produits capitalisés de la coopération technique : « Guide Pratique d'Elaboration et de Mise en Œuvre du Plan d'Aménagement Forestier dans la zone Sud-soudanienne », « Manuel en Appui Organisationnel et Technique des Groupements et Unions des Groupements de Gestion forestière » et « Manuel Technique de la Gestion Forestière » qui sont établis lors de la mise en œuvre du projet.

L'annexe contient le résumé des quatre (4) plans d'aménagement forestiers qui concernent respectivement la forêt classée de Gouandougou, de Kongouko, de Toumousséni et de Bounouna. Ces plans qui sont élaborés principalement par le personnel de la Direction Régionale des Cascades et de la Direction Provinciale de la Comoé, sont validés par la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire et la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire.

## **Partie I Mise en œuvre du projet et résultats**

## **Partie I : Mise en œuvre du projet et résultats**

## **1. Aperçu du projet**

### **1.1 Contexte et justification du projet**

Du fait de son appartenance au Sahel, le Burkina Faso fait face aujourd'hui à de sérieux problèmes de désertification due à plusieurs causes dont les péjorations climatiques sont les plus importantes. A cela s'ajoutent les effets de la croissance démographique galopante, le déplacement des populations du nord du pays vers le sud et l'ouest à la recherche de terres cultivables et de pâturages, la culture itinérante sur brûlis, l'élevage extensif, la diminution des superficies forestières (110 500 ha par an<sup>2</sup>).

Dans le cadre de la lutte contre la désertification et ses corollaires, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré une Politique Forestière Nationale (PFN). Elle vise une utilisation rationnelle des ressources forestières à travers une exploitation équilibrée, la génération de revenus stables pour les populations surtout rurales, l'intégration de la question des ressources forestière dans le contexte global de développement agro-sylvo-pastoral durable, approche réaffirmée par la Stratégie de Développement Rural (SDR) élaborée en 2003 et qui s'inspire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 puis révisé en 2004.

Dans le cadre de ces nouvelles orientations prises par le Gouvernement, un Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF) a été élaboré. Ce programme a pour but l'établissement d'une exploitation équilibrée des ressources forestières du pays, dans l'optique d'un développement durable. Sa mise en œuvre à travers des projets de terrain a permis en quelques années d'enregistrer un certain nombre d'acquis à la fois sur les plans techniques et organisationnels et sur les plans socio-économiques et écologiques. Les modèles d'aménagement forestier développés à ce jour ont concerné surtout des zones à production quasi-exclusive de bois de feu au vu non seulement de leur localisation à proximité des centres urbains, mais également de leur nature essentiellement constituées de savanes arborées et arbustives. Avec les nouveaux défis de développement durable, de lutte contre la pauvreté et de décentralisation que le Gouvernement s'est fixés, il est plus qu'impérieux de diversifier les produits des forêts aménagées vers la production de bois d'œuvre et le bois d'artisanat et de produits forestiers non ligneux.

C'est au regard de cette situation que le gouvernement du Burkina Faso a requis du Gouvernement du Japon, la mise en œuvre d'un Projet d'études pour la gestion participative des forêts classées dans la province de la Comoé, sujettes à la forte pression anthropique. En effet, outre les flux migratoires internes, ladite province constitue une zone d'accueil de populations venant de la Côte d'Ivoire.

Le Projet d'études pour la gestion participative des forêts classées dans la province de la Comoé a démarré en 2002 et a pris fin en juin 2005. Il a porté sur les forêts classées de Kongouko, Gouandougou, Bounouna et Toumousséni et dans une moindre mesure sur la forêt classée de Dida (à la frontière avec la Côte d'Ivoire) où les activités n'ont pu aller jusqu'à leur terme du fait de l'insécurité dans cette zone. Il a permis de récolter un certain nombre d'informations sur chaque forêt classée, de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des populations riveraines et de formuler des axes d'intervention devant conduire à leur gestion durable. C'est fort des acquis enregistrés par cette étude que le présent projet de coopération technique du gouvernement du Japon a été établi.

### **1.2 Objectif du projet**

Le but global et l'objectif de présent projet ont été déterminés dans le Procès-Verbal des Discussions signé en avril 2007. Mais lors de l'évaluation intermédiaire effectuée en janvier 2010 (à la moitié de la 3<sup>ème</sup> année), ils ont été changés par concertation comme ci-après :

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, 2007 : Document du Programme National de Gestion durable des Ressources Forestières au Burkina Faso

### But global

La gestion participative et durable des forêts dans les 4 forêts classées visées par le Projet peut être assurée par la population locale.

### Objectif du Projet

L'objectif spécifique du Projet est défini comme suit :

Les activités visant la gestion durable des 4 forêts classées de Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko sont menées par la population locale à travers les GGF (Groupement de Gestion Forestière) et les UGGF (Union des GGF, UGGF).

### **1.3 Zone visée par le présent Projet et la durée de sa mise en œuvre**

La zone visée par le présent Projet comporte 4 forêts classées (Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko) situées dans la province de la Comoé de la région des Cascades du Burkina Faso et les villages avoisinants qui ont rapport avec ces forêts qui assurent leur subsistance. Les forêts classées visées et les villages y afférents sont indiqués dans le tableau ci-après.

La durée d'exécution du présent Projet a été fixée initialement à 5ans allant de juin 2007 à juin 2012, mais il a été décidé, lors de l'évaluation finale, de la reporter à 6 mois, soit jusqu'en décembre 2012.

Tableau 1 : Forêts classées visées par le Projet et les villages y afférents

Forêt classée	Superficie (ha)	Villages y afférents	Population totale (pers.)
Bounouna	1,300	Bounouna, Labola-Nambalfo, Labola-Sankrala (3 villages)	3,225
Toumousséni	2,500	Toumousséni, Soubaka, Djongolo, Tagnana (4 villages)	22,629
Gouandougou	9,500	Gouandougou, Dakié, Gouara, Ouratenga, Tonga, Wenga, Bougoussou (7 villages)	3,399
Kongouko	27,000	Dandougou, Kassandé, Fougagoué, Pima, Djanga, Badé, Farajan, Kadio, Banakoro (9 villages)	5,453

Source : édité sur la base des termes de référence de la JICA, du rapport final des études de développement et des informations recueillies après le lancement du projet.

### **1.4 PDM et PO**

Concernant la PDM (Project Design Matrix en anglais et Matrice de Conception de Projet en français) et le PO (Plan of Opération, Plan d'Opérations), la version 1 a été jointe au Procès-Verbal des Discussions signé en 2006. Comme les chiffres des indicateurs n'avaient pas été précisés dans la version 1, on les a fixé lors du 3ème comité de pilotage organisé en juillet 2009 (2ème année-2) et ce a changé en version 2.

Sur la base des indicateurs notés dans la version 2, on a mis en œuvre, en janvier 2010 (correspondant au milieu de la 3ème année), l'évaluation intermédiaire. A cette occasion, la PDM a été révisée et est changée en version 3. Pour y correspondre, le PO a été aussi mis à jour.

### **1.5 Organisation exécutive du présent projet**

En supposant une future organisation exécutive du PAF (Plan d'Aménagement Forestier, ci-après désigné par « PAF »<sup>3</sup>), l'équipe de l'organisme homologue et l'équipe d'experts japonais ont rempli la mission qui

<sup>3</sup> Au commencement du présent projet, le plan était « Plan d'aménagement et de gestion forestière = PAG », mais après avoir adopté le code forestier modifié à l'Assemblée Nationale du 5 avril 2011, on l'a appelé « Plan d'aménagement forestier =PAF ».

leur a été confiée en se prêtant un concours mutuel. Le concept de l'organisation exécutive du présent Projet est indiqué sommairement dans la figure ci-dessous.

En étroite collaboration avec le bureau de la JICA au Burkina Faso, pour le présent Projet, est formée une équipe du Projet se composant d'experts japonais, de coordonateur nationale burkinabè, de personnel d'appui burkinabè, d'organismes administratifs forestiers et de consultants locaux reconsignés. De ce fait pour diriger cette équipe, "la gestion des ressources humaines" et "la gestion de communication" sont des priorités parmi les domaines importants pour assurer la gestion du Projet. Le bureau du Projet étant le principal lieu du travail de l'équipe du Projet, il a été installé dans la direction régionale des Cascades de l'actuel MEDD<sup>4</sup> à Banfora.

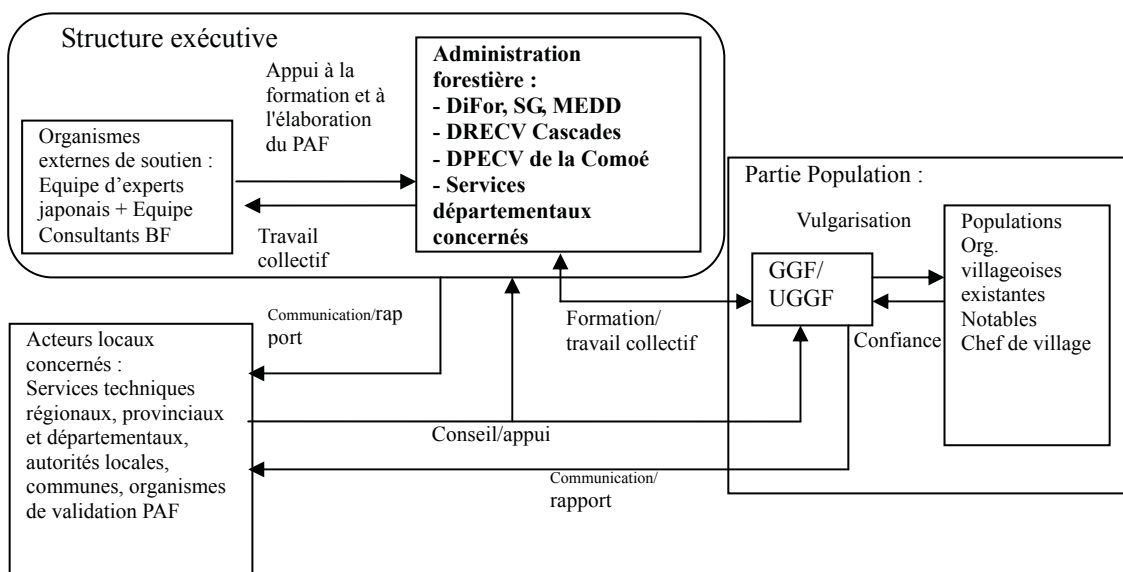


Figure 1: Concept d'organisation exécutive du présent projet

Après avoir fait le point sur les activités de la première année, il est apparu évident que la saison sèche de mars à avril est une période très importante pour promouvoir les activités au niveau villageois et que l'absence de l'équipe d'experts japonais, qui devait intervenir pendant cette période, en raison du changement d'exercice constitue une contrainte considérable freinant l'accomplissement des buts du Projet susmentionnés. De ce fait, le contrat du Projet a été modifié en contrat pluriannuel dont l'exercice commence au mois de septembre et finit au mois d'août de l'année suivante. Comme l'évacuation temporaire des experts japonais a eu lieu en 4<sup>ème</sup> année suite aux troubles d'ordre public au Burkina Faso, une partie des activités n'a pas pu être effectuée pendant la période du Projet prévue initialement. La fin du Projet a été rallongée de 6 mois. De ce fait, le calendrier opérationnel applicable au présent projet est fixé comme ci-dessous.

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| ➤ 1 <sup>ère</sup> année   | : juin 2007 en mars 2008          |
| ➤ 2 <sup>ème</sup> année-1 | : avril 2008 en août 2008         |
| ➤ 2 <sup>ème</sup> année-2 | : septembre 2008 en août 2009     |
| ➤ 3 <sup>ème</sup> année   | : septembre 2009 en août 2010     |
| ➤ 4 <sup>ème</sup> année   | : septembre 2010 en août 2011     |
| ➤ 5 <sup>ème</sup> année   | : septembre 2011 en décembre 2012 |

<sup>4</sup> Au commencement du présent projet, le Ministère homologue était « le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie = MECV », mais par le remaniement organisationnel du décembre 2011, il a été changé en « Ministère de l'Environnement et du Développement Durable = MEDD »

## 2. Orientations de base pour la mise en œuvre du projet

Les Orientations de base du présent Projet sont définies comme ci-après pour atteindre l'objectif du Projet et l'objectif global.

### Orientations de base

- Orientation de base 1 : Combinaisons efficaces entre "le renforcement des capacités", "les activités communautaires" et "la création de différents mécanismes" (approche à l'objectif du Projet)
- Orientation de base 2 : Renforcement des capacités en mettant l'accent sur l'émission des participants
- Orientation de base 3 : Les GGF/UGGF assurent le soutien à l'amélioration des capacités de créer des moyens d'assurer la subsistance familiale des communautés locales et le renforcement des réseaux de gestion des forêts classées
- Orientation de base 4 : Soutenir la communication entre les acteurs locaux concernées dans le cadre de l'apport à l'élaboration du PAF
- Orientation de base 5 : Diriger efficacement et rentablement l'équipe du projet

### 2.1 Orientations de base 1

#### Orientation de base 1 :

Combinaisons efficaces entre "le renforcement des capacités", "les activités communautaires" et "la création de différents mécanismes" (approche à l'objectif du Projet)

#### (1) Approche à l'objectif du Projet

L'objectif du Projet consiste à ce que "les populations locales mènent les activités visant à assurer la gestion durable des forêts classées par le biais des GGF et UGFF". "La durabilité" est ici le mot clef. Jusqu'à nos jours, des soi-disant "projet de gestion forestière de type participatif" ou "projet de gestion des ressources naturelles de type participatif" ont été entrepris dans de nombreux pays. Nombreux sont ceux qui, à compter de la fin du projet, ont beaucoup de problèmes quant à la durabilité.

A partir des leçons que l'on peut en tirer et en s'interrogeant sur comment rendre la gestion forestière durable, les 3 principaux axes suivants pour le présent Projet sont définis.

- (a) Renforcement des capacités
- (b) Activités communautaires
- (c) Création de différents mécanismes

D'une manière très simplifiée, le concept général du présent Projet est schématisé à la figure suivante.

Dans le cadre du présent Projet ont été prévues la formation sur le tas et la formation théorique. En considérant, dans le sens large du terme, la vulgarisation et la sensibilisation comme partie intégrante du renforcement des capacités, on effectue la vulgarisation auprès des populations locales et on met en valeur notamment des séminaires en les considérant comme des occasions de sensibilisation pour permettre aux acteurs locaux concernés d'approfondir leurs connaissances sur la gestion forestière de type participatif.

En ce qui concerne les activités communautaires, on mène des activités pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers la mise en valeur des produits forestiers ligneux et non ligneux. Pour les produits forestiers ligneux, le combustible ligneux constituant encore la principale source d'énergie, on peut supposer la production de bois de chauffe et de charbon de bois. Il faudrait remarquer cependant que puisqu'il s'agit de l'exploitation des forêts naturelles, la production devra être bien programmée en tenant compte de leur capacité de régénération. Quant aux produits forestiers non ligneux, comme le beurre de Karité et le soubala produits traditionnellement par les femmes ainsi que l'apiculture ont une potentialité élevée, il est prévu de promouvoir et/ou d'améliorer ces activités. Une fois que les villageois comprennent qu'il est possible de tirer de profit des forêts, on peut s'attendre à ce qu'ils mènent des activités de protection des forêts.

Pour la création des mécanismes, on a supposé 3 niveaux. Le premier concerne la mise en place des groupements des populations locales qui sont l'unité de base pour la gestion de la forêt classée. Le deuxième concerne le mécanisme de la mise en rapport desdits groupements et du service forestier. Le dernier concerne le mécanisme de la mise en rapport du service forestier, des groupements des populations et des acteurs locaux concernés (organismes administratifs déconcentrés et différents organisations locales). On a déjà entamé l'organisation des populations locales en Groupement de Gestion Forestière (GGF) et en leurs Unions (UGGF). On poursuivra cette démarche pour le présent Projet. Il existe un mécanisme selon lequel le GGF et le service forestier assument, conformément à la convention, leur mission en tant que partenaires de la gestion de la forêt classée. On promouvra ce mécanisme pour le présent Projet. La mise en rapport du service forestier, des groupements des populations et des acteurs locaux concernés sera destinée, dans le présent Projet, principalement au soutien à la communication telle que rapports et informations aux acteurs locaux concernés, informations à obtenir auprès desdits acteurs, appui technique, etc.

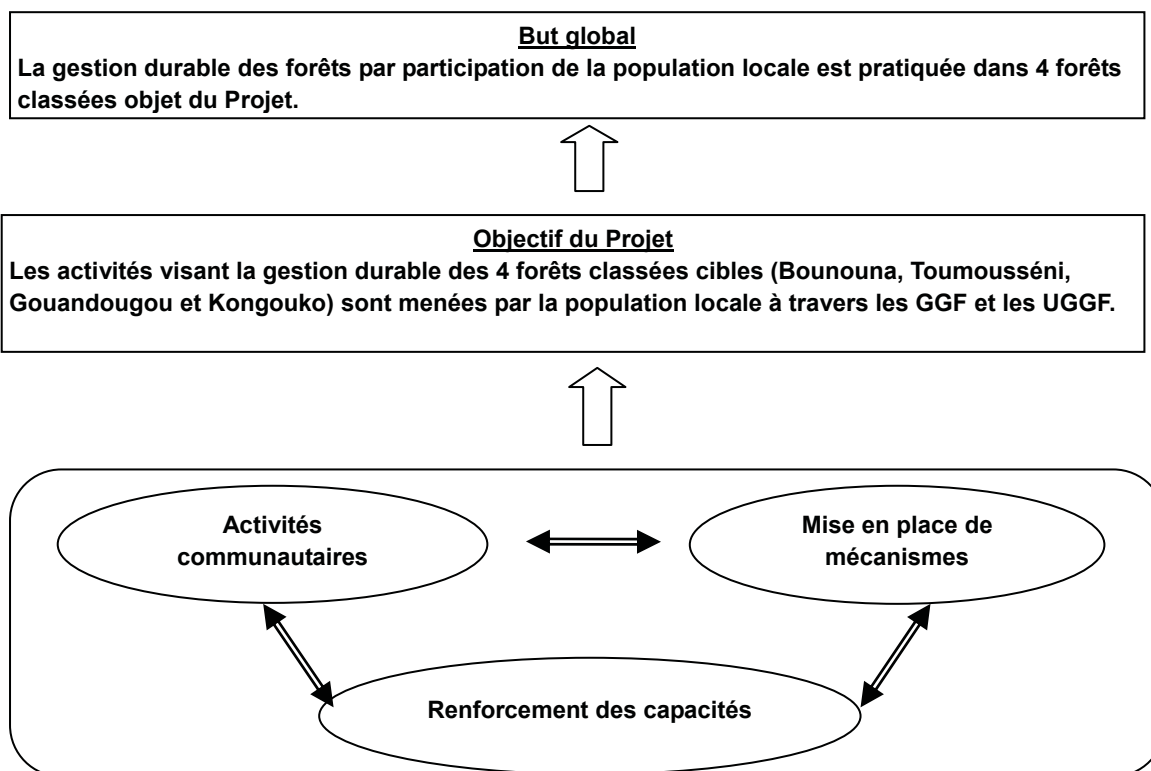


Figure 2: Schéma simplifié du concept général du présent Projet



L'important est de mener les activités basées sur ces 3 principaux axes en les mettant en rapport.

Par exemple, lorsqu'on suppose la mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le cadre de l'activité rurale, le rapport indiqué à la figure ci-dessus peut être interprétée comme suit:

"Activités communautaires" ↔ "Renforcement des capacités"

La formation des agents forestiers et membres de GGF/UGGF est effectuée avant la vulgarisation auprès des populations et ensuite ce sont ces agents forestiers et membres de GGF/UGGF qui font la vulgarisation auprès des populations. La mise en œuvre de l'activité de vulgarisation permettra non seulement le renforcement des capacités des populations mais aussi la consolidation de la capacité des agents forestiers et membres de GGF/UGGF.

"Renforcement des capacités" ↔ "Création de différents mécanismes"

En organisant des séminaires ou autres pour les acteurs locaux concernés, on mettra en place une voie de communication reliant le service forestier aux acteurs locaux concernés. Profitant de cette occasion, on montre aux acteurs locaux concernés la direction que le présent Projet suivra pour faciliter leur compréhension. Si ces acteurs sont déjà conscientes de cette direction de l'ensemble, on obtiendra plus facilement des informations auprès des GGF/UGGF. Ceci permettra aussi d'améliorer la capacité de communication des administrateurs forestiers et des agents forestiers vis à vis des acteurs locaux concernés.

"Création de différents mécanismes" ↔ "Activités communautaires"

En créant les différents mécanismes, on mettra en place une voie de communication entre GGF/UGGF, le service forestier et les acteurs locaux concernés. Par le biais de cette voie, les informations relatives à la mise en valeur des PFNL prévue dans le cadre des activités communautaires seront transmises aux acteurs locaux concernés et ce pour approfondir la compréhension de ces derniers. La compréhension des acteurs locaux concernés, voire de toute la population locale, à propos de l'activité de gestion participative des forêts constitue une base de soutien que les acteurs locaux concernés apporteront ultérieurement à la mise en œuvre des activités communautaires de GGF/UGGF et des populations.

En mettant en œuvre les activités prévues dans le présent projet, on envisage la mise en rapport mutuel décrit ci-dessus.

## (2) Déroulement du transfert des capacités

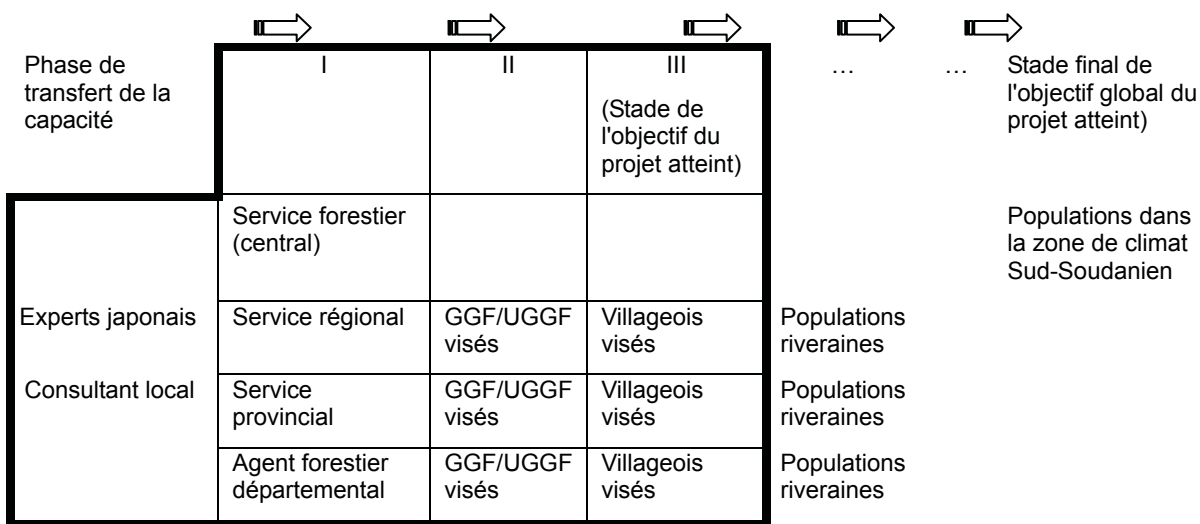
Dans le présent rapport, on entend, par "le renforcement des capacités", « le processus de progrès des capacités (capacités à faire face à des problèmes) par lequel l'individu, l'organisation et l'institution ou la société résolvent les problèmes ou fixent l'objectif en jouant leur rôle individuellement ou collectivement.

»(\*<sup>5</sup>)

Le renforcement des capacités ainsi défini a 3 niveaux : l'individu, l'organisation et l'institution ou la société. Le renforcement des capacités de l'individu entraîne celui de l'organisation à laquelle il appartient. Si ce développement en chaîne ne permet pas en stade final, la transmutation de l'institution ou de la société, cela signifie que le processus de progrès n'a pas fonctionné.

La transmutation de l'institution peut, selon le cas, se produire sous forme de réforme de l'institution supérieure. Pour le cas de la gestion des forêts du Burkina Faso, la loi forestière de 1997 a mis en place le cadre légal pour la gestion participative des forêts. Mais du fait, par exemple, que GGF supposé être chargé de la gestion participative des forêts n'a été mis en place que partiellement, ledit cadre manque de substance. On pourra considérer le présent Projet comme celui qui peut donner sa substance à ce cadre légal.

En traitant seulement du renforcement des capacités décrit ci-dessus à (1), le déroulement de transfert de la capacité indiqué à la figure suivante explique qui transmet la capacité d'accomplir l'opération à qui, en supposant même l'objectif global.



Nota : Etendue de présent Projet indiquée dans

Figure 3 : Déroulement du transfert de la capacité

Phase de transfert I

Les experts japonais et le consultant local reconsigné organisent, pour les forestiers centraux et/ou déconcentrés, la formation relative à "la capacité de soutenir la gestion durable des forêts de type participatif".

Phase de transfert II

Par appui indirect des experts japonais et du consultant local reconsigné, les forestiers organisent la formation relative à "la capacité de gestion durable des forêts" destinée aux membres GGF/UGGF. Cette occasion constitue même la formation sur le tas pour les forestiers.

<sup>5</sup> source : JICA, Approche d'assistance et équipe spéciale stratégique "Pour améliorer l'efficacité et la durabilité des projets JICA, manuel du développement de la capacité" mars 2004 P4

Phase de transfert III

Par soutien indirect des forestiers, les membres GGF/UGGF vulgarisent et soutiennent l'activité GGF/UGGF et l'activité d'amélioration de la subsistance familiale. De telles activités communautaires constituent une occasion de la formation sur le tas pour les forestiers et les membres de GGF/UGGF.

## (3) Suivi des conditions externes au Projet

Les activités prévues conformément à 3 principaux axes indiqués ci-dessus (1) seront déployées sous réserve qu'il n'y a pas de changement sur les éléments signalés dans la rubrique "3. (4) Facteurs extérieurs" du tableau d'évaluation préliminaire du rapport d'étude préliminaire (du 23 février 2007) et notés ci-dessous. Ces conditions externes sont donc à suivre au besoin durant toute la période d'exécution du présent Projet. Les résultats de ce suivi seront revus, pour que l'on concerta l'organisme homologué à propos des dispositions d'amélioration à prendre si le besoin en est, et pour qu'en concertation avec la JICA, on modifie éventuellement des contenus de PDM du présent Projet joints à R/D.

- a) Politique sur la gestion durable des forêts de type participatif
- b) Gouvernance d'organismes administratifs
- c) Désastres naturels de grande envergure
- d) Approbation officielle du PAG
- e) Situations économiques de la région des Cascades

**2.2 Orientations de base 2**

## Orientation de base 2

Renforcement des capacités mettant l'accent sur l'émission des participants

## (1) Orientations de base de la formation

Pour la gestion forestière de type participatif, les forestiers jouent un rôle d'entraîneur technique et aussi un rôle de facilitateur afin d'inciter les populations concernées à la participation active. Le facilitateur devra avoir la capacité de permettre aux participants d'exposer leur avis au lieu de toujours leur imposer ses idées. Dans la formation du présent Projet, l'expert japonais et le consultant local, personnel extérieur, ont la fonction de facilitateur. A savoir que l'expert japonais et le consultant local ont pour principe d'organiser la formation sur la base de l'émission des participants et de donner des conseils jugés nécessaires en tant que personne extérieure. Ce principe s'applique aussi à la formation des membres GGF/UGGF par les forestiers et à l'activité de vulgarisation des GGF/UGGF auprès des populations locales. Ceci est concrètement résumé comme ci-après.

- 1) Contenu de la formation : Examiner en priorité les besoins des participants à la formation
- 2) Méthode de formation : Stage pratique et expérience simulée par le biais d'entretien avec les personnes expérimentées
- 3) Ressources utilisées : Mettre en valeur l'entraîneur et les matériaux familiers aux participants à la formation
- 4) Lieu de formation : Dans la sphère de vie quotidienne des participants à la formation ou lieu le plus proche possible de cette sphère
- 5) Participants à la formation : Le mieux est d'avoir, sans sélection, le plus de participants possible (un environnement suffisamment meilleur pour valoriser les acquis de la formation ne sera pas formé tant que le nombre de participants ne dépasse pas un minimum). Il se peut, par ailleurs, que

l'on limite le nombre de participants en raison d'une contrainte de lieu ou autres. Contrairement à cela, un grand nombre des participants sont invités à participer à l'activité de vulgarisation auprès des populations locales.

- 6) Confirmation de la fin de formation : On peut supposer la remise d'un certificat de la fin de formation et une séance de présentation des acquis de formation (plan d'action), etc., mais le programme concret sera décidé en concertation avec la personne chargée de l'organisme homologue.

Par ailleurs, du fait que les activités communautaires sont bien intensives, la formation relative à l'activité GGF/UGGF sera en principe menée pendant la saison hivernale comme indiquée dans la figure suivante.

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOIE (BURKINA FASO)**

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activité												
Agriculture	Mil/Sorgho				Labour	Semis	labour/sarclage			Récolte		
	Niévé			Labour/terrassement		Semis	Sarclage			Récolte		
	Arachide			Labour/terrassement		Semis	Sarclage		Fertilisation	Récolte		
	Coton			Labour/terrassement		Semis/fumage/sarclage/fertilisation		Sarclage/apport d'engrais		Récolte		
	Légumes	Fumage/pulvérisation	Récolte						Préparation des parcelles	Semis	Fumage/plantation	
Produits forestiers	Noix de karité				Ramassage							
	Graines de néré				Ramassage							
	Miel		Récolte									
	Bois de feu	Ramassage										
Elevage	Déplacement du bétail	Pâturage hors de village			Pâturage interne ou proche du village							
Vie sociale	Habitation	Construction			Réparation						Fabrication de brique	
	Revenu									Commercialisation		
Principale période de formation	Forestiers	Formation pratique					Formation théorique				Formation théorique	
	GGF/UGGF/Villageois	Formation théorique	Mise en pratique				Vulgarisation					

Source : Etabli sur la base du rapport final des études pour le plan de gestion forestière de la province de la Comoé du Burkina Faso (2006)

Figure 4 : Principale période de la formation et le calendrier de la vie des villageois

(2) Cycle de la formation et suivi des effets de la formation

La figure suivante montre le cycle des études par expérience qui modélise le processus d'acquisition des nouvelles capacités par expérience vécue<sup>(6)</sup>. Pour le présent Projet ce modèle sera utilisé pour assurer la formation efficace.

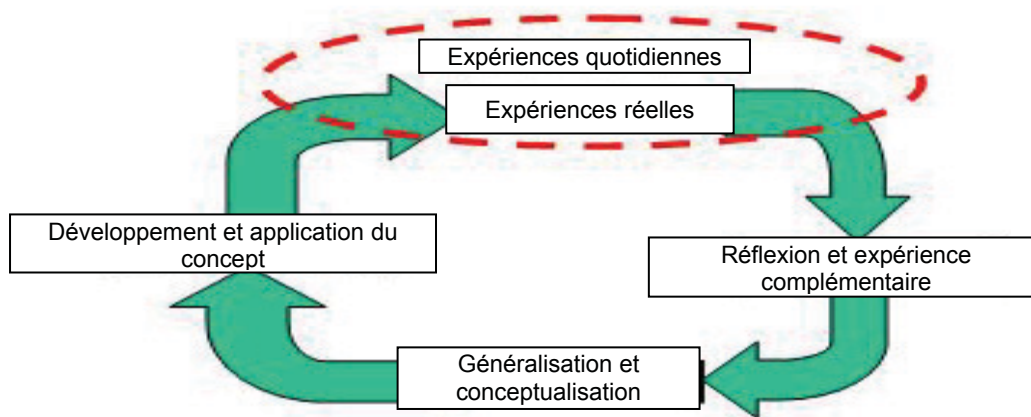


Figure 5 : Cycle des études par expérience

Pour le présent projet sont prévues la formation destinée aux forestiers au niveau central et déconcentré, la formation aux membres GGF/UGGF. La mise en rapport entre ces formations et le modèle figuré ci-dessus est décrite comme suit :

Par exemple, la formation destinée aux forestiers commence par "l'expérience vécue" dans la forêt classée qu'ils prennent en charge. A partir de "la réflexion", ils analysent les capacités jugées requises lors de

<sup>6</sup> Rogers, C. R.(1969). Freedom to Learn. Merrill. Columbus

l'expérience vécue et en font la synthèse, ce qui correspond à "la conceptualisation". A partir du moment où l'on identifie quelles sont les capacités nécessaires, on réfléchira comment ces capacités seront appliquées ("Développement et application du concept"). Le stade suivant consiste à mettre en pratique la méthode d'application des nouvelles capacités ainsi conçue. Il s'agit de "l'expérience vécue" à un nouveau stade. Parlant en terme plus large, ceci consiste à consolider les acquis de la formation par approximations successives procédées lors de la pratique des activités. Si l'on prévoit les formations pour le présent Projet en mettant l'accent non seulement sur la formation théorique mais aussi sur la formation sur le tas, il est vivement souhaitable que les participants éprouvent davantage la nécessité d'acquérir des capacités à travers la pratique des activités.

Il est fréquent qu'un certain temps soit nécessaire pour que les capacités jugées acquises lors de la formation soit, au vrai sens du mot, consolidées et maîtrisées par le participant. Il en est de même pour la formation du présent Projet. Mais dans un cadre, tel que projet, où l'on doit arriver au but fixé dans une période prédéterminée, il est nécessaire de mesurer les effets de la formation étant donné que l'amélioration de la formation et la révision du contenu du projet s'imposent. Pour le présent Projet et pour mesurer les effets de la formation, on appliquera le modèle d'évaluation à 4 niveaux, que l'on appelle le modèle de Kirk Patrick (<sup>7</sup>).

Le modèle d'évaluation de Kirk Patrick consiste à évaluer les résultats de la formation par point de vue : "Réaction" -> "Etude" -> "Changement d'action" -> "Résultat".

Les points de vue à chaque niveau sont les suivants :

- "Réaction" : La formation est judicieuse ou non
- "Etude" : On a assimilé sûrement ou non la formation
- "Changement d'action" : Y-a-t-il eu un changement d'action dans l'accomplissement des opérations
- "Résultat" : Les acquis ont-ils contribués à l'atteinte de l'objectif du projet
- "Réaction" : La formation est judicieuse ou non
- "Etude" : On a assimilé sûrement ou non la formation
- "Changement d'action" : Y-a-t-il eu un changement d'action dans l'accomplissement des opérations
- "Résultat" : Les acquis ont-ils contribués à l'atteinte de l'objectif du projet.

---

<sup>7</sup> Kirkpatrick, D.(1994). Evaluating Training Programs

Tableau 2 : Méthode d'évaluation à 4 niveaux de la formation

Evaluation à 4 niveaux	Contenu	Elément à mesurer	Période de mesure	Méthode de mesure (proposition)
Niveau 4 Résultat	contribué à atteindre l'objectif du projet ? (les acquis sont-ils utiles ?)	Atteint de l'objectif du projet	(1) Au démarrage (préparation) du projet (ligne de base / contrôle) (2) A l'évaluation intermédiaire (3) A l'évaluation de la fin	Examiner avec l'indice PDM
Niveau 3 : Changement d'action	Comment utiliser quotidiennement ? (les acquis sont-ils utilisés ?)	Atteint de l'objectif du projet (éléments (1) et (2) obtenus)	(1) Avant le début d'activité de formation (ligne de base / contrôle) (2) 1 an env. après la participation à la formation	Organisme administratif forestier : enquête sommaire (taux de satisfaction par villages visés et GGF/UGGF relatif au soutien de organisme administratif forestier) GGF/UGGF : enquête sommaire/ par sondage (taux de autosatisfaction sur la gestion de forêt classée)
Niveau 2 : Etude	Qu'a-t-on retenu ? (retenu sûrement ?)	Taux d'accomplissement du but d'assimilation	(1) Au début de participation à la formation (ligne de base / contrôle) (2) 3 à 6 mois après la participation à la formation	Enquête sommaire / tableau auto diagnostic / sondage
Niveau 1 : Réaction	La formation était-elle judicieuse ? (formation judicieuse ?)	Taux de satisfaction	A la fin de chaque activité de formation	Enquête sommaire / tableau auto diagnostic / sondage

### (3) Etablissement du programme d'études

Dans un bon nombre des cas, une excitation extérieure déclenche un changement au niveau d'un individu aussi bien que d'une organisation. Mais la préparation (période de dissolution) s'avère nécessaire pour pouvoir accueillir une telle excitation (\*<sup>8</sup>). En tenant compte de ceci, le présent Projet effectuera la formation et la vulgarisation.

Par exemple, les participants analysent, lors du commencement de la formation, l'état actuel de leurs capacités, ce qui constitue la ligne de base. Ils fixent ensuite l'objectif d'assimilation. Sur la base de cet objectif seront établis le contenu et le plan de la formation. Cette approche est en principe adoptée même pour la formation destinée aux membres GGF/UGGF. L'experts japonais et le consultant local, qui sont une "excitation extérieure" peuvent proposer, au besoin, le contenu de la formation ou son plan.

A la fin de la formation, chaque participant répondra à la question "que faire par la suite ?" (au moyen de l'établissement du plan d'action, du tableau d'actions illustrées, etc.) Ces produits seront utilisés à la séance d'exposé lors de la réunion de CGF/UGGF ou autres.

## 2.3 Orientations de base 3

### Orientations de base 3

Les GGF/UGGF assurent le soutien à l'amélioration de la capacité de créer des moyens d'assurer la subsistance familiale des populations locales et le renforcement des réseaux de gestion des forêts classées

#### (1) Orientations de base pour le soutien à aux activités communautaires

La gestion forestière de type participatif par l'élaboration du PAF consiste à conclure un contrat de gestion forestière entre le service forestier et les GGF/UGGF de villages voisins de la forêt classée, à autoriser ces GGF/UGGF à exploiter commercialement certaines ressources forestières d'une part et à leur confier la

<sup>8</sup> Levin, Kurt. (1951) Field theory in social science; selected theoretical papers.

gestion préventive de la forêt classée telle que disposition contre feux de brousse, prévention contre l'exploitation agricole ou le pâturage illégaux dans la forêt classée d'autre part.

L'incendie forestier, la coupe illégale, l'exploitation agricole illégale, le pâturage illégal, causes présumées, pour certaines forêts classées, de dévastation ne sont pas nécessairement du fait des villageois riverains de la forêt classée. Cette dévastation peut être causée par un acteur autre que des villageois. Il est donc nécessaire de reconnaître à l'avance que l'activité de gestion de la forêt classée reposant intégralement sur les GGF/UGGF a des effets limités. On exige donc du service forestier qu'à la fin même du présent Projet, il soutienne activement les activités communautaires des GGF/UGGF en tant que partenaire de ces derniers, fasse mieux reconnaître les GGF/UGGF dans leur localité et aide à étendre leurs activités dans l'ensemble de ladite localité. Un soutien financier actif de la part de l'Etat parait difficile compte tenu de la situation financière du Burkina Faso et de son secteur forestier.

En considérant tous ces points notés ci-dessus, la durabilité de la gestion de la forêt classée par GGF/UGGF n'est pas assurée tant que ces derniers ne disposent d'une certaine autonomie financière. Ainsi dans le cadre du présent Projet, on propose le mécanisme de l'exécution combinée des activités génératrices de revenu avec les produits forestiers ligneux et non ligneux et des activités de soutien aux communautés par GGF/UGGF (par exemple la formation professionnelle de la communauté).

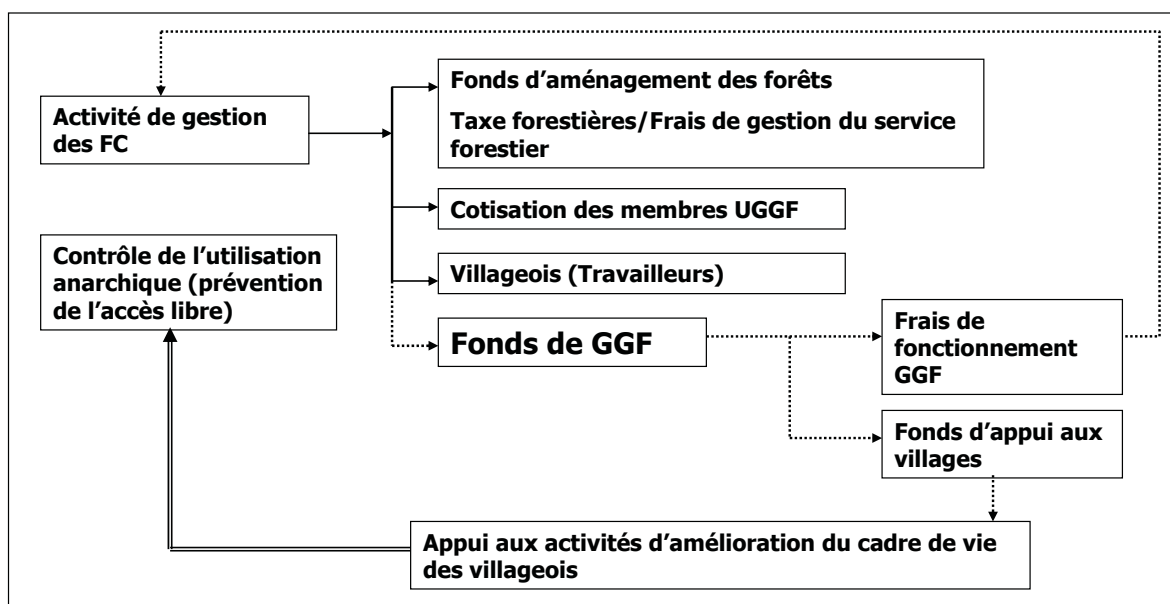


Figure 6 : Concept initial sur la durabilité financière du GGF et approche du GGF pour le renforcement fonctionnel (fonction de soutien à l'amélioration des conditions de vie)

Comme indiqué dans la leçon tirée des études préliminaires du développement, "il est utile que les membres GGF aient une approche en tant que facilitateur de manière que tout village soit bénéficiaire", pour étendre l'activité de GGF/UGGF dans tout village. En considérant ce point et en mettant en place un mécanisme tel qu'indiqué ci-dessus, on envisage d'améliorer la reconnaissance des GGF/UGGF par les villageois, principaux acteurs de la gestion de la forêt classée. Il en est de même pour cette reconnaissance auprès des autres villageois qui ne sont pas directement impliqués dans l'utilisation de la forêt classée. En faisant ceci, on fait mûrir, dans l'ensemble du village, une idée de propriété indirecte de la forêt classée. En rassemblant les acteurs propriétaires de la forêt classée sous forme d'un réseau, on pourra prendre plus efficacement des dispositions préventives contre l'accès libre et anonyme à la forêt classée.

Le soutien aux activités communautaires est à envisager comme indiqué au tableau suivant et sur la base des orientations prioritaires suivantes :



- a) Amélioration des capacités de soutien au village par GGF/UGGF
- b) Amélioration des capacités d'améliorer les conditions de vie des villageois en dehors de la forêt classée

Tableau 3 : Orientations de la portée de l'objectif de l'acquisition pour promouvoir la mise en œuvre de la gestion participative des forêts et la période d'activité

		Stade de progrès de la capacité		Effet de passage
		Période préparatoire d'accueil	Période de passage	
Groupe villageois visé	Groupe villageois anticipé	1ère année	2ème année	3ème année
	Groupe villageois suivant	2-3ème année	3-4ème année	4-5ème année
Domaine d'activité	Amélioration subsistance familiale	(1) Analyse du marché et stratégie améliorant le moyen de pourvoir aux activités génératrices de revenu (2) Transformation des produits forestiers (charbon, transformation PFNL, etc.)	(1) Gestion des ressources (règle de ramassage des produits sylvicoles (bois énergie, NTFP), de culture et de pâturage dans la forêt) (2) Prévention d'incendie forestier (feux sauvage à interdire, etc.)	(1) Plantation des espèces spécifiques en dehors de la forêt classée, promotion de transformation & vente sur la base de la stratégie (2) Utilisation des plantes herbacées entraînant la réduction de ces plantes (combustibles) à l'intérieur et à l'extérieur de la forêt classée
	Renforcement de l'organisation	(1) Etablissement et maintien des GGF/UGGF (coordination, résolution du conflit, gestion financière, etc.) (2) Soutien à l'amélioration de subsistance familiale de la communauté (offre de la formation professionnelle de la communauté (alphabétisation, transformation des produits sylvicoles), promotion de vente (transport), etc.)	1 Gestion des ressources (ramassage de produits sylvicoles, taxe forestière, etc.) 2 Technique de coupe et de régénération naturelle, technique de culture de plants et de plantation 3 Surveillance d'utilisation illégale (coupe illégale, feu sauvage, etc.) 4 Premier secours pour l'incendie forestier (zone pare-feu, première lutte incendie)	(1) Participation à l'élaboration du PAF (2) Commerce des produits sylvicoles dans la forêt classée (bois énergie, etc.) (3) Pâturage contrôlé dans la forêt classée et promotion de l'élevage en dehors de cette dernière

Comme indiqué au tableau ci-dessous, on désigne comme villages anticipés, les villages qui ont déjà des GGF et UGGF établis et qui sont impliqués dans les forêts classées de Bounouna et de Toumousséni et comme villages suivants, les villages qui ont des GGF et UGGF partiellement établis et qui sont impliqués dans les forêts classées de Gouandougou et de Kongouko. Les activités seront programmées à partir de ce classement. Du fait que la sphère d'activités, le rôle dans la subsistance familiale et la dépendance à la forêt des hommes sont différents de ceux des femmes, on met l'importance sur la participation des femmes et étudie le soutien à l'activité communautaire avec distinction de sexe.

## (2) Activité GGF/UGGF

Pour promouvoir le plan de gestion participative des forêts par élaboration du PAG, il est essentiel d'améliorer la capacité d'enregistrer et d'émettre des informations importantes dans l'élaboration du PAG et la gestion de son exécution, capacité exigée des GGF/UGGF dans leur activité organisationnelle (voir la figure suivante). Donc la formation prévue pour le présent Projet vise que les GGF/UGGF acquerront la capacité d'établir le relevé et d'émettre ou de partager les informations dans les réunions, ce qui conduira à améliorer la gestion organisationnelle en matière de la coordination interne et externe de l'organisation et des affaires financières. On suppose que ces groupements feront de tels progrès qu'à la fin du présent Projet ils pourront offrir des services de formation professionnelle nécessaire pour le soutien à la communauté.

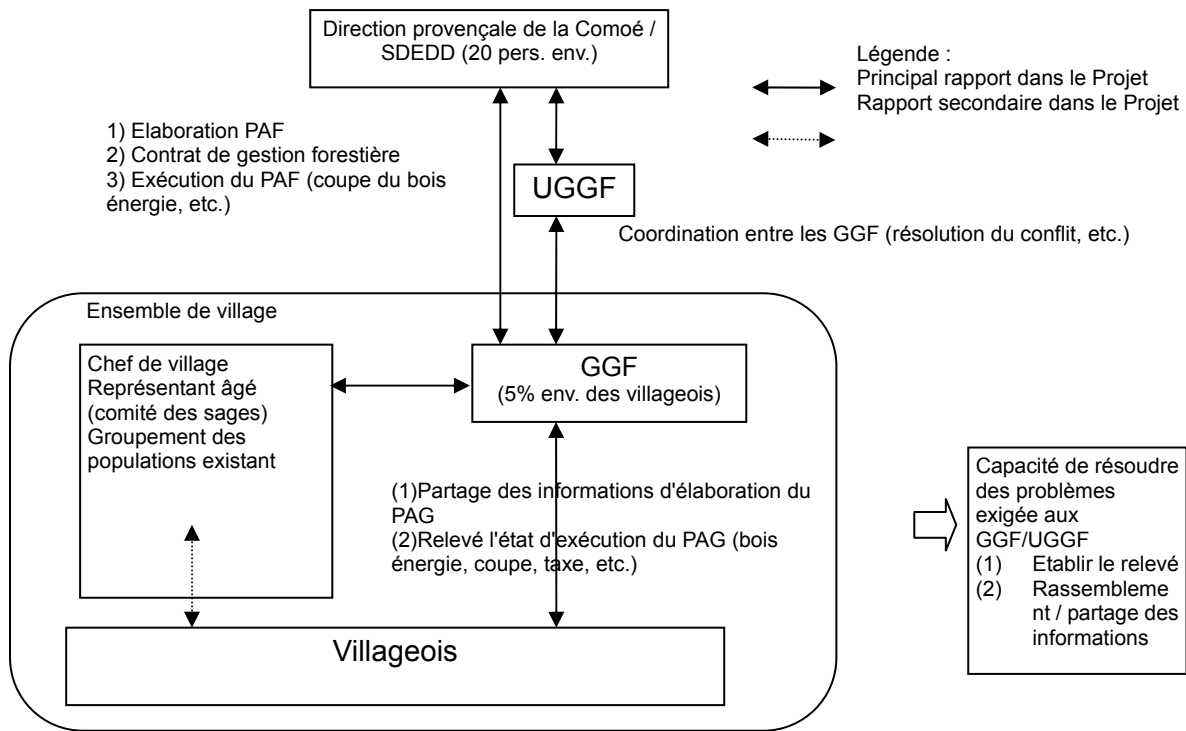


Figure 7 : Facteurs relatifs à la communication autour des GGF/UGGF (diagramme de modèle)

Tableau 4 : Classement des villages visés (initial)

Forêt classée		Village		GGF		Distance entre village et forêt classée (km)	UGGF	
Nom FC	Sup. (ha)	Nom	Population (habitant)	Nombre de membres (personne)	Part des membres de la population du village (%)			
Groupe des villages en avant	Bounouna	1.300	Labola	2.338	112	4.7	5.0	Etabli (Approbation en cours)
			Bounouna	887	48	5.4	2.5	
			Sous-total	3.225	166	5.1		
	Toumousséni	2.500	Toumousséni	2.176	92	4.2	0.7	Etabli
			Djongolo	1.521	47	3.1	4.0	
			Soubaka	17.990	59	0.3	7.0	
			Tagnana	400	118	29.5	5.0	*Sous-village de Soubaka
Sous-total	22.629	316	1.4					
Groupe des villages en arrière	Gouandougou	9.500	Gouandougou					Non établi
			Dakié					*Sous-villages de Gouandougou
			Gouara					
			Ouaratenga					
			Tonga					
			Wenga					
			Bougoussou					*Séparé de Gouandougou
	Sous-total	3.399	0	0				
	Kongouko	27.000	Dandougou		87			Non établi
			Badé		197			
			Fougangoué		76			
			Faradjan					
			Kassandé					
			Kadio					
Pima								
Djanga								
Sous-total	5.453	357	6.5					

Source : TdR de la JICA et le rapport préliminaire exception faite pour la part du nombre des membres par rapport aux populations villageoises

### (3) Activités d'amélioration des conditions de vie des populations locales

Pour promouvoir le plan de gestion participative des forêts par élaboration du PAF, il est essentiel d'améliorer la capacité d'élaborer la stratégie de la production qui est importante pour utiliser les produits forestiers et autres ressources naturelles, capacité exigée dans l'activité d'amélioration des conditions de vie. Cette activité consiste à étudier, comme indiqué à la figure suivante, la stratégie pour améliorer les moyens assurant la subsistance familiale sur la base de l'analyse du marché à travers l'exemple des cas du potentiel des ressources existantes (karité par exemple) et à offrir l'opportunité de partager les informations sur les connaissances et la technique suivantes.

- Informations sur les spécificités des marchés nécessaires pour sélectionner le système de distribution (par exemple, une ressource a un usage différent suivant le marché : régional, national ou international.)
- Technique de transformation nécessaire pour la commercialisation (par exemple, une transformation de haut niveau est exigée si l'on vise le marché national ou international avec un prix de vente élevé.)
- Informations sur les besoins de l'utilisateur nécessaires pour la promotion de la vente (par exemple, la fourniture en volume constant est exigée si l'on vise le marché national ou international.)

d) Technique de culture des plants et de plantation dans le cas de l'introduction d'espèces nouvelles jamais plantées jusqu'à lors dans la région (en particulier, les éléments importants pour assurer la survie et la croissance sûres, tels que gestion du système de l'espèce, cueillette des graines et source d'épi, germination, enracinement, traitement de durcissement avant la plantation, etc.)

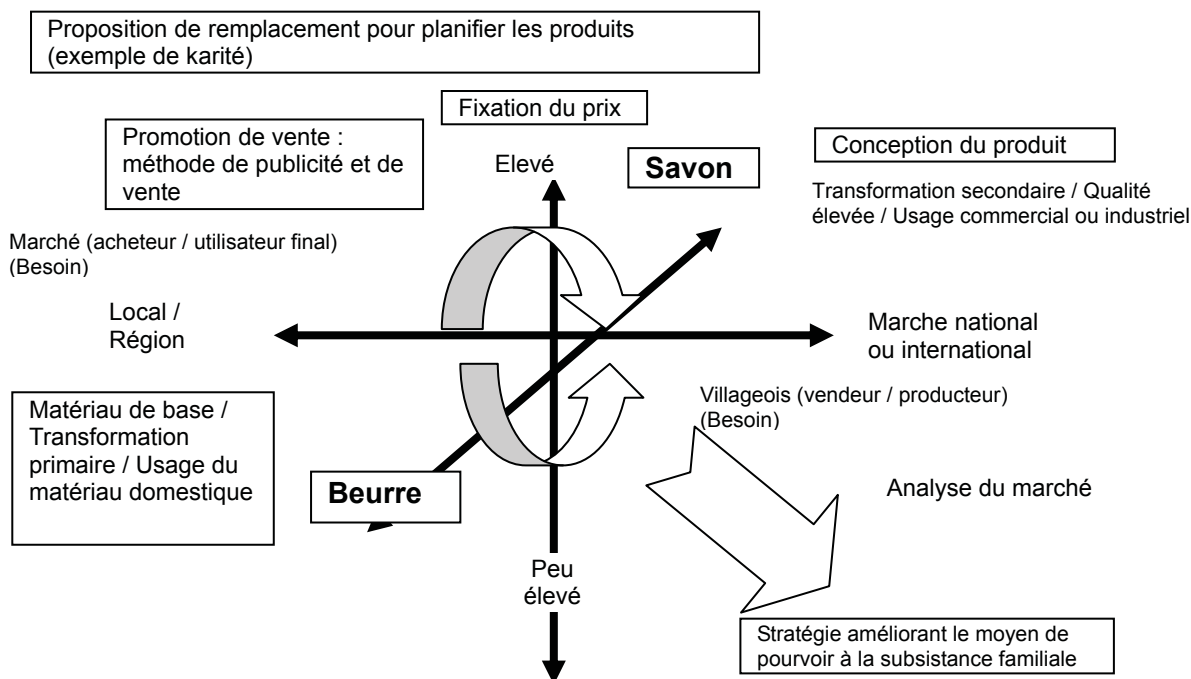


Figure 8 : Facteurs relatifs à l'analyse du marché et à la stratégie améliorant le moyen de pourvoir à la subsistance familiale (diagramme de modèle)

Quant à la fabrication du beurre à partir des noix de Karité qui est traditionnellement confiée aux femmes et, encore à nos jours, nombreuses sont les femmes qui en fabriquent. Le beurre ainsi fabriqué est, non seulement, utilisé pour la consommation domestique mais aussi proposé à la vente sur des marchés voisins. Ce produit constitue une source précieuse de revenu en espèce pour les femmes. La figure ci-dessus schématise quelles sont les connaissances et la technique nécessaires pour pouvoir fabriquer du savon à base du procédé utilisé pour la fabrication du beurre et le commercialiser en tant que marchandise.

## 2.4 Orientations de base 4

### Orientations de base 4

Soutenir la communication entre les acteurs locaux concernés dans le cadre de l'apport à l'élaboration du PAF

- (1) Orientations de base pour le soutien au renforcement institutionnel de la gestion forestière de type participative

Pour soutenir l'organisme homologue dans son élaboration du PAF qui est la base promotionnelle du plan de gestion forestière de type participatif, l'équipe d'experts japonais examinera les résultats des études de développement préalablement réalisées et proposera des conseils aux organismes administratifs des forêts lors de leur étude et planification.

Par ailleurs, pour promouvoir l'élaboration du PAF de type participatif, il est extrêmement important d'obtenir la compréhension et l'accord de la part des personnes concernées en matière de zonage dans la forêt classée et des autres éléments constituant ledit plan. C'est pour cela que l'accent est mis sur la promotion de la communication entre ces personnes concernées. A cette fin, on incite les GGF/UGGF concernés à participer lors de la réunion relative à l'émission des informations sur l'avancement des activités du présent projet et à l'élaboration du PAF. A une cette réunion, on proposera aux organismes administratifs forestiers, GGF/UGGF et autres participants d'exposer les résultats de leur formation (plan d'action, tableaux d'actions illustrées, etc.) pour exploiter ces résultats lors de la formation pour l'élaboration du PAF.

(2) Soutien pour la communication entre les acteurs locaux concernés par le soutien à l'élaboration du PAF

Pour promouvoir la compréhension et l'accord entre les acteurs locaux concernés pour ce qui concerne le soutien à l'élaboration du PAF comme indiqué à la figure suivante, on organisera "la commission de liaison de concertation", ou "la commission de liaison" sous forme de forum au niveau des organismes administratifs provinciaux et départementaux autres que les organismes administratifs forestiers et GGF/UGGF. En ce qui concerne la fréquence de cette commission, on suppose, à l'heure actuelle, une fois tous les 3 mois, mais cette fréquence sera fixée définitivement après concertation avec l'organisme homologue. En participant à ladite commission de liaison de concertation, GGF/UGGF peuvent maintenir la communication avec les organismes administratifs. Par ces moyens, on envisage de former un réseau d'accès aux organismes administratifs concernés, réseau nécessaire pour qu'à la fin du présent Projet les villageois mènent, à leur initiative et en continu, l'activité de gestion forestière à travers l'organisme administratif forestier et GGF/UGGF.

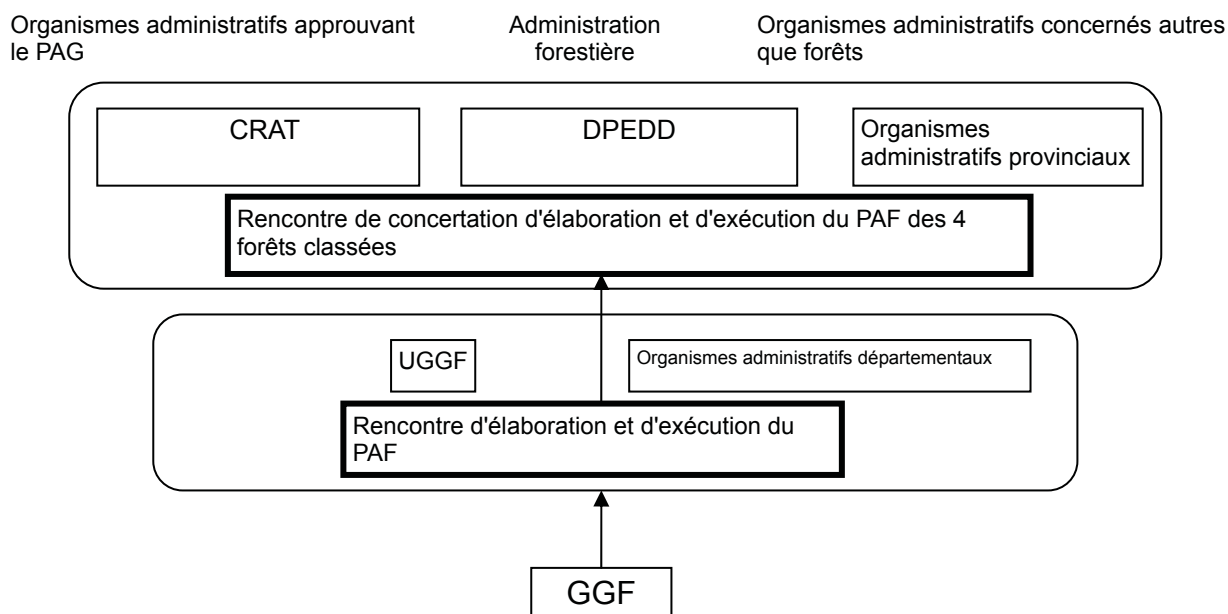


Figure 9: Facteurs relatifs à la communication autour des GGF/UGGF  
(diagramme de modèle initialement conçu)

**2.5 Orientations de base 5**

**Orientations de base 5**  
**Diriger efficacement et rentablement l'équipe du Projet**

(1) Organisation exécutive du présent Projet

Pour le présent Projet l'équipe de l'organisme homologue et l'équipe d'experts japonais doivent remplir la mission qui leur a été confiée en se prêtant un concours mutuel. En supposant aussi une future organisation exécutive du PAF, on présente sous forme de schéma simplifié à la figure suivante le concept de l'organisation exécutive du présent Projet.

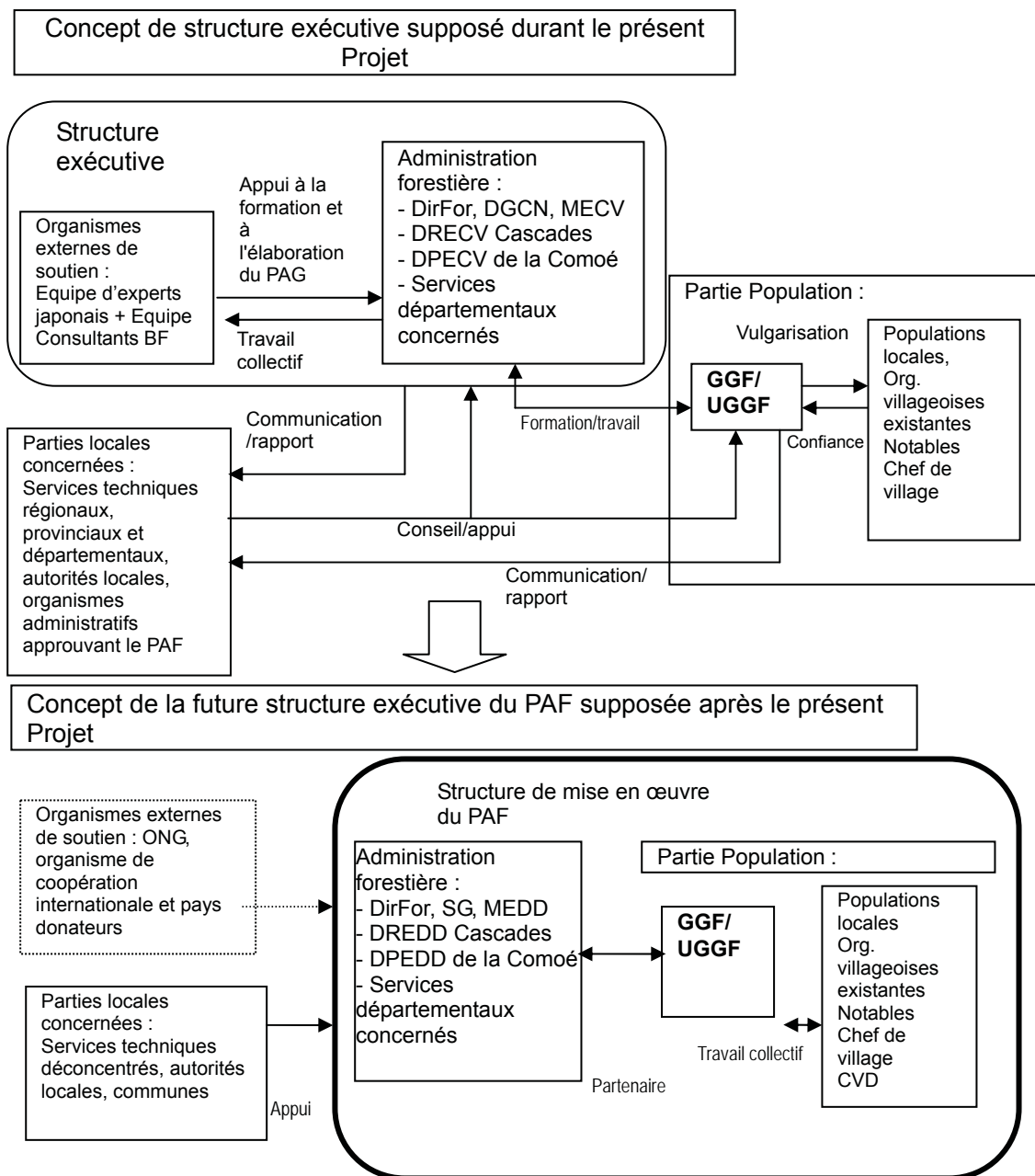


Figure 10 : Concept de l'organisation exécutive du présent Projet et de la future organisation exécutive du PAG supposée être mise en place suite à la fin du présent Projet

## (2) Organisation de l'équipe du Projet

En collaboration étroite avec le bureau de JICA au Burkina Faso, pour le présent Projet, est formée une équipe du Projet se composant d'experts japonais, d'organismes administratifs forestiers et de consultants locaux reconsignés. De ce fait pour diriger cette équipe, "la gestion des ressources humaines" et "la gestion de communication" sont des priorités parmi les domaines importants pour assurer la gestion du Projet.

### 1) Localisation du lieu de travail

Le bureau du Projet est le principal lieu du travail de l'équipe du Projet à installer à Banfora compte tenu des éléments suivants :

(1) Il offre différentes facilités lors de l'exécution des activités du Projet en matière de collaboration avec le service provincial de la Comoé et les autres organismes administratifs régionaux, d'accès aux villages concernés et de collaboration avec les bénévoles japonais de la coopération internationale.

(2) Dans le cadre de la gestion des activités du Projet, les experts japonais indiquent la direction du Projet et assurent directement ou par l'intermédiaire des consultants locaux reconsignés, la formation des organismes administratifs forestiers et des GGF/UGGF ou le soutien latéral.

(3) Il convient que toutes les opérations se fassent près des sites du Projet pour pouvoir établir des relations de confiance avec les populations et collecter le plus d'informations possible à l'aide des ressources humaines de l'UNDP, de GTZ et des autres projets par donateur.

(4) Afin d'assurer le suivi des activités du présent Projet et une communication appropriée avec le Japon même en l'absence des experts japonais, on dispose de personnel Burkinabé se décomposant d'un secrétaire, d'un agent de communication (chargé aussi de l'interprétariat langue locale - français) et d'un chauffeur pour la première année (de deux chauffeurs à partir de la 2<sup>ème</sup> année).

### 2) Distribution des informations

Le partage des informations au sein de l'équipe du Projet et entre cette dernière et les personnes concernées est à assurer en profitant des communications officielles suivantes :

- a) Réunion interne de l'équipe du Projet sur l'avancement
- b) Courrier du Projet pour les relations publiques (rapport mensuel simplifié de l'avancement du Projet avec des photos et informations par radio (\*<sup>9</sup>))

### 3) Envoi des experts japonais

Pour promouvoir une réalisation efficace, l'envoi des experts japonais sera programmé en considérant les éléments suivants. Rappelant qu'un gestionnaire administratif sera détaché afin d'assurer principalement l'aménagement du bureau local et la gestion de l'approvisionnement (matériel, personnel local, reconsignation locale, etc.)

---

<sup>9</sup> La diffusion des informations par radio sera décidée par concertation avec l'organisme homologue.

Tableau 5 : Orientations essentielles du programme du personnel

Point de vue	Elément essentiel	Orientation essentielle	Domaine objet
Management du Projet	Envoi efficace du chef	Période importante pour la gestion du Projet (envoi essentiellement au démarrage et à la fin du Projet)	Conseiller technique principal (CTP) / Gestion forestière
	Assurer la direction en l'absence du chef	Poste cumulé de "adjoint au CTP"	Amélioration des conditions de vie
Gestion forestière de type participatif	Gestion forestière sur la base de la transformation de produits forestiers à petite échelle	Expérience du développement de type participatif	Tout le personnel (excepté le CTP)
		Une partie du domaine du plan forestier est pris en charge par le personnel "amélioration de subsistance familiale"	Amélioration des conditions de vie
		Exploitation des expériences du développement rural dans des régions similaires	Amélioration des conditions de vie
Amélioration de la capacité et développement organisationnelle	Formation de l'entraîneur (FDE)	Perfectionnement du français	Tout le personnel (excepté le CTP)
		Contrôle et soutien à l'organisation appropriés suivant le stade de formation (phase de transfert technologique) et le degré évolutif du développement organisationnel	Classement du domaine de développement rural (1) Axé sur le programme de formation et l'analyse de la FDE et de l'organisation (2) Séparer le suivi et l'évaluation de la formation de la gestion organisationnelle.
	Réduire progressivement la durée de détachement du personnel japonais à la pointe coïncidant la période milieu du Projet.	Tout le personnel (excepté le CTP)	
	Fonction de facilitation	Expérience offrant la fonction canalisatrice (expérience similaire dans une région proche similaire)	Tout le personnel (excepté le CTP)
Gestion des formations	Gestion des formations directe et par reconsignation	Etablissement des TdR du consultant local et conclusion du contrat, direction, coordination et contrôle de la formation directe	CTP, gestion des formations
Gestion administrative	Aménagement du bureau local et gestion de l'approvisionnement et du personnel	Aménagement du bureau local et l'approvisionnement pour la 1ère moitié. Gestion du personnel et de la comptabilité pour la 2ème moitié.	CTP, gestion des formations, gestion administrative



### 3. Calendrier de la mise en œuvre des activités

#### 3.1 Opérations à exécuter par année

Le présent projet a les opérations à exécuter pour chaque année indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Opérations du projet à exécuter

Année		Opérations	Principaux résultats
1 <sup>ère</sup> année		[ Opération préparatoire au Japon I ]	
	[1]	Mise en ordre des conditions préalables nécessaires pour l'exécution du Projet et éclaircissement des directives exécutives	Rapport préliminaire (document du projet)  rapport de fin des opérations (1 <sup>ère</sup> année)
	[2]	Collecte, mise en ordre et analyse des documents et informations disponibles	
	[3]	Etablissement du rapport préliminaire (avant-projet) et concertation	
		[ Opération au Burkina Faso I ]	
	[4]	Explication du rapport préliminaire (avant-projet) et concertation	
	[5]	Mise en place du bureau local et son aménagement	
	[6]	Organisation du séminaire pour les acteurs locaux concernés	
	[7]	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	[8]	Etablissement du rapport préliminaire	
	[9]	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)	
	[10]	Analyse des situations actuelles concernant la capacité de l'organisme homologue	
	[11]	Organisation de la formation théorique destinée aux administrateurs forestiers et agents forestiers (autodiagnostic des capacités)	
	[12]	Etude de l'état actuel des groupements des populations (GGF/UGGF)	
	[13]	Etablissement du programme de formation destinée au personnel homologue	
	[14]	Etablissement du programme de la formation destinée aux membres GGF/UGGF	
	[15]	Etablissement des termes de référence et conclusion du contrat avec le bureau d'étude burkinabè concernant le renforcement des capacités des forestiers et des membres GGF/UGGF	
	[16]	Mise en œuvre de la formation destinée au personnel homologue (confiée au bureau d'étude burkinabè)	
	[17]	Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (direct) Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (par le bureau d'étude burkinabè) (Apiculture moderne)	
	[18]	Etablissement du plan exécutif de l'étude des ressources forestières pour l'élaboration du PAF	
	[19]	Planification des activités d'amélioration du cadre de vie	
	[20]	Examen des indicateurs PDM	
[21]	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)		
[22]	Etablissement du rapport de fin des opérations (1 <sup>ère</sup> année)		
2 <sup>ème</sup> année-1		[ Opération au Burkina Faso II - 1 ]	Rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-1)
	[23]	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	[24]	Mise en œuvre du séminaire des acteurs locaux	
	[25]	Appui aux activités des GGF/UGGF existants et à la création des GGF/UGGF	
	[26]	Mise en œuvre de la formation destinée aux organismes homologues burkinabè (forestiers locaux)	
	[27]	Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (direct)	
	[28]	Mise en œuvre de la formation pour les membres des GGF/UGGF [ Confiée au bureau d'étude burkinabè ]	
	[29]	Mise en œuvre de la formation théorique pour les forestiers sur le thème du suivi et de l'évaluation	
	[30]	Appui à l'élaboration du PAF et à la mise en œuvre des études des ressources forestières nécessaires à ladite élaboration (confiées en partie au bureau d'étude burkinabè)	
	[31]	Mise en œuvre des études du marché relatives aux produits forestiers	
	[32]	Examen et mise en œuvre du plan des activités d'amélioration des conditions de vie conformes aux besoins des populations	
[33]	Etablissement du rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-1)		

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

2 <sup>è</sup> em année-2		<b>【Opération au Burkina Faso II - 2】</b>	Rapport d'avancement des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)
	[34]	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	
	[35]	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC) au milieu d'année) 2009/2	
	[36]	Examen des indicateurs PDM	
	[37]	Etablissement du rapport d'avancement des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)	Rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)
	[38]	Organisation du séminaire des acteurs locaux concernés 2009/4	
	[39]	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC) (fin d'année) 2009/7	
	[40]	Etablissement du rapport de fin des opérations (2 <sup>ème</sup> année-2)	
3 <sup>è</sup> em année		<b>【Opération au Burkina Faso III】</b>	Rapport d'avancement des opérations (3 <sup>ème</sup> année)
	[41]	Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations	Rapport de fin des opérations (3 <sup>ème</sup> année)
	[42]	Mise en œuvre du plan des activités d'amélioration du cadre de vie de populations locales (poursuite)	
	[43]	Mise en œuvre de la formation des homologues <b>【confiée localement】</b>	
	[44]	Mise en œuvre de la formation de membres GGF/UGGF (directe)	
	[45]	Mise en œuvre de la formation de membres GGF/UGGF <b>【confiée localement】</b> et directe	
	[46]	Atelier de travail d'évaluation intermédiaire interne	
	[47]	Vérification de l'avancement de l'élaboration du PAF et soutien à ladite élaboration (poursuite)	
	[48]	Etablissement du projet du guide pour l'élaboration du PAF dans la zone Sud-soudanienne	
	[49]	Etablissement du projet de « manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF » destiné aux populations locales	
	[50]	Collaboration avec la mission d'évaluation intermédiaire du projet	
	[51]	Etablissement du rapport d'avancement des opérations (3 <sup>ème</sup> année	
	[52]	Mise en œuvre du suivi du projet par les forestiers responsables	
	[53]	Examen et aménagement de l'infrastructure socio-économique hautement souhaité par les populations locales et ayant rapport aux activités du projet	
	[54]	Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC) (au milieu d'année)	
	[55]	Organisation du séminaire des acteurs locaux concernés	
	[56]	Soutien à l'organisation du comité de pilotage (JCC) (en fin d'année)	
[57]	Appui aux activités de contrôle des agents forestiers concernant le secteur forestier du programme de développement des communes		
[58]	Etablissement du rapport de fin des opérations (3 <sup>ème</sup> année)		
4 <sup>è</sup> em année		<b>【Opération au Burkina Faso IV】</b>	Rapport d'avancement des opérations (4 <sup>ème</sup> année)
	[59]	Répétition du cycle exécutif des 3 <sup>ème</sup> année (exception faite pour le soutien à l'évaluation intermédiaire) ([55] et [56] non exécutées)	Rapport de fin des opérations (4 <sup>ème</sup> année)
		<b>【Opération préparatoire au Japon II】</b>	
5 <sup>è</sup> em année		<b>【Opération au Burkina Faso V】</b>	Rapport d'avancement des opérations (5 <sup>ème</sup> année)
	[60]	Répétition du cycle exécutif des 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années	Rapport de fin des opérations (5 <sup>ème</sup> année)
	[61]	Collaboration avec la mission d'évaluation finale du Projet	Guide pour l'élaboration du PAF dans la zone Sud-Soudanienn
	[62]	Elaboration du PAF et soutien à son approbation	e
	[63]	Etablissement et vulgarisation du guide pour l'élaboration du PAF dans la zone Sud-Soudanienne et du manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF destiné aux populations locales	Manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF destiné aux populations locales
	[64]	Etablissement du (projet de) rapport de fin des opérations du Projet	Rapport d'achèvement du Projet
	[65]	Organisation du séminaire de synthèse	
	[66]	Etablissement et remise du rapport de fin des opérations du Projet	
		<b>【Opération au Japon III】</b> Etablissement et remise du rapport de fin des opérations du Projet	

### **3.2 Diagramme de déroulement des opérations à mener du Projet**

Le diagramme de déroulement des opérations à mener du Projet est indiqué à la figure ci-après.

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOIE (BURKINA FASO)**

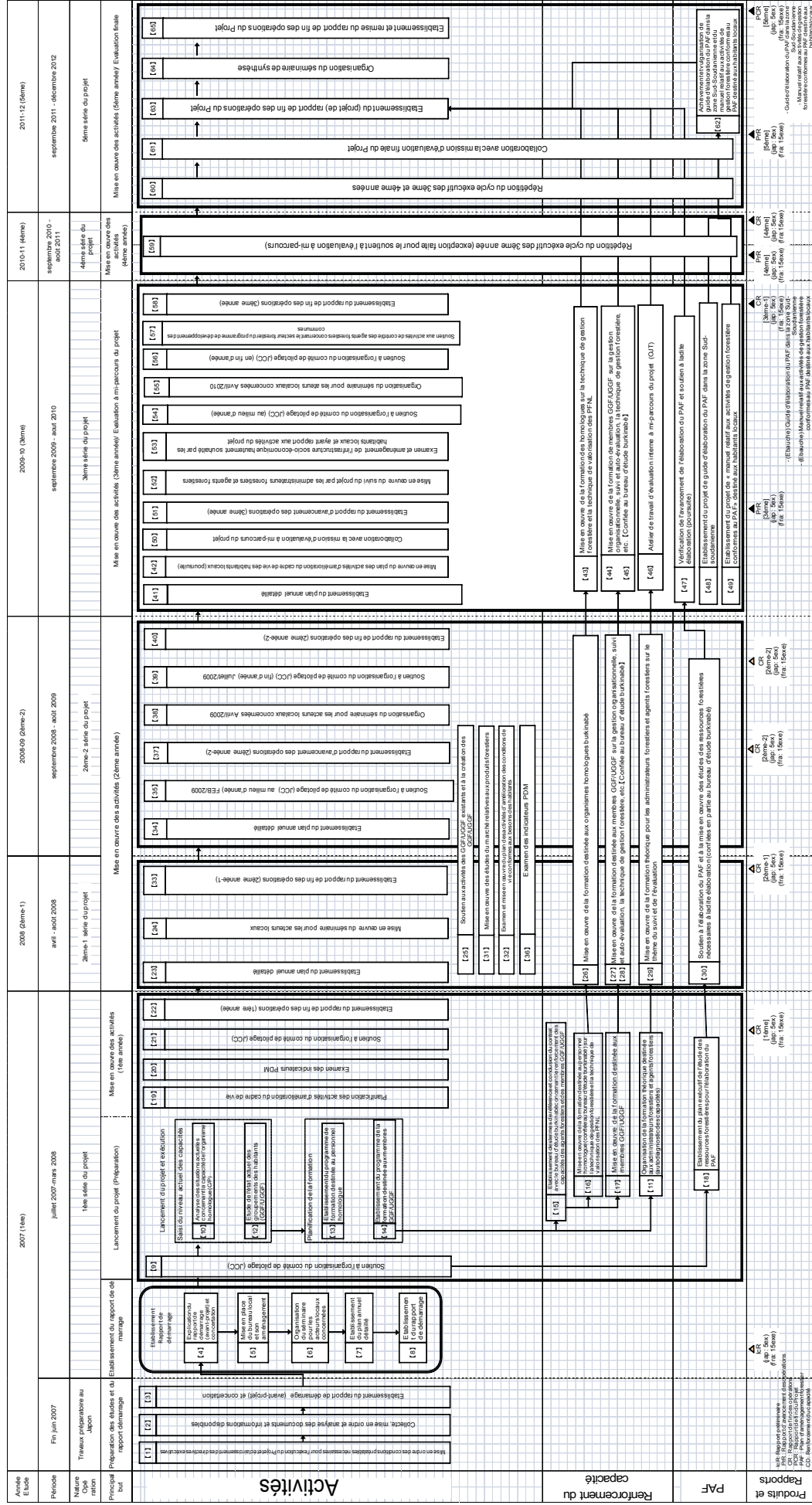


Figure 11 : Diagramme de déroulement des activités à mener du Projet

## **4. Mise en œuvre des opérations par année**

### **4.1 Opérations de 1ère année (juin 2007 à mars 2008)**

Les résultats des opérations mises en œuvre pour la 1ère année sont décrits suivant l'organigramme.

#### **4.1.1 Opération préparatoire au Japon**

**[1]** Mise en ordre des conditions préalables nécessaires pour l'exécution du Projet et éclaircissement des orientations de mise en œuvre

**[2]** Collecte, mise en ordre et analyse des documents et informations disponibles

**[3]** Etablissement du rapport de démarrage (avant-projet) et concertation

En collectant et mettant en ordre les documents et informations disponibles, on a défini le profil de l'ensemble du Projet et les orientations de base, puis on a établi le rapport de démarrage (avant-projet) et on a effectué la concertation au Japon.

#### **4.1.2 Opération au Burkina Faso**

**[4]** Explication du rapport de démarrage et concertation

En la présence des représentants des services concernés du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, une séance d'explication et de concertation au sujet du rapport de démarrage (avant-projet) a eu lieu. A cette occasion, la partie homologue burkinabè a signalé que ledit rapport ne correspondait pas au "document de projet" qu'elle a supposé. Par la suite, la partie burkinabè a établi un document de projet. Une série de concertations ont été organisées entre les parties ce qui a permis de parvenir à l'accord d'intégrer ledit document de projet au rapport de démarrage et aussi réaliser un document unifié.

**[5]** Mise en place du bureau local et aménagement

Dans la Direction Régionale des Cascades (DRECV), aucun espace n'a pas été réservé au premier temps pour le bureau du Projet. Suite à la concertation tenue au niveau central et provincial, 2 pièces ont été mises à la disposition du Projet.

Alors que les travaux d'aménagement téléphonique et électrique du bureau devaient être pris en charge par la partie burkinabè, la partie japonaise les a pris en charge car le budget burkinabè pour 2007 n'était pas disponible. Quant aux équipements (photocopieur, etc.) et accessoires nécessaires pour le bureau, leur approvisionnement a été fait à la capitale. Ils ont été transportés et installés dans le bureau.

Parallèlement à l'aménagement de matériel du bureau, un coordinateur national burkinabè a été nommé en juillet 2007 pour assurer l'organisation exécutive du Projet. Avec son appui et dès septembre 2007, l'équipe du Projet s'est composée de : un coordinateur national burkinabè, une équipe d'experts japonais, quelques effectifs d'appui recrutés pour le présent Projet de coopération technique (facilitateurs assistants, secrétaire et comptable et chauffeur).

**[6]** Mise en œuvre de l'atelier de démarrage du Projet

Le plan initial prévoyait "d'organiser un séminaire pour les parties locales concernées". Mais suite à la proposition des organismes homologues burkinabés, notamment du directeur de forêt, il a été décidé d'organiser l'atelier de démarrage du Projet. Cet atelier a eu lieu avec l'appui de la direction de la JICA et du bureau de la JICA au Burkina Faso, en présence du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, du personnel concerné de ce Ministère, du gouverneur régional des Cascades, du haut-commissaire de

province de la Comoé, du personnel d'administration régionale (représentants de communes concernées, etc.), des représentants de GGF/UGGF concernés, des représentants de la population locale, du personnel de la direction et du bureau de la JICA au Burkina Faso.

#### **【7】Etablissement du plan annuel détaillé des opérations**

Le plan annuel détaillé pour 2007 a été établi conformément aux procédures suivantes :

Sur la base du "Cadre logique" indiqué dans le document du Projet établi par la partie homologue burkinabè et contenu dans le volume 1 du rapport de démarrage, l'équipe de la partie homologue burkinabè et l'équipe d'experts japonais se sont concertés à propos de la pertinence et de la nécessité des activités décrites dans ledit cadre logique et des opérations qui sont les morcellements de ces activités. On a établi ainsi le chronogramme de ces activités et opérations. On entend par chronogramme un tableau chronologique du Projet dans lequel est indiqué chronologiquement le moment de la mise en œuvre de chaque activité et des opérations de chaque activité. L'exercice comptable burkinabè étant différent de celui japonais, ledit tableau a été conçu de manière à préciser ces deux exercices.

Par ailleurs, le plan annuel détaillé servant de document de base pour définir le budget burkinabè de l'année suivante, le plan annuel détaillé des activités pour 2008 a été établi en même temps que celui pour l'année 2007, et ce pour assurer donc le budget homologue de la partie burkinabè pour l'année 2008.

#### **【8】Etablissement du rapport de démarrage**

Le document de version unifiée (avant-projet) du "rapport de démarrage" et du " document du Projet" a été établi par l'équipe d'experts japonais et a été remis au début novembre 2007 à la partie homologue du niveau central et déconcentré. Après examen, le document final unifié a été approuvé lors du comité de pilotage tenu le 15 février 2008.

#### **【9】Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)(non organisé)**

Il a été prévu, comme indiqué par le procès-verbal des discussions, que le comité de pilotage serait créé par arrêté ministériel burkinabè et que deux séances auraient eu lieu chaque année. Mais la promulgation retardée dudit arrêté a empêché l'organisation du comité de pilotage prévu pour le milieu de la première année. Concernant l'arrêté ministériel sur la création du comité de pilotage, l'équipe du Projet en a élaboré l'avant-projet. Après examen et modification par la direction régionale des Cascades et le niveau central, cet arrêté a été officiellement promulgué le 1er février 2008.

#### **【10】Analyse des capacités actuelles du personnel de l'organisme homologue (C/P)**

L'analyse des capacités des agents forestiers des organismes aux niveaux central et déconcentré a été effectuée, d'août à septembre 2007, principalement par les experts japonais notamment sous forme d'autodiagnostic effectué lors de l'atelier de travail par les agents forestier eux-mêmes, d'interview individuel et d'enquêtes, d'étude de différents documents, d'observation. Les résultats des analyses nous montrent que le travail quotidien des agents forestiers au niveau déconcentrés déroule comme toujours et principalement en patrouille, et consiste en contrôle et en autorisation de coupe et d'autres, que ces agents ne se rendent pas compte pleinement de l'évolution de leur rôle nécessaire pour la gestion participative des forêts, que ces agents n'ont pas de connaissances et d'expériences suffisantes sur les différentes méthodes (Méthode Accélérée de Recherche Participative, Gestion du Cycle de Projet, etc.) nécessaires pour l'application de la gestion participative des forêts, que le personnel, les moyens de transport et le budget pour l'achat du carburant font défaut pour assurer ce contact fréquent avec les villageois concernés (budget insuffisant de l'autorité administrative forestière).

Concernant les capacités actuelles des forestiers au niveau central, ils se rendent compte, mieux que ceux au niveau déconcentré, de l'évolution de leur rôle. Beaucoup d'entre eux ont des connaissances et des expériences sur les différentes méthodes de type participatif. Mais ils ont tendance encore à "initier" ou "guider" les populations au lieu de servir d'intermédiaire pour les populations. Ces forestiers au niveau central n'ont pas de connaissances et d'expériences suffisantes sur le suivi-évaluation.

Il a été aussi constaté que les services concernés étaient géographiquement dispersés et la communication entre eux n'était pas toujours suffisante.

#### **【11】Organisation de la formation théorique destinée aux forestiers (autodiagnostic des capacités)**

La formation théorique destinée aux forestiers au niveau central et déconcentré a été effectuée avec pour formateur l'expert japonais du développement rural participatif. Le contenu de la formation est décrit dans le tableau suivant.

**Tableau 7 : Contenu de la formation destinée aux forestiers au niveau central**

	Principaux contenus
28 août 2007 (1er jour)	Technique de catalyseur et cycle des études par expérience
29 août 2007 (2ème jour)	Explication sur le Projet et autodiagnostic des capacités
3 octobre 2007 (3ème jour)	"Participation" et présentation des résultats des études

**Tableau 8 : Contenu de la formation destinée aux forestiers au niveau déconcentré**

	Principaux contenus
23 août 2007 (1er jour))	Technique de catalyseur et cycle des études par expérience
24 août 2007 (2ème jour)	Explication sur le Projet et diagnostic des capacités
16 octobre 2007 (3ème jour))	Initiative et présentation des résultats des études

#### **【12】Etude de l'état actuel des groupements des populations (GGF/UGGF)**

L'état actuel des GGF/UGGF de 4 forêts classées ciblées et des villages ne disposant pas de ces groupements a été étudié. Les principales rubriques des études auprès des GGFs existants sont notamment la date de création et d'approbation du GGF, le nombre des membres par sexe, les activités exécutées, les relevés des activités et de financement disponibles ou non et les problèmes. Les activités menées par les GGF sont portés au tableau suivant.

Tableau 9 : Principales activités menées par les GGF existants

Forêt classée concernée	Village concerné	Nombre GGF	Activité menée
Bounouna	Bounouna	1 (mixe)	Reboisement, mise en place de clôture, production apicole, surveillance de forêt classée
	Labola-Nambalfo	1 (mixe)	Reboisement, nettoyage du site de reboisement, surveillance de forêt classée
Toumousséni	Toumousséni	1 (homme)	Coupe de bois de chauffe, surveillance de forêt classée
		1 (femme)	Coupe de bois de chauffe
	Soubaka	1 (homme)	Coupe de bois de chauffe, préparation du site de pépinière villageoise, reboisement à l'école primaire, surveillance de forêt classée, prêt de brouette
		1 (femme)	Coupe de bois de chauffe
	Djongolo	1 (homme)	Nettoyage du site de forêt villageoise, culture de sésame sur le site de reboisement, carbonisation
		1 (femme)	Agro-sylviculture dans la forêt villageoise
	Tagnana	1 (homme)	Surveillance de forêt classée
		1 (femme)	Néant
Kongouko	Badé	1 (mixe)	Semis direct de cajou, surveillance de forêt classée, brûlage précoce, prêt du matériel
	Dandougou	1 (mixe)	Essai de production de plants sur la pépinière villageoise (abandonné par manque d'eau), prêt du matériel
	Foungagoué	1 (mixe)	Essai de production de plants sur la pépinière villageoise (abandonné par manque d'eau), prêt du matériel, carbonisation, surveillance de forêt classée

Note : 9 villages et 13 GGF

Quant aux villages qui ne disposent pas de GGF, l'enquête simplifiée a été effectuée auprès de l'informateur-clé du comité villageois de gestion des terroirs (CVGT) ou du comité villageois de développement (CVD) qui est à l'origine du CVGT et actuellement en voie de mise en place. Les principales rubriques des études sont notamment la date de création du CVGT ou du CVT, les activités exécutées, les relevés des activités et de financement disponibles ou non, les autres groupements villageois, les relations avec l'autorité administrative forestière, la participation à la campagne de sensibilisation et la formation menées jusqu'à présent.

#### **[13]Etablissement du programme de formation destinée au personnel homologue**

Le programme de formation destinée au personnel homologue a été établi notamment sur la base notamment des résultats de l'analyse des capacités actuelles des agents forestiers [10]. Le projet dudit programme de formation a été examiné et approuvé à la séance du comité de pilotage organisée le 15 février 2008.

#### **[14]Etablissement du programme de la formation destinée aux membres GGF/UGGF**

Le programme de la formation destinée aux membres GGF/UGGF a été établi sur la base des résultats de l'étude de l'état actuel des groupements des populations (GGF/UGGF) décrits ci-haut à [12].

En considérant l'égalisation, ce programme de formation a les thèmes d'études communs à tous les GGF visés. Mais comme les 4 forêts classées ciblées n'ont pas toujours la même forme d'utilisation des ressources et le même objectif pour l'aménagement, le contenu détaillé de la formation a été modifié.



**[15]** Etablissement des termes de référence et conclusion du contrat avec le bureau d'étude burkinabè concernant le renforcement des capacités des forestiers et des membres GGF/UGGF

Après la définition des thèmes de la formation pour cette année, on a élaboré les termes de référence en établissant la liste des bureaux d'étude burkinabés. Ces termes ont été envoyés à 4 bureaux d'étude.

Un de 4 bureaux d'étude a refusé d'établir ces propositions. Nous avons donc examiné les 3 propositions en termes de technique et de coût et n'y avons pas trouvé de différence notable en terme technique. La proposition la moins coûteuse a été finalement sélectionnée.

**[16]** Mise en œuvre de la formation destinée au personnel homologue (confiée au bureau d'étude burkinabè)

Suivant les résultats de l'analyse des capacités actuelles des forestiers décrits ci-haut, la formation de la première année assurée par le bureau d'étude burkinabè a été mise en œuvre avec pour thèmes limités à : (1) évolution du rôle de l'agent forestier, (2) apiculture moderne, (3) utilisation potentielle de produits forestiers non-ligneux.

**[17]** Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF

**[17]-1** Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (par le bureau d'étude burkinabè) (apiculture moderne)

Le miel étant considéré comme un des produits forestier non ligneux, on pratique dans la région concernée l'apiculture traditionnelle. Cette dernière utilise la ruche de type tube accrochée sur les branches d'arbre. Lors de la récolte, on met le feu sur l'arbre et ce constitue une des causes des feux de brousse. Contrairement à cette pratique, l'apiculture moderne utilisant le dispositif d'enfumage, elle ne provoquera pas le feu de brousse. Une des raisons de l'introduction de la technique apicole moderne est de prévenir un tel feu de brousse.

Par ailleurs, l'apiculture moderne présente des autres avantages : travail en sécurité plus élevée en portant la tenue de protection, récolte plus efficace par utilisation de la ruche en boîte.

Dans ce contexte, on a fait, lors des études de développement et dans 4 GGF (Bounouna, Labola-Nambalfo, Toumousséni, Fougagoué), la formation technique de l'apiculture. Mais les matériels et matériaux n'ont pas été suffisamment fournis, ces GGF n'ont pas pu mener l'activité apicole.

Le présent projet a organisé, pour le compte de ces 4 groupes, la formation pour la consolidation technique en investissant dans les matériels et matériaux le minimum nécessaire au lancement apicole.

Avant la mise œuvre de la formation, on a fait les études préliminaires sur place et a vérifié, auprès de chaque GGF, les expériences de l'apiculture moderne, la volonté et les matériels disponibles. Avec le consentement des GGF pour la prise en charge d'une partie financière des montants des ruches et pour le nombre (20 pour chaque GGF), les matériels ont été approvisionnés. La formation a pour les thèmes suivants:

**Tableau 10 : Contenu de la formation technique apicole**

1ère jour	Exécution du pré-test Apiculture moderne et apiculture traditionnelle (théorie) Connaissances de base sur l'apiculture (théorie) Explication sur les matériels et matériaux et méthode de leur utilisation (théorie et pratique)
2ème jour	Révision du jour précédent Mise en place de la ruche (théorie et pratique) Récolte du miel (théorie et pratique)
3ème jour	Commercialisation (conditionnement et d'autres) et distribution de bénéfices (théorie et pratique) Révision de la formation. Exécution du post test

**【17】-2 Soutien à la création de GGF/UGGF**

La campagne de sensibilisation en vue de la création du GGF a commencé dans 3 villages de la forêt classée de Kongouko et 4 villages de la forêt classée de Gouandougou, soit 7 villages au total.

**【18】Etablissement du plan exécutif de l'étude des ressources forestières pour l'élaboration du PAF**

Il a été décidé de mener, pendant la 2ème année, une étude complémentaire sur la forêt, la faune et les produits forestiers non-ligneux et ce pour servir de données de base à l'élaboration du PAF et pour compléter l'étude préliminaire de développement. Pour la première année, le coordinateur national a dirigé l'établissement du plan exécutif de l'étude des forêts et de la faune.

**【19】Planification des activités d'amélioration du cadre de vie**

En première année, on a effectué une enquête simplifiée sur les activités souhaitées. Par ailleurs, en ce qui concerne l'aménagement de l'infrastructure socio-économique souhaité par les populations locales, il a été décidé d'examiner de près la nécessité et la pertinence et d'en décider ou non la mise en œuvre.

**【20】Examen des indicateurs PDM**

Sur la base de la proposition de l'équipe d'experts japonais, l'examen des indicateurs a eu lieu en février 2008 entre le coordinateur national et les effectifs de la direction provinciale et régionale. Les indicateurs sont fixés provisoirement.

**【21】Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)**

Suite à la promulgation de l'arrêté ministériel sur la création du comité de pilotage le 1er février 2008, la première séance du comité de pilotage a eu lieu le 21 février 2008 à Banfora. Lors de cette séance, ont été examinés et approuvés le projet de document unifié du rapport de démarrage et du document de Projet, et le projet de rapport de fin des opérations (pour la première année) comprenant le plan annuel détaillé des activités pour l'année comptable japonaise 2008 et le programme de renforcement des capacités.

**【22】Etablissement du rapport de fin des opérations (1ère année)**

Le projet de rapport de fin des opérations (1ère année) établi a été, examiné et approuvé à la séance du comité de pilotage. 10 exemplaires de sa version française ont été remis aux organismes homologues burkinabés et 5 exemplaires, pour chacun une version japonaise et une version française, à la JICA.

**4.2 Opérations de la 2ème année-1 (avril à août 2008)**

Les résultats des opérations mises en œuvre pour la 2ème année-1 sont décrits suivant l'organigramme.

**【23】Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations**

On a établi un plan pour la nouvelle segmentation annuelle et le projet de plan annuel détaillé qui couvre les activités jusqu'à la date de clôture de l'année fiscale du Burkina Faso (décembre). On a présenté et expliqué ce plan au directeur de la forêt, directeur régional des Cascades, et au directeur provincial de la Comoé

**【24】Mise en œuvre du séminaire des acteurs locaux**

Le premier séminaire pour les intervenants locaux a eu lieu à Banfora. Les principaux participants sont, avec un nombre total de 91 personnes, les suivants : personnel administratif notamment le représentant de la direction régionale (assistant directeur) et le représentant de la direction provinciale (assistant directeur), les représentants de Banfora et d'autres communes, les agents forestiers concernés, les GGF/UGGF concernés pour les forêts classées, les représentants du Comité Villageois de Développement (CVD) qui n'ont pas encore de GGF, le directeur du bureau de la JICA au Burkina Faso et ses effectifs, les membres de l'équipe de projet.

Le programme du séminaire se divise, grosso modo, en une cérémonie d'ouverture, une session de présentation et une session de questions-réponses. Le GGF de Bounouna, qui a suivi la formation de l'apiculture, a fait la présentation de ces activités apicoles.

**【25】Soutien aux activités des GGF/UGGF existants et à la création des GGF/UGGF****【25】-1 Soutien aux activités des GGF/UGGF existants(formation du suivi de l'apiculture moderne)**

Le suivi de la formation de l'apiculture moderne réalisée l'année précédente a été effectué pour le compte de 4 GGF. En règle générale, il est préférable que la formation du suivi soit mise en œuvre à la saison sèche propice à la récolte du miel (car son goût est meilleur). Mais comme cette période était sur la phase transitoire du contrat pluriannuel, elle n'a finalement été effectuée qu'en juin. Lors de la formation du suivi, on a signalé l'importance du choix de l'emplacement des ruches et la nécessité de contrôle régulier avec le conseil de ne jamais détruire les nids d'abeilles afin de ne pas laisser pénétrer dans la mesure du possible, lors de la récolte, des corps étrangers dans le miel.

**【25】-2 Soutien à la création des GGF/UGGF**

La campagne de sensibilisation en matière de création de GGF a été lancée l'année précédente et s'est poursuivie pendant cette année. Suivant la procédure de sensibilisation, il était prévu initialement de visiter 4 fois le même village. Mais l'arrivée précoce de la saison des pluies nous a obligée de modifier cette procédure à la baisse soit 3 visites avec la nomination de membres exécutifs.

**(1) 1<sup>er</sup> atelier de travail (création du GGF)**

Au 1<sup>er</sup> atelier de travail (2<sup>ème</sup> pour le village ayant eu en 1<sup>ère</sup> année), on a tenu une assemblée générale des villageois dans les villages concernés. L'équipe de projet y a présenté les généralités du présent Projet et a expliqué la relation entre le GGF et la forêt classée. On a fait aussi, avec les questions et réponses, la concertation avec les populations sur l'utilisation de la forêt classée jusqu'alors et les activités du GGF attendues.

50 à 60 personnes en moyenne ont participé à cet atelier et ce indique l'intérêt bien élevés des populations locales sur la création du GGF et l'utilisation de la forêt classée. On a aussi reconnu que les populations ont déjà certaines connaissances sur le contenu du présent projet grâce à la mise en œuvre des études du développement et du séminaire des acteurs locaux. Mais l'utilisation de la forêt classée n'étant pas toujours correctement comprise, la nécessité de poursuivre l'explication sur ce propos a été constaté.

**(2) 2<sup>ème</sup> atelier de travail (examen du règlement intérieur)**

Au 2<sup>ème</sup> atelier de travail, a été examiné le règlement intérieur destiné au GGF à créer. Ce règlement précisant les dispositions essentielles relatives à la gestion du groupement, il est indispensable pour faire l'enregistrement officiel du groupement. L'équipe de projet a préparé, pour le compte du nouveau GGF,

un règlement type élaboré en modifiant partiellement le règlement intérieur du GGF crée par l'appui apporté lors des études du développement. A l'atelier de travail, on a expliqué le contenu du règlement en utilisant le modèle de devinette. Les populations ont fait la concertation et pris la décision, par eux-mêmes, sur les rubriques suivantes : nom du groupement, conditions d'adhésion, montant de cotisation, fréquence de la réunion de membres exécutifs. Et à la fin, le règlement intérieur du GGF a été finalisé pour tous les 14 villages.

(3) 3<sup>ème</sup> atelier de travail (nomination de membres exécutifs)

Au 3<sup>ème</sup> atelier de travail, l'assemblée générale a eu lieu pour la création du GGF. Pour finir une série de procédures, les membres exécutifs, le commissaire aux comptes et le conseiller ont été nommés. Pour faire reconnaître du fait que les membres sont propriétaire du GGF, on a confié, dans la mesure du possible, la présidence de l'assemblée. Par ailleurs, on a incité les participants à nommer les alphabétisés et les femmes aux postes importants (secrétaire, comptable, etc.) et ce pour faciliter le fonctionnement du groupement. C'est ainsi que tous les villages ont fait, comme indiqué ci-dessous, la création du groupement et la sélection de tous les membres exécutifs.

Tableau 11 : Création du GGF et date de tenue de l'assemblée générale

Forêt classée	Nom village	Date tenue Assemblée générale
Kongouko	Kassandé	7 juillet 2008
	Banakoro	23 juin 2008
	Farajan	4 juillet 2008
	Kadio	4 juillet 2008
	Pima	9 juin 2008
	Djanga	10 juin 2008
Gouandougou	Gouandougou	Juillet 2008
	Wenga	Juillet 2008
	Dakié	6 juin 2008
	Tonga	30 mai 2008
	Gouara	13 juin 2008
	Bougouso	16 juin 2008
	Ouratenga	11 juin 2008
Bounouna	Labola-Sankrala	10 juin 2008

**【26】**Mise en œuvre de la formation destinée aux organismes homologues burkinabè (forestiers locaux)

**【26】-1** Formation PCM

La formation PCM a eu lieu avec la participation des forestiers aux niveaux provincial et départemental. On y a étudié, sous forme de la théorie et de l'atelier de travail, le concept de la gestion du cycle de projet, l'établissement de l'arbre à problèmes, l'arbre à objectifs et de la matrice de conception du projet.

**【26】-2** Renforcement des capacités organisationnelles - Formation sur l'enregistrement et la comptabilité

Cette formation a pour but d'analyser, avec les forestiers, les problèmes identifiés lors de la formation destinée aux membres exécutifs de GGF (représentant, secrétaire et comptable), déjà exécutée, avec pour thème l'enregistrement et la comptabilité et de définir les points que les forestiers devront considérer lors du contrôle ultérieur.

**【27】**Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (Renforcement des capacités organisationnelles)

**【27】-1** Formation de l'enregistrement et de la comptabilité

La formation destinée aux 3 membres GGF/UGGF (représentant, secrétaire et comptable) de forêts classées de Bounouna et de Toumousséni a été exécutée à la 2ème année-1 avec pour thème "l'enregistrement et la comptabilité" qui font partie des capacités à avoir pour la gestion organisationnelle.

**Tableau 12 : Contenu de la formation GGF pour thème de "l'enregistrement et la comptabilité" (Renforcement des capacités organisationnelles)**

Thème	Contenu
1) Aperçu de la gestion de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle du GGF</li> <li>• Rôle de l'assemblée générale, du secrétariat, de commissaires-comptes</li> <li>• Rôle du comptable et du chargé de l'enregistrement</li> </ul>
2) Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue du livre de compte</li> <li>• Conservation des reçues</li> <li>• Test de calcul (à la main et avec la calculatrice)</li> </ul>
3) Enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de la réunion</li> <li>• Méthode de relevé du procès-verbal</li> </ul>

En considérant les activités futures de l'UGGF, la formation a eu lieu (pendant 2 jours pour chaque groupement) en regroupant les GGFs en groupe de même forêt classée. Pour faciliter la participation, le cours théorique était limité en utilisant les combinaisons du modèle de discussion participative, du modèle de devinette, du test de la capacité de calcul et du modèle de simulation comptable. La formation a été organisée de manière plus pratique avec la discussion de la future UGGF. Le produit ligneux et le produit non ligneux que le GGF produit ont été utilisés comme matériel pédagogique.

**【28】**Mise en œuvre de la formation pour les membres des GGF/UGGF(Technique de gestion forestière)**【Confiée au bureau d'étude burkinabè】**

**【28】-1** Formation pour la technique de production des plants et de reboisement

La technique de production des plants et la technique de reboisement étant les techniques essentielles pour le GGF qui assure la gestion forestière, cette dernière se situe, pour l'avenir, au centre des activités du GGF liées au PAF (Projet d'Aménagement forestier).

De plus, le GGF pourra mener, par ses propres moyens, les activités de reboisement avec les plants qu'il produit. Il lui est aussi possible d'envisager la vente de ses plants et l'amélioration des revenus.

La formation technique de production des plants et de reboisement a été achevée lors des études préliminaires du développement pour le compte de GGF existants. Mais les acquis n'ont pas été bien consolidés, la formation pour la consolidation a été mise en œuvre pour 6 GGF suivants : Toumousséni (Homme et Femme), Bounouna GGF, Tagnana (Homme et Femme), Labola-Nambalfo, Djongolo (Homme et Femme), Soubaka (Homme et Femme). (Pour GGF Labola-Nambalfo, aucune personne n'étant présente en 1<sup>ère</sup> journée, la formation a été annulée.)

En jugeant qu'il était plus judicieux d'établir un partenariat avec le CNSF pour pérenniser les GGF/UGGF, on a décidé de confier la formation au CNSF.

La formation a pour thème suivant :

- Technique de production de plants  
Aménagement de pépinière, programme de production en pépinière, matériels, traitement de germination accélérée, remplissage de pots en terre, mise en place des pots, semis, entretien et gestion (éclaircie, transplantation, coupe de racines, arrosage et désherbage), préparation des engrais
- Technique de reboisement  
Sélection du site de reboisement et des espèces de reboisement, marquage, méthode de fouille à planter, méthode de reboisement, semis direct, plantation en pot, greffage

### **【29】Mise en œuvre de la formation théorique pour les forestiers sur le thème du suivi et de l'évaluation**

La mise en œuvre de la formation théorique pour les forestiers sur le thème du suivi et de l'évaluation étant prévue pour la 2ème année-2, on a effectué la formation sur « PCM » et « l'enregistrement et la comptabilité ». En la mettant en œuvre, on a saisi les besoins des forestiers, fait le recueil des informations sur la base des documents existants et a mesuré l'effet des formations réalisées jusqu'à ce jour par le projet.

### **【30】Appui à l'élaboration du PAF et à la mise en œuvre des études des ressources forestières nécessaires à ladite élaboration (confiées en partie au bureau d'étude burkinabè)**

Le lancement de l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion forestière (PAF) de 4 forêts classées visées est prévu pour la 2ème année-2. Préalablement à cela, les organismes homologues burkinabè ont dirigé les études complémentaires des ressources forestières et fauniques et ont recueilli les données nécessaires à l'élaboration du PAF.

Les travaux dans 4 forêts classées visées ont commencé et les placettes ont été mises en place dans l'ordre suivant : 150 placettes dans la forêt classée de Gouandougou, 288 placettes dans la forêt classée de Kongouko, 50 placettes dans la forêt classée de Toumousséni et 30 placettes dans la forêt classée de Bounouna. Les données ainsi saisies ont été progressivement transmises au service d'aménagement forestier de la direction centrale des forêts qui prend en charge l'analyse des données et l'établissement du rapport.

### **【31】Mise en œuvre des études du marché relatives aux produits forestiers**

Préalablement aux études du marché relatives aux produits forestiers prévues pour la 2ème année-2, on a effectué des études sur la zone de production et les exploitants potentiels des produits forestiers. Les résultats de ces études sont indiqués dans le tableau suivant.

Les produits forestiers se regroupent grossièrement en produit ligneux et produit non ligneux. Les produits forestiers ligneux comprennent le bois d'œuvre, le bois de service, le charbon de bois et le bois de chauffage. D'après le classement du "Rapport des études des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso" exécutées en 2007 avec le soutien de l'UNDP, les produits forestiers non ligneux comprennent les noix, les graines, les feuilles florales, le caoutchouc, la résine, la sève, le latex, les tubercules, les rhizomes, les racines, l'écorce, le tronc, les champignons comestibles, le miel, la paille et les insectes comestibles.

Tableau 13 : Zone de production et exploitant potentiel des produits forestiers

Classement grossier	Classement	Zone de production *	Exploitant potentiel **
Produit forestier ligneux	Bois d'œuvre	Forêt classée et forêt protégée	Entreprise (scierie) et entreprise exploitante
	Bois de service	Forêt classée, forêt protégée et terrain privé	Groupe villageois et individuel
	Charbon de bois	Forêt classée et forêt protégée	Entreprise exploitante, groupe villageois et individuel
	Bois de chauffe	Forêt classée, forêt protégée et terrain privé	Groupe villageois et individuel
Produit forestier non ligneux	Noix et graines	Forêt classée, forêt protégée, forêt villageoise et terrain privé	Individuel, groupe villageois et entreprise exploitante
	Feuilles florales	Forêt classée, forêt protégée et terrain privé	Individuel, groupe villageois et entreprise exploitante
	Caoutchouc et résine	Forêt classée et forêt protégée	Individuel, groupe villageois et entreprise exploitante
	Sève et latex	Forêt classée et forêt protégée	Individuel, groupe villageois et entreprise exploitante
	Tubercules, rhizomes et racines	Forêt classée et forêt protégée	Individuel et entreprise exploitante
	Ecorce et tronc	Forêt classée, forêt protégée et forêt villageoise	Entreprise exploitante et individuel
	Champignons comestibles	Forêt classée, forêt protégée et forêt villageoise	Individuel et entreprise exploitante
	Miel	Forêt classée, forêt protégée et terrain privé	Entreprise exploitante, groupe villageois et entreprise (scierie)
	Paille	Forêt classée et forêt protégée	Individuel et entreprise exploitante
	Insectes comestibles	Forêt classée et forêt protégée	Individuel et entreprise exploitante

Note 1 \* : Pour la zone de production, on suppose la forêt classée, la forêt protégée (forêts domaniales autres que forêt classée), la forêt villageoise et le terrain privé.

Note 2 \*\* : Pour l'exploitant potentiel, on suppose l'entreprise (scierie), l'entreprise exploitante (groupement ou individuel dont l'activité consiste à développer et à commercialiser les produits), groupe villageois (p.ex.: GGF) et individuel.

### **[32] Examen et mise en œuvre du plan des activités d'amélioration des conditions de vie conformes aux besoins des populations**

L'examen et la mise en œuvre du plan des activités d'amélioration des conditions de vie étant prévus pour la année suivante, on a mené, comme phase préparative, des études simplifiées sur les activités d'amélioration des conditions de vie souhaitées par les GGF concernés. Les résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Outre les activités d'amélioration du cadre de vie, les nouveaux GGF ont souhaité la mise en œuvre des activités de gestion forestière qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous. En se référant à la liste de ces activités, l'équipe de projet détermine un certain critère du point de vue de la faisabilité technique et de l'économicité, établit une proposition de l'ordre prioritaire des activités et discute soigneusement avec les GGF de cette proposition.

Tableau 14 : Activité d'amélioration des conditions de vie que souhaitent les GGF de villages concernés

## • GGF existant

Nom forêt classée, village et GGF	Activité antécédente ou en cours	Nouvelle activité souhaitée
<b>Forêt classée Bounouna</b>		
Bounouna	Apiculture, production et vente de plants, location des matériels, élevage et vente du rat comestible	Production des légumes
Labola-Nambalfo	Apiculture, location des matériels, récolte et vente collective de <i>Saba senegalensis</i> , (exécutées une fois l'an dernier), production des légumes (seulement il y a 2ans)	Elevage et vente du rat comestible, location renforcée des matériels, production des légumes (les femmes en particulier, nécessité de disposer d'eau)
<b>Forêt classée Toumousséni</b>		
Toumousséni Homme	Apiculture, location des matériels et production du bois de chauffe	Location renforcée des matériels
Toumousséni Femme	Apiculture et production du bois de chauffe	Production des légumes et mise en place du moulin à céréales
Djongolo Homme	Production du bois de chauffe et de plants	Apiculture, fabrication du savon, culture commune (sésame)
Djongolo Femme		
Tagnana Homme	Production du bois de chauffe et de plants ( <i>Anacardium occidentale</i> ) carbonisation	Carbonisation, apiculture, production du bois de chauffe et fabrication du savon
Tagnana Femme		
Soubaka Homme	Production du bois de chauffe et de plants	Apiculture, production de plants (arbre fruitier, technique de greffage, élevage de porcs)
Soubaka Femme		
<b>Forêt classée Kongouko</b>		
Dandougou	Production de plants, carbonisation	Apiculture, production de plants, construction de puits, négociation et organisation (relatives à la carbonisation)
Badé	Production de plants, carbonisation	
Foungagoué	Apiculture, production de plants, carbonisation	Production de plants, carbonisation et production des légumes (nécessité de disposer d'eau)

## • Nouveau GGF

Nom forêt classée, village et GGF	Activité antécédente ou en cours	Nouvelle activité souhaitée
<b>Forêt classée Bounouna</b>		
Labola-Sankrala		
<b>Forêt classée Kongouko</b>		
Farajan	Reboisement, production de plants et mesures contre feux de brousse	Production de beurre de karité, production du savon, petit barrage (garder la source d'eau)
Djanga	Reboisement, ronde dans la forêt classée, conservation eau-terre, mesures contre feux de brousse	Production de légumes et du savon, carbonisation, apiculture, vente de céréales, construction de puits, culture commune
Pima	Reboisement, mesures contre feux de brousse	Production et vente du bois de chauffe, production de légume, élevage de volailles, arbre fruitier, engrais, aménagement de voie d'accès, apiculture
Kassandé	Reboisement, ronde dans la forêt classée, mesures contre feux de brousse, production et vente de plants	Carbonisation, production de légume, production et vente du bois de chauffe, apiculture



Nom forêt classée, village et GGF	Activité antécédente ou en cours	Nouvelle activité souhaitée
Banakoro	Reboisement, ronde dans la forêt classée, production et vente de plants	Arbre fruitier, apiculture, carbonisation, production de légume, élevage de volailles, culture commune (sésame)
Kadio	Reboisement, ronde dans la forêt classée	Petit barrage (garder la source d'eau), carbonisation, production de légume, riziculture, engrais, valorisation des produits forestiers non ligneux, amélioration technique d'élevage, culture commune
<b>Forêt classée Gouandougou</b>		
Dakié	Reboisement, mesures contre feux de brousse, contrôle de coupe illégale, mesure contre animaux domestiques	Vente de bois de chauffe, carbonisation, apiculture, production de légume, valorisation des produits forestiers non ligneux, construction de puits
Gouandougou	Reboisement, ronde dans la forêt classée, mesures contre feux de brousse, coupe arbre, production et vente de plants	Valorisation des produits forestiers non ligneux, construction de puits (beurre de karité, Néré), carbonisation
Wenga	Reboisement, ronde dans la forêt classée, mesures contre feux de brousse	Production et vente de légumes et de bois de chauffe, culture commune (maïs, millet, sésame)
Tonga	Reboisement, ronde dans la forêt classée, mesures contre feux de brousse	Production de légumes, apiculture, amélioration technique agricole, amélioration technique d'élevage, micro-crédit, carbonisation
Gouara	Reboisement, mesures contre feux de brousse	Production de légumes et de beurre de karité, amélioration technique d'élevage, apiculture modern, plantes médicinales, carbonisation, classe d'alphabétisation, construction d'école, garde de source d'eau pour animaux domestique, petit barrage (garde de source d'eau), aménagement de voie d'accès, construction de puits, four amélioré
Bougoussou	Reboisement, mesures contre feux de brousse, production de plants	Valorisation des produits forestiers non ligneux (beurre de karité), garde de source d'eau pour animaux domestique, arbre fruitier, amélioration technique d'élevage, production du savon, soutien aux petites entreprises
Ouratenga	Reboisement, production de plants, mesures contre feux de brousse	Apiculture, valorisation des produits forestiers non ligneux, production et vente de légumes et de bois de chauffe

### 【33】Etablissement du rapport de fin des opérations (2ème année-1)

Suite au changement en contrat pluriannuel, le projet de rapport de fin des opérations (2ème année-1) a été établi en juillet 2008. 10 exemplaires en français de ce rapport ont été remis aux organismes homologues burkinabè et ce en vue de partager des informations. 5 exemplaires en japonais et en français ont été remis à la JICA.

**4.3 Opérations pour la 2ème année-2 (septembre 2008 à août 2009)**

Les résultats des opérations mises en œuvre pour la 2ème année-2 sont décrits suivant l'organigramme.

**[25] Soutien aux activités des GGF/UGGF existants et à la création des GGF/UGGF**

Pour 14 nouveaux GGF qui ont nommé les membres exécutifs en 2ème année-1, on a effectué les procédures administratives à l'initiative du forestier détaché au service départemental compétent d'environnement et de cadre de Vie. En date de fin décembre 2008, 13 GGF et 1 GGF relevant respectivement du service départemental d'environnement et de cadre de Vie de Sidéradougou et de Tiéfola sont officiellement approuvés.

Les activités de nouveaux GGF et de ceux existants ont commencé à prendre forme en 2ème année-2. Pour y apporter le soutien dans le cadre du présent projet, on a organisé la formation des membres GGF ayant pour thème l'amélioration de la capacité organisationnelle et la technique de gestion forestière. Indépendamment de la formation, on a apporté le soutien à la mise en œuvre de la re-nomination des membres exécutifs de GGF existants sur la base du règlement intérieur, et à l'ouverture du compte bancaire de GGF.

Pour procéder efficacement au suivi des activités de GGF, 6 agents de suivi ont été embauchés (en novembre 2008). Chaque agent de suivi a visité 2 fois par mois le GGF chargé pour vérifier les activités auprès des membres exécutifs et leur a donné le conseil sur la gestion organisationnelle.

**[26] Mise en œuvre de la formation des forestiers homologues (Directe)**

Pour cette année, les formations des forestiers homologues ont été effectuées avec pour thème le PAF et l'approche participative, l'aménagement du bureau et le suivi et l'évaluation. "Le détail pour le suivi et l'évaluation est décrit à [29] "Mise en œuvre de la formation théorique des forestiers sur le thème du suivi et de l'évaluation"".

Tableau 15 : Tableau sommaire de la formation des agents forestiers pour la 2ème année-2

Thème de formation	Central	Déconcentré
PAG et Approche participative	1 jour	2 jours
Aménagement du bureau	Non	1 jour pour chacun, soit 4 jours au total de Bureaux de projet, provincial de Sidéra, départementaux de Soubaka et de Comoé
Suivi et évaluation	1 jour	2 jours

**[26]-1 Formation (destinée aux forestiers centraux) relative aux PAF et Approche participative**

Les thèmes de la présente formation sont le rôle de la comptabilité de GGF, la méthode de relevé comptable d'entrées et de sorties de GGF et la méthode de facilitation de GGF. Les participants à la formation sont le personnel de l'Office National des Aires Protégées (OFINAP), de la Direction du Suivi Ecologique / Direction Générale de la Conservation de la Nature (DSE/DGCN), de la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC), du Service d'aménagement Forestier (SAFor) et de la Direction des Forêts (DiFOR).

**[26]-2 Formation (destinée aux forestiers décentralisés) relative aux PAG et Approche participative**

Formation (destinée aux administrateurs forestiers centraux) relative aux PAG et participation. La plupart d'entre eux venant d'être en fonction, la séance de révision a été réservée dans cette formation pour

reprendre le relevé et la comptabilité étudiés lors de la formation précédente. Les participants à la formation sont les forestiers de la direction régionale, de la direction provinciale et des services départementaux de Soubaka, de Banfora et de Tiéfolá.

### **【26】-3Aménagement du bureau (déconcentré)**

La formation des forestiers de niveau déconcentré au sujet de l'aménagement du bureau a été exécutée dans les 3 services départementaux (Sidéra, Soubaka et Banfora) et un service provincial sous formation sur le tas. En faisant la formation, on a mis en place dans chaque bureau les documents de GGF/UGGS de manière que les agents forestiers et GGF/UGGF puissent partager les informations d'une part et a rangé dans les classeurs différents documents disponibles dans les bureaux pour améliorer l'efficacité du travail de l'agent forestier.

A l'occasion de la formation, les forestiers départementaux de Sidéra et de Soubaka ont proposé de mettre à la disposition de l'UGGF une pièce de leur bureau.

### **【27】Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (Amélioration de la capacité organisationnelle)**

On a mis en œuvre pour la 2ème année-2 la formation destinée aux GGF avec pour thème suivant : (1) Relevé et comptabilité, (2) Relevé et comptabilité dans chaque village, (3) Elaboration du plan et (4) Gestion du revenu. La liste des formations est notée dans le tableau suivant. Le détail de chaque formation est décrit ci-dessous.

Tableau 16 : Liste des formations des membres GGF/UGGF pour la 2ème année-2 portant sur l'amélioration de la capacité organisationnelle

No.	Thème	Période	Durée	GGF visé
1	Relevé et comptabilité	Octobre 2008	2 jours par forêt classée	GGF de forêts classées Kongouko et Gouandougou
2	Relevé et comptabilité dans chaque village	Mai à juin 2009	2 jours	Soubaka (H/F), Tagnana (H/F), Djongolo (H/F), Toumousséni (H/F), Dandougou, Fougagoué, Badé, Farajan, Tonga, Banakoro, Kassandé, Labola-Nambalfo, Ouratenga, Gouandougou, Djanga, Pima, Bounouna
3	Elaboration du plan	Mars à mai 2009	1 jour	- Dito -
4	Gestion du revenu	Avril à mai 2009	1 jour	- Dito -

### **【27】-1Formation sur l'amélioration de la capacité organisationnelle, le relevé et la comptabilité des GGF concernés par les forêts classées de Kongouko et de Gouandougou**

Même que celle de l'année précédente, la formation de cette année a été organisée sans changer but, mais avec le contenu amélioré comme décrit dans le tableau suivant. Cette formation est destinée aux membres exécutifs (président, secrétaire, comptable et commissaire aux comptes) de GGF des forêts classées de Kongouko et de Gouandougou.

Tableau 17 : Contenu de la formation de GGF sur le renforcement organisationnel, le relevé et la comptabilité

Thème	Contenu
1) Généralité de la gestion organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rôle de GGF</li> <li>➤ Rôle de l'assemblée générale, du secrétariat et du contrôle</li> <li>➤ Rôle de la comptabilité, du relevé et du contrôle</li> </ul>
2) Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méthode de tenue des livres comptables</li> <li>➤ Méthode de rangement des reçus</li> <li>➤ Méthode de relevé des payeurs de cotisation</li> <li>➤ Test de calcul</li> </ul>
3) Relevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tenue de la réunion (la réunion simulée en considérant la création de l'UGGF)</li> <li>➤ Méthode de relevé du PV de la réunion</li> <li>➤ Méthode de relevé des visiteurs</li> </ul>
4) Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méthode de contrôle - Méthode de relevé du contrôle</li> </ul>

### **【27】-2 Formation pour chaque village portant sur le relevé et la comptabilité (Confié au bureau d'étude burkinabè)**

La formation sur le relevé et la comptabilité destinée au GGF a été organisée dans chaque village. La formation sur le même thème étant réservée jusqu'à présent aux 4 personnes de chaque GGF (président, secrétaire, comptable et commissaire aux comptes), elle a été organisée avant pour l'ensemble de GGF de la même forêt classée. La présente formation est destinée à l'ensemble des autres membres exécutifs.

On a espéré que ceux qui l'ont déjà suivi assistent, de nouveau, à cette formation pour approfondir leur connaissance.

Pour cette année, 21 GGF qui ont déjà lancé l'activité d'amélioration du cadre de vie ont fait l'objet de cette formation.

Le contenu de cette formation est presque identique à celui pour [27]-1. Cependant la formation étant organisée individuellement pour chaque GGF, elle a traité dans l'exercice les propos spécifiques à chaque GGF, notamment le montant de cotisation défini dans le règlement intérieur et les produits. Pour cette raison la formation s'est déroulée plus conformément à la pratique quotidienne.

### **【27】-3 Formation sur l'élaboration du plan d'activité GGF**

Il est souhaitable que sur sa propre initiative, chaque GGF mène et gère les activités collectives en adoptant les techniques acquises lors de la formation. On a donc décidé d'effectuer la formation sur l'élaboration du plan de manière que les membres GGF assimilent la capacité de planifier et d'exécuter leurs propres activités en mettant un rapport corrélatif à ces activités. La formation de cette année a été destinée aux 21 GGF qui ont déjà commencé l'activité de production. Par ailleurs, les bénéficiaires de la formation étaient limités aux membres exécutifs, contrôleurs et conseiller de chaque GGF, soit 14 personnes au total et ce pour rendre l'atelier de travail le plus efficace possible. Le contenu est décrit dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Contenu de la formation sur l'élaboration du plan

Thème	Contenu
1 Introduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discours d'ouverture et présentation du but de la formation</li> <li>• Exposé des expériences réussies et des rêves personnels</li> </ul>
2 Image future GGF dans 5 ans	- Concevoir l'image future GGF dans 5 ans
3 Activité prioritaire pour 1 an à venir et objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection de l'activité prioritaire pour 1 an à venir</li> <li>• Déterminer l'objectif de chaque activité dans 1 an</li> </ul>
4 Tableau du plan annuel d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enumérer les travaux nécessaires pour les activités</li> <li>• Dresser le calendrier des travaux (plan annuel d'activités)</li> </ul>

La formation a été organisée sous forme d'atelier de travail. Pour élaborer un plan, tous les participants ont tout d'abord conçu et partagé l'image future du GGF en utilisant des photos et peintures. Ensuite, on a sélectionné les activités prioritaires à mettre en œuvre pour concrétiser cette image et on a défini l'objectif annuel. A la fin de la séance, on a énuméré les travaux concrets pour atteindre cet objectif et a établi un calendrier des travaux. Le plan que chaque GGF a établi est spécifique à chaque GGF, mais tous les GGF ont sélectionné des activités ayant rapport à la formation technique de la gestion forestière proposée par le Projet.

#### **[27]-4 Formation en gestion du revenu GGF**

On souhaite que chaque GGF poursuive ces activités d'amélioration du cadre de vie en utilisant la technique acquise de la formation et mette en œuvre les activités de gestion forestière en investissant une partie du revenu ainsi escompté. Dans ce cadre, le Projet a décidé de mettre en œuvre la formation en gestion du revenu afin que le GGF améliore la capacité de gestion du revenu.

La formation a eu lieu, comme pour le cas de la formation de l'élaboration du plan, pour le compte de 21 GGF qui ont déjà lancé les activités d'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs, les bénéficiaires de chaque formation étaient limités aux présidents (et vice-président), secrétaire (et secrétaire-assistant), comptable (et comptable-assistant), commissaire aux comptes (et commissaire-assistant) et aux membres impliqués dans les activités d'amélioration du cadre de vie. Le contenu de la formation est décrit dans le tableau suivant.

Tableau 19: Contenu de la formation sur la gestion du revenu

Thème	Contenu
1) Introduction	• Facilitation (icebreaking), but de formation, définition du produit visé)
2) Calcul des charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enumération des charges de production</li> <li>• Comprendre des charges directe et charges indirectes</li> <li>• Calcul des charges directes</li> <li>• Comprendre des charges indirectes et autres charges</li> </ul>
3) Détermination du prix de vente	• Détermination du prix de vente en considérant les charges et le prix de marché
4) Marketing	• Echange des avis sur la méthode de vente
5) Distribution des ventes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination du poste de distribution (fonds de roulement, fonds géré par GGF, part des producteurs)</li> <li>• Détermination du taux de distribution (montant de distribution)</li> <li>• Dispositions à prendre en cas de changement du prix</li> </ul>
6) Résumé	• Questions et réponses

Lors de la formation, chaque groupe a choisi un produit parmi ceux produits par lui-même. On a énuméré ensuite toutes les charges nécessaires à la production de ce produit, on a discuté sur le prix minimum de ce produit en tenant compte du montant des charges et le taux de distribution du revenu obtenu par la vente de ce produit.

Tous les GGF ont pu fixer le prix minimum en tenant compte des charges de la production. Mais comme certains ont fixé le prix non approprié compte tenu du prix de marché, on continue de faire le suivi.

**[28] Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (Technique de gestion forestière) (Confiée au bureau d'étude burkinabè)**

La mise en œuvre de la formation pour cette année est confiée au bureau d'étude burkinabè en la divisant en 8 lots suivant la nature d'opérations comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Tableau synoptique de la formation des membres GGF/UGGF (technique de gestion forestière) confiée sous contrat

No. LOT	Nom de formation confié	Période de contrat (mois /année)	No. LOT	Nom de formation confié	Période de contrat (mois /année)
LOT 1	Formation technique de production des plants et de reboisement	Février 2009	LOT 5	Formation technique sur la carbonisation	Novembre 2008
LOT 2	Formation technique de coupe de bois	Annulée pour cette année	LOT 6	Formation technique sur l'amélioration de la qualité de beurre de karité	Octobre 2008
LOT 3	Formation technique sur les mesures contre feux de brousse	Novembre 2008	LOT 7	Formation technique sur la valorisation des plantes médicinales	Novembre 2008
LOT 4	Formation technique sur la gestion de pâturage	Mars 2009	LOT 8	Formation technique sur l'apiculture moderne	Novembre 2008

Concernant le lot 2 (formation technique de coupe de bois), aucune entreprise n'a répondu à notre appel. Après la concertation avec les parties homologues lors du 2ème comité de pilotage, il a été décidé d'organiser directement la formation à partir de l'année suivante avec pour formateur les forestiers de la direction régionale et du service départemental. Par ailleurs, les présentes formations techniques confiées localement ont les éléments communs suivants :

(1) Introduction du fonds roulant

Pour le cas de la formation des activités d'amélioration du cadre de vie, comme le GGF reste principal acteur et assure la durabilité de ces activités, il demande à ses membres le montant correspondant à 10% des frais des principaux équipements. Les frais ainsi chargés sont déposés au compte de GGF sous forme du fonds roulant. Ce propos a été expliqué avant le lancement de la formation et le GGF et le projet ont conclu un accord.

(2) Personne faisant l'objet de la formation

Tous les membres de GGF concernés faisant l'objet de la formation, c'est le GGF qui désigne les personnes participant à la formation. Il suffit d'être membre de GGF pour y participer quel qu'il soit et quel nombre qu'il soit.

### (3) Mesure des résultats de la formation et mise en œuvre de la formation de suivi

Pour mesurer l'effet de la formation, le pré-test et le post test sont organisés. Mais très peu des gens parmi les membres GGF étant alphabétisés, les questions de tests sont posées verbalement et on compte le nombre des réponses données par le signe à main. Ces réponses par le signe à main sont vérifiées pour s'assurer de leur exactitude.

Par ailleurs, pour vérifier, après la formation, l'acquisition sûre des techniques et connaissances et observer quel est le changement du comportement, la formation de suivi a été organisée 1 ou 2 mois après la formation initiale. Au cas où la pratique impropre ou quelques obstacles se produisaient, on a proposé au GGF de tenir la discussion et a donné des conseils nécessaires lors de la formation de suivi.

On décrit, ci-dessous et dans l'ordre de leur réalisation, les formations techniques de la gestion forestière (confiée au bureau d'étude burkinabè) destinées à différents GGF.

### **【28】-1 Formation technique de l'amélioration de la qualité de beurre de karité**






L'arbre Karité (*Vitellaria paradoxa*) étant une espèce prioritaire dans la région du projet, on fait actuellement la récolte et l'expédition des noix de karité. Les producteurs individuels (femmes) en font le beurre de karité suivant le procédé traditionnel. Ces dernières années les gens de l'Amérique du Nord et de l'Europe portent une attention particulière pour cette matière comme matière première des produits cosmétiques, d'où une croissance rapide du marché. La présente formation technique considérée consiste à acquérir les connaissances et la capacité pratique pour une série des activités suivantes : augmenter la valeur ajoutée du beurre de karité en améliorant son procédé de production traditionnel et en réalisant le beurre de qualité.

La formation se décompose de (1) la formation technique d'extraction du beurre de karité et de (2) la formation technique de récolte / traitement après récolte / conservation de la noix de karité. Pour la 2<sup>ème</sup> année-2, la formation (1) est organisée pour le compte de 6 GGF de Kassandé, Pima, Dandougou, Ouratenga, Fougagoué et Farajan. Les bénéficiaires de la formation (2) étaient lesdits GGF et ceux de Gouara, Kadio, Bougouso, Wenga, Dakié et Labola-Sankrala pour lesquels était prévue la formation (1) pour la 3<sup>ème</sup> année, soit 12 GGF au total.

#### (1) Formation technique d'extraction du beurre de karité

La formation a le contenu décrit dans le tableau ci-après. Le point essentiel à améliorer est le traitement de la matière première. En effet, on a l'habitude, dans la région considérée, d'effectuer l'enfumage des noix de karité avant son traitement en beurre. En ce faisant, les bons constituants des noix se détruisent avec l'acidité augmentée et ce donnant, à la fin, son propre arôme trop poussé. Mais si l'on ne passe pas à l'étape d'enfumage, les noix présentent jolie couleur, bon goût et l'arôme fruitier. On peut donc espérer une grande amélioration et limiter la consommation des bûches utilisées pour l'enfumage.

Tableau 21 : Calendrier de la formation technique sur l'amélioration de la qualité du beurre de karité

Jour	Contenu de formation	
1er jour	Pré-test Stage théorique - Récolte et conservation des noix et amande de karité - Facteurs influant sur la qualité du beurre de karité Stage pratique Triage, lavage et séchage des noix de karité	
2 <sup>ème</sup> jour	Stage théorique - Révision du 1er jour - Traitement du beurre de karité Stage pratique - Concassage - Torréfaction (certaines noix non torréfiés)	
3ème jour	Stage théorique - Révision des précédents Stage pratique - Mouture (obtenir une pâte) - Barattage	
4ème jour	Stage théorique - Révision des précédents - Commercialisation (transport, conditionnement et étiquetage) - Méthode de traçabilité et de conservation Stage pratique - Barattage - 1ère cuisson et filtration - 2ème cuisson et filtration	
5 <sup>ème</sup> jour	5ème jour Stage pratique - 3ème cuisson et filtration - Conditionnement, étiquetage et conservation Post test	

Tous les GGF ont vendu, dans les 2 ou 3 jours après la formation et sur place, l'ensemble de beurre de karité produit lors de la formation (30kg environ par GGF). Les résultats de l'enquête effectuée auprès des acheteurs montrent que le beurre de karité produit avec la technique étudiée en formation présente de bonne qualité en couleur, en arôme, en goût et en touche et qu'il est propre (des impuretés peu contenues). Certains GGF ont poursuivi la production du beurre de karité de bonne qualité. Ils ont mis en réserve de fonds une partie de ces ventes.

Par ailleurs on a constaté quelques facteurs restreignant à l'augmentation des productions. Pour minimiser ces facteurs, quelques solutions sont envisageables avec certain investissement telles que la mécanisation.



## (2) Mise en œuvre de la formation de la récolte et de la conservation de la noix de karité

La formation de 3 jours a eu lieu à partir du juin où les noix mûrissent. Le contenu est indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Contenu de la formation technique sur la récolte, le traitement après récolte et conservation de la noix de karité

Jour	Contenu formation	
1er jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ But de formation, Pré-test (même que pour la formation technique de l'extraction)</li> <li>▪ Méthode de récolte, de traitement et de conservation des noix de karité</li> <li>▪ A propos des eaux à utiliser et de l'hygiène</li> <li>▪ Méthode d'utilisation des résidus</li> <li>▪ Méthode d'identification et de triage de la bonne noix</li> </ul>	Questionnaire Cours théorique Travaux en groupe
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récolte des noix</li> <li>▪ Traitement après la récolte (élimination de la pulpe, lavage, cuisson, séchage)</li> </ul>	Stage pratique
2ème jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Révision du jour précédent</li> </ul>	Cours théorique, travaux en groupe
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récolte des noix</li> <li>▪ Traitement après la récolte (élimination de la pulpe, lavage, cuisson, séchage)</li> </ul>	Stage pratique
3ème jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récolte des noix</li> <li>▪ Traitement après la récolte (élimination de la pulpe, lavage, cuisson, séchage)</li> </ul>	Stage pratique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synthèse de formation</li> <li>▪ Post-test</li> </ul>	Cours théorique, discussion Questionnaire

**[28]-2 Formation technique sur la valorisation des plantes médicinales**

Au Burkina Faso, les populations rurales comptent premièrement sur les plantes médicinales les utilisant l'écorce, les feuilles, les racines et les fleurs. Mais on se contente, à l'heure actuelle, de leur usage domestique et ces plantes n'ont pas encore la valeur suffisamment ajoutée.

La présente formation a pour but l'acquisition de la technique appropriée concernant la récolte, le séchage, la conservation et la culture des plantes médicinales et l'amélioration du revenu. Elle est organisée en collaboration avec l'entreprise privée PHYTOFLA (LABORATOIRES PHYTOFLA) dans le but d'établir un partenariat entre le GGF et une entreprise privée et un modèle commercial. PHYTOFLA dont le siège se trouve à Banfora fait la production et la commercialisation, à l'échelle nationale, des médicaments et aliments saines réalisés à base des plantes médicinales. Pour cela, elle fait l'approvisionnement constant des plantes médicinales dans le marché local. La présente formation assurée par cette dernière permettra d'établir une relation entre le GGF et cette entreprise, de lui vendre les plantes médicinales qui deviendront une nouvelle ressource de revenus pour le GGF.

Les GGF ayant suivi cette formation sont tous près de Banfora où se trouve l'entreprise PHYTOFLA, et sont concernés par la forêt classée de Toumousséni maintenue en bon état plus ou moins. La formation a pour les thèmes suivants:

- Technique de recueil (stages théorique et pratique)
- Méthode de séchage et de conservation (stages théorique et pratique)
- Méthode de culture (stages théorique)

- Commercialisation (plantes médicinales à acheter par l'entreprise PHYTOFLA et contrat concerné)

Lors du suivi de la formation, tous les GGF ayant suivi la formation ont déjà lancé la production. Phytofla a fait aussi des achats. La plante médicinale dont le nom latin est *Cochlospermum planchonii* de la famille Cochlospermaceae fait l'objet de ces activités. Anti-paludisme, elle est transformée sous forme de tisane (infusion) par cette entreprise.

### **[28]-3 Formation technique de l'apiculture moderne**

La présente formation organisée en 2<sup>ème</sup> année-1 pour le GGF existant est destinée cette fois ci aux nouveaux GGF avec le même contenu. Après la concertation avec le service départemental, il a été décidé d'organiser la formation de cette année pour le compte de 6 GGF suivants : Djongolo, et Soubaka de la forêt classée de Toumousséni, Banakoro et Djanga de la forêt classée de Kongouko, Gouandougou et Tonga de la forêt classée de Gouandougou.


### **[28]-4 Formation technique de la production du charbon de bois**






La production du charbon de bois à meule traditionnelle présentant le taux d'obtention d'environ 18% avec une perte considérable entraînant un gaspillage des ressources, le gouvernement du Burkina Faso recommande la production à charbonnière en meule Casamançaise. En effet l'utilisation de la meule Casamançaise permet d'augmenter le taux d'obtention à 25% et ce permet l'utilisation plus efficace des ressources.

Dans la région objet du présent projet, on introduira dans les GGF la meule Casamançaise pour prévenir le gaspillage des ressources et créer la ressource de revenu par vente du charbon de bois.

La production du charbon de bois ne peut se faire qu'au site autorisé par la direction forestière. Ceci est pour éviter le développement abusif dû à la production du charbon de bois et pour protéger les ressources forestières contre la pression de développement. A l'heure actuelle où le PAF n'est pas encore défini, on a jugé que l'augmentation du nombre de sites de production du charbon de bois n'est pas appropriée et a donc exécuté la formation seulement aux 6 GGF autorisés (Toumousséni, Soubaka, Tagnana, Djongolo, Gouandougou, Badé) pour cette production. Le contenu de la formation est décrit ci-dessous.

Tableau 23 : Programme de formation technique de production du charbon de bois

Jour	Contenu formation	Activités prises
1er jour	Pré-test Stage théorique - Lois et réglementations sur la production de charbon de bois - Avantage de la meule casamançaise - Méthode de confection de la meule casamançaise - Conditions requises pour un bon charbon Stage pratique - Ramassage et coupe des buches	 Cours théorique

Jour	Contenu formation	Activités prises
2ème jour	Cours - Révision du 1er jour Stage pratique - Confection de la fondation de meule - Confection de la meule - Empilage du bois de 1ère à 3ème couches - Confection de jupe au tour de la meule - Couverture de meule par matériaux végétaux - Mise en place de la cheminée sur la meule et revêtement de la terre - Mise à feu	 Fondation de la meule
3ème jour	Stage pratique - Surveillance de la meule (24h sur 24 en alternative) - Contrôle effondrement du mur de terre - Régulation de l'air - Vérification du feu	 Confection de la partie jupe
4ème jour	Stage pratique - Surveillance de la meule (24h sur 24 en alternative) - Contrôle effondrement du mur de terre - Régulation de l'air - Vérification du feu	 Couverture par matériaux végétaux
5ème jour	Stage pratique - Surveillance de la meule (24h sur 24 en alternative) - Contrôle effondrement du mur de terre - Régulation de l'air - Vérification du feu	 Meule en carbonisation
6ème jour	Stage pratique - Sortie de la meule - Mise en sachet - Confection de 2ème meule, si possible Post-test	 Sortie de la meule et extinction

Alors qu'après concertation avec le GGF, la formation à Tagnana a eu lieu en 1 jour sous forme de stage théorique, (car elle tombait pendant la période de récolte du coton), les autres 5 GGF ont suivi la formation de 6 jours et ont produit du charbon.

6 mois après la formation, le projet a effectué le suivi. On a constaté que les connaissances sont acquises mais que seuls 2 GGF ont fait leur production de charbon. Comme pour l'avenir, le GGF dirigera le reboisement et l'abattage du bois utilisé pour les bûches suivant le plan ainsi que la production du charbon de bois et sa commercialisation, les autorités forestières et le Projet doivent poursuivre le soutien et le suivi pour les GGF.





**[28]-5 Formation technique de la gestion de feux de brousse**

Les feux de brousse étant la principale cause de la dégradation forestière, la gestion appropriée des feux de brousse est la technique très importante pour mettre en œuvre la préservation et la gestion des forêts.

La gestion des feux de brousse est prescrite dans le décret du 17 juillet 1998 portant sur "l'utilisation des feux en milieu rural, No.98-310/PRES/PM/MEE/MATS". La présente formation est à organiser conformément aux dispositions de ce décret.

La formation a été organisée pour le compte de 4 GGF (Ouratenga, Tonga, Kassandé et Djanga) pour qu'ils acquièrent les connaissances sur les propriétés du feu et les connaissances légales sur les feux de brousse, qu'ils acquièrent aussi, par stage pratique, la technique préventive de feux de brousse telle que la mise en place de la bande pare-feu, et qu'ils identifient le secteur où le feu de brousse se répète chaque année et élaborent les mesures et le plan d'action.

Tableau 24 : Programme de formation technique de la gestion de feux de brousse

Jour	Contenu Formation	Activités prises
1er jour	Pré-test Stage théorique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Utilisation et danger du feu, avertissement relatif au feu</li> <li><input type="checkbox"/> Loi et réglementation sur l'utilisation du feu dans la zone rurale</li> <li><input type="checkbox"/> Etat actuel du feu de brousse et de la zone, forêt (établissement du plan)</li> </ul>	
2ème jour	Stage théorique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Révision du 1er jour</li> <li><input type="checkbox"/> Connaissances sur les constituants du feu et le feu de brousse</li> <li><input type="checkbox"/> Mesures contre le feu de brousse (mise à feu préventive, différentes bandes pare-feu et mode de mise en place de bande pare-feu)</li> </ul>	
3ème jour	Stage théorique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mesures contre le feu de brousse (suite)</li> <li><input type="checkbox"/> Méthode d'extinction du feu de brousse</li> </ul> Stage pratique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mise en place de la bande pare-feu</li> </ul>	
4ème jour	Stage théorique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Stratégie pour la gestion du feu de brousse dans le champ sauvage et la forêt</li> </ul> Stage pratique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Régénération de l'environnement dégradé par le feu de brousse</li> <li><input type="checkbox"/> Mise en place d'une bande pare-feu (suite)</li> </ul> Stage théorique <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rôle du GGF pour la gestion du feu de brousse</li> <li><input type="checkbox"/> Synthèse de la formation</li> </ul> Post-test	

Lors du suivi effectué environ 2 mois après la formation, il a été constaté que tous les GGF avaient mené quelques activités, ce qui montre leur intérêt important pour la gestion de feux de brousse.

**【28】-6 Formation technique de la production des plants et de la plantation**

Lancée dès la 2<sup>ème</sup> année-1, la présente formation a toujours la même orientation de base. Elle a été exécutée pendant 5 jours pour la 2<sup>ème</sup> année-2 pour 8 nouveaux GGF (Djanga, Kassandé, Fougagoué, Wenga, Dandougou, Ouratenga, Tonga et Gouara). La formation technique de la production des plants a été organisée de la fin février à la fin mars avec son suivi effectué à la fin avril. La formation technique de la plantation a commencé au début juin avec son suivi commencé au début juillet. C'est ainsi qu'une série de formations ont traité la production de plants, la plantation et l'entretien-gestion des plantations.

**(1) Formation technique des pépinières**

Composée du cours théorique et du stage pratique, cette formation s'est déroulée suivant les contenus notés ci-dessous.

**Tableau 25 : Contenu de la formation technique de la production de plants**

1	Rôle du GGF pour le PAG (Plan d'aménagement et de gestion forestiers)
2	Méthode de mise en place de la pépinière
3	Exploitation de la pépinière (programme de production et organisation)
4	Matériels et matériaux pour la production de plants
5	Traitement préalable à la germination de graine
6	Préparation et réglage de la terre
7	Engrais et matières organiques
8	Remplissage en pots et disposition
9	Semis avec pots plastiques
10	Travaux d'entretien et de gestion de la pépinière (ombrage, éclaircie, transplantation, désherbage, arrosage, traitement de durcissement)
11	Technique de greffage et de bouturage
12	Maladies de plants et contre-mesures
13	Programme de production de plants
14	Relevé de gestion d'exploitation de la pépinière

Le suivi a été effectué vers 1 mois après la formation. Alors que la quasi-totalité de GGF avaient effectué l'arrosage de plants et le désherbage, ils avaient des problèmes techniques tels que les dégâts par insectes et l'ombrage. On leur a donné des conseils sur place.

**(2) Formation technique de la plantation**

Composée du cours théorique et du stage pratique, cette formation s'est déroulée suivant les contenus notés ci-dessous.

**Tableau 26 : Contenu de la formation technique de la plantation**

1	Choix du terrain à boiser
2	Choix des espèces d'arbre
3	Marquage de l'emplacement de boisement
4	Préparation du trou de boisement
5	Méthode de boisement
6	Haie et brise-vent
7	Semis direct, plantation en pot, bouturage, etc.

Le nombre de plants plantés lors de la formation était de 6.493 pieds au total. Lors du suivi de la formation, il a été constaté que 2 GGF ont effectué la plantation à leur propre initiative.

### **【28】-7 Formation technique de la gestion de pâturage**

Comme des exploitants d'élevage laissent parfois leurs animaux dans la forêt classée pour leur donner la pâture de feuilles d'arbre, les querelles n'en finissent pas entre ces exploitants et GGF qui assure la gestion de cette forêt classée. Pour assurer la gestion de la forêt classée, les exploitants d'élevage et les intervenants de ce secteur doivent être conscients de la gestion forestière et doivent y être impliqués à travers le GGF. La présente formation technique a pour but que les exploitants d'élevage et les intervenants de ce secteur envisagent la compréhension mutuelle par voie de concertation à organiser et entreprennent l'utilisation efficace des ressources en herbe dans la forêt classée.

La formation a eu lieu dans 2 endroit pour le compte de 8 GGF de 4 villages concernés par la forêt classée de Toumousséni, des exploitants d'élevage et des intervenants locaux avec pour thème décrit ci-dessous.

**Tableau 27 : Contenu de la formation technique en gestion de pâturage**

1	Explication sur la loi du Burkina Faso (loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso, LOI No 034-2002/AN du 14 Novembre 2002)
2	Description du pâturage dans le Code forestier
3	Impact du pâturage sur l'environnement naturel
4	Gestion de pâturage dans la forêt classée et la zone protégée
5	Méthode de récolte du foin et sa saison, mise en forme, conservation et distribution (cours théorique et stage pratique)
6	Echange des idées effectué par les participants sur les rubriques ci-dessus

A la fin de la formation, 23 éleveurs (hommes) ont déclaré l'adhésion au GGF homme de Soubakaniédougou et ont décidé d'effectuer ensemble non seulement la gestion de pâturage mais aussi les activités dans le GGF. Le lancement des activités d'un même groupé entamé par ces deux acteurs qui ont surmonté différents obstacles est de très bon signe pour atteindre l'objectif du Projet.

### **【29】Mise en œuvre de la formation théorique pour les forestiers sur le thème du suivi et de l'évaluation**

#### **【29】-1 Destinée aux forestiers au niveau central**

A la présente formation, on a enseigné la méthode de suivi et d'évaluation (à 5 éléments) du projet général pour préparer l'évaluation intermédiaire du projet. On a étudié aussi sous forme de l'atelier de travail le système de suivi du GGF adopté par le projet. Les participants à la formation sont les personnes de la DES (Direction Suivi Ecologique), de la DiFOR (Direction des Forêts), du SAFOR (Service Aménagement Forestier) et de la Direction Faune et Chasse.

#### **【29】-2 Destinée aux agents forestiers de niveau déconcentré**

Presque même que celle de formation **【29】-1**, la présente formation s'est déroulée même sous forme d'atelier de travail pour déterminer les indicateurs de PDM du présent projet. Les participants à la formation sont le personnel de la Direction Régionale des Cascades, de la directrice provinciale de la Comoé et des agents forestiers de chaque service départemental et le coordinateur national.

**【30】Appui à l'élaboration du PAF et à la mise en œuvre de l'étude des produits forestiers non ligneux nécessaires à ladite élaboration 【Confié partiellement】**

Les études de la possibilité d'utiliser des produits forestiers non ligneux a été mise en œuvre du 15 décembre 2008 au 14 mai 2009 en les confiant au consultant burkinabè. Les résultats de cette étude sont notés ci-dessous.

- Espèces utilisées par les populations locales : Les espèces les plus utilisées dans toutes les 4 forêts classées sont l'arbre de beurre de karité (appellation locale : Karité, nom scientifique : *Vitellaria paradoxa*) et le néré (*Parkia biglobosa*). Y sont ajoutés le Saba (*Saba senegalensis*) et le Detarium (*Detarium microcarpum*) dans les forêts classées de Kongouko et de Gouandougou, et le Baobab (*Adansonia digitata*) dans les forêts classées de Toumousséni et de Bounouna.
- Récolteurs : Cela dépend des espèces. Les hommes le font parfois mais pour la plupart des cas, ce sont les femmes qui récoltent traditionnellement notamment l'arbre de beurre de karité et la noix de néré.
- Prise de conscience des populations locales sur l'évolution des ressources : Dans le sondage, on a posé une question comparative sur 3 périodes de temps différentes (il y a 10 ans, 5 ans et aujourd'hui) sur l'état des ressources. Il en résulte que
  - Pour la forêt classée de Bounouna, de nombreuses personnes ont répondu que 10 ans avant il avait « une abondance » pour le terrain cultivé, le terrain mis en jachère et la forêt, que 5 ans avant il y en avait « suffisamment » et qu'aujourd'hui il y en a « insuffisamment ».
  - Pour la zone de forêt classée de Gouandougou, la réponse au sondage nous fait savoir qu'il avait 10 ans, les ressources étaient « abondantes » pour le terrain mis en jachère et la forêt et « suffisantes » pour le terrain cultivé. Mais il avait 5 ans que les ressources étaient « suffisantes » pour le terrain cultivé et le terrain mis en jachère et « insuffisantes » pour la forêt. Actuellement les ressources sont « suffisantes » pour le terrain cultivé, « abondantes » pour le terrain mis en jachère et « insuffisantes » pour la forêt.
  - Pour la zone de forêt classée de Kongouko, on a répondu que les ressources sont « abondantes » pour le terrain cultivé, le terrain mis en jachère et la forêt à tous les moments (il y a 10 ans, 5 ans et aujourd'hui).
  - Pour la zone de forêt classée de Toumousséni, on a répondu qu'il avait 10 ans les ressources étaient « abondantes » sur le terrain cultivé, le terrain mis en jachère et la forêt et sont devenues « insuffisantes » il y a 5 ans. Elles sont estimées, aujourd'hui, « insuffisantes ».
- Problème relatif à l'utilisation des produits forestiers non ligneux : Les ressources de produits forestiers non ligneux étant des ressources naturelles, les populations locales ne sont pas toujours conscientes de la nécessité de l'utilisation durable. Elles ne sont pas toujours attentives aux conditions hygiéniques lors de la transformation agroalimentaire, ce qui constitue un des empêchements pour élargir le marché des produits finis.

On signale dans le rapport que les ressources présentent un potentiel bien important comme objet de l'activité économique si on les utilise en faisant attention à leur environnement et que pour ce faire il est nécessaire d'envisager l'amélioration des capacités des intervenants.

Dans le cadre du présent Projet, on a déjà mis en œuvre différentes démarches, notamment, l'amélioration de la qualité du beurre de karité, la valorisation des plantes médicinales et l'apiculture moderne. Les résultats de l'étude nous montrent que ces démarches vont dans le bon sens. En plus de ces activités, on entreprendra, pour l'avenir, d'améliorer les capacités de GGF en organisant la formation sur le thème de la valorisation des produits forestiers non ligneux ayant un potentiel bien élevé.

**【31】Etudes du marché relatives aux produits forestiers**

En février 2008, on a effectué des études sur le marché de bois, notamment du bois d'œuvre à Banfora, chef-lieu de la Province de la Comoé.

En conclusion, aucun marché permanent de bois d'œuvre n'existe pour le moment à Banfora. Pour faire face à la demande sporadique par des entrepreneurs de construction privés ou des individus, la Direction des Forêts détermine le secteur de coupe et l'abatteur y fait la coupe à sa charge et sous le contrôle de la Direction des Forêts. On estime que la coupe de bois se fait rarement pour vendre du bois d'œuvre et qu'elle est faite dans la plupart des cas pour l'autoconsommation. Environ 40 demandes de coupe pour le bois d'œuvre sont déposées par an.

Le marché étant ainsi limité et le volume de distribution du bois d'œuvre étant peu élevé à Banfora, le prix du bois d'œuvre est en général de 125 à 150 FCFA/m pour l'Eucalyptus et de 1 000 FCFA/m pour le teck. Le teck est bien demandé aussi pour les poteaux électriques dont le prix élevé est de 6 000 FCFA par pièce. Mais la coupe de teck étant interdite dans la forêt classée, on se contente de la faire dans la forêt privée.

Face à une telle demande, il est fort réalisable que GGF assure la production durable de bois d'œuvre dans la forêt classée et la forêt villageoise suivant le PAF à élaborer dans l'avenir. On estime que le besoin en bois d'œuvre est fort notamment dans la banlieue des villes et qu'on pourra mettre en œuvre la production de bois d'œuvre en assurant la gestion forestière planifiée dans les forêts classées de Bounouna et de Toumousséni.

**【32】Examen et mise en œuvre du plan des activités d'amélioration du cadre de vie conformes aux besoins des populations**

Concernant l'aménagement des infrastructures socio-économique et compte tenu des problèmes des eaux pour la production de plants par GGF, il a été décidé de mettre en place, pour la 2<sup>ème</sup> année-2, des puits.

Mais pour ce faire, on a confié au consultant local "des études simplifiées de la faisabilité de l'aménagement des puits contribuable à la production de plants du GGF" pour le compte de 22 GGF et ce pour identifier les villages ayant le problème des eaux insuffisantes pour la production de plants et pour déterminer l'ordre prioritaire en examinant la pertinence.

Suivant les résultats des études, on a classé, selon l'ordre prioritaire à 3 étapes suivantes, les villages où l'aménagement du puits est techniquement possible et dont la nécessité est admise.

- Ordre prioritaire 1: Gouara, Ouratenga, Tonga, Wenga, Djanga, Dandougou
- Ordre prioritaire 2: Dakié, Fougagoué, Badé, Banakoro
- Ordre prioritaire 3: Kassandé, Pima, Farajan, Kadio, Djongolo, Labola • Nambalfo, Labola-Sankrala
- Non nécessaire : Gouandougou, Toumousséni, Tagnana, Bounouna

On a vérifié aussi les spécifications techniques, la durée de travaux et le coût d'aménagement. Mais comme différentes démarches nécessaires prenaient du temps, il a été décidé, après la concertation avec l'organisme homologue, de le reporter pour les années à venir.

Les rubriques 【25】 à 【32】 notées ci-dessus ont été reprises de la 2<sup>ème</sup> année-1 et effectuée cette année. Les rubriques 【34】 à 【40】 notées ci-dessous ont été réalisées en 2<sup>ème</sup> année-2.

**【34】Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations**

A la 1<sup>ère</sup> séance du comité de pilotage, on nous a demandé de présenter le budget japonais. C'est ainsi qu'on a établi pour la 2<sup>ème</sup> année-2, en plus du plan d'activités, un tableau sur la part que les dépenses au



Burkina Faso prévues occupent dans le budget japonais conformément à l'année comptable burkinabè.

Cependant le plan détaillé d'opérations n'a pas été accepté pour plusieurs raisons, notamment parce que le mode de présentation n'est pas conforme au formulaire burkinabè et que les intervenants burkinabè ont quelques préoccupations quant à la mise en œuvre des activités.

Après la concertation avec la partie burkinabè, un accord a été trouvé entre les deux parties. Suite à cet accord, on a établi, de nouveau, la proposition finale conformément au mode de présentation recommandé par la partie burkinabè. Lors de la 3ème séance du comité de pilotage tenue en juillet 2009, le plan d'opérations été finalement approuvé.

### **[35] Organisation du comité de pilotage (JCC) (au milieu d'année)**

La 2ème séance du comité de pilotage a eu lieu le 20 février 2009 avec la contre-partie nationale burkinabè.

Le nombre des participants incluant la totalité de membres et les observateurs était de 35 personnes.

Le comité de pilotage a présenté 3 recommandations à la cellule de coordination du Projet, à savoir : (1) que l'on mette en place « le comité ad-hoc » et fasse, au plus tard le 15 mars 2009, l'élaboration, l'examen et la remise du plan d'activités et du budget pour l'année 2009, (2) que la cellule de coordination du Projet soumette, avant la conclusion du contrat, les termes de références (TOR) pour les opérations confiées à l'évaluation de la direction des forêts en vue de sa validation et que (3) le Projet prévoit, lors de la mise en œuvre des activités et de l'élaboration du plan d'aménagement forestier (PAF), l'implication des collectivités territoriales en considérant les préoccupations de ces dernières.

Suivant ces recommandations, on a organisé le 11 mars 2009 le comité ad-hoc à la direction des forêts d'Ouagadougou. Face aux différentes demandes relatives au cadre du projet de coopération technique formulées par la partie burkinabè, la partie japonaise a demandé que l'on remette une note officielle de synthèse de ces demandes au bureau JICA au Burkina Faso.

Par la suite, le MECV burkinabè a transmis au bureau JICA du Burkina Faso une note officielle relative aux préoccupations burkinabè. JICA a pris les mesures pour répondre à la note de la partie burkinabè, a transmis au MECV une lettre. JICA a concerté le secrétaire général du MECV et a obtenu un accord de la partie burkinabè relatif aux mesures prises par la partie japonaise.

### **[36] Examen des indicateurs de la Matrice de Conception de Projet (PDM)**

Prévu initialement pour mars 2009, l'examen des indicateurs de la PDM a été reporté pour faire face aux recommandations de la 2ème séance du comité de pilotage et à la note de demande adressée par la partie burkinabè décrite ci-dessus.

Alors que l'indicateur du niveau de l'activité est défini dans la PDM, le plan annuel d'activités et du budget du Burkina Faso exige une définition plus détaillée jusqu'au niveau de la sous-activité. De ce fait, on a vérifié la cohérence de ces indicateurs. On a fait la révision partielle de la PDM au niveau des activités.

Le 23 juin 2009, une séance d'examen des indicateurs PDM a eu lieu au niveau local. Concernant les résultats de cette séance, on a échangé des idées avec les personnes chargées du niveau central et a fixé la proposition finale.

Cette proposition finale a été présentée à la 3ème séance du comité de pilotage tenue le 17 juillet 2009. Après la concertation, la PDM révisée et les indicateurs PDM ont été approuvés.

**[37]Etablissement du rapport d'avancement des opérations de la 2ème année-2**

Le rapport d'avancement des opérations pour l'année considérée a été établi en décrivant l'avancement des opérations pour la première moitié de l'année considérée (d'octobre 2008 en janvier 2009).

Compte tenu de l'importance de partage des informations, le présent rapport d'avancement des opérations a été établi en français et en japonais. La version française a été remise au directeur de la direction des forêts.

**[38]Mise en œuvre du séminaire des acteurs locaux**

Comme on s'est préoccupé prioritairement de faire des échanges pour faire face aux recommandations de la 2ème séance du comité de pilotage, le 2ème séminaire des acteurs locaux a eu lieu le 19 juin. 123 personnes au total ont participé au séminaire. Les intervenants locaux participants sont des représentants de la direction régionale du Ministère de l'Agriculture, des entrepreneurs de transformation des produits forestiers non ligneux, des représentants de l'association de distribution de bois, formateurs de la formation en produits forestiers non ligneux, etc.

Au séminaire, on a présenté les activités suivantes que GGF ont lancé dès la fin de la formation : production et vente du miel, production et vente du beurre de karité de qualité et cueillette et vente des plantes médicinales.

La directrice de la direction provinciale de la Comoé qui a mené la formation en gestion de pâturage a fait aussi l'exposé des activités.

**[39]Organisation du comité de pilotage (JCC) (à la fin d'année)**

La 3ème séance du comité de pilotage prise en charge par le budget japonais (due à l'exécution retardée de la contre partie nationale burkinabè pour l'année 2009) a eu lieu le 17 juillet 2009 à Banfora.

On s'y est concerté sur le plan d'activités et du budget pour 2009, la révision PDM et les indicateurs PDM et on en a eu l'approbation.

**[40]Etablissement du rapport de fin des opérations (2ème année-2)**

Le rapport de fin des opérations pour la 2ème année-2 a été établi en décrivant les opérations exécutées pour l'année considérée (d'octobre 2008 en juin 2009). Compte tenu de l'importance du partage des informations, le présent rapport de fin des opérations a été établi en français et en japonais. La version française a été remise au directeur de la direction des forêts.

**4.4 Opérations de la 3ème année (septembre 2009 à août 2010)**

Les résultats des opérations mises en œuvre pour la 3ème année sont décrits suivant l'organigramme.

**[41]Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations**

Conformément à l'année comptable burkinabè et au formulaire burkinabè (et ce à partir de 2008), on a établi le plan annuel détaillé d'opérations qui montre les résultats des activités, la situation financière de l'année écoulée, le programme des activités et le programme financier pour l'année considérée. La partie japonaise a préparé le projet de plan détaillé. Le coordinateur national en a établi la version finale en considérant le programme des activités et le programme financier supportés par la contre partie nationale burkinabè. Le plan détaillé en version finale a été présenté et approuvé au 4ème comité de pilotage tenu le 31 mars.

**[42] Mise en œuvre du plan des activités d'amélioration du cadre de vie des populations locales (poursuite)**

Le présent projet avait prévu initialement le plan d'amélioration du cadre de vie des populations locales indépendamment du Plan d'Aménagement Forestier (PAF). C'est pourquoi on a essayé d'établir ledit plan d'amélioration séparément du PAF et a prévu la mise en œuvre de ce plan. Mais à partir du moment où il s'est révélé évident que la technique de gestion forestière assimilée lors de la formation du GGF se rapporte directement aux activités d'amélioration des populations voisines de la forêt classée (notamment les membres GGF), on a décidé de ne pas traiter indépendamment ces activités d'amélioration mais de les concevoir et de les mettre en œuvre dans le cadre du PAF élaboré.

**[43] Mise en œuvre de la formation des forestiers**

Pour la formation des forestiers en 3<sup>ème</sup> année, on a effectué (1) la formation sur le genre, (2) la formation sur la manipulation de la scie à chaîne et (3) la formation de l'élaboration du PAF. Le détail de ces formations est décrit ci-dessous :

Tableau 28 : Formations des forestiers en 3<sup>ème</sup> année

No.	Nom formation	Période	Durée	Bénéficiaires
1	Genre	27 mai 2010	1	DRECV Cascades, DPECV Comoé, SDECV Banfora, Tiéfolo, Agents forestiers de Soubakaniédougou et de Sidéradougou
2	Manipulation de scie à chaîne	Mars à avril 2010	1	Banfora, Tiéfolo, Agents forestiers de Soubakaniédougou et de Sidéradougou
3	Elaboration PAF	24 et 25 mars 2010	2	DRECV Cascades, SDECV Comoé, Banfora, Tiéfolo, Agents forestiers de Soubakaniédougou et de Sidéradougou

**[43]-1 Formation sur le genre**

En ce qui concerne la gestion forestière participative, on commence à reconnaître le rôle que jouent les femmes et l'importance de leur participation. Mais les principaux postes du GGF sont occupés souvent par des hommes. Les forestiers tendent à aborder d'abord la population masculine. Pour promouvoir la prise de conscience des forestiers à propos du genre lors de leur soutien aux populations locales, on a organisé la formation des forestiers homologues sur le thème du genre.

Les participants à la formation ont discuté en atelier de travail sur la nécessité de prendre les considérations sur le genre dans la gestion forestière, sur des bons et mauvais impacts lorsque la gestion forestière est menée par les hommes et les femmes et lorsqu'elle est menée uniquement par les hommes, et sur les propositions en tenant compte du genre.

Tableau 29 : Contenu de la formation des agents forestiers ayant pour thème le genre

Thème	Contenu
1) Aperçu	- Nécessité de l'approche du genre - Démarche de l'ONU et évolution du concept
2) Approche du genre et gestion forestière	Moyen concret favorisant la participation féminine (présentation des exemples de la démarche du Projet)
3) Atelier de travail	Avantages et inconvénients que présente la participation des hommes ou des femmes à la gestion forestière
4) Proposition pour le Projet et pour la tâche des forestiers	Propositions faites à partir de la discussion pour améliorer le Projet et la tâche des forestiers

**[43]-2 Formation sur la manipulation de la scie à chaîne**

Pour cette année, la scie à chaîne a été fournie. Bien que la formation pour la manipulation de la scie à chaîne n'ait pas été prévue dans le plan d'opération, on l'a mis en œuvre car les forestiers sur place ne connaissaient pas parfaitement l'utilisation de la scie à chaîne.

5 scies à chaîne ont été mises à la disposition de 4 bureaux forestiers départementaux (DRECV) relevant du présent projet. La formation a été organisée donc pour le compte des effectifs de ces 4 bureaux.

**[43]-3 Formation de l'élaboration du PAF**

L'équipe de l'élaboration constituée par l'équipe du Projet, le personnel de la DRECV Cascades et de la DPECV Comoé s'occupe de l'élaboration du PAF. Pour élaborer, sans difficultés particulières en 3ème année, l'avant-projet de PAF et le PAF, et pour améliorer les capacités concernées des préposés, la formation de l'élaboration du PAF a été mise en œuvre pendant 2 jours (25 et 26 mars 2010) pour le compte des membres d'élaboration et des forestiers de services départementaux de la DRECV Cascades.

Une personne du service d'aménagement forestier du Ministère de l'Environnement et de Cadre de Vie et une personne de la Direction du Suivi Ecologique et de la Statistique (DSES), soit 2 personnes au total, ont dirigé la formation. Elles ont expliqué notamment la composition et le contenu du PAF, les éléments à décrire, les données à préparer et l'ordre de l'élaboration. Elle a fait aussi la coordination et la reconfirmation concernant l'orientation, le partage des tâches et le contenu de la rédaction dans l'équipe de l'élaboration.

**[44] Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (renforcement des capacités organisationnelles)**

Pour la 3ème année, 3 formations (1: relevé et comptabilité de chaque village, 2: gestion des revenus, 3 : élaboration du plan) lancées en 2ème année-2 se sont poursuivies et la formation sur le suivi et l'évaluation a été organisée pour suivre le plan établi lors de la formation de l'élaboration du plan de la 2ème année, soit 4 formations exécutées au total. Outre que ces formations, on a apporté le soutien à redynamisation des UGGF existantes et à la création de l'UGGF. Le tableau suivant est un aperçu des formations organisées en 3ème année et chaque formation est décrit ci-après.

**Tableau 30 : Aperçu des formations des membres GGF/UGGF sur l'amélioration des capacités organisationnelles organisées en 3ème année**

No.	Thème	Période	Durée	GGF bénéficiaire
1	Relevé et comptabilité	Février à mars 2010	2 jours: GF suivant pour la première fois 1 jour: GF ayant suivi l'an dernier : Révision	Tous les GGF
2	Gestion des revenus	Février 2010	1 jour	Labola-Sankrala, Dakié, Kadio, Wenga, Bougouso, Gouara
3	Elaboration du plan	Mars à avril 2010	1 jour	- Dito -
4	Suivi et évaluation	Avril à juin 2010	1 jour	Soubaka (H/F), Tagnana (H/F), Djongolo (H/F), Toumousséni (H/F) Dandougou, Fougagoué, Badé, Farajan, Tonga, Banakoro, Kassandé, Labola-Nambalfo, Ouratenga, Gouandougou, Djanga, Pima, Bounouna

**[44]-1 Formation sur le relevé et la comptabilité de chaque village (confié au consultant local)**

Lancée l'année précédente, la présente formation a toujours la même orientation de base et le même contenu. Pour la 3ème année, une formation de 2 jours a eu lieu pour 6 GGF qui ne l'avaient pas encore suivi. La formation de révision d'une journée (et la formation conjointe d'une journée pour le village disposant de GGF homme et de GGF femme) a été organisée pour 21 GGF ayant suivi la formation en 2ème année et ce pour consolider les connaissances. Concernant la formation de révision, on a traité les propos auxquels les GGF sont réellement confrontés. L'instructeur de la formation sur le renforcement des capacités du secrétaire, du comptable et du contrôleur comptable a essayé de montrer individuellement les points à améliorer.

**[44]-2 Formation des GGF sur la gestion des revenus**

Lancée l'année précédente, la présente formation a toujours la même orientation de base et le même but. Pour la 3ème année, une formation a eu lieu pour 6 GGF qui ne l'avaient pas encore suivi. Concernant le contenu de la formation, il est presque le même que celui de l'an dernier. Mais la méthode de calcul des frais utilisée lors de la formation de l'année précédente étant bien compliquée, elle risque de causer un malentendu. On a simplifié la méthode de calcul des frais en améliorant partiellement le contenu de la formation.

**[44]-3 Formation GGF sur l'élaboration du plan d'activités**

Lancée l'année précédente, la présente formation a toujours la même orientation de base et le même but. Pour la 3ème année, une formation a eu lieu pour 6 GGF qui ne l'avaient pas encore suivi. Pour la formation technique organisée en 2ème année, comme beaucoup de GGF ont prévus de très nombreuses activités avec une valeur visée bien élevée, ils ont eu des difficultés à réaliser toutes les activités en un an. En tirant la leçon, on leur a conseillé de concevoir un plan réalisable pour la 3ème année. On leur a encore expliqué que le plan peut être modifié en cours de la réalisation si le besoin en est.

**[44]-4 Formation sur le suivi des activités et l'évaluation GGF**

Pour la 3ème année, la formation a eu lieu pour ces 21 GGF ayant suivi, l'année précédente, la formation de l'élaboration du plan, afin qu'ils puissent acquérir la capacité d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du plan établi par le GGF et la capacité d'effectuer l'évaluation interne.

Pour mener la formation de manière plus efficace, les participants sont limités aux membres exécutifs, au contrôleur et au conseiller du GGF, soit 14 personnes au total par GGF. La formation a, grosso modo, les 2 sujets suivants : (1) vérification et évaluation des résultats des activités et (2) présentation du rapport de compte. A cette formation, on a tout d'abord vérifié les résultats des activités annuelles prioritaires déterminées réellement lors de la formation sur l'élaboration du plan. Ensuite on a établi le rapport de compte du GGF pour l'année écoulée.

Tableau 31 : Contenu de la formation sur le suivi et l'évaluation

Thème	Contenu
1) Introduction	• Discours d'ouverture et explication du but de la formation
2) Vérification et évaluation des résultats des activités	• Révision du contenu du plan • Vérification des résultats par rapport au plan et à la valeur visée • Evaluation interne des résultats
3) Présentation du rapport de compte	• Vérification des versements des admissions et cotisations des membres • Calcul des recettes et dépenses de chaque activité • Etablissement du rapport de compte de l'ensemble de GGF

**[44]-5 Redynamisation de l'UGGF et mise en place de l'UGGF**

## (1) Redynamisation des UGGF des forêts classées de Toumousséni et de Bounouna

L'UGGF pour la forêt classée de Bounouna et celui pour la forêt classée de Toumousséni ont été mis en place en 2005, mais elles n'étaient pas en fonctionnement sans changer les membres exécutifs. Pour inciter à la redynamisation de ces deux UGGF, le projet a apporté une série de soutiens à l'organisation de la séance d'explication et de l'assemblée générale en vue du renouvellement des membres exécutifs.

Le Projet a ouvert avec le service forestier une séance explicative de l'UGGF. D'après le règlement intérieur de l'UGGF existant, les membres de son assemblée générale sont le président, le secrétaire et le comptable de chaque GGF, soit 3 personnes au total par GGF. Le tableau suivant indique l'aperçu de la séance explicative.

Tableau 32 : Aperçu de la séance explicative pour l'UGGF de Toumousséni et l'UGGF de Bounouna

Thème	Contenu
1) Introduction	Discours et introduction
2) Information sur UGGF	1. Organisation UGGF 1-1 Règlement interne et règle de la création 1-2 Renouvellement membres exécutifs UGGF 1-3 Période de lancement des activités dans la forêt classée
	2. But UGGF 2-1 Rôle de chaque intervenant dans la production des produits forestiers ligneux et non ligneux de la forêt classée (principalement pour l'abattage des arbres) 2-2 ventes et répartition du montant des ventes 2-3 Taxe forestière 2-4 Fonds d'aménagement forestier 2-5 Part attribuée au GGF
	3. Exemple UGGF 3-1 Exemple de l'UGGF de Malo
	4. Questions et réponses
3) Réunion par membres UGGF	Fixer la date de l'assemblée générale

A la fin de séance, les 2 UGGF se sont mis d'accord pour que les membres discutent entre eux seulement et qu'ils renouvellent leurs membres exécutifs conformément au règlement intérieur. L'assemblée générale sera donc tenue pour ce renouvellement.

Il a été décidé que l'UGGF organise une assemblée générale et que le Projet apportera son appui sur le

déroulement de l'assemblée. L'UGGF de Toumousséni et l'UGGF de Bounouna ont organisé une assemblée générale pour le renouvellement des membres exécutifs respectivement le 14 mai et le 9 juillet. L'aperçu des assemblées est décrit dans le tableau suivant. Les 2 UGGF ont élu 8 membres exécutifs et nommé 3 commissaires aux comptes conformément au règlement intérieur.

Tableau 33 : Aperçu de l'assemblée générale de l'UGGF de Toumousséni et de l'UGGF de Bounouna

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discours d'ouverture</li> <li>• Élection de membres exécutifs</li> <li>• Approbation de membres exécutifs et contrôleurs</li> <li>• Fermeture</li> <li>• Félicitations (par direction des forêts)</li> </ul>
---

## (2) Soutien à la création de l'UGGF de Kongouko et de Gouandougou

Pour la forêt classée de Kongouko et de Gouandougou, l'UGGF n'avait pas été mise en place. Mais pour pouvoir utiliser officiellement les produits forestiers de la forêt classée, il est nécessaire de créer l'UGGF dont les membres sont ceux de GGF de la forêt classée concernée. L'équipe du projet a apporté, aux GGFs concernés par ces 2 forêts classées, une série de ses soutiens suivants : organisation de la séance explicative sur le rôle de l'UGGF, le fonctionnement de ses membres exécutifs et le contenu du règlement intérieur, organisation de l'assemblée générale pour la création de l'UGGF, et mise en œuvre de la sélection de membres exécutifs.

La séance explicative a eu lieu en deux fois le 5 et 19 mai 2010 à Sidéradougou pour le compte des GGF concernés par la forêt classée de Kongouko ou de Gouandougou. Cette séance a été tenue en collaboration entre l'équipe du projet et le service forestier avec comme participant 3 personnes de chaque GGF (le président, le secrétaire et le comptable) supposées comme membres d'assemblée générale tenue après la création de l'UGGF.

La 1ère explication a concerné l'aperçu de l'UGGF et les avantages de sa création. La 2ème a porté principalement sur l'organisation de l'UGGF et le contenu de son règlement intérieur. L'équipe du projet a établi un projet de règlement intérieur sur la base de celui de l'UGGF adopté par le PAGREN. Les participants ont fait la concertation et pris la décision, par eux-mêmes, sur les rubriques suivantes : montant de cotisation, sélection de membres exécutifs et fréquence de la réunion de membres exécutifs.

En suite on a organisé l'assemblée générale, avec l'élection de membres exécutifs, pour la création de l'UGGF de Kongouko et de l'UGGF de Gouandougou, respectivement le 3 juin 2010 et le 8 juin 2010. Tous les deux UGGF ont procédé, sans aucun problème, au vote pour sélectionner 6 membres exécutifs (président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, comptable et comptable adjoint) et 3 commissaires aux comptes.

## **【45】Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (formation technique de la gestion forestière incluant l'amélioration du cadre de vie)【confiée localement】 et 【organisée directement】**

La formation technique de la gestion forestière incluant l'amélioration du cadre de vie destinée au GGF avait été principalement confiée localement. Mais pour faire face aux recommandations du comité de pilotage tenu en février 2009, il a été décidé d'organiser ladite formation, dans la mesure du possible, en collaboration avec les organismes homologues.

Pour la 3ème année, les formations (production des plants et boisement, reboisement, gestion de feu de brousse, gestion de pâturage, carbonisation, amélioration de la qualité du beurre de karité, valorisation des

plantes médicinales et apiculture moderne) exécutées en 2ème année-2 se sont poursuivies. La formation sur l'exploitation de bois suspendue l'année précédente, la formation ayant pour thème "la valorisation du *Saba senegalensis* " (identifié par les études des produits forestiers non ligneux) et "l'amélioration de la qualité du Sombala" ont été aussi organisées, soit 10 thèmes au total.



**Tableau 34 : Formation technique de la gestion forestière prévue pour la 3ème année**

No.	Thème de la formation	Durée	Organisateur formation	Nbre jours de formation par GGF/village	Nbre GGF visés	GGF visé
1	Production des plants et technique de reboisement	2010/1-7	(CNSF) [Confié localement]	5 j. (Produc.) 0.5 j. (Suivi) 2 j. (Rebois.) 0.5 j. (Suivi)	9	Bougouso, Dakie, Gouandougou, Badé, Kadio, Faradjan, Banakoro, Prima, Labola S.
2	Technique d'abattage	2009/10-12	Services techniques homologues	3 j. 0.5 j. (Suivi)	8	Soubaka (M/F), Tagnana (M/F), Toumousséni (M/F), Djongolo (M/F)
3	Technique de gestion des feux de brousse	2009/10-12	Services techniques homologues	3 j. 0.5 j. (Suivi)	12	Faradjan, Prima, Dakie, Gouandougou, Wenga, Kadio, Banakoro, Gouara, Bougouso, Fougangoué, Dandougou, Badé
4	Technique de gestion de pâturage	2010/7	Services techniques homologues	2 jours par forêt classée	10	Bounouna, Labola S., Labola N., Dakie, Gouandougou, Wenga, Tonga, Bougouso, Ouratenga, Dandougou
5	Suivi sur la technique de carbonisation	2010/2	Services techniques homologues	0,5 j (plan et suivi)	10	Soubaka (M/F), Tagnana (M/F), Toumousséni (M/F), Djongolo (M/F), Badé, Dandougou
6	Technique d'amélioration de la qualité du beurre de karré	2009/11-12 (Transf.) 2009/2 (suivi) 2010/6 (Récolte/ Conserv)	Groupement Jenkadi de Bérégadougou	5 j. (Transf.) 0.5 j. (Suivi) 2 j. (Récolte/ Conserv) 1 jour	6	Labola S., Dakie, Gouara, Kadio, Bougouso, Wenga
7	Technique de valorisation des plantes médicinales	2009/11-12	Phytofla	1 jour (suivi)	10	Dandougou, Tonga, Gouara, Bougouso, Gouandougou
8	Suivi sur la technique apicole	2010/2 2010/3 2010/4	Services techniques homologues	1 jour (suivi) 1 jour (suivi) 5 j (voyage formation)	13 (10villages)	Djanga, Banakoro, Kadio, Fougangoué, Badé Fougangoué, Toumousséni (M/F), Bounouna, Labola N, Banakoro, Gouandougou, Tonga, Djanga, Soubaka (M/F), Djongolo (M/F)
9	Technique d'amélioration de la qualité du Soumbala	2009/10-12	Groupement Jenkadi de Bérégadougou	7 jours 0.5 jour (suivi)	7	Toumousséni (F), Tagnana (F), Djongolo (F), Soubaka (F), Bounouna, Labola S., Labola N.
10	Technique de valorisation des produits forestiers non ligneux (Saba senegalensis)	2010/6 2010/7	Bomba Techno	1 jour 1 jour (suivi)	8	Bounouna, Tagnana(F), Labola S et N., Dakie, Wenga, Banakoro, Djanga

**【45】-1 Formation technique de la production des plants et du reboisement**

Poursuivie depuis l'année précédente, la présente formation a toujours la même orientation de base et le même contenu. Pour cette année, cette formation a été organisée pour le compte de 9 GGF. Il s'agit de la dernière formation sur ces thèmes avec le total des bénéficiaires de 27GGF. Les GGF ayant suivi la présente formation ont commencé la production des plants. On a constaté la situation lors du suivi post formation (en avril 2010). La production moyenne par GGF s'élève à 519 pieds.

**【45】-2 Formation technique de l'exploitation de bois**

Parmi les travaux de gestion forestière, l'acte de couper des arbres est un des actes ayant le plus d'influence sur l'environnement. Il est alors nécessaire d'effectuer la coupe planifiée sous le contrôle judicieux. C'est pour cela que GGF chargé de la gestion forestière doit acquérir les règlements relatifs à la coupe et une technique adéquate. La présente formation a été organisée dans ce contexte.

Les GGF concernés par les forêts classées de Bounouna et de Toumousséni étaient bénéficiaires de la formation prévue initialement. Mais il a été signalé que si les GGF de la forêt classée de Bounouna sont bénéficiaires de la présente formation, comme cette forêt se trouve dans la banlieue de Banfora, la mise en œuvre de la formation serait, par malentendu, prise comme la coupe autorisée dans cette forêt classée Bounouna et ce qui risque de faciliter la coupe illégale non contrôlée par le GGF. On a donc limité les bénéficiaires à 8 GGF de 4 villages concernés par la forêt classée de Toumousséni.

**【45】-3 Formation technique de la gestion des feux de brousse**

La présente formation a lancé l'an dernier et s'est poursuivie en cette année en maintenant la même orientation de base et le même contenu. Elle a eu lieu pour le compte de 12 GGF de la forêt classée de Kongouko et de Gouandougou. Avec cette formation tous les 16 GGF de ces deux forêts classées auront suivi la formation de la gestion des feux de brousse.

Lors du suivi post formation effectué environ 2 mois après la formation technique, on a vérifié les activités de chaque GGF. Pour cette période, 10 GGF visés ont fait une ouverture de pare-feu de 15 km au total, la mise à feu précoce de 99 ha et la lutte active contre les feux de 68 ha. Ces opérations ont été faites à l'initiative des GGF.

**【45】-4 Formation technique de la gestion de pâturage**

On a poursuivi la formation technique de la gestion de pâturage lancée l'année précédente sans changer les directives de base et le contenu.

Les bénéficiaires sont 3 GGF concernés par la forêt classée de Bounouna, 7 GGF de Gouandougou, les éleveurs et le personnel administratif. Une formation de 2 jours a eu lieu dans 2 sites. Comme l'élevage des animaux pour le travail agricole est aussi pratiqué dans la forêt et que le secteur agricole est concerné, le service d'agriculture (absent en 2ème année-2) a participé à la formation.

**【45】-5 Suivi post formation technique en carbonisation**

On a effectué le suivi post formation technique pour la formation effectuée en 2008 dans ces 6 endroits. Au suivi post formation, il a été constaté un manque de pratique. La carbonisation à meule casamançaise exige un grand effort physique. Par ailleurs, il ne sera pas facile de trouver des clients, si l'on est loin du marché. Même si le prix de vente est adéquatement fixé, ce prix ne pourra pas concurrencer le prix du charbon illégalement produit.

Concernant l'allègement du travail, la tronçonneuse a été distribuée cette année à chaque service départemental. Alors que cette scie est conservée dans le service départemental, le service forestier

devra établir une relation entre les GGF et le distributeur du charbon de bois et ce pour assurer la gestion et le soutien relatifs à la distribution adéquate du charbon de bois produits par les GGF et pour contrôler la carbonisation illégale.

#### **[45]-6 Formation technique de l'amélioration de la qualité du beurre de karité**

La présente formation lancée l'an dernier se poursuit avec la même orientation de base et le même contenu. On a effectué la formation technique sur l'extraction du beurre de karité pour le compte de 6 GGF (Wenga, Bougouso, Kadio, Gouara, Labola-Sankrala, Dakié) Environ un mois après la formation de l'extraction de karité, on a effectué le suivi pour vérifier l'état de la production et de la vente et l'application correcte ou non de la technique assimilée lors de la formation. Il a été constaté un mois après la formation que tous les GGF ayant suivi la formation poursuivent la production du beurre de karité.

La formation sur la récolte, le traitement après la récolte et la conservation des noix a été organisée pour le compte de 6GGF (Banakoro, Djanga, Badé, Tonga, Gouandougou, Djongolo Femme) pour la période de mûrissement de la noix de karité (juin).

Parallèlement à cette formation, on a programmé la collaboration entre les GGD et le centre de formation pour les femmes vivant avec le sida et les femmes influencées par le sida

Le centre de formation pour les femmes vivant avec le sida et les femmes influencées par le sida a été construit en mars 2010 à Banfora grâce à l'aide de "dons aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine" (du ressort de l'Ambassade du Japon au Burkina Faso, du Ministère japonais des affaires étrangères). Géré par l'association RAKIETA, ce centre envisage la mise en œuvre de la formation pratique et des dispositions en vue de l'amélioration du cadre de vie. Il prévoit aussi la production et la vente du savon produit à base du beurre de karité de qualité achetée aux GGF concernés par le présent projet.

Le beurre de karité produit par ces GGF et le savon produit dans ce centre de formation seront exporté au Japon et y sont commercialisés par la société japonaise A-Danse S.A.<sup>10</sup> La quasi-totalité du beurre de karité produit pour la période concerné a été livrée à cette société. Le volume total était de 1.388kg avec le montant de 1.061.150FCFA.

#### **[45]-7 Formation technique de valorisation de plantes médicinales**

La présente formation lancée l'année précédente se poursuit avec la même orientation de base et le même contenu. Les bénéficiaires pour cette année sont 10 GGF de forêt classée de Gouandougou et de Kongouko (Banakoro, Kadio, Kassandé, Dandougou, Badé, Bougouso, Djanga, Gouara, Tonga, Fougagoué).

Après avoir suivi la formation, chaque GGF a reçu des commandes des Laboratoires PHYTOFLA et a mis en pratique les connaissances et les techniques acquises lors de la formation. Les Laboratoires PHYTOFLA ont acheté à tous les 14 GGF les plantes s'élevant à 2.640.80 FCFA qui constitue le revenu de GGF.

---

<sup>10</sup>Société anonyme de droit japonais établie en septembre 2009. A l'occasion du « eco japan cup 2009 » elle a reçu le prix « Femme Affaires environnementales ». « eco japan cup » est un concours pour « découvrir et cultiver le germe des affaires écologiques » comme projet commun public et privé, afin de réaliser « le Japon, société à circulation correcte de l'environnement et de l'économie », organisé par l'organisme Femme Affaires environnementales, le Ministère de l'environnement, le Ministère des affaires générales, la Banque de développement du Japon, la banque SMBC.

**[45]-8 Mise en œuvre du suivi post formation technique d'apiculture**

La formation technique d'apiculture et le suivi post formation ont été organisés, jusqu'à la fin de 2<sup>ème</sup> année, pour le compte des 10 GGF (soit 13 si on compte GGF de deux sexes séparés). Mais comme le volume de production moyenne par GGF n'était que de 40 à 60 litres, valeur beaucoup inférieure à 50% de la capacité normale, la formation pour les autres GGF était suspendue.

Pour augmenter le volume de production, il est important de mettre en œuvre le suivi soigné et l'amélioration technique. Pour cela que cette année le suivi post formation a été mis en œuvre pour le compte de 10 villages ayant déjà suivi la formation.

On a organisé aussi un voyage d'études au niveau de Fada N'gourma pour 6 jours (du 11 au 16 avril 2010). Les membres GGF ont participé à ce voyage (4 membres par village, 10 villages, soit 40 personnes au total). Une personne de la DRECV Cascades et de la DPECV Comoé et des 4 SDECV compétents des zones visées par le Projet y ont aussi participé.



On a visité le centre apicole de Sélintaanbade Fada dans la région de l'Ouest et les lieux de production des familles apicoles aux alentours de ce centre. Les participants ont reconnu que les associés de ce Centre ont une productivité et un volume de production bien élevés. Ils ont compris l'importance d'une technique judicieuse, et aussi l'importance de surveiller la présence ou non de colonie d'abeilles et de soigner les ruches pour déterminer la période de récolte. Influencés par ce voyage d'études, les participants ont réalisé pour cette période le volume de production triplé par rapport à celui de l'année précédente.





**[45]-9 Formation technique de l'amélioration de la qualité de «Soumbala»**

L'aliment fermenté appelé "Soumbala" est produit à base des graines de l'arbre Néré (*Parikia biglobosa*) suivant la méthode traditionnelle et commercialisé dans la région encadrée du projet. Cette méthode s'est transmise dans les régions rurales de génération en génération sans être techniquement améliorée. Il est fort possible de revoir et améliorer cette technique de production pour augmenter la qualité du Soumbala et sa valeur ajoutée ce qui permettra d'ouvrir de nouveaux débouchés et d'améliorer les revenus. Dans cette perspective a été mise en œuvre la présente formation.

La formation a été mise en œuvre pour le compte de 7 GGF des forêts classées de Bounouna et de Toumousséni. Pour le GGF homme ou le GGF femme, seul le GGF femme a bénéficié de cette formation. Cette formation a eu lieu à raison de 7 jours par GGF. Environ 4 mois après la formation (du 15 au 18 février 2010), une formation de suivi a été organisée. Le détail de la formation est noté ci-dessous.

Tableau 35 : Calendrier de la formation technique sur l'amélioration de la qualité du Soumbala

Date	Contenu formation	
1er jour	Pré-test Cours théorique <input type="checkbox"/> Récolte et conservation des grains de Néré <input type="checkbox"/> Eléments influant la qualité du Soumbala Stage pratique <input type="checkbox"/> Triage de matières premières, 1er pilage de grains, séchage, vannage, lavage, triage, immersion	
2ème jour	Cours théorique <input type="checkbox"/> Révision du jour précédent <input type="checkbox"/> Précautions à prendre pour la transformation du Soumbala (hygiène du corps, du vêtement et du poste de travail, utilisation d'eau saine), triage de bon grain et de mauvais grain, surveillance du feu Stage pratique <input type="checkbox"/> Egouttage, cuisson	

Date	Contenu formation	
	<input type="checkbox"/> Torréfaction (partiellement non torréfié)	
3ème jour	<input type="checkbox"/> Cours théorique <input type="checkbox"/> Révision des jours précédents <input type="checkbox"/> Sur la traçabilité Stage pratique <input type="checkbox"/> Egouttage des matières cuites, 2e pilage, lavage, conservation à température et humidité élevées, 2ème cuisson, cuisson à vapeur, fermentation	
4ème jour	<input type="checkbox"/> Cours théorique <input type="checkbox"/> Révision des jours précédents <input type="checkbox"/> Comparaison de la méthode améliorée par rapport à la conventionnelle Stage pratique <input type="checkbox"/> Fermentation	
5ème jour	<input type="checkbox"/> Cours théorique <input type="checkbox"/> Révision des jours précédents Stage pratique <input type="checkbox"/> Séchage au soleil des pépins fermentés	
6ème jour	Stage pratique <input type="checkbox"/> Séchage au soleil des pépins fermentés <input type="checkbox"/> Transformation du Soubala séché	
7ème jour	Stage pratique Conditionnement (boule, poudre, paillette, sac en vinyle) Cours théorique Synthèse de la formation Post test	

Avec les acquis de la formation, tous les GGF ont effectué la production du Soubala et ont eu des revenus avec la vente de leurs produits. Par ailleurs, il a été constaté que les activités des femmes ont été dynamisées dans le GGF et que les nouveaux membres féminins se sont augmentés dans tous les GGF.

#### 【45】-10 Formation technique de la valorisation des produits forestiers non ligneux

En collaboration avec la société de la localité « Bomba Techno » (sise à Banfora où se trouve le bureau du Projet), on a organisé la présente formation pour acquérir la technique de transformation des fruits de *Saba senegalensis*, liane naturel local, ci-après désignée par Saba en boisson rafraîchissante ou la technique de production des matières premières de cette boisson. Cette société entend commercialiser des produits issus des produits forestiers non ligneux qu'on trouve localement. La société Bomba Techno a développé et a réussi à commercialiser une boisson rafraîchissante en utilisant les fruits de Saba. Cependant comme les fruits de Saba sont des fruits sauvages, le manque de fournisseur constant de matières premières, rend sa production constante impossible. Dans ce contexte, lorsque les GGF deviendront les fournisseurs des matières premières pour cette société, ils pourront obtenir les revenus stables. Quant à la société Bomba Techno, elle pourra obtenir des matières premières saines traitées selon la technique qu'elle aura enseignée. La relation entre cette société et les GGF continuant même après la fin du Projet, on peut espérer la durabilité de cette activité. La formation a été organisée pour le compte de 8 GGF (Bounouna, Labola-Nambalfo, Labola-Sankrala, Tagnana, Dakié, Wenga, Djanga, Banakoro). La formation a été organisée en juin, période de mûrissement des fruits de *Saba senegalensis*. Le suivi post formation a eu lieu en juillet, soit un mois après la formation.

Les GGF ayant suivi la formation ont acquis des méthodes correctes relatives à la cueillette, au séchage et

à la transformation du Saba. Avec ces méthodes, ils peuvent produire du sirop avec les fruits de Saba et peuvent vendre des produits de valeur ajoutée. Grâce à la maîtrise de la technique de séchage, ils peuvent aussi fournir les produits finis à la société Bomba Techno.

#### **【46】Atelier de travail de l'évaluation interne intermédiaire**

Au moment où le projet est entré dans la 3ème année, période se trouvant au milieu de la durée totale du projet, on a effectué, de novembre à décembre 2009, l'évaluation interne intermédiaire. Comme cette évaluation s'est focalisée sur les résultats des activités du GGF, un atelier de travail d'évaluation interne a eu lieu dans chaque GGF pour le recueil des informations à transmettre à la délégation d'évaluation. L'équipe de projet avait préparé préalablement le guide pour le recueil des informations nécessaires et a posé des questions aux participants. Les activités du projet ont été évaluées d'après 5 critères : pertinence, validité, efficacité, impact et développement autonome. On a fait aussi les études sur les besoins de l'infrastructure socio-économique.

Les résultats de l'évaluation interne nous montrent que le montant des activités génératrices des revenus réalisé et relevé par chaque GGF s'élève à 1,4 millions de FCFA pour la période du mois d'avril en décembre 2009.

#### **【47】 Vérification de l'avancement de l'élaboration du PAF et appui à ladite élaboration**

L'élaboration du PAF a été menée en 2ème année-2 en constituant une équipe de l'élaboration. Cette équipe a collectionné les documents et a organisé, comme indiqué à [43]-3, la formation de l'élaboration. A la fin de la formation, l'équipe de l'élaboration a commencé à rédiger l'avant-projet de PAF pour chaque formation forestière en utilisant les documents collectionnés sur la base du nouveau projet de table des matières. Le premier avant-projet de PAF pour 4 forêts classées a été établi à la fin du mois de juin. Pour cette année, la version française et la version japonaise ont été rédigées pour la forêt classée de Toumousséni et seule la version française pour les autres forêts classées.

#### **【48】Etablissement du projet de guide pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAF dans la zone Sud-Soudanienne**

Comme directives pour l'élaboration du PAF, le Burkina Faso dispose déjà du « Guide Méthodologique d'Aménagement des Forêts au Burkina Faso ». Dans le cadre du présent Projet, le PAF est élaboré principalement sur la base dudit guide.

Le guide qu'on établira comme un des résultats du présent Projet devra différer dudit guide. On les rendra plus pratique en tirant profit des expériences du Projet.

- Le concept de base pour le guide d'élaboration et de mise en œuvre du PAF du présent projet et de l'établissement du manuel indiqué à 49 est décrit ci-dessous.
- Sur la base du concept du cycle du projet, le guide de l'élaboration et de la pratique du PAF est considéré comme la procédure globale de l'élaboration et de l'exécution du PAF.
- Le manuel relatif à la gestion forestière doit être connexe audit guide et être une référence lorsqu'on a besoin d'une explication d'une méthode plus détaillée à l'étape concernée.

Conformément au concept de base noté ci-dessus, l'idée globale s'est réunie en 2ème année-2 et l'équipe de projet a établi, à la fin de la 3ème année, l'avant-projet (version japonaise).

**【49】Etablissement du projet de « manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAG » destiné aux populations locales**

Le manuel est établi en décomposant les capacités nécessaires pour l'activité de gestion forestière en capacité de gestion organisationnelle et en capacité technique de gestion forestière.

Concernant la capacité de gestion organisationnelle, le 1er avant-projet de manuel a été établi en 3ème année en tirant profit des expériences de la formation du renforcement organisationnel que le projet avait réalisé jusqu'alors.

**【50】Collaboration avec la mission d'évaluation intermédiaire du projet**

L'évaluation intermédiaire du présent Projet a été effectuée du 11 au 28 janvier 2010. Sur la base des résultats de l'évaluation intermédiaire interne effectuée préalablement, l'équipe du Projet a proposé les informations nécessaires à l'évaluation considérée. Cette équipe a participé aussi à la concertation tenue entre la mission d'évaluation intermédiaire et l'organisme homologue burkinabè et a collaboré à la rédaction du rapport de l'évaluation intermédiaire de la mission.

**【51】Etablissement du rapport de l'avancement du projet (3ème année)**

Le rapport d'avancement d'opérations du projet pour la 3ème année a été établi en français et en japonais en décrivant l'avancement des activités de la première moitié de cette année (d'octobre 2009 en janvier 2010). 10 exemplaires de la version française ont été remis au directeur de forêts. 5 exemplaires de la version française et de la version japonaise ont été remis au bureau JICA au Burkina Faso et au siège de la JICA.

**【52】Mise en œuvre du suivi du projet par les administrateurs forestiers et agents forestiers**

Il a été décidé d'effectuer le suivi par le personnel du niveau central préposé, dès cette année, du présent Projet, par le directeur régional de Cascades et par le directeur provincial de Comoé. Cette décision a été prise pour qu'après la fin du Projet, la direction des forêts puisse apporter le soutien durable aux GGF/UGGF. Il avait été prévu de faire un suivi trimestriel pour une durée de 6 jours pendant laquelle on visite les lieux d'activités des GGF dans toutes les forêts classées visées. Mais la partie burkinabè n'a pas proposé de programme de visite et aucun suivi n'a pas été mené.

**【53】Examen et aménagement de l'infrastructure socio-économique hautement souhaité par les populations locales et ayant rapport aux activités du projet**

Un des résultats attendus du présent Projet est que « le cadre de vie des populations soit amélioré. » Dans ce cadre, l'aménagement des ressources des eaux et la construction des entrepôts ont été effectués.

**【53】-1 Aménagement des ressources des eaux**

On a mis en œuvre, pour la 3ème année, l'aménagement des ressources en eau pour 3 GGFs suivants sélectionnés, comme villages prioritaires, sur la base des résultats de la faisabilité simplifiée effectuée en 2ème année-2 sur l'aménagement des ressources en eau.

Tableau 36 : GGF bénéficiaire de l'aménagement des ressources des eaux et autres informations

Village	Pompe installée le	Spécifications Puits
Tonga	2 juin 2010	Pompage : 7m <sup>3</sup> /h Profondeur de fouille : 49.45m Type pompe : VERRGNET
Wenga	31 mai 2010	Pompage : 1m <sup>3</sup> /h, Profondeur de fouille : 44.75m Type pompe: VERGNET
Djanga	30 mai 2010	Pompage : 1m <sup>3</sup> /h, Profondeur de fouille : 41.20m Type pompe: VERGNET



Figure 12 : Forage réalisé : Tonga

Le projet a organisé, d'avril en juin 2010, dans chaque village une campagne de sensibilisation au comité de gestion des forages d'eau potable. A cette occasion, on s'est référé aux expériences des projets existants de l'aide JICA. On a défini les directives en harmonisant la position de la commune et on a maintenu la cohérence avec la nouvelle institution Burkinabè. Par ailleurs, les forages étant des ressources en eau très précieuses, on a demandé que leur gestion soit faite par l'ensemble du village en expliquant que les forages ne sont pas exclusifs au GGF et que les populations autres que les membres GGF peuvent aussi les utiliser.

#### **【53】-2 Construction des entrepôts GGF**

Pour certains GGFs, les matériels sont stockés dans des maisons de membres, car ces GGFs ne disposent pas d'entrepôt de stockage et de gestion commune de ces matériels. Afin d'y pallier, la construction d'entrepôts pour le matériel a été mise en œuvre dans le cadre de l'aménagement de l'infrastructure socio-économique. Pour ce faire, on a d'abord étudié la situation actuelle sur la gestion du matériel chez tous les GGF, puis a déterminé l'ordre prioritaire et a installé les entrepôts pour 7 GGF prioritaires suivants : Banakoro, Badé, Dakié, Tonga, Gouara, Bougoussou et Kadio

#### **【54】Mise en œuvre du comité de pilotage (au milieu d'année)**

Le comité de pilotage en milieu d'année a été organisé le 31 mars 2010. Au comité, on a présenté les activités et les affaires financières pour 2009 (année comptable burkinabè), des résultats de l'évaluation intermédiaire et des activités et du plan budgétaire pour 2010. La présentation des activités et des affaires financières pour 2009 a été faite par le coordinateur national. Quant aux résultats de l'évaluation intermédiaire, le rapport de cette évaluation a été distribué à tous les membres. Le coordinateur national en a expliqué l'aperçu. Lors des questions et réponses de ce comité qui ont suivi la présentation, on a pu traiter plus profondément le contenu des activités du Projet. Pour le présent comité de pilotage, il n'y a



pas eu de problème particulier.

#### **【55】Mise en œuvre du séminaire des intervenants locaux**

Le 3ème séminaire des intervenants locaux a eu lieu le 28 mai 2010 à Banfora.

Au présent séminaire ont été présentées les activités de gestion forestière (production de plants, plantation et gestion de feux de brousse) qu'effectue le GGF, et les activités génératrices de revenus avec la valorisation des produits forestiers non ligneux (telles que la production et la vente du miel et des produits à base de beurre de karité de qualité, et la cueillette et la vente de plantes médicinales).

#### **【56】Organisation du comité de pilotage (JCC) (en fin d'année)**

Concernant le 5ème comité de pilotage prévu initialement pour juillet, par concertation avec le secrétaire général du MECV, président de ce comité, le report de son organisation jusqu'en décembre 2010 et en janvier 2011 a été décidé en raison de l'intervalle trop court entre 2 séances, de l'absence d'éléments ou de polémiques particulières à traiter et de la nécessité d'organisation peu élevée. L'ordre du jour du comité de pilotage est la présentation des résultats des activités de 2010 et des programmes d'activités et du budget pour 2011.

#### **【57】Soutien aux activités de contrôle des agents forestiers concernant le secteur forestier du programme de développement des communes**

Pour répondre à la promotion de la décentralisation, on a adopté, dès la 3ème année, un système de soutien qu'apporte le Projet aux agents forestiers qui assurent l'assistance technique dans le secteur forestier du programme de développement des communes, notamment l'opération de boisement par la commune. Pour soutenir concrètement les travaux sur la pépinière communale, le Projet a apporté, par l'intermédiaire des agents forestiers, un soutien à l'achat des grillages et des plants de la commune. Il a aussi apporté une aide aux frais du carburant des motos que les agents forestiers utilisent pour faire l'assistance technique in situ.

#### **【58】Etablissement du rapport de fin des opérations (3ème année)**

Le rapport de fin des opérations a été établi en version japonaise et française. La version française a été remise, en fin de juillet, à la direction des forêts par l'intermédiaire de la DRECV Cascades et la version japonaise à la JICA en août.

### **4.5 Opérations de la 4ème année (septembre 2010 à août 2011)**

Les résultats des opérations mises en œuvre pour la 4ème année sont décrits suivant l'organigramme.

#### **【41】Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations**

Les experts japonais ont établi, en décembre 2010, le projet de plan détaillé avec les activités à lancer avant décembre 2011. Le coordinateur national en a établi la version finale en considérant le programme des activités et le programme financier supportés par la contre partie nationale. Le plan détaillée en version finale a été présenté et approuvé au 5ème comité de pilotage tenu le 8 avril 2011.

**【42】 Mise en œuvre du plan des activités d'amélioration du cadre de vie des populations locaux**

On a décidé, comme décrit dans la rubrique correspondante de l'an dernier, de ne pas traiter indépendamment ces activités d'amélioration mais de les intégrer et de les mettre en œuvre par anticipation dans le cadre du PAF élaboré.

**【43】 Mise en œuvre de la formation des forestiers homologues**

Pour la formation des forestiers homologues, on avait prévu initialement qu'elle serait terminée en 3<sup>ème</sup> année. Mais la partie burkinabè avait demandé vivement, lors de l'évaluation intermédiaire, de mettre en œuvre une formation pour le compte des acteurs locaux. En considérant, de plus, le développement durable des activités d'après projet, il a été décidé de mettre en œuvre une formation relative à « l'analyse du marché et le développement » (MA&D) adoptés par différents organismes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou, plus couramment, FAO). L'analyse MA&D est une méthode de développement conçue pour planifier les activités d'amélioration du cadre de vie de la population locale avec la valorisation des ressources forestières.

La formation MAD a été organisée pendant 2 jours du 30 à 31 mars 2011. Les thèmes de cette formation sont indiqués dans le tableau ci-dessous. La formation s'est déroulée sous forme de cours mais aussi de travail en groupe et de débat par participants.

Tableau 37 : Contenu de la formation MA&amp;D

Thème	Contenu
Aperçu de MA&D	Histoire, but, conditions d'application, directives de base, méthode, concept de base, 3 phases
Phase 1 de MA&D	Analyse de la situation actuelle
Phase 2 de MA&D	Choix des produits et marchés et étude de leur faisabilité
Phase 3 de MA&D	Création et preuve de l'entreprise durable
Exemples d'application de MA&D au Burkina Faso	Beurre de karité, feuille de Baobab, etc.
Approche des industries connexes	Mode à chaîne, produits forestiers non ligneux, produits agricoles

Face aux participants qui envisagent l'amélioration du cadre de vie en utilisant les produits forestiers non ligneux individuels ou collectifs, le formateur a donné des conseils en accordant l'importance à l'esprit du créateur d'entreprise et à l'activité spontanée. L'idée que de recevoir des choses gratuitement abîme l'esprit du créateur d'entreprise est partagée avec les directives du présent projet. Il semble que la présente formation a permis aux participants, notamment aux représentants UGGF de concevoir leurs activités postérieures. La concrétisation possible ou non de ces activités ainsi conçues est une question désormais posée.

**【44】 Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (gestion organisationnelle, suivi et évaluation)**

Presque toutes les formations traitant de la gestion organisationnelle ont été organisées avant la fin de la 3<sup>ème</sup> année. En 4<sup>ème</sup> année la formation sur le suivi et l'évaluation a été mise en œuvre au bénéfice de 6 GGF et avec la mise en œuvre de cette formation tous les 27 GGF ont reçu la formation en matière de gestion organisationnelles, suivi et évaluation. Mais il faudra en effectuer le suivi minutieux auprès des membres exécutifs du GGF jusqu'à ce que leurs acquis soient réellement ancrés. Pour la 4<sup>ème</sup> année, les effectifs du projet ont dirigé, toute l'année, le contrôle répété avec la formation sur le tas des membres exécutifs du GGF afin de consolider leurs capacités de gestion organisationnelle. Les membres exécutifs ont essayé d'identifier par eux-mêmes les éléments à améliorer pour tenter de renforcer leurs capacités.

Les résultats de la formation pour les thèmes de gestion organisationnelle, de contrôle et d'évaluation et ceux des activités de suivi sont décrits ci-dessous. Il est à signaler que les 2 thèmes suivants ont été traités dans la formation.

**Tableau 38 : Formation des membres GGF/UGGF (renforcement de capacité organisationnelle) en 4ème année**

No.	Thème	Période	Durée	Bénéficiaire
1	Suivi et évaluation	Février à mars 2011	1	GGF de : Labola-Sankrala, Dakié, Kadio, Wenga, Bougouso, Gouara
2	Renforcement capacité organisationnelle de membres exécutif UGGF	Novembre 2010	½ jour	GGF de : Bounouna, Toumousséni, Kongouko, Gouandougou

**【44】—1 Formation des membres GGF sur le thème de suivi et d'évaluation**

Cette formation se poursuivant depuis l'an dernier, l'objectif global, les résultats attendus et les bénéficiaires de cette formation sont les mêmes. En 4ème année les bénéficiaires de la formation sont 6 GGF qui ne l'avaient pas encore suivi. Les résultats d'évaluation des activités et les résultats de rapport comptable étaient presque identiques à ceux de GGF ayant suivi la formation de l'année précédente.

**【44】—2 Mise en œuvre de la formation des membres UGGF (capacité organisationnelle)**

En 3ème année, les UGGF de Kongouko et de Gouandougou ont été créées et les membres exécutifs des UGGF de Bounouna et de Toumousséni ont été renouvelés. On attend de l'UGGF qu'elle joue le rôle d'intermédiaire entre le service forestier, les organismes externes et chaque GGF et qu'elle fasse la synthèse des activités de GGF en matière de l'aménagement forestier et de la gestion forestière. Les capacités de gestion organisationnelle plus globales s'imposent à l'UGGF. Certaines activités de gestion des forêts classées et certaines méthodes de gestion du fonds étant définies par les lois, il nous faudra les respecter. Nous avons donc organisé en novembre 2010 la formation relative au renforcement des capacités de base de la gestion organisationnelle pour le compte des membres exécutifs et des commissaires aux comptes de l'UGGF.

Tous les 4 UGGF ont fait l'objet de la formation. Les UGGF de Kongouko et de Gouandougou étant placés tous les deux sous la compétence du SDECV de Sidéradougou, la formation a eu lieu en même temps pour ces deux unions. La formation visant les membres exécutifs et les commissaires aux comptes de chaque UGGF a eu lieu en présence de chaque agent forestier.

**Tableau 39 : Contenu de formation du renforcement des capacités organisationnelles des membres exécutifs UGGF**

Thème	Contenu
I) Aperçu du PAF	(1) But et aperçu du PAF (2) Procédure d'élaboration du PAF
II) Activité d'aménagement forestier	(1) Unité d'aménagement forestier (UAF) (2) Création de l'UAF et rôle de l'UGGF
III) Activité de gestion forestière	(1) Aperçu (2) Activité économique (3) Circuit de vente des produits forestier chargé par l'UGGF
IV) Rôle de chaque membre exécutif UGGF	(1) Rôle de chaque membre exécutif UGGF

**【44】—4 Assemblée générale ordinaire de l'UGGF**

Chaque UGGF a lancé, après la formation du renforcement des capacités organisationnelles, les activités concrètes. Un des rôles qu'on attend de l'UGGF concerne la mise en ordre des activités des GGF. Suite à la proposition que le projet a faite à chaque UGGF au sujet de la tenue de l'assemblée générale pour faciliter le lancement planifié des activités, toutes les 4 UGGF ont décidé de tenir l'assemblée générale.

Les documents nécessaires pour l'assemblée générale de l'UGGF sont le projet de rapport des comptes de l'année 2010, le projet de plan des activités de l'année 2011 et le projet de budget (recettes et dépenses). Préalablement à l'assemblée générale, l'équipe du projet a tenu une réunion préparatoire avec les membres exécutifs de l'UGGF pour leur montrer la méthode d'établissement des documents ci-dessus. Comme beaucoup de membres exécutifs de l'UGGF occupent aussi le poste de secrétaire ou de comptable de chaque GGF, on n'a pas rencontré, lors de la préparation, des difficultés particulières.

Après la préparation, toutes les 4 UGGF ont organisé, de décembre en janvier 2012, l'assemblée générale. Le détail est décrit à « 5.2. Résultats pour chaque année, 5.2.5. Résultats pour 4ème année ».

**【44】—5 Commande de production et vente du beurre de karité prises en charge par UGGF**

Pour le beurre de karité, il y a des clients importants comme le Centre RAKIETA et la société A-Danse, et ce constitue la principale source du revenu pour chaque GGF. Pour la 3ème année, des commandes pour la production du beurre de karité a été passée à chaque GGF avec la collaboration du centre et de l'équipe du projet. Mais il a été décidé de passer, à partir de la 4ème année, les commandes par l'intermédiaire de l'UGGF installée pour chaque forêt classée, au lieu de les passer directement à chaque GGF. Ceci a été conçu, en supposant la situation d'après le projet, pour faire marcher un mécanisme de contact direct entre la clientèle et l'UGGF sans l'intervention de l'équipe du projet. Si ce mécanisme fonctionne correctement, la clientèle n'aura pas besoin de rencontrer les GGF dispersés. Pour l'UGGF aussi, ce mécanisme permet de saisir le déroulement des activités de chaque GGF.

Concernant le montant de vente du beurre de karité et d'autres produits forestiers non ligneux, il est distribué selon le système suivant. L'UGGF récupère une partie du montant de vente pour le fonds d'aménagement forestier et le fonds propre des activités de l'UGGF. Le fonds d'aménagement forestier est soumis à la gestion commune de l'UGGF et du service forestier pour l'utiliser aux activités de préservation forestière. Cette part est fixée provisoirement et uniformément à 10%, mais elle peut être modifiée dans l'avenir. Quant au fonds des activités de l'UGGF, il est géré par l'UGGF elle-même pour l'utiliser au fonctionnement du secrétariat. Chaque UGGF examine et détermine la part. L'UGGF distribue, à la fin de l'exercice, le montant restant de la vente à chaque GGF selon le volume de productions et le prix unitaire. Chaque GGF considère le montant ainsi reçu comme ses revenus et en distribue une partie aux producteurs. La formation du renforcement des capacités organisationnelles pour le compte des membres exécutifs de l'UGGF a été organisée en novembre 2010 avec pour thème le présent système. Dès la 4ème année, il a été décidé que l'UGGF fait, à titre d'essai, la vente et la récupération du montant de vente.

Le volume de production du beurre de karité pour cette année était de 5801,5kg pour l'ensemble de GGF avec le montant de vente de 4.637.025 FCFA dont 695.554 FCFA a été distribué au fonds d'aménagement forestier et 3.941.471 FCFA aux GGF.

**【44】—2 Evaluation de la gestion organisationnelle du GGF**

Dans le cadre du renforcement des capacités organisationnelles du GGF, le projet a mis en œuvre, jusqu'à maintenant, les appuis et les formations suivants. Pour cette année, on a fait la vérification et l'évaluation sur la technique de gestion organisationnelle ancrée ou non. Cette opération concrète a consisté à mettre en ordre préalablement les éléments acquis lors de la formation à vérifier et à évaluer, à visiter directement chaque GGF par l'expert et les facilitateurs, du novembre en décembre 2010 et du février en

mars 2011, pour vérifier les cahiers de membres exécutifs (secrétaire et comptable) et pour interviewer les membres exécutifs. Les résultats de l'évaluation sont décrits à "5.2. Résultats pour chaque année. 5.2.5. Résultats pour 4ème année".

**【45】** Mise en œuvre de formation des membres GGF/UGGF (technique de gestion forestière incluant l'amélioration du cadre de vie) **【confiée localement】**et**【directe】**

Les formations prévues pour la 4<sup>ème</sup> année sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 40 : Formation technique de la gestion forestière pour la 4ème année

No	Thème formation	Période prévue (année/mois)	Période exécutée (année/mois)	Organisme exécutif	Nbre jour par village / GGF	Bénéficiaire	GGF candidats
1	Consolidation technique de production plants et de plantation	2011/1 - 7	2011/1 - 7	CNSF	Orientation sur place 1 j. par GGF, janvier. mars, juin, juillet	27GGF	Tous les GGF
2	Technique d'abattage	2011/1-2	2011/1-2	Service technique homologue concerné	3 jours	7GGF	FC Gouandougou 7GGF (Tonga, Gouara, Bougouso, Ouratenga, Dakié, Gouandougou, Wenga)
3	Technique de gestion des feux de brousse	2010/10-12	2010/10-12	Service technique homologue concerné	4 jours	11GGF	Bounouna, Labola S., Labola N., Soubaka (M/F), Tagnana (M/F), Toumousséni (M/F), Djongolo (M/F)
		2011/1	2011/2		0.5 J (suivi)		
4	Technique de gestion du pâturage	2011/6	Reporté à 5 <sup>ème</sup> année	Service technique homologue concerné	2 jours	9GGF	9 GGF de FC Kongouko (Fougangoué, Badé, Farajan, Kadio, Banakoro, Dandougou, Djanga, Pima, Kassandé)
5	Consolidation technique de carbonisation	2011/2	2011/2	Service technique homologue concerné	0.5 jour (plan et suivi)	10GGF	Soubaka (M/F), Tagnana (M/F), Toumousséni (M/F), Djongolo (M/F), Bade, Gouandougou
6	Technique d'amélioration de qualité du beurre de karité	2010/10-11(Transf.)	2010/10-11(Transf.)	Groupement Jenkadi	5 jours (Transf.)	6 GGF (Transf.)	Banakoro, Djanga, Bade, Tonga, Gouandougou, Djongolo, Labola N, Bounouna, Toumousséni, Tagnana, Soubaka
		2010/12(Suivi)	2011/1(Suivi)		0.5 jour (suivi)		
7	Technique de valorisation des plantes médicinales	2011/1	2011/1	Phytofla	1 jour	9GGF	Pima, Faradjan, Dakié, Ouratenga, Gouandougou, Wenga, Bounouna, Labola Nambalfo, Labola Sankrala
		2011/3	2011/3		1 jour (suivi)		
8	Consolidation technique de l'apiculture	2011/3	Reporté à 5ème année	Service technique homologue concerné	1 jour (consolid.)	13GGF (10 villages)	Fougangoué, Toumousséni (M/F), Bounouna, Labola N, Banakoro, Gouandougou, Tonga, Djanga, Soubaka (M/F), Djongolo (M/F)
9	Consolidation technique de valorisation de produit forestier non ligneux ( <i>Saba senegalensis</i> )	2011/5	2011/7	Bomba techno	1 jour	8GGF	Bounouna, Tagnana(F), Labola S et N., Dakié, Wenga, Banakoro, Djanga
10	Voyage de formation PAGREN	2011/5	Reporté à 5ème année	Bureau consultant	1jour	27GGF	Tous les GGF

Comme il était difficile d'organiser, en 4<sup>ème</sup> année suite à l'évacuation temporaire des experts japonais, les formations soulignées dans le tableau ci-dessus, elles ont été reportées à la 5<sup>ème</sup> année. Les formations mises en œuvre en 4<sup>ème</sup> année sont décrites ci-dessous.

#### **【45】—1 Recyclage technique de production des plants et de reboisement**

La formation technique de production des plants et de reboisement a été, en gros, achevée avant la fin de la 3<sup>ème</sup> année pour le compte de 27 GGF ciblés. Mais les résultats du suivi effectué par l'équipe du projet montrent que certains GGF ont des problèmes techniques dans la production des plants alors que les autres effectuent la production des plants qui sont ensuite utilisés pour leur reboisement, en plus commercialisés en tirant parti de la technique acquise lors de la formation. C'est pour cela, en vue de la consolidation ou de l'amélioration technique de la formation en 4<sup>ème</sup> année, que l'on a effectué en janvier, en mars, en avril, en juin et en juillet (soit 4 fois au total) pour le compte de tous les 27 GGF, un recyclage sur la technique de production des plants et la technique de reboisement. Le thème et le calendrier de la présente formation sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 41 : Contenu du recyclage technique de production des plants et de reboisement

	<b>1ère</b>	<b>2ème</b>	<b>3ème</b>	<b>4ème</b>
Thème	Plan de production de plants : qualité et quantité, sélection de semences	Gestion de la culture à la pépinière et suivi	Gestion de la culture à la pépinière et suivi, technique d'approvisionnement de bonnes semences	Gestion de la culture à la pépinière et suivi, technique de reboisement
Date	Janvier 2011	Mars 2011	Juin 2011	Juillet 2011

Pour 2010, 13 de 27 GGF ont produit, au total, 13.454 pieds de 20 espèces différentes (moyenne de 1.035 pieds par GGF). Pour 2011, 19 GGF ont planifié la production totale de 31.510 pieds (moyenne de 1.711 pieds par GGF). En juillet 2011, 9 villages (10 GGF) faisaient la production.

Les productions réalisées pour 2011 sont peu élevées. Les principales raisons sont les suivantes : manque de pots plastiques (pour la production des plants) et de semences, motivation peu élevée et manque d'eaux. Concernant les activités de production après la formation, le projet cherche à ce que le GGF mène les activités volontaires en faisant la production avec les matériaux nécessaires achetés avec son propre budget. Pour cela, les matériels relatifs à la présente formation ne sont plus distribués après la mise en œuvre de la formation. Mais certains GGF et intéressés homologues trouvent naturel que le projet distribue les pots plastiques et les semences. Une telle divergence peut être une des raisons pour les productions peu élevées de 2011. On continue à faire des efforts pour que le concept de base du présent projet soit compris.

#### **【45】—2 Formation technique de la coupe de bois**

Cette formation a lancé l'année précédente et s'est poursuivie en 4<sup>ème</sup> année avec le même but et le même contenu pour le compte de 7 GGF de la forêt classée de Gouandougou.

La formation du suivi prévue en mars est devenue impossible d'être organisée à cause du changement du programme de détachement du conseiller technique principal intervenu suite au grand désastre sismique au Japon, et par mesure de sécurité à l'ordre public dégradé au Burkina Faso.

**【45】—3 Formation technique de la gestion des feux de brousse**

Cette formation a lancé l'année précédente et s'est poursuivie en 4<sup>ème</sup> année avec le même but et le même contenu pour le compte de 11 GGF.

Lors du suivi post formation effectué environ 2 mois après la formation technique, on a vérifié l'ancrage technique, les points à améliorer et les activités de chaque GGF. Pour cette période, 11 GGF visés ont fait une ouverture de pare-feu de 89,53km au total, la mise à feu précoce de 44 ha et la lutte active contre les feux de 66 ha. Ces opérations ont été faites sur l'initiative des GGF, non pas du Projet.

**【45】—4 Recyclage technique en carbonisation**

Le présent Projet a organisé la formation technique en carbonisation en 2<sup>ème</sup> année-2 dans 6 villages. En 3<sup>ème</sup> année et aussi cette année, on a effectué le suivi post formation technique pour vérifier la mise en pratique correcte ou non de la technique et l'acquisition correcte ou non des connaissances. On a aussi dispensé les conseils nécessaires, modifié la technique et planifié l'avenir.

Au suivi post formation, il a été constaté que les connaissances techniques acquises sont plus ou moins maintenues. Mais la chaîne de distribution adéquate du charbon n'est pas, en réalité, bien organisée. C'est le service forestier qui devra assurer la gestion et le soutien relatifs à la vente adéquate du charbon de bois produits par les GGF et contrôler la carbonisation illégale.

**【45】—5 Formation technique de l'amélioration de la qualité du beurre de karité**

La présente formation lancée en 2<sup>ème</sup> année-2 se poursuit avec la même orientation de base et le même contenu.

On a effectué, en 4<sup>ème</sup> année, la formation technique sur l'extraction du beurre de karité pour le compte de 6 GGFs qui avaient suivi en 3<sup>ème</sup> année la formation technique sur la récolte des noix de karité, le traitement après la récolte et la conservation. Presque un mois après la formation, le suivi post-formation a été organisé pour vérifier l'acquisition et l'application correctes ou non de la technique et les connaissances et pour donner des conseils nécessaires ou corriger la technique acquise. Il a été constaté que tous les GGF ayant suivi la formation poursuivent la production du beurre de karité et que les acquis de la formation se consolident sans aucun problème technique particulier.

La formation technique sur la récolte des noix de karité, leur traitement après la récolte et leur conservation a été organisée en juin (mois de maturité des noix de karité) pour le compte de 5 GGF à raison de 2 jours par GGF.

Pour la vente, le système de vente par intermédiaire de l'UGGF s'est mis, comme décrit à **【44】-5** en fonctionnement dès cette année.

**【45】—6 Formation technique sur la valorisation des plantes médicinales**

La présente formation lancée depuis la 2<sup>ème</sup> année-2 se poursuit avec la même orientation de base et le même contenu. Comme l'an dernier, elle a été donc confiée aux laboratoires PHYTOFLA qui l'a mis en œuvre. Pour la 4<sup>ème</sup> année, la formation technique a été organisée en février 2011 pour compte de 9 GGF et le suivi post-formation en avril. Après le suivi post-formation, chaque GGF a reçu des commandes des Laboratoires PHYTOFLA. Les GGF lui ont livré les plantes médicinales de montant total de 819.000 FCFA.



**【45】—7 Formation technique de la valorisation des produits forestiers non ligneux**

On a organisé, en 3ème année, la présente formation pour acquérir la technique de transformation des fruits de Saba en boisson rafraîchissante ou la technique de production des matières premières de cette boisson. Pour la 4ème année, le recyclage technique a été organisé pour vérifier l'acquisition et l'application correctes ou non de la technique et les connaissances et pour donner des conseils nécessaires ou corriger la technique acquise.

Le recyclage a été organisé en juillet, période de mûrissement des fruits de Saba. Lors du recyclage, les travaux pratiques ont été effectués et ce permis, pour l'ensemble de GGFs, de produire le sirop de 385 litres au total. La récolte de fruits était de 533 kg pour l'ensemble de GGF concernés.

**【46】Atelier de travail de l'évaluation interne**

Il n'y a pas eu lieu pour 4ème année.

**【47】Vérification de l'avancement de l'élaboration du PAF et appui à ladite élaboration****【47】-1 Elaboration du PAF**

L'opération s'est déroulée, en 4ème année, comme suit :

- En septembre 2010, on a révisé le premier avant-projet de PAF de la forêt classée de Gouandougou et en a établi le 2ème avant-projet. Le 29 octobre a eu lieu la séance d'examen du PAF au niveau local où la 2ème avant-projet de PAF de la forêt classée de Gouandougou a été étudiée. Les grossistes de bois de feu et de charbon ont été invités à ladite séance d'examen pour concerter la commercialisation possible de bois de feu et de charbon produits par GGF/UGGF. Ces grossistes ont expliqué que la commercialisation est possible, mais que la position finale ne sera déterminée qu'avec la proposition plus concrète.
- Pour le texte principal du PAF, on a révisé, de janvier en février 2011, la première version de l'avant-projet des 3 forêts classées et en a établi la 2ème version de toutes les 4 forêts classées.
- Parallèlement à ladite révision, le conseiller technique principal a établi un compte d'exploitation supposé du PAF et, en avril 2011, l'a inséré au chapitre 13 de la 2ème version de l'avant-projet pour en faire la 3ème version.
- Au début de la 4ème année il avait été prévu d'établir, après la séance d'examen de niveau central, le projet de PAF à remettre au Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT) conformément à la procédure d'approbation officielle, et d'ouvrir ladite commission pour examiner le projet de PAF. Mais comme il y avait eu une évacuation temporaire du conseiller technique principal, il a été impossible d'ouvrir cette commission.

**【47】-2 Avancement de travaux d'aménagement forestier connexe au PAF**

L'aménagement de l'infrastructure forestière est indispensable pour mettre en œuvre la gestion forestière. De ce fait, il a été décidé de faire, dans le cadre du présent projet et comme infrastructure forestière minimum, l'aménagement de la piste périmétrale de la forêt classée, et l'ouverture des limites d'unité d'aménagement ou de sous-zone.

En 4ème année, l'aménagement de la piste périmétrale et l'ouverture des limites d'unité d'aménagement ont été effectués pour les forêts classées de Gouandougou et de Kongouko.

Il avait été prévu initialement que ces travaux soient exécutés directement par le personnel de la direction régionale, mais le contrôle de l'exécution des travaux s'est révélé bien difficile. En conséquence, ces travaux organisés directement ont été changés, au cours de l'année, en travaux confiés. Les travaux et le

contrôle de leur exécution ont été donc confiés à la société conseillère et ont été terminés le 29 mai 2011.

#### **[48] Etablissement du projet de guide pour l'élaboration du PAF dans la zone Sud-Soudanienne**

On a établi, à la fin de la 3ème année, l'avant-projet de guide (version japonaise). Comme le projet de version française a été terminé en janvier 2011, la concertation avec l'organisme burkinabè homologue a été prévue. Mais l'établissement du PAF étant prioritaire, la concertation relative au projet de guide a été reportée à la deuxième moitié de la 4ème année. Le conseiller technique principal étant en évacuation temporaire, la concertation n'a pas eu lieu. Le projet de version française est celui établi en janvier 2011 (premier avant-projet) sans aucun avancement.

#### **[49] Etablissement du projet de « manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF » destiné aux populations locaux**

##### **(1) Manuel sur l'Appui en Gestion Organisationnelle**

L'équipe du projet a examiné le 1er avant-projet de manuel préparé l'année précédente et a établi, à la fin de mars 2011, le 2ème avant-projet. Ce dernier doit être concerté avec l'organisme homologue burkinabè, mais comme les experts japonais sont en évacuation temporaire, la concertation n'a pas eu lieu.

##### **(2) Manuel de la technique de gestion forestière**

Concernant le manuel de la technique de gestion forestière, on a mis en ordre, en 3ème année et à la première moitié de la 4ème année, les éléments techniques nécessaires à la gestion forestière. On a vérifié le manuel technique correspondant disponible ou non et la possibilité de l'utiliser et ce pour éviter la répétition inutile avec le manuel existant.

Les résultats de la vérification décrite ci-dessus et les directives sont notées dans le tableau suivant.

**Tableau 42 : Résultats de l'examen et directives relatifs aux manuels de technique de gestion forestière**

	Thème	Résultats de l'examen	Directives
<b>I. Activité génératrice des revenus</b>			
1	Technique d'abattage	Le manuel simple établi lors de la formation PROGEPAF par le formateur indique la technique d'abattage.	Demander, en 4ème année, au formateur d'ajouter ou réviser ce manuel simple. Demander officiellement en 5ème année lesdits travaux. Le projet établi sera examiné par l'équipe de projet. Faire une reliure officielle.
2	Technique de carbonisation à la meule casamançaise	Le rapport de la formation PROGEPAF (2008) présente, sommairement avec les photos, la procédure de carbonisation à la meule casamançaise sans la technique concrète ni les considérations.	Demander, en 4ème année, au formateur de rédiger le manuel simple. Demander officiellement en 5ème année cette rédaction. Le projet établi sera examiné par l'équipe de projet. Faire une reliure officielle.
3	Technique en amélioration de la qualité de beurre de Karité	Pendant la formation, le consultant a distribué 2 sortes de manuels. Ils sont faciles pour les populations. Le manuel de «l'opération d'extraction» étant entièrement illustré, il faudra y ajouter la description et les considérations. Le manuel de la «récolte» a la description et les considérations. Pour l'usage des populations, ce dernier est suffisamment bien fait.	Demander, en 4ème année, au formateur d'ajouter ou réviser le manuel de «l'opération d'extraction». Demander officiellement en 5ème année lesdits travaux. Le projet établi sera examiné par l'équipe de projet. Faire une reliure officielle.
4	Technique en amélioration de la qualité du Soubala	Pendant la formation, le consultant a distribué 1 sorte de manuel. Le manuel étant entièrement illustré, il est facile pour les populations mais il faudra y ajouter la description et les considérations.	Demander, en 4ème année, au formateur d'ajouter l'explication simple au manuel illustré. Demander officiellement en 5ème année cet ajout. Le projet établi sera examiné par l'équipe de projet. Faire une reliure officielle.

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

	Thème	Résultats de l'examen	Directives
5	Valorisation des plantes médicinales	Le rapport de la formation PROGEPAF (2008 et 2009) a la description sur «la généralité, la récolte (racine, tronc, feuille et fruits), le séchage et la conservation». Etablir le manuel sur la base de ce rapport et en y ajoutant les photos et illustrés.	Demander, en 4ème année, au formateur (Me. Yubert, ingénieur de PHYTOFLA) de rédiger le manuel. Demander officiellement en 5ème année cette rédaction. Le projet établi sera examiné par l'équipe de projet. Faire une reliure officielle.
<b>II. Activité de préservation</b>			
1	Gestion de feu de brousse	La note (nom du fichier : «Utilisation du feu no.1» que le formateur PROGEPAF utilise peut être servi comme manuel.	En continuant à utiliser la note «Utilisation du feu no.1», on n'établit pas le manuel pour le présent projet.
2	Gestion de pâturage	Le rapport de la formation PROGEPAF (2009) a la description sur la gestion de pâturage et les interdictions dans la forêt classée. Lors de la formation de la 5ème année, on y ajoute les autres éléments pour faire de ce rapport un manuel.	Demander officiellement au formateur la rédaction du projet de manuel sur la base du texte à utiliser lors de la formation reportée à la 5ème année. Le projet établi sera examiné par l'équipe de projet. Faire une reliure officielle.
3	Production des plants	Le manuel étant en cours de la réalisation par le projet de soutien à la production des plants, le PROGEPAF ne le fait pas pour éviter la répétition.	Pas de rédaction pour le présent projet.
4	Reboisement	Le manuel disponible est suffisamment bien fait.	Pas de rédaction pour le présent projet.

**【50】Collaboration avec la mission d'évaluation intermédiaire du projet**

Elle n'avait pas eu lieu pour la 4<sup>ème</sup> année.

**【51】Etablissement du rapport de l'avancement du projet (4ème année)**

Le rapport d'avancement d'opérations du projet pour la 4ème année a été établi en français et en japonais en décrivant l'avancement des activités de la première moitié de cette année (d'octobre 2010 en janvier 2011). La version française a été remise au directeur de forêts. La version française et la version japonaise ont été remises au bureau JICA au Burkina Faso et au siège de la JICA.

**【52】Mise en œuvre du suivi du projet par les administrateurs forestiers**

Il a été décidé d'effectuer ce suivi dès la 3ème année du présent Projet. Pour ce suivi en 4ème année, il a été prévu 3 fois par an, mais aucun suivi n'a été fait avant la fin avril 2011 à cause de l'arrangement difficile du programme des responsables de l'organisme homologue burkinabè. Ensuite il y a eu une évacuation temporaire des experts japonais rendant la gestion des dépenses pratiquement impossible et ce entraînant le suivi impossible pour cette année.

**【53】Examen et aménagement de l'infrastructure socio-économique hautement souhaité par les populations locaux et ayant rapport aux activités du projet**

L'aménagement des sources des eaux et la construction des magasins lancés en 3ème année ont été effectués aussi pour la 4ème année.

**【53】-1 Aménagement des sources des eaux**

En 3ème année, les forages ont été réalisés dans les 3 villages (Tonga, Wenga et Djanga). La formation sur le réglage simple de la pompe et la gestion hygiénique des forages a été organisée dans ces 3 villages.

**【53】-2 Mise en place des magasins**

En 4ème année, on a poursuivi, dans le cadre de l'aménagement de l'infrastructure socio-économique, la mise en place des magasins des matériels. Les GGF pour lesquels le magasin a été mis en place en 4ème année sont : Foungagoué, Dandougou, Gouandougou, Ouratenga, et Labola-Sankrala.

**【54】Mise en œuvre du comité de pilotage (au milieu d'année)**

L'organisation du comité de pilotage en milieu d'année a été retardée, car ce comité tombait pendant le remaniement ministériel burkinabè. Ce comité a été finalement organisé le 8 avril 2011. Au comité, on a présenté les activités et le bilan financier pour 2010, les activités et le plan budgétaire pour 2011, et l'avancement de l'élaboration du PAF.

Pour le présent comité de pilotage, il n'y avait pas eu de sujet important à débattre, mais le membre du comité a exprimé son opinion que les activités prévues par le PAF devraient être anticipées. A ce propos, on a expliqué qu'en effet, les activités menées par les GGF et UGGF sont celles prévues par le PAF, d'où la mise en œuvre anticipée de certaines activités du PAF.

Aux questions posées par le membre du comité au sujet d'avancement des travaux d'aménagement des forêts classées, on a répondu qu'en date de l'ouverture du comité de pilotage, les travaux d'aménagement n'avaient pas commencé, qu'ils étaient prévus pour la 4ème année et la 5ème année.

**【55】Mise en œuvre du séminaire des acteurs locaux**

Le 4ème séminaire des acteurs locaux servant aussi de l'exposition des produits GGF avait été prévu pour le mois de mai 2011. Mais l'évacuation temporaire des experts japonais intervenue à la fin du mois d'avril a empêché de l'organiser.

**【56】Organisation du comité de pilotage (JCC) (en fin d'année)**

Le comité de pilotage prévu au milieu d'année a eu lieu en avril et on y a mis en ordre les principaux sujets. L'évacuation temporaire des experts japonais ne leur permet plus la participation au comité de pilotage prévu en fin d'année. Il a été donc décidé d'annuler ce dernier.

**【57】Soutien aux activités de contrôle des agents forestiers concernant le secteur forestier du programme de développement des communes**

Pour cette opération de soutien, l'expert japonais doit assurer directement la gestion des dépenses. Suite à l'évacuation temporaire de l'expert japonais, il est devenu impossible de mener cette opération.

**【58】Etablissement du rapport de fin des opérations (4ème année)**

On a établi le rapport de fin des opérations pour la 4ème année. La version française a été remise, en fin de juillet, à la direction des forêts par l'intermédiaire de la DREDD Cascades et la version japonaise à la JICA en août.

**4.6 Opérations de la 5<sup>ème</sup> année (septembre 2011 à décembre 2012)**

Les résultats des opérations mises en œuvre pour la 5<sup>ème</sup> année sont décrits suivant l'organigramme.

**[60] Reprise du cycle exécutif des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années****<41> Etablissement du plan annuel détaillé d'opérations**

On a établi, pour la 5<sup>ème</sup> année, le plan détaillé des opérations pour la période de janvier en juin 2012 et ce pour coïncider avec l'année comptable burkinabè. Le coordinateur national a établi la version finale du plan détaillé des opérations en prenant pour base de rédaction les données offertes par les experts japonais.

Après l'évaluation finale, la durée du Projet a été prolongée de 6 mois, soit jusqu'à la fin décembre 2012. On a modifié ledit plan détaillé d'opérations pour l'année considérée.

**<42> Mise en œuvre du plan des activités d'amélioration du cadre de vie des populations locales (poursuite)**

Comme rapporté dans le rapport de fin des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année-2, « le présent Projet estime désormais qu'il est plus rationnel que le plan d'amélioration du cadre de vie soit élaboré et exécuté dans le PAF. »

Le plan d'amélioration du cadre de vie pour les populations locales est décrit dans la rubrique [44] et [45] Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF et <53> Examen et aménagement de l'infrastructure socio-économique fortement souhaité par les populations locales étayant rapport aux activités du projet (se rapportant à une des mesures d'amélioration du cadre de vie).

**<43> Mise en œuvre de la formation des forestiers homologues**

Pour la formation des forestiers homologues, on avait prévu initialement qu'elle se terminerait en 4<sup>ème</sup> année. Cependant pour faire face aux recommandations prononcées lors de l'évaluation finale, il a été décidé d'organiser un séminaire "de vulgarisation du guide et du manuel" pour tous les forestiers de la région des Cascades dans le but de promouvoir l'utilisation « du guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement forestier » et « le manuel ».

Ce séminaire a été organisé le 14 septembre à Banfora. Avec les forestiers de toute la région des Cascades et le directeur général de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (comme personne-ressource), 115 personnes au total y ont participé.

**<44> Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (gestion organisationnelle, suivi et évaluation)**

Pour cette année, on dirige et continue le suivi pour consolider les capacités des membres GGF et UGGF, en ce qui concerne les thèmes des formations mises en œuvre tels que «relevé et comptabilité», «plan et planification», «gestion de revenus» et «suivi et évaluation», et la compréhension du PAF et du rôle que les membres exécutifs UGGF doivent assumer. Il est à noter que pendant la première moitié de la 5<sup>ème</sup> année, on a organisé le voyage d'études au PAGREN<sup>11</sup> qui avait été reporté lors de la 4<sup>ème</sup> année suite à l'évacuation temporaire des japonais.

Un autre voyage d'étude à Koudougou, région avancée du PAF, a été organisée en 5<sup>ème</sup> année.

---

<sup>11</sup> PAGREN : Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles (PAGREN) dans les Hauts Bassins

#### ⟨44⟩-1 Voyage d'études au PAGREN

Destinée aux membres exécutifs de l'UGGF, cette activité a été organisée dans le cadre de l'amélioration des capacités organisationnelles. D'après le Plan d'aménagement Forestier (PAF) en cours de réalisation, l'UGGF joue un rôle important en ordonnant et dirigeant les activités de chaque GGF. Etant donné que le PAGREN est exécuté dans la zone proche du présent Projet et que son PAF est déjà approuvé et soumis à l'exécution, la visite au PAGREN et l'échange de point de vue avec l'UGGF, menant les activités dans la zone visée du PAGREN, ont été jugées bien utiles pour approfondir les connaissances pratiques en vue de la mise en œuvre du PAF du présent Projet. C'est dans ce sens que ce voyage a été organisé.

Les membres exécutifs de tous les 4 UGGF ont bénéficié de la présente formation. Le personnel de la direction régionale des Cascades du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, de la direction provinciale de la Comoé et les chefs SDEDD chargés des forêts classées visées par le présent Projet ont aussi participé au voyage.

Le voyage d'études a été organisé le 11 novembre 2011. Après avoir visité la DPEDD Houet MEDD à Bobo-Dioulasso, on a visité la forêt classée de Kou et de Dindéresso et l'association concernée par les activités. Avec les membres de l'UGGF et de l'association et le personnel d'équipe de PAGREN, on a fait l'échange de point de vue sur les expériences de la gestion commune des forêts classées, le rôle de l'union, l'organisation et le système de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux. A cette formation, les participants ont pu approfondir leurs connaissances sur la gestion de la forêt classée mais aussi ils ont pu établir le contact mutuel.

#### ⟨44⟩-2 Voyage d'études à Koudougou

Le voyage d'études à Koudougou a été organisé pour 5 jours de 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Ce voyage d'études a pour but les échanges avec les membres GGF qui poursuivent, même après la fin du projet, les activités dans la région avancée de Koudougou, le renforcement des capacités des membres UGGF du projet Comoé dans le processus de gestion des ressources forestières, et la reconnaissance de diverses méthodes de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Les participants à ce voyage d'études ont parcouru Koudougou, Saria, Sapouy, To et Léo. Ils y ont fait les échanges avec le personnel local du service forestier, les membres GGF et le personnel du centre de recherche agricole de Saria. A ce centre, on leur a présenté la méthode de greffage du karité et du Néré. Pour la forêt classée de Najirion on assure la gestion forestière conformément au plan d'aménagement forestier. L'UGGF a présenté aux participants les travaux pratiques d'aménagement et le mécanisme de coupe et de vente des bois de chauffe. Ces participants ont eu beaucoup d'occasions pour apprendre la production et la vente des bois de chauffe et des autres produits forestiers.

Ce voyage d'étude a servi de leçon pratique aux membres UGGF de Comoé en ce qui concerne l'importance de l'aménagement forestier et la commercialisation des produits forestiers.

#### ⟨45⟩ Mise en œuvre de la formation des membres GGF/UGGF (technique de gestion forestière)

Les formations exécutées en 5<sup>ème</sup> année sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 43 : Formation technique de la gestion forestière prévue pour la 5ème année

No	Thème formation	Période (année/mois)	Organisme exécutif	Nbre jour /GGF/Village	Bénéficiaire	Candidats bénéficiaires de formation
1	Technique de coupe de bois	2012/1-2	Direction technique homologue	3jours (formation) 0.5 jour (suivi)	9GGF	9 GGF de FC Kongouko (Pima, Djanga, Kassande, Banakoro, Kadio, Fougangoue, Bade, Dandougou, Faradjan)
2	Technique de carbonisation	2012/2-3	Direction technique homologue	6jours (formation) 0.5 jour (suivi)	2GGF	Bougoussou GGF de FC Gouandougou, Kassandé GGF de FC Kongouko
3	Amélioration de qualité beurre Karité	2011/11(transf.) 2011/12(suivi)	Groupeement Jenkadi	4 jours (formation) 0.5 jour (suivi)	5 GGF	Labola N, Bounouna, Toumousséni (F), Tagnana (F), Soubaka (F)
4	Valorisation plantes médicinales	2012/2	Phytofla	1jour	27GGF	Visite à tous les GGF
5	Technique d'apiculture	2012/3	Confié (consultant individuel)	1 jour	13 (10 Villages)	Fougangoué, Toumousséni (M/F), Bounouna, Labola N, Banakoro, Gouandougou, Tonga, Djanga, Soubaka (M/F), Djongolo (M/F)
6	Technique de gestion pâturage	2011/11	Direction technique homologue	2jours	9GGF	9 GGF de FC Kongouko (Pima, Djanga, Kassande, Banakoro, Kadio, Fougangoue, Bade, Dandougou, Faradjan)

#### <45>—1 Formation technique de la coupe de bois

La présente formation lancée en 2ème année se poursuit avec la même orientation de base et le même contenu. Pour la 5ème année étaient bénéficiaires 9 GGF de la forêt classée de Kongouko.

#### <45>—2 Formation technique de l'amélioration de la qualité du beurre de karité

La présente formation lancée en 2ème année se poursuit avec la même orientation de base et le même contenu. La formation technique de l'extraction des noix de karité pour cette année a eu lieu pour compte de 5 GGF qui avaient assisté en 4ème année (juin 2011) à la formation technique sur la récolte des noix de karité, leur traitement après la récolte et leur conservation. Par ailleurs, presque un mois après la formation, le suivi post-formation a été organisée pour vérifier l'acquisition et l'application correctes de la technique et les connaissances et pour donner des conseils nécessaires ou corriger la technique acquise. Il a été constaté que tous les GGF ayant suivi la formation poursuivent la production du beurre de karité et que les acquis de la formation se consolident sans aucun problème technique particulier.

A partir de la 4ème année, la vente de beurre de karité se fait par l'intermédiaire de l'UGGF installée pour chaque forêt classée. Ce système (commande et production par l'intermédiaire de l'UGGF) est maintenue même pour cette année.

#### <45>—3 Recyclage technique sur la valorisation des plantes médicinales

Le présent recyclage technique destiné à tous les 27 GGF ayant suivi les formations a pour but de consolider et d'améliorer les techniques acquises lors des formations organisées jusqu'à maintenant. En organisant cette formation, on a visé à pouvoir promouvoir la commercialisation des plantes médicinales par acquisition de méthodes de cueillette, de séchage et de conservation de ces plantes par le GGF, et à offrir les produits de qualité de plus en plus améliorée en approfondissant sa technique de valorisation des plantes médicinales et en renforçant la gestion des matériels.

534 personnes au total (263 hommes et 271 femmes) de 27 GGF ont suivi, en février 2012, le présent

recyclage à raison d'une journée par GGF. Lors de la séance, on a insisté sur la nécessité d'effectuer correctement la cueillette, le séchage et la conservation des plantes médicinales, faute de quoi il y aura un épuisement des ressources, voire la perte d'une ressource des revenus de GGF. Les participants étaient convaincus pour la nécessité d'assurer la gestion durable.

Les laboratoires Phytofla a passé aux GGF, par l'intermédiaire de l'UGGF, les commandes des plantes médicinales de montant de 2.247.000 FCFA pour 2012.

#### 〈45〉—4 Formation technique de la gestion de pâturage

Cette formation prévue initialement pour la 4ème année pour le compte des GGF concernés de la forêt classée de Kongouko a été reportée et mise en œuvre cette année à cause de l'évacuation temporaire des experts japonais. Lancée en 2ème année-2, la formation garde toujours les mêmes orientations de base. Avec celle de cette année, la formation technique de la gestion de pâturage aurait eu lieu pour tous les GGF de forêts classées visées par le présent projet.

#### 〈47〉Vérification de l'avancement de l'élaboration du PAF et appui à ladite élaboration (poursuite)

Concernant l'élaboration du PAF, on l'a commencé, dès la 3ème année, et en a élaboré l'avant-projet ver03 des 4 forêts classées visées en 4ème année. Ensuite, le directeur régional, le coordinateur national et le personnel du projet ont révisé avant le début de la 5ème année (septembre 2011) cet avant-projet ver03 de la forêt classée de Gouandougou et établi la version révisée de l'avant-projet (ver04).

En décembre 2011, l'expert japonais a fait des modifications sur le bilan financier.

La direction régionale a demandé de simplifier encore ce bilan financier. A la séance de concertation du PAF tenue avec l'UGGF le 6 mars, un accord a eu lieu entre 4 UGGF concernées au sujet de la clé de répartition des revenus des produits forestiers. L'expert japonais a, de nouveau, modifié la description du "bilan financier".

Suite à la révision notée ci-dessus, on a établi au début de septembre 2012 l'avant-projet ver05. Le 28 septembre, on a organisé "la séance d'examen préalable de l'avant-projet du PAF" en présence des intéressés des directions centrales du MEDD et des représentants des services régionaux des ministères techniques concernés.

Le projet de PAF pour chaque forêt classée a été établi en tenant compte des points révisés lors de cette séance de consultation préalable. A la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT), organisme d'approbation officielle, on a concerté et approuvé ce projet le 2 novembre 2012.

De plus, la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT), organisme régional d'approbation officiel, organisé le 16 novembre 2012 a approuvé le PAF de chaque forêt classée.

Le PAF de chaque forêt classée approuvée à la CRAT décrit ci-dessus, a été imprimé et relié au Burkina Faso. 10 exemplaires ont été remis au MEDD.

Le PAF étant considéré comme appendice du rapport d'achèvement du projet, le résumé du PAF en version japonaise et français a été remis, comme une partie dudit rapport à la JICA.

#### 〈51〉 Etablissement du rapport de l'avancement du projet (5ème année)

En mars 2012, le rapport d'avancement d'opérations du projet pour la 5ème année a été établi. Pour la version française établie pour faciliter le partage des informations et après avoir échangé des idées avec l'organisme homologue, on en a établi la version finale et l'a remise à la JICA et à l'organisme homologue.



**<52> Mise en œuvre du suivi du projet par les administrateurs forestiers**

Ce suivi du projet avait dû effectuer à partir de la 3ème année. Cependant, les administrateurs forestiers ne l'ont pas fait à cause d'un emploi du temps bien chargé pour les 3ème et 4ème années. Pour 5ème année, compte tenu de l'ajustement difficile du programme avec celui de la direction centrale, il est devenu possible de faire le suivi seulement par le directeur régional et le directeur provincial. Mais en date de la rédaction du présent rapport, le directeur régional n'en soumettait pas encore le programme exécutif.

Il est à noter qu'indépendamment du suivi noté ci-dessus, le suivi pour le thème individuel (tel que formation de coupe de bois, formation de carbonisation, la fabrication et la mise en place des panneaux de signalisation des limites et de la balise de délimitation de l'unité d'aménagement) est effectué par le responsable et l'effectif de la direction régionale et de la direction provinciale.

**<53> Examen et aménagement de l'infrastructure socio-économique hautement souhaité par les populations locaux et ayant rapport aux activités du projet**

Pour la 5ème année, en mars 2012, la mise en place de magasins dans les 11 villages restants a été terminée. Tous les 23 villages visés disposent donc d'un magasin de GGF avec l'achèvement de l'aménagement de l'infrastructure socio-économique prévu par le présent projet.

**<54> Appui à l'organisation du comité de pilotage (JCC)(au milieu d'année)**

Pour la 6ème séance du comité de pilotage prévue initialement en décembre 2011, il est devenu impossible de l'organiser, car ce comité a périclité pendant la tenue de la session de l'évaluation finale en janvier 2012 avec les mutations dans le personnel intervenues suite à la réorganisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Mais après concertation du coordinateur national et de l'organisme homologue burkinabè, il a été décidé de l'organiser finalement le 29 février 2012.

Au 6ème comité de pilotage, on a annoncé que la prolongation de 6 mois du projet a été décidée lors de l'évaluation finale. La partie burkinabè a donné son avis sur l'introduction nécessaire des matériels complémentaires pendant la période restante du projet. La partie japonaise a répondu qu'aucun matériel complémentaire n'était prévu, et que la partie burkinabè devra prendre des dispositions nécessaires (utilisation du fonds collatéral, par exemple) si cela est jugé nécessaire.

**【61】 Collaboration avec la mission d'évaluation finale du Projet****(1) Mise en œuvre de l'évaluation interne en fin du projet**

Préalablement à l'évaluation officielle finale du projet, le Projet avait lancé dès novembre 2011 l'évaluation interne des GGF/UGGF. Pour effectuer cette évaluation, les membres du Projet ont visité chaque GGF, mené une enquête auprès des membres exécutifs et ont analysé les résultats des réponses. Les résultats de l'évaluation interne ont été analysés avec les critères : pertinence, validité, efficacité, impact et durabilité. Les résultats de l'évaluation sont décrits à « 5.2. Résultats pour chaque année. 5.2.5. Résultats pour 5ème année »

**(2) Mise en œuvre de l'évaluation finale**

L'évaluation finale du Projet a été effectuée du 15 janvier au 2 février 2012 par la mission conjointe de la JICA et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Le 2 février, le chef de la mission de la JICA et celui du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont signé le rapport de l'évaluation. Le directeur adjoint de la Division de l'Environnement Planétaire de la JICA et le secrétaire général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont aussi signé le même

jour le procès-verbal relatif à la prolongation de la durée du Projet décidé sur la base des résultats de ladite évaluation. Les résultats de l'évaluation sont décrits à "5.1. Evaluation et niveau d'accomplissement sur la base de PDM"

**[62] Etablissement du guide pratique d'élaboration de mise en œuvre du PAF dans la zone Sud-Soudanienne et du « manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF » destiné aux populations locales**

**(1) Etablissement du guide d'élaboration et de mise en œuvre du PAF dans la zone Sud-Soudanienne**

Suivant les résultats de l'évaluation finale, il avait été accordé par la partie burkinabè et la partie japonaise qu'on aura faite, dans l'avenir, la promotion de vulgarisation du guide noté ci-dessus et du manuel ci-après. Pour ce faire, la partie burkinabè avait rappelé que le MEDD du Burkina Faso devra faire la consultation et l'approbation. C'est ainsi que le 16 juillet 2012, le secrétaire général du MEDD a présidé à Banfora "la séance d'examen des guide et manuel"

Le guide noté ci-dessus et le manuel ci-après ont été approuvés sous réserve que l'équipe du projet les modifie en tenant compte des observations signalées dans cette séance de consultation.

Aussi après la séance de consultation, l'équipe du projet a commencé la révision et a demandé, de nouveau, des observations aux intéressés avant "l'atelier de vulgarisation des guide et manuel" du 21 septembre 2012. Comme aucune observation n'a pas été prononcée, la version révisée est devenue la version finale.

Cet "atelier de vulgarisation des guide et manuel" a eu lieu en présence des agents forestiers de toute région des Cascades. L'équipe du projet a présenté le guide et le manuel (capacités de gestion organisationnelle) et a fait, ensuite, les questions et réponses avec les agents forestiers participants.

Ce guide sera imprimé, relié au Burkina Faso et remis au MEDD.

**(2) Etablissement du « manuel relatif aux activités de gestion forestière conformes au PAF » destiné aux populations locales**

Les manuels concernés se décomposent, grosso modo, "du renforcement des capacités organisationnelles" et "de la technique de gestion forestière".

Concernant le manuel relatif au "renforcement des capacités organisationnelles", il a fait l'objet de la consultation à la séance de consultation notée ci-dessus. Le MEDD l'a approuvé sous réserve que l'équipe du projet fasse la révision comme pour le cas du guide.

Aussi après la séance de consultation, l'équipe du projet a commencé la révision et a établi la version finale.

Etabli sur la base des expériences des formations organisées par le présent projet, ce manuel est très pratique.

Quant aux manuels traitant de « la technique de gestion forestière », il a été conclu que les manuels existants peuvent être bien utilisés pour les 5 techniques suivantes : « technique de production des plants », « technique de reboisement », « technique de coupe de bois », « technique de gestion de feux de brousse » et « technique de carbonisation ». Dans le cadre du présent Projet, il a été décidé d'établir les manuels sur les thèmes notés dans le tableau suivant.

Il est prévu pour la 5ème année, l'établissement, l'impression, la reliure, au Burkina Faso, et la remise au MEDD, de manuels relatifs aux "capacités de gestion organisationnelle" et de manuels ayant les thèmes notés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 44 : Manuels de technique de gestion forestière à établir par le présent Projet

	Thèmes du manuel
1	Technique en amélioration de la qualité de beurre de karité (extraction, récolte et conservation)
2	Technique en amélioration de la qualité du Soumbala
3	Valorisation des plantes médicinales
4	Gestion de pâturage

**【63】 Etablissement du projet de rapport d'achèvement du Projet**

Concernant le rapport d'achèvement du Projet, on a commencé l'opération de synthèse des éléments, en août, sur la base des rapports d'opérations de chaque année et du rapport d'évaluation finale établis jusqu'alors. Dès octobre elle est passée à la véritable opération.

Les activités du projet effectuées sur le tas se sont terminées effectivement au milieu du mois de novembre 2012. On a fini l'établissement du projet de rapport au milieu du mois de novembre 2012 en y ajoutant les activités exécutées du mois d'août 2012 à ce milieu du mois de novembre.

La première version du projet de rapport d'achèvement du Projet a été remise au siège de JICA et au bureau JICA au Burkina Faso pour demander des commentaires.

Comme on avait supposé que la traduction de ce rapport en français prenne du temps, cette traduction a commencé dès la 2ème semaine de novembre et a terminé à la 1ère semaine du mois de décembre. Le projet en version française a été ainsi établi.

**【64】 Organisation du séminaire de synthèse**

En septembre 2012, il avait été finalement décidé de mettre en œuvre, avant la tenue du séminaire de synthèse du présent projet, les 2 activités suivantes.

La première concerne "l'atelier de partage des résultats du projet JICA dans le domaine de l'environnement" organisé le 22 octobre 2012 dans la salle de réunion du MEDD à Ouagadougou, en collaboration avec le bureau JICA au Burkina Faso et ce Ministère. Cet atelier a pour but de partager largement les résultats des projets de coopération technique dans le domaine de l'environnement que la JICA avait mené au Burkina Faso. A cet atelier ont été invités le secrétaire général, les directeurs de directions centrales, les directeurs de 13 directions régionales, les directeurs provinciaux impliqués dans les projets de coopération technique de la JICA et les partenaires au développement. Du côté du projet, le coordonnateur national du projet, le personnel d'appui au projet, les experts japonais (conseiller technique principal, gestionnaire des formations et gestionnaire administratif) y ont participé. Le coordonnateur national a présenté l'aperçu et les résultats du présent projet.

La deuxième concerne "le Salon Internationale de L'Artisanale d'Ouagadougou (SIAO)" organisé du 26 octobre au 4 novembre 2012. Ce salon est tenu une fois tous les deux ans. En 2012, le Japon a été désigné pays invité spécialement. En s'articulant autour de son Ambassade au Burkina Faso, le Japon a fait la construction du pavillon japonais, l'exposition des objets artisanaux japonais et la présentation de la culture de ce pays. Dans ce pavillon il y avait un coin "d'exposition sur l'aide publique japonaise au développement (APD) et les entreprises privées" où le présent projet a été exposé. Les partenaires burkinabè du présent projet ("Laboratoires Phytofla" et "Centre de formation de RAKIETA), la société japonaise "A-Danse" et leurs produits y ont été présentés. Les représentantes de chaque UGGF y ont aussi participé avec la facilitatrice du projet comme responsable. Elles y ont fait l'exposition et la vente des leurs produits UGGF (beurre de karité, Soumbala, miel et sirop de Saba).

"Le séminaire de synthèse", événement de synthèse du présent projet, a eu lieu le 23 novembre 2012 à Banfora. Ledit séminaire s'est tenu sous la présidence du Haut-Commissaire de Province de la Comoé avec la participation du représentant résident, du personnel japonais et burkinabè du Bureau JICA

Ouagadougou. Dans ce séminaire, le coordonnateur national a présenté les résultats du Projet et un représentant de chaque UGGF a exposé les résultats de leurs activités. L'exposition et la vente des produits GGF ont été également faites à cette occasion. Aucun participant n'est observé de la part du niveau central du MEDD et le Directeur Régional des Cascades du MEDD a été absent et le Directeur Provincial de la Comoé l'a représenté.

#### **[65] Etablissement et remise du rapport d'achèvement du Projet**

Sur la base des observations reçues au début de décembre 2012 du siège de la JICA et de son bureau au Burkina Faso, on a fait la révision finale de la version japonaise et de la version française pour finaliser le rapport d'achèvement du projet.

A partir de la 3ème semaine du mois de décembre 2012, l'impression et la reliure ont commencé au Japon. Les documents de nombre d'exemplaires et de spécifications prescrits ont été remis au siège de la JICA le 15 janvier 2013.

Concernant "le guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre du PAF" et "le manuel" qui sont les produits obtenus de la coopération technique, la version finale imprimée et relié au Burkina Faso a été remise au MEDD.

Le nombre d'exemplaires est noté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 45 : Nombre d'exemplaires du manuel et du guide

Thème du manuel		Distribution à	Exemplaire total
1	Valorisation des plantes médicinales	5 exemp. x 4GGF = 20 exemp., Direct. régi., provin. et départ. 10 exemp., Centre :10 exemp.	40
2	Technique en pâturage	5 exemp. x 4GGF = 20 exemp., Direct. régi., provin. et départ. 10 exemp., Centre :10 exemp.	40
3	Technique en amélioration de la qualité de beurre de Karité	5 exemp. x 4GGF = 20 exemp., Direct. régi., provin. et départ. 10 exemp., Centre :10 exemp.	40
4	Technique en amélioration de la qualité du Soumbala	5 exemp. x 4GGF = 20 exemp., Direct. régi., provin. et départ. 10 exemp., Centre :10 exemp.	40
5	Renforcement des capacités organisationnelles	10 exemp. X 4GGF = 40 exemp., Direct. Régi, provin. Et depart 20 exemp., Centre 10 exemp. Japon 10 exemp.	80
Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre du PAF		Distribution à	Exemplaire total
	Guide Pratique PAF	5 exemp. x 4GGF = 20 exemp., Direct. régi., provin. et départ. 20 exemp., Centre :10 exemp. Japonais 10 exemp.	60

## 5. Résultats obtenus du projet

### 5.1 Evaluation des résultats et état des objectifs du projet sur la base de PDM

Les objectifs, le résumé des résultats, les indicateurs et les résultats du présent projet décrits ci-dessous ont été vérifiés lors de la mission d'évaluation finale effectuée du 15 janvier au 3 février 2012.

Tableau 46 : Objectifs du projet et état de réalisation

Résumé projet	indicateur	Evaluation
<p><b>Objectif du projet</b> Les activités visant la gestion durable des 4 forêts classées de Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko sont menées par la population locale à travers les GGF et les UGGF</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les FC ciblées du projet sont dotées du zonage (parcellement) clairement défini qui constitue la base des activités de gestion forestière assurée par les GGF / UGGF.</p> <p><b>【IOV2】</b> Les objectifs d'aménagement de chaque FC ciblées et les activités de gestion forestière conformes à ces objectifs sont effectuées par les GGF / UGGF de façon durable.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Le zonage (parcellement) a été mis au point conformément aux objectifs de l'aménagement forestier. 3ème année: Les limites des unités d'aménagement forestier (sous-zones) sont transcrites sur les cartes d'occupation du sol. 4ème année: Les travaux d'aménagement des pistes périmétrales et d'ouverture des limites des unités d'aménagement forestier ont été exécutés au niveau des FC Kongouko et Gouandougou. 5ème année: Les travaux ont été exécutés pour l'ouverture des pistes périmétrales et les unités d'aménagement forestier au niveau de la FC Toumousséni, l'ouverture des pistes périmétrales et des limites des sous-zones au niveau de la FC Bounouna. Aux quatre (4) FC, les travaux de confection et d'installation des balises des limites des unités d'aménagement et des panneaux de signalisation de la forêt classée ont été exécutés.</p> <p><b>【IOV2】</b> Les objectifs d'aménagement par FC ont été définis comme indiqués ci-dessous. Aujourd'hui, les activités de gestion forestière conformes à ces objectifs sont effectuées par les GGF / UGGF. Objectif commun aux 4 FC: L'objectif global du présent plan d'aménagement forestier (PAF) est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.</p> <p>Objectifs d'aménagement spécifiques aux FC Toumousséni, Kongouko et Gouandougou: Les objectifs spécifiques du PAF se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la diversité biologique ;</li> <li>• Ravitailler les centres de consommations telles que les villes de Banfora et de Bobo-Dioulasso en produits forestiers ;</li> <li>• Offrir des opportunités de création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les populations locales ;</li> <li>• Assurer la gouvernance locale des ressources naturelles.</li> </ul> <p>Objectifs d'aménagement spécifiques à la FC Bounouna: Les objectifs spécifiques du présent PAF de la FC de Bounouna sont déterminés séparément pour chaque zone.</p> <p>□ Zone à vocation productif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la productivité de la forêt en bois de feu, bois de service, bois d'œuvre et en produits forestiers non ligneux, en vue de ravitailler les grands centres de consommations comme la ville de Banfora et/ou de Bobo-Dioulasso;</li> <li>• Créer des opportunités de revenus en valorisant au maximum les PFNL</li> </ul> <p>Zone à vocation récréative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un espace à vocation récréative au sein de la forêt pour servir de cadre à l'éducation environnemental et à la détente ;</li> <li>• Créer des emplois pour les populations locales ;</li> <li>• Prioriser la conservation de la diversité biologique.</li> </ul>

<p><b>Résultat</b> <b>Résultat1</b> Les capacités des services forestiers (centraux et déconcentrés) à appuyer les populations en matière de gestion participative et durable des forêts sont renforcées.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les agents forestiers concernés par le projet ont reçu les formations en gestion participative et durable des forêts au nombre d'au moins 4 au niveau central et 6 au niveau déconcentré et accompagnent efficacement les acteurs locaux.</p>	<p>Les formations ont été mises en œuvre en faveur des agents des services forestiers centraux et déconcentrés conformément au programme, de manière à améliorer les capacités des agents.</p> <p><b>【IOV1】</b> <u>Au niveau central</u> Quatre (4) formations (« Auto-évaluation / capacités de facilitation », « Approche participative », « Plan d'aménagement et de gestion (PAG) », « Suivi / évaluation des activités ») ont été réalisées au niveau central.</p> <p><u>Au niveau déconcentré</u> Onze (11) formations ont été réalisées au niveau déconcentré.</p> <table border="1" data-bbox="646 526 1449 896"> <tr> <td>1</td> <td>Auto-évaluation / capacités de facilitation</td> <td>7</td> <td>Suivi / évaluation des activités</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Approche participative</td> <td>8</td> <td>Aménagement du bureau</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Changement d'approche vers la gestion participative et durable des forêts, les techniques d'apiculture moderne, PFNL</td> <td>9</td> <td>Formation en élaboration du PAG</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Gestion du cycle de projet (PCM)</td> <td>10</td> <td>Genre dans le développement</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Renforcement organisationnel : prise de notes et comptabilité</td> <td>11</td> <td>Analyse et développement des marchés (ADM)</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Plan d'aménagement et de gestion (PAG)</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>D'après les interviews faites auprès des services forestiers et des experts japonais, les acquis suivants ont été confirmés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau déconcentré, la mise en œuvre des onze (11) formations, qui dépasse largement l'indicateur, a permis d'élargir la gamme des connaissances sur la gestion forestière chez les forestiers.</li> <li>• Par rapport au début du projet, les formations ont contribué à améliorer la collaboration entre le service forestier et les acteurs.</li> <li>• Comme résultat, les formations ont contribué à renforcer les capacités des agents des services forestiers (centraux et déconcentrés) afin d'assurer le rôle de formateur auprès des GGF.</li> </ul>	1	Auto-évaluation / capacités de facilitation	7	Suivi / évaluation des activités	2	Approche participative	8	Aménagement du bureau	3	Changement d'approche vers la gestion participative et durable des forêts, les techniques d'apiculture moderne, PFNL	9	Formation en élaboration du PAG	4	Gestion du cycle de projet (PCM)	10	Genre dans le développement	5	Renforcement organisationnel : prise de notes et comptabilité	11	Analyse et développement des marchés (ADM)	6	Plan d'aménagement et de gestion (PAG)		
1	Auto-évaluation / capacités de facilitation	7	Suivi / évaluation des activités																							
2	Approche participative	8	Aménagement du bureau																							
3	Changement d'approche vers la gestion participative et durable des forêts, les techniques d'apiculture moderne, PFNL	9	Formation en élaboration du PAG																							
4	Gestion du cycle de projet (PCM)	10	Genre dans le développement																							
5	Renforcement organisationnel : prise de notes et comptabilité	11	Analyse et développement des marchés (ADM)																							
6	Plan d'aménagement et de gestion (PAG)																									
<p><b>Résultat2</b> Les capacités des GGF et des UGGF des villages concernés sont renforcées en matière de gestion participative et durable des forêts</p>	<p><b>【IOV1】</b> 27 GGF et 4 UGGF sont nouvellement créés ou redynamisés.</p>	<p>Les formations en technique de gestion forestière durable (activités de conservation, technique de valorisation des PFL et PFNL) et en gestion organisationnelle ont été mises en œuvre en faveur des 27 GGF, comme programmées. En effet, quelques exemples témoignant d'une amélioration des capacités des GGF/UGGF en matière de gestion forestière ont été observés.</p> <p><b>【IOV1】</b> <u>GGF</u> Le projet a permis : - La redynamisation des 13 GGF déjà existants à travers le renouvellement de leurs bureaux exécutifs et le renforcement des capacités organisationnelles, - La création de 14 nouveaux GGF</p> <p><u>UGGF</u> Les deux (2) UGGF existants (Bounouna, Toumousséni) ont été redynamisés (renouvellement des bureaux exécutifs et renforcement des capacités organisationnelles) et deux (2) nouveaux UGGF (Kongouko, Gouandougou) ont été créés. Ainsi, les UGGF jouent pleinement leur rôle de coordination et de plaidoyer.</p>																								

	<p><b>【IOV2】</b> Les GGF / UGGF commencent à effectuer des activités de gestion forestière en utilisant les techniques acquises avec la formation.</p>	<p><b>【IOV2】</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Activités</th> <th colspan="2">GGF de la FC Toumousséni</th> <th colspan="2">GGF de la FC Kongouko</th> <th colspan="2">GGF de la FC Gouandougou</th> <th colspan="2">GGF de la FC Bounouna</th> <th colspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ouverture de pare-feu</td> <td>2</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>20</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Apiculture</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>13</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Production du beurre de karité</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>21</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Production du soubala</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Production du sirop du saba</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Production des plants</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>21</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Reboisement</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>17</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des plantes médicinales</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>9</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>11</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Coupe</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>4</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Carbonisation</td> <td>4</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>6</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Production du fourrage</td> <td>2</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>12</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) GGF ayant exécuté les activités ; (2) GGF ayant participé aux formations Source : Etabli par la mission d'évaluation finale d'après le tableau réalisé par l'équipe du projet</p>	Activités	GGF de la FC Toumousséni		GGF de la FC Kongouko		GGF de la FC Gouandougou		GGF de la FC Bounouna		Total		(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	Ouverture de pare-feu	2	8	9	9	7	7	2	3	20	27	Apiculture	6	6	3	3	2	2	2	2	13	13	Production du beurre de karité	4	4	9	9	7	7	1	3	21	23	Production du soubala	4	4	0	0	0	0	3	3	7	7	Production du sirop du saba	1	1	0	2	2	2	1	3	4	8	Production des plants	6	8	9	9	3	7	3	3	21	27	Reboisement	0	8	9	9	6	7	2	3	17	27	Valorisation des plantes médicinales	7	8	0	9	2	7	2	3	11	27	Coupe	4	8	0	0	0	7	0	0	4	15	Carbonisation	4	8	1	1	1	1	0	0	6	10	Production du fourrage	2	8	9	9	1	7	0	3	12	27
Activités	GGF de la FC Toumousséni			GGF de la FC Kongouko		GGF de la FC Gouandougou		GGF de la FC Bounouna		Total																																																																																																																																						
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)																																																																																																																																						
Ouverture de pare-feu	2	8	9	9	7	7	2	3	20	27																																																																																																																																						
Apiculture	6	6	3	3	2	2	2	2	13	13																																																																																																																																						
Production du beurre de karité	4	4	9	9	7	7	1	3	21	23																																																																																																																																						
Production du soubala	4	4	0	0	0	0	3	3	7	7																																																																																																																																						
Production du sirop du saba	1	1	0	2	2	2	1	3	4	8																																																																																																																																						
Production des plants	6	8	9	9	3	7	3	3	21	27																																																																																																																																						
Reboisement	0	8	9	9	6	7	2	3	17	27																																																																																																																																						
Valorisation des plantes médicinales	7	8	0	9	2	7	2	3	11	27																																																																																																																																						
Coupe	4	8	0	0	0	7	0	0	4	15																																																																																																																																						
Carbonisation	4	8	1	1	1	1	0	0	6	10																																																																																																																																						
Production du fourrage	2	8	9	9	1	7	0	3	12	27																																																																																																																																						
<p><b>Résultat3</b> Les conditions de vie des populations locales sont améliorées.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les GGF commencent à effectuer des activités génératrices de revenu en valorisant les produits forestiers ligneux et non ligneux.</p> <p><b>【IOV2】</b> Les GGF prennent leurs initiatives pour le réinvestissement en matériels nécessaires à leurs activités.</p>	<p>Les activités sont mises en œuvre comme programmées, Certains GGF pratiquent la production et la vente des produits forestiers ligneux, comme charbon et d'autres PFNL, comme production et vente du miel, vente des plantes médicinales, production et vente du beurre de karité, pour aboutir dans tous les cas à la création des revenus.</p> <p><b>【IOV1】</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Activités</th> <th>Nombre de GGF exécutant les activités</th> <th>Montant des ventes effectuées de 2009 à 2011 (FCFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amélioration de la qualité du beurre de karité</td> <td>21</td> <td>6 406 775</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la qualité du soubala</td> <td>7</td> <td>1 010 360</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des plantes médicinales</td> <td>11</td> <td>4 565 525</td> </tr> <tr> <td>Valorisation du saba</td> <td>4</td> <td>NC</td> </tr> <tr> <td>Apiculture moderne</td> <td>13</td> <td>1 847 750</td> </tr> <tr> <td>Coupe</td> <td>4</td> <td>NC</td> </tr> <tr> <td>Carbonisation</td> <td>6</td> <td>109 250</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>13 939 660</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>【IOV2】</b> Les GGF ont constitué un fonds de roulement issu des Activités Génératrices de Revenus (AGR). A ce jour, deux (2) GGF ont réinvesti pour augmenter le nombre d'équipements. Il s'agit notamment des GGF de Bounouna et de Tonga qui ont pu acheter des ruches. Certains GGF envisagent aussi l'achat d'équipements afin d'augmenter leur productivité. L'état des dépenses au niveau des GGF</p>	Activités	Nombre de GGF exécutant les activités	Montant des ventes effectuées de 2009 à 2011 (FCFA)	Amélioration de la qualité du beurre de karité	21	6 406 775	Amélioration de la qualité du soubala	7	1 010 360	Valorisation des plantes médicinales	11	4 565 525	Valorisation du saba	4	NC	Apiculture moderne	13	1 847 750	Coupe	4	NC	Carbonisation	6	109 250	Total		13 939 660																																																																																																																			
Activités	Nombre de GGF exécutant les activités	Montant des ventes effectuées de 2009 à 2011 (FCFA)																																																																																																																																														
Amélioration de la qualité du beurre de karité	21	6 406 775																																																																																																																																														
Amélioration de la qualité du soubala	7	1 010 360																																																																																																																																														
Valorisation des plantes médicinales	11	4 565 525																																																																																																																																														
Valorisation du saba	4	NC																																																																																																																																														
Apiculture moderne	13	1 847 750																																																																																																																																														
Coupe	4	NC																																																																																																																																														
Carbonisation	6	109 250																																																																																																																																														
Total		13 939 660																																																																																																																																														

			Toumousséni GGF	Kongouko GGF	Gouandougou GGF	Bounouna GGF
		Objets des dépenses	Graines du Néré (matière première pour Soumbala)	Amendes de karité (matière première du beurre de karité)	Pots plastiques	Graines du Néré (matière première pour Soumbala)
	Fruit du Saba sénégalensis (pour le sirop du saba)		Frais de repas des participants aux formations en ouverture des pare-feu	Jolycan	Amendes de karité (matière première du beurre de karité)	
	Amendes de karité (matière première du beurre de karité)			Sachets	Pots plastiques	
	Réparation des tenues de protection apicoles				Sirop du Saba (sucre) et matériel de production	
	Réparation des séchoirs pour la récolte de plantes médicinales				Récipients apicoles Réparation de tenues de protection apicoles	
<b>Résultat4</b> Les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des 4FC sont élaborés et connaissent un début de mise en œuvre.	<b>【IOV1】</b> Les PAG sont élaborés au nombre de 1 pour chaque forêt classée ciblée, soit au total 4.	Les plans d'aménagement forestier (PAF), le guide méthodologique d'aménagement forestier, et les manuels pratiques de gestion forestière participative et durable à l'usage des populations locales sont actuellement en cours d'élaboration. Les GGF / UGGF qui ont suivi les formations ont déjà entamé au moins 4 types d'activités de gestion forestière.	<b>【IOV1】</b> 3) Opérations déjà réalisées: En vue de l'élaboration des PAG, le projet a déjà réalisé les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les inventaires forestiers des 4 forêts classées avec des relevés sur la présence de la faune ;</li> <li>• l'étude sur les zones de production des produits forestiers et sur les promoteurs potentiels de ces produits ;</li> <li>• l'étude sur les potentialités et la valorisation des produits forestiers non ligneux par les populations riveraines des forêts classées ;</li> <li>• la collecte d'information sur le marché de bois de Banfora ;</li> <li>• le calendrier d'élaboration des 4 PAG par FC ciblée est déjà fait.</li> </ul> 2) Etat d'avancement actuel  La ver.4 des PAG est en cours d'élaboration.  3) Programmation ultérieure Mars 2012 L'avant-projet du PAG sera finalisé après la réunion d'examen du MEDD.  Avril à mai 2012 L'avant-projet PAF sera validé par le CPAT au niveau provincial.			



	<p><b>【IOV2】</b> Un Guide méthodologique d'aménagement des forêts dans la zone Sud-Soudanienne est élaboré.</p> <p><b>【IOV3】</b> Les manuels pratiques de gestion participative et durable des forêts au profit des populations locales sont élaborés au moins pour 8 thèmes</p> <p><b>【IOV4】</b> Les GGF / UGGF commencent à effectuer de façon durable au moins 4 types d'activité de gestion forestière suivant le PAG.</p>	<p><b>【IOV2】</b> Sur la base de documents collectés, l'élaboration d'un guide méthodologique d'aménagement des forêts a commencé au cours de la 3<sup>ème</sup> année, et s'est achevée en cinquième année.</p> <table border="1" data-bbox="628 331 1311 421"> <tr> <td>3<sup>ème</sup> année</td> <td>L'avant-projet du guide vers. 1 a été élaboré.</td> </tr> <tr> <td>4<sup>ème</sup> année</td> <td>L'avant-projet vers. 2 a été élaboré.</td> </tr> <tr> <td>5<sup>ème</sup> année</td> <td>Le projet en japonais et en français est achevé.</td> </tr> </table> <p><b>【IOV3】</b> Initialement, il était prévu la production de huit (8) manuels pratiques de gestion participative et durable des forêts au profit des populations locales. Finalement, il a été retenu la production de cinq (5) après discussion entre les deux (2) parties dans la mesure où certains manuels existent déjà (carbonisation, production des plants et techniques de coupe).</p> <table border="1" data-bbox="628 613 1388 981"> <thead> <tr> <th>Nom de manuel</th> <th>Destinataires de la distribution prévus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amélioration de la qualité du Soumbala</td> <td>5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total</td> </tr> <tr> <td>Gestion de pâturage</td> <td>5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la qualité du beurre de Karité</td> <td>5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des plantes médicinales</td> <td>5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la capacité organisationnelle</td> <td>10 ex. x 4 GGF = 40 ex. ; 20 ex. pour DR, 10 ex. services centraux, partie japonaise ; 80 ex. au total</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>【IOV4】</b> En anticipant la mise en œuvre du PAG, GGF formés pratiquent les activités de production de plants et de plantation, de gestion de feux de brousse, d'amélioration de la qualité du beurre de Karité, d'amélioration de la qualité du Soumbala, d'apiculture moderne, de valorisation des plantes médicinales, de production du bois de feu et de carbonisation.</p>	3 <sup>ème</sup> année	L'avant-projet du guide vers. 1 a été élaboré.	4 <sup>ème</sup> année	L'avant-projet vers. 2 a été élaboré.	5 <sup>ème</sup> année	Le projet en japonais et en français est achevé.	Nom de manuel	Destinataires de la distribution prévus	Amélioration de la qualité du Soumbala	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total	Gestion de pâturage	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total	Amélioration de la qualité du beurre de Karité	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total	Valorisation des plantes médicinales	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total	Amélioration de la capacité organisationnelle	10 ex. x 4 GGF = 40 ex. ; 20 ex. pour DR, 10 ex. services centraux, partie japonaise ; 80 ex. au total			
3 <sup>ème</sup> année	L'avant-projet du guide vers. 1 a été élaboré.																						
4 <sup>ème</sup> année	L'avant-projet vers. 2 a été élaboré.																						
5 <sup>ème</sup> année	Le projet en japonais et en français est achevé.																						
Nom de manuel	Destinataires de la distribution prévus																						
Amélioration de la qualité du Soumbala	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total																						
Gestion de pâturage	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total																						
Amélioration de la qualité du beurre de Karité	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total																						
Valorisation des plantes médicinales	5 ex. x 4 GGF = 20 ex. ; 10 ex. pour DR, services centraux ; 40 ex. au total																						
Amélioration de la capacité organisationnelle	10 ex. x 4 GGF = 40 ex. ; 20 ex. pour DR, 10 ex. services centraux, partie japonaise ; 80 ex. au total																						
<p><b>Résultat5</b> Les partenaires locaux et les services forestiers ont une relation de collaboration plus étroite pour la gestion durable des forêts.</p>	<p><b>【IOV1】</b> Les rencontres avec les acteurs locaux et les représentants des autorités locales et des services techniques concernés se tiennent au moins 3 fois par an.</p>	<p>Les échanges à travers les séminaires des acteurs locaux, les sessions du comité de pilotage, ainsi que l'implication des entreprises ou associations locales dans la mise en œuvre du projet ont permis de renforcer les relations de collaboration entre les services forestiers et les différentes parties concernées locales pour pratiquer la gestion durables des forêts.</p> <p><b>【IOV1】</b> Le nombre de rencontres annuelles a été réduit à deux (2) au lieu de trois (3), mais les échanges programmés ont été assurés.</p> <table border="1" data-bbox="683 1532 1414 1957"> <thead> <tr> <th>Année fiscale</th> <th>Dates</th> <th>Type de rencontre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>2 août 21 février</td> <td>Atelier de démarrage du projet 1<sup>ère</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>28 mai 20 février</td> <td>1<sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux 2<sup>ème</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>19 juin 17 juillet</td> <td>2<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux 3<sup>ème</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>31 mars 28 mai</td> <td>4<sup>ème</sup> session du comité de pilotage 3<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>8 avril 2<sup>ème</sup> semaine de mai* (annulé)</td> <td>5<sup>ème</sup> session du comité de pilotage 4<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>mars (prévision) avril (prévision)</td> <td>6<sup>ème</sup> session du comité de pilotage Séminaire de synthèse</td> </tr> </tbody> </table>	Année fiscale	Dates	Type de rencontre	2007	2 août 21 février	Atelier de démarrage du projet 1 <sup>ère</sup> session du comité de pilotage	2008	28 mai 20 février	1 <sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux 2 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage	2009	19 juin 17 juillet	2 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux 3 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage	2010	31 mars 28 mai	4 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage 3 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2011	8 avril 2 <sup>ème</sup> semaine de mai* (annulé)	5 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage 4 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2012	mars (prévision) avril (prévision)	6 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage Séminaire de synthèse
Année fiscale	Dates	Type de rencontre																					
2007	2 août 21 février	Atelier de démarrage du projet 1 <sup>ère</sup> session du comité de pilotage																					
2008	28 mai 20 février	1 <sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux 2 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage																					
2009	19 juin 17 juillet	2 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux 3 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage																					
2010	31 mars 28 mai	4 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage 3 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																					
2011	8 avril 2 <sup>ème</sup> semaine de mai* (annulé)	5 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage 4 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																					
2012	mars (prévision) avril (prévision)	6 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage Séminaire de synthèse																					

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

	<p><b>【IOV2】</b> Un protocole de coopération est passé entre le projet et la Direction Régionale des Cascades.</p> <p><b>【IOV3】</b> Les relations de collaboration sont établies avec les sociétés civiles de la localité.</p>	<p><b>【IOV2】</b> La signature du protocole entre le projet et la DREDD des Cascades était prévue en janvier 2010, mais les deux parties ne sont pas parvenues à signer le protocole jusqu'au jour de l'évaluation finale. En dépit de l'absence du protocole, les relations entre la DREDD et le projet se sont renforcées.</p> <p><b>【IOV3】</b> Les activités en collaboration avec 3 entreprises privées et une association (voir le tableau) sont actuellement en cours.</p> <table border="1" data-bbox="627 504 1471 1303"> <thead> <tr> <th data-bbox="627 504 837 533">Nom d'entreprise</th> <th data-bbox="837 504 1471 533">Type de collaboration</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="627 533 837 808">Phytofla (Banfora)</td> <td data-bbox="837 533 1471 808">Dans le cadre du partenariat avec la société civile, les Laboratoires Phytofla basés à Banfora, reconnus pour leurs expertises dans la valorisation des plantes médicinales, a établi une collaboration avec les GGF. C'est ainsi que Phytofla s'approvisionne en plantes médicinales (N'Dribala) auprès des GGF formés par les Labos en collaboration avec le projet. Certains GGF ont aménagé des jardins de plantes médicinales en répondant aux demandes des Laboratoires, pour être en état de répondre aux commandes des Laboratoires.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="627 808 837 1003">Bomba Techno (Banfora)</td> <td data-bbox="837 808 1471 1003">Un partenariat a été noué avec l'entreprise ayant des expériences dans la valorisation des fruits d'arbres. Le projet a demandé à cette entreprise l'envoi de formateurs pour les formations des GGF. A travers lesquelles, les techniques d'extraction du sirop des fruits d'arbre pour en fabriquer du jus ont été transférées aux GGF. GGF continueront à vendre de manière stable des fruits d'arbre à l'entreprise.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="627 1003 837 1167">S.A. A-Dansé</td> <td data-bbox="837 1003 1471 1167">Le projet fournit du beurre de Karité à l'entreprise japonaise « A-Dansé » partenaire du Centre de formation Rakieta, pour la fabrication du savon du beurre de karité. A l'avenir, A-Dansé pourra acheter directement du beurre de karité, en plus du savon, pour en transformer directement en savon au Japon.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="627 1167 837 1303">Centre de formation Rakieta*</td> <td data-bbox="837 1167 1471 1303">Depuis juillet 2009, des GGF encadrés par le projet fournissent du beurre de Karité à ce Centre de formation. Ce dernier en transforme en savon. Une partie de savons sont exportée au Japon à travers le partenariat entre ce centre et A-Dansé et aussi vendus par le Centre au marché local.</td> </tr> </tbody> </table>	Nom d'entreprise	Type de collaboration	Phytofla (Banfora)	Dans le cadre du partenariat avec la société civile, les Laboratoires Phytofla basés à Banfora, reconnus pour leurs expertises dans la valorisation des plantes médicinales, a établi une collaboration avec les GGF. C'est ainsi que Phytofla s'approvisionne en plantes médicinales (N'Dribala) auprès des GGF formés par les Labos en collaboration avec le projet. Certains GGF ont aménagé des jardins de plantes médicinales en répondant aux demandes des Laboratoires, pour être en état de répondre aux commandes des Laboratoires.	Bomba Techno (Banfora)	Un partenariat a été noué avec l'entreprise ayant des expériences dans la valorisation des fruits d'arbres. Le projet a demandé à cette entreprise l'envoi de formateurs pour les formations des GGF. A travers lesquelles, les techniques d'extraction du sirop des fruits d'arbre pour en fabriquer du jus ont été transférées aux GGF. GGF continueront à vendre de manière stable des fruits d'arbre à l'entreprise.	S.A. A-Dansé	Le projet fournit du beurre de Karité à l'entreprise japonaise « A-Dansé » partenaire du Centre de formation Rakieta, pour la fabrication du savon du beurre de karité. A l'avenir, A-Dansé pourra acheter directement du beurre de karité, en plus du savon, pour en transformer directement en savon au Japon.	Centre de formation Rakieta*	Depuis juillet 2009, des GGF encadrés par le projet fournissent du beurre de Karité à ce Centre de formation. Ce dernier en transforme en savon. Une partie de savons sont exportée au Japon à travers le partenariat entre ce centre et A-Dansé et aussi vendus par le Centre au marché local.
Nom d'entreprise	Type de collaboration											
Phytofla (Banfora)	Dans le cadre du partenariat avec la société civile, les Laboratoires Phytofla basés à Banfora, reconnus pour leurs expertises dans la valorisation des plantes médicinales, a établi une collaboration avec les GGF. C'est ainsi que Phytofla s'approvisionne en plantes médicinales (N'Dribala) auprès des GGF formés par les Labos en collaboration avec le projet. Certains GGF ont aménagé des jardins de plantes médicinales en répondant aux demandes des Laboratoires, pour être en état de répondre aux commandes des Laboratoires.											
Bomba Techno (Banfora)	Un partenariat a été noué avec l'entreprise ayant des expériences dans la valorisation des fruits d'arbres. Le projet a demandé à cette entreprise l'envoi de formateurs pour les formations des GGF. A travers lesquelles, les techniques d'extraction du sirop des fruits d'arbre pour en fabriquer du jus ont été transférées aux GGF. GGF continueront à vendre de manière stable des fruits d'arbre à l'entreprise.											
S.A. A-Dansé	Le projet fournit du beurre de Karité à l'entreprise japonaise « A-Dansé » partenaire du Centre de formation Rakieta, pour la fabrication du savon du beurre de karité. A l'avenir, A-Dansé pourra acheter directement du beurre de karité, en plus du savon, pour en transformer directement en savon au Japon.											
Centre de formation Rakieta*	Depuis juillet 2009, des GGF encadrés par le projet fournissent du beurre de Karité à ce Centre de formation. Ce dernier en transforme en savon. Une partie de savons sont exportée au Japon à travers le partenariat entre ce centre et A-Dansé et aussi vendus par le Centre au marché local.											

Source : Etabli par la mission d'évaluation finale d'après le tableau réalisé par l'équipe du projet

L'avancement des activités du présent projet vérifié lors de la mission d'évaluation finale est décrit dans le tableau suivant.

Tableau 47 : Avancement des activités du présent projet

Items	Sources d'info/méthodes	Résultat au 31/12/2011																																																																																	
1. Avancement des activités																																																																																			
(0) Activités préparatoires	Rapports du projet, Interviews	<p>Les activités préliminaires suivantes ont été exécutées comme préparatifs aux activités liées à chaque résultat attendu.</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="3"><i>A0.1. Faire la revue des études réalisées ainsi que les résultats des projets similaires</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Indicateur »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(1) Les documents et les rapports existants (copie et original) sont collectés et consultés.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Etat d'achèvement des indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(1) La collecte de documents / données requis et leur revue ont été faites</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="3"><i>A0.2. Mettre en place le bureau du Projet au niveau local ainsi que les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution des activités</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(1) Un bureau de projet est mis à la disposition du Projet.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(2) Le personnel d'appui est recruté dans le cadre du Projet au nombre de 5.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(3) Le Projet est doté de matériels roulants, des équipements informatiques et bureautiques nécessaires à la mise en œuvre des activités du Projet.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Etat d'achèvement des indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(4) Le bureau du projet a été installé en juillet 2007 dans l'enceinte de la DREDD à Banfora</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(5) 5 personnes ont été embauchées pour les activités du projet et 7 personnes pour la consolidation des capacités d'organisation et d'exploitation des GGF et le suivi des activités</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(6) Les véhicules, les motos et la bureautique (ordinatrice et autre) ont été mis en place.</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="3"><i>A0.3. Mettre en place un mécanisme de coordination de la mise en œuvre du projet</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(1) Le Coordonnateur National est affecté au Projet par l'arrêté ministériel.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(2) La session du comité de pilotage est tenue 2 fois par an.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Etat d'achèvement des indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(3) Le Coordinateur National a été nommé en juillet 2007. Suite à son décès en décembre 2008, le nouveau CN actuel a été nommé.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(4) La mise en vigueur de l'arrêté instituant le Comité conjoint de coordination (comité de pilotage) a été retardée (février 2008)</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>1<sup>ère</sup> année</td> <td>21 février 2008</td> <td>1<sup>er</sup> Comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2<sup>ème</sup> année</td> <td>20 février 2009</td> <td>2<sup>ème</sup> Comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>17 juillet 2009</td> <td>3<sup>ème</sup> Comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>3<sup>ème</sup> année</td> <td>31 mars 2010</td> <td>4<sup>ème</sup> Comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>4<sup>ème</sup> année</td> <td>8 avril 2011</td> <td>5<sup>ème</sup> Comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>5<sup>ème</sup> année</td> <td>Mars 2012 (prévu)</td> <td>6<sup>ème</sup> Comité de pilotage</td> </tr> </table>	<i>A0.1. Faire la revue des études réalisées ainsi que les résultats des projets similaires</i>			« Indicateur »			(1) Les documents et les rapports existants (copie et original) sont collectés et consultés.			« Etat d'achèvement des indicateurs »			(1) La collecte de documents / données requis et leur revue ont été faites			<i>A0.2. Mettre en place le bureau du Projet au niveau local ainsi que les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution des activités</i>			« Indicateurs »			(1) Un bureau de projet est mis à la disposition du Projet.			(2) Le personnel d'appui est recruté dans le cadre du Projet au nombre de 5.			(3) Le Projet est doté de matériels roulants, des équipements informatiques et bureautiques nécessaires à la mise en œuvre des activités du Projet.			« Etat d'achèvement des indicateurs »			(4) Le bureau du projet a été installé en juillet 2007 dans l'enceinte de la DREDD à Banfora			(5) 5 personnes ont été embauchées pour les activités du projet et 7 personnes pour la consolidation des capacités d'organisation et d'exploitation des GGF et le suivi des activités			(6) Les véhicules, les motos et la bureautique (ordinatrice et autre) ont été mis en place.			<i>A0.3. Mettre en place un mécanisme de coordination de la mise en œuvre du projet</i>			« Indicateurs »			(1) Le Coordonnateur National est affecté au Projet par l'arrêté ministériel.			(2) La session du comité de pilotage est tenue 2 fois par an.			« Etat d'achèvement des indicateurs »			(3) Le Coordinateur National a été nommé en juillet 2007. Suite à son décès en décembre 2008, le nouveau CN actuel a été nommé.			(4) La mise en vigueur de l'arrêté instituant le Comité conjoint de coordination (comité de pilotage) a été retardée (février 2008)			1 <sup>ère</sup> année	21 février 2008	1 <sup>er</sup> Comité de pilotage	2 <sup>ème</sup> année	20 février 2009	2 <sup>ème</sup> Comité de pilotage		17 juillet 2009	3 <sup>ème</sup> Comité de pilotage	3 <sup>ème</sup> année	31 mars 2010	4 <sup>ème</sup> Comité de pilotage	4 <sup>ème</sup> année	8 avril 2011	5 <sup>ème</sup> Comité de pilotage	5 <sup>ème</sup> année	Mars 2012 (prévu)	6 <sup>ème</sup> Comité de pilotage
<i>A0.1. Faire la revue des études réalisées ainsi que les résultats des projets similaires</i>																																																																																			
« Indicateur »																																																																																			
(1) Les documents et les rapports existants (copie et original) sont collectés et consultés.																																																																																			
« Etat d'achèvement des indicateurs »																																																																																			
(1) La collecte de documents / données requis et leur revue ont été faites																																																																																			
<i>A0.2. Mettre en place le bureau du Projet au niveau local ainsi que les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'exécution des activités</i>																																																																																			
« Indicateurs »																																																																																			
(1) Un bureau de projet est mis à la disposition du Projet.																																																																																			
(2) Le personnel d'appui est recruté dans le cadre du Projet au nombre de 5.																																																																																			
(3) Le Projet est doté de matériels roulants, des équipements informatiques et bureautiques nécessaires à la mise en œuvre des activités du Projet.																																																																																			
« Etat d'achèvement des indicateurs »																																																																																			
(4) Le bureau du projet a été installé en juillet 2007 dans l'enceinte de la DREDD à Banfora																																																																																			
(5) 5 personnes ont été embauchées pour les activités du projet et 7 personnes pour la consolidation des capacités d'organisation et d'exploitation des GGF et le suivi des activités																																																																																			
(6) Les véhicules, les motos et la bureautique (ordinatrice et autre) ont été mis en place.																																																																																			
<i>A0.3. Mettre en place un mécanisme de coordination de la mise en œuvre du projet</i>																																																																																			
« Indicateurs »																																																																																			
(1) Le Coordonnateur National est affecté au Projet par l'arrêté ministériel.																																																																																			
(2) La session du comité de pilotage est tenue 2 fois par an.																																																																																			
« Etat d'achèvement des indicateurs »																																																																																			
(3) Le Coordinateur National a été nommé en juillet 2007. Suite à son décès en décembre 2008, le nouveau CN actuel a été nommé.																																																																																			
(4) La mise en vigueur de l'arrêté instituant le Comité conjoint de coordination (comité de pilotage) a été retardée (février 2008)																																																																																			
1 <sup>ère</sup> année	21 février 2008	1 <sup>er</sup> Comité de pilotage																																																																																	
2 <sup>ème</sup> année	20 février 2009	2 <sup>ème</sup> Comité de pilotage																																																																																	
	17 juillet 2009	3 <sup>ème</sup> Comité de pilotage																																																																																	
3 <sup>ème</sup> année	31 mars 2010	4 <sup>ème</sup> Comité de pilotage																																																																																	
4 <sup>ème</sup> année	8 avril 2011	5 <sup>ème</sup> Comité de pilotage																																																																																	
5 <sup>ème</sup> année	Mars 2012 (prévu)	6 <sup>ème</sup> Comité de pilotage																																																																																	
(1) Activités du résultat 1	Rapports du projet, Interviews	<p>La plupart des formations destinées aux agents forestiers centraux et déconcentrés ont été exécutées comme programmées, permettant d'améliorer les capacités des agents y participant.</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="3"><i>A1.1. Evaluer les capacités techniques et organisationnelles actuelles des services forestiers au niveau central et déconcentré en vue de leur renforcement</i></td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(1) Les sessions d'auto-évaluation sont tenues une fois au niveau central et une fois au niveau déconcentré.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(2) Au moins 10 forestiers y participent au niveau central et au niveau déconcentré.</td> </tr> <tr> <td colspan="3">« Etat d'achèvement des indicateurs »</td> </tr> <tr> <td colspan="3">(1) Les sessions d'auto-évaluation ont été tenues comme suit :</td> </tr> </table>	<i>A1.1. Evaluer les capacités techniques et organisationnelles actuelles des services forestiers au niveau central et déconcentré en vue de leur renforcement</i>			« Indicateurs »			(1) Les sessions d'auto-évaluation sont tenues une fois au niveau central et une fois au niveau déconcentré.			(2) Au moins 10 forestiers y participent au niveau central et au niveau déconcentré.			« Etat d'achèvement des indicateurs »			(1) Les sessions d'auto-évaluation ont été tenues comme suit :																																																																	
<i>A1.1. Evaluer les capacités techniques et organisationnelles actuelles des services forestiers au niveau central et déconcentré en vue de leur renforcement</i>																																																																																			
« Indicateurs »																																																																																			
(1) Les sessions d'auto-évaluation sont tenues une fois au niveau central et une fois au niveau déconcentré.																																																																																			
(2) Au moins 10 forestiers y participent au niveau central et au niveau déconcentré.																																																																																			
« Etat d'achèvement des indicateurs »																																																																																			
(1) Les sessions d'auto-évaluation ont été tenues comme suit :																																																																																			

Période	Groupes cibles	Contenu de formation
Août à sept. 2007	Personnel des services forestiers au niveau central et déconcentré	Evaluation des capacités actuelles
Août 2007 (2 jours)	Agents forestiers au niveau central et déconcentré	Autodiagnostic des capacités et animation
Oct. 2007 (1 jour)	Agents forestiers au niveau central	Participation

(3) Au total 42 agents ont participé aux formations destinées aux agents forestiers du niveau central pendant 3 jours (en moyenne 14 agents par jour). Au total 27 du niveau déconcentré (en moyenne 9 par jour).

*A1.2. Réaliser des formations et des ateliers en matière de mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion participative des forêts au profit des services forestiers*

« Indicateurs »

- (1) Les sessions de formation sont tenues 2 fois au niveau central et 2 fois au niveau déconcentré.
- (2) La formation traite au moins 2 thèmes.
- (3) Les forestiers y participent au nombre cumulatif de 20 (10 x 2) au niveau central et de 20 (10 x 2) au niveau déconcentré.

« Etat d'achèvement des indicateurs »

(1) à (2)

Les formations et ateliers en matière de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAG participatif ont été organisés pour les services forestiers comme suit :

Période	Groupe cible et nombre de participants	Contenu de formation
1 <sup>ère</sup> année	Les formations destinées aux agents du niveau central et du déconcentré sont programmées	
Oct. 2008	6 pers. au niveau déconcentré	Formations sur le PAG et la participation
Nov. 2008	12 pers. au niveau central	Formations sur le PAG et la participation
Déc. 2008	3 pers. au niveau déconcentré (1 pers. par SDEDD/DPEDD)	Formation sur l'aménagement du bureau
24 à 25 xx 2010	22 pers., y compris staff du projet, personnel des services forestiers, agents forestiers de toute la province de la Comoé	(1) « Formation sur l'élaboration du PAG » (2) Formation pratique en zonage en parcelles
Avril 2011	44 pers., y compris staff du projet et personnel des services forestiers	Approche ADM (Analyse et développement des marchés)

*A1.3. Réaliser des formations sur les techniques de gestion participative et durable des forêts au profit des agents forestiers*

« Indicateurs »

- (1) Les sessions de formation sont tenues 2 fois au niveau central et 2 fois au niveau déconcentré.
- (2) Les forestiers y participent au nombre cumulatif d'au moins 20 (10 x 2).

« Etat d'achèvement des indicateurs »

(1) à (2)

Les formations en matière de techniques de gestion participative et durable des forêts destinées aux forestiers ont été organisées comme suit :

Période	Groupe cible et nombre de participants	Contenu de formation
Janv. 2008	Au niveau déconcentré, 10 participants par jour, au total 30 pers.	Formation liée aux technique de gestion forestière (changement du rôle des agents forestiers avec la nouvelle politique de gestion participative ; apiculture moderne ; PFNL)
Oct. 2009 à déc. 2011	Destinée aux GGF	Formation sur les techniques de gestion forestière (forestiers assument la fonction de formateur et d'assistant)
Nov. à déc. 2009 (4 jours x 12)	Destinée aux GGF (Forestiers assumant la fonction de formateur et d'assistant)	Formation sur la gestion des feux de brousse (forestiers assument la fonction de formateur et d'assistant)
Mai 2010	Au niveau déconcentré, 14 participants, y compris l'effectif du projet	Formation sur le genre dans le développement

(1) à (2)  
Les occasions de valorisation des connaissances et techniques acquis par des agents forestiers étaient limitées jusqu'à la 2<sup>ème</sup> année Mais à partir de la 3<sup>ème</sup> année, ces agents assumant la fonction de formateur des formations des GGF, cela a permis d'améliorer leur capacité en formation en gestion participative et durable des forêts par formation sur le tas.

*A1.4. Réaliser des formations sur le suivi-évaluation des activités de gestion participative et durable des forêts au profit des agents forestiers*

« Indicateurs »

(1) Les sessions de formation sont tenues 1 fois au niveau central et 1 fois au niveau déconcentré.

(2) Les forestiers y participent au nombre de 10 (10 x 1) au niveau central et 10 (10 x 1) au niveau déconcentré.

« Etat d'achèvement des indicateurs »

(1) Les formations sur le suivi-évaluation des activités de gestion participative et durable des forêts destinées aux forestiers ont été organisées comme suit :

Période	Groupe cible et nombre de participants	Contenu de formation
Mai 2008	12 au niveau déconcentré	Formation en PCM
Juil. 2008	6 au niveau déconcentré	Formation en prise de notes et comptabilité
Nov. 2008	8 au niveau central	Formation en suivi-évaluation
Nov. 2008	9 au niveau déconcentré	Formation en suivi-évaluation

(2) Toutes les formations programmées ont été réalisées, mais sans satisfaire le nombre requis de participants.

*A1.5. Faire le suivi/contrôle périodique par l'équipe des responsables des structures techniques forestières*

« Indicateur »

(1) Le suivi est effectué 1 fois par trimestre, soit 4 fois par an.

« Etat d'achèvement des indicateurs »

(2) Un véhicule utilisable pour le suivi par les agents forestiers locaux a été transféré en juillet 2009 du bureau JICA à la DREDD des Cascades. Il était prévu d'organiser 3 suivis par an par l'équipe de forestiers\* (4 jours de travail sur le terrain) à partir de janvier 2010, mais aucun suivi n'a été réalisé jusqu'à décembre 2011. On signale la difficulté de coordination du calendrier entre le personnel des services centraux et le Directeur régional et le Directeur provincial, pour expliquer cet état de choses. D'après l'interview auprès de la Directrice provinciale, elle-même et ses agents provinciaux rendent visite aux FC au besoin, sans pour autant former une équipe.

\*Composition de l'équipe de forestiers : Directeur régional des Cascades, Directeur provincial de la Comoé, un représentant du Service de l'Aménagement forestier de la DiFor et un représentant de la Direction du suivi écologique et de la statistique.

(2) Activités du résultat 2	Rapports du projet, Interviews	<p>Les formations sur les capacités requises en gestion forestière durable, la capacité organisationnelle et d'exploitation, la capacité de création des activités génératrices du revenu par valorisation des PFNL ont été réalisées à peu près comme prévues en faveur des 27 GGF.</p>									
		<p><i>A2.1. Evaluer les capacités techniques et organisationnelles actuelles des GGF et des UGGF existants</i></p>									
		<p>« Indicateur » (1) La rencontre d'évaluation est effectuée 1 fois par village, soit au total 24 fois.</p>									
		<p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p>									
		<p>(1) La situation actuelle des GGF existants (9 villages, 13 GGF), des villages sans GGF (15 villages, 15 GGF) et des UGGF (2 FC, 2 UGGF) a été étudiée et évaluée. 9 villages ont leur GGF et 15 sans GGF. Une enquête sommaire a été faite auprès des personnages clés villageois du Comité villageois de gestion des terroirs ou des responsables des CDV pour évaluation. La période de l'enquête coïncidant avec la saison de pluies, certaines difficultés pour cerner une partie de villages cibles.</p>									
		<p><i>A2.2. Renforcer les capacités organisationnelles des GGF et des UGGF existants dans les villages concernés par le Projet</i></p>									
		<p>« Indicateurs » (1) Les sessions de formation sont tenues 2 fois. (2) Les membres de bureau sont renouvelés dans 13 GGF existants. (3) La formation est effectuée avec les thèmes de « prise en note et gestion comptable » et « planification ».</p>									
		<p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p>									
		<p>(1) / (3)</p>									
		<p>Formation en prise de notes et comptabilité, destinée aux membres de l'exécutif</p>									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Durée</th> <th>Groupes cibles, nombre de participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Juin 2008</td> <td>2 jours / GGF</td> <td>10 GGF, dont 1 nouveau ; au total 30 pers.</td> </tr> <tr> <td>Oct. 2008</td> <td>2 jours / GGF</td> <td>17 GGF, dont 13 nouveaux ; au total 69 pers.</td> </tr> </tbody> </table>	Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants	Juin 2008	2 jours / GGF	10 GGF, dont 1 nouveau ; au total 30 pers.	Oct. 2008	2 jours / GGF	17 GGF, dont 13 nouveaux ; au total 69 pers.
Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants									
Juin 2008	2 jours / GGF	10 GGF, dont 1 nouveau ; au total 30 pers.									
Oct. 2008	2 jours / GGF	17 GGF, dont 13 nouveaux ; au total 69 pers.									
		<p>Formation en prise de notes et comptabilité, destinée aux membres de GGF</p>									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Durée</th> <th>Groupes cibles, nombre de participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mai 2009</td> <td>2 jours / GGF</td> <td>21 GGF ; au total 617 pers.</td> </tr> <tr> <td>Fév. à mars 2010</td> <td>2 jours / GGF</td> <td>6 GGF restants ; recyclage pour 27 GGF ; au total 565 pers.</td> </tr> </tbody> </table>	Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants	Mai 2009	2 jours / GGF	21 GGF ; au total 617 pers.	Fév. à mars 2010	2 jours / GGF	6 GGF restants ; recyclage pour 27 GGF ; au total 565 pers.
Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants									
Mai 2009	2 jours / GGF	21 GGF ; au total 617 pers.									
Fév. à mars 2010	2 jours / GGF	6 GGF restants ; recyclage pour 27 GGF ; au total 565 pers.									
		<p>Formation en planification</p>									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Durée</th> <th>Groupes cibles, nombre de participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars à juin 2009</td> <td>1 jour / GGF</td> <td>21 GGF ; au total 319 pers.</td> </tr> <tr> <td>Mars à avril 2010</td> <td>1 jours / GGF</td> <td>6 GGF restant ; au total 185 pers.</td> </tr> </tbody> </table>	Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants	Mars à juin 2009	1 jour / GGF	21 GGF ; au total 319 pers.	Mars à avril 2010	1 jours / GGF	6 GGF restant ; au total 185 pers.
Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants									
Mars à juin 2009	1 jour / GGF	21 GGF ; au total 319 pers.									
Mars à avril 2010	1 jours / GGF	6 GGF restant ; au total 185 pers.									
		<p>Formation en gestion des revenus</p>									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Durée</th> <th>Groupes cibles, nombre de participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avril à mai 2009</td> <td>Demi-journée / GGF</td> <td>21 GGF ; au total 308 pers.</td> </tr> <tr> <td>Févr. 2010</td> <td>1 jour / GGF</td> <td>6 GGF restant ; au total 285 pers.</td> </tr> </tbody> </table>	Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants	Avril à mai 2009	Demi-journée / GGF	21 GGF ; au total 308 pers.	Févr. 2010	1 jour / GGF	6 GGF restant ; au total 285 pers.
Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants									
Avril à mai 2009	Demi-journée / GGF	21 GGF ; au total 308 pers.									
Févr. 2010	1 jour / GGF	6 GGF restant ; au total 285 pers.									
		<p>Formation en suivi-évaluation</p>									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Durée</th> <th>Groupes cibles, nombre de participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avril à juin 2010</td> <td>1 jour / GGF</td> <td>21 GGF ; au total 257 pers.</td> </tr> <tr> <td>Fév. à mars 2011</td> <td>1 jour / GGF</td> <td>6 GGF restant ; au total 134 pers.</td> </tr> </tbody> </table>	Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants	Avril à juin 2010	1 jour / GGF	21 GGF ; au total 257 pers.	Fév. à mars 2011	1 jour / GGF	6 GGF restant ; au total 134 pers.
Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants									
Avril à juin 2010	1 jour / GGF	21 GGF ; au total 257 pers.									
Fév. à mars 2011	1 jour / GGF	6 GGF restant ; au total 134 pers.									
		<p>(2) Renouvellement de l'exécutif des 13 GGF</p>									
		<p>Au cours de la deuxième période de la 2<sup>ème</sup> année, l'exécutif des 13 GGF a été renouvelé par élection directe.</p>									
		<p><i>A2.3. Promouvoir la création de nouveaux GGF et UGGF dans les villages riverains des 4 FC</i></p>									
		<p>« Indicateur » (1) 14 GGF et 2 UGGF respectivement pour la FC de Gouandougou et celle de Kongouko sont nouvellement créés.</p>									
		<p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p>									
		<p>(2) Auprès des 14 villages n'ayant pas de GGF, 3 ateliers de sensibilisation ont été réalisés</p>									

pour la création de GGF, permettant la création des GGF, l'élection de l'exécutif, l'appui aux élections générales. Ainsi 14 nouveaux GGF ont été approuvés avant le 31/01/2009. Au cours de la deuxième période de la 2<sup>ème</sup> année, l'appui à l'ouverture du compte bancaire des nouveaux GGF. Il était prévu de créer 15 GGF dans 15 villages. Auprès de l'un de ces villages (1 GGF), le problème de mise en culture à l'intérieur de la FC n'étant pas résolu, la création du GGF n'y est pas envisagée. Au cours de la 3<sup>ème</sup> année, UGGF des FC Kongouko et Gouandougou ont été créés et enregistrés officiellement en 4<sup>ème</sup> année.

*A2.4. Réaliser des formations sur les techniques de gestion forestière (pépinière, plantation, gestion des feux, exploitation du bois de chauffe, bois d'œuvre, carbonisation, PFNL, etc.) au profit des GGF et des UGGF*

« Indicateurs »

- (1) Les sessions de formation avec 8 thèmes différents sont tenues au moins 1 fois pour 1 GGF, soit au total 216 (8 x 27).
- (2) Au moins 10 membres de GGF y participent pour une session, soit au total 2 160 (10 x 216)

« Etat d'achèvement des indicateurs »

#### 1. Apiculture moderne

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Jan. à févr. 2008	3 jours / GGF	5 GGF ; au total 140 pers.
Jan. à févr. 2009	3 jours / GGF	8 GGF ; au total 198 pers.
Mars 2010	1 jour / GGF	13 GGF ayant reçu la formation ; au total 107 pers. (recyclage)
Du 11 au 16 avril 2010	1 jour / GGF	3 GGF 40 pers., 6 agents ayant reçu la formation (tour de formation de Fada-Ngourma)
Mars 2012 (prévision)	1 jour / GGF	13 GGF (recyclage)

#### 2. Production des plants et techniques de reboisement

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Juillet 2008	2 jours / GGF	9 GGF existants ; au total 96 pers. (recyclage)
Fév. à juil. 2009	5 jours / GGF 2 jours / GGF	8 GGF ; au total 235 pers. (plants) 8 GGF ; au total 140 pers. (reboisement)
Févr. 2010	5 jours / GGF 2 jours / GGF	9 GGF ; au total 316 pers. (plants) 9 GGF ; au total 200 pers. (reboisement)
2010 à 2011	1 jour x 4 / GGF	27 GGF (exécution du recyclage d'un jour auprès de chaque GGF par formateur itinérant pour chaque thème, 4 fois par an)

#### 3. Technique d'amélioration de la qualité du beurre de karité

Période	Contenu	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Oct. à nov. 2008	Techniques d'extraction	5 jours / GGF	6 GGF ; au total 1 239 pers.
Juin 2009	Récolte et conservation	3 jours / GGF	12 GGF ; au total 541 pers.
Oct. à nov. 2009	Techniques d'extraction	5 jours / GGF	6 GGF ; au total 1 042 pers.
Juin 2010	Récolte et conservation	2 jours / GGF	6 GGF ; au total 539 pers.
Nov. 2010	Techniques d'extraction	5 jours / GGF	6 GGF ; au total 1 309 pers.
Juin 2011	Récolte et conservation	2 jours / GGF	5 GGF ; au total 253 pers.
Nov. à déc. 2011	Technique d'extraction	4 jours / GGF	5 GGF ; au total 480 pers.

## 4. Technique de valorisation des plantes médicinales

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Nov. 2008	1 jour / GGF	8 GGF ; au total 44 pers.
Déc. 2009	1 jour / GGF	10 GGF ; au total 331 pers.
Févr. 2011	1 jour / GGF	9 GGF ; au total 218 pers.
Jan. à fév. 2012	1 jour / GGF	27 GGF (recyclage)

## 5. Techniques de carbonisation

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Nov. à déc. 2008	6 jours / GGF	10 GGF ; au total 260 pers.
Févr. 2010	1 jour / GGF	10 GGF ; au total 76 pers.
Fév. 2011	1 jour / GGF	10 GGF ; au total 118 pers.
Fév. 2012	6 jours / GGF	2 GGF

## 6. Techniques de gestion de feux de brousse

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Nov. à déc. 2008	4 jours / GGF	4 GGF ; au total 386 pers.
Nov. à déc. 2008	4 jours / GGF	12 GGF ; au total 1 430 pers.
Nov. à déc. 2010	4 jours / GGF	11 GGF ; au total 638 pers.

## 7. Techniques de gestion de pâturage

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Mai 2009	2 jours / GGF	8 GGF FC Toumousséni ; au total 247 pers.
Juil. 2010	2 jours / GGF	7 GGF FC Bounouna et Gouandougou ; au total 130 pers.
Juin 2011	2 jours / GGF	9 GGF FC Kongouko ; reporté à cause de l'évacuation des experts japonais
Déc. 2011	2 jours / GGF	Exécution de la formation reportée

## 8. Techniques de la coupe

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Nov. à déc. 2009	4 jours / GGF	8 GGF ; au total 472 pers.
Janv. 2011	3 jours / GGF	GGF FC Gouandougou, 7GGF ; au total 962 pers.
Janv. 2012	3 jours / GGF	GGF FC Gouandougou

## 9. Amélioration de la qualité du Soumbala

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Oct. à nov. 2009	7 jours / GGF	7 GGF

## 10. Valorisation des graines du Saba

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Juin 2010	1 jour / GGF	8 GGF ; au total 267 pers.
Juil. 2011	1 jour / GGF	8 GGF ; au total 152 pers. (recyclage)

Les séances de formation ont été réalisées en dehors des thèmes prévus. Après les formations, GGF poursuivent leurs activités de leur propre initiative, ce qui témoigne d'une amélioration des capacités de gestion forestière des GGF.

*A2.5 Réaliser des formations sur les techniques de négociation et de vente des produits forestiers au profit des GGF et des UGGF*

« Indicateurs »

- (1) Les sessions de formation sont tenues 1 fois par GGF, soit au total 27 fois.
- (2) Les membres de GGF y participent au nombre d'au moins 10 par GGF, soit au total 270 (10 x 27).

« Etat d'achèvement des indicateurs »

(1) à (2)

Les formations en matière de négociation et de techniques de vente des produits forestiers destinées aux GGF/UGGF ont été organisées comme suit :

Période	Durée	Groupes cibles, nombre de participants
Avr. à juin 2009	Demi-journée / GGF	21 GGF ; au total 308 pers.
Fév. 2011	Demi-journée / GGF	8 GGF ; au total 285 pers.



		<p><i>A2.6. Réaliser les formations sur le suivi-évaluation des activités des GGF et des UGGF</i></p> <p>« Indicateurs »</p> <p>(1) Les sessions de formation sont tenues 1 fois par GGF, soit au total 27 fois.</p> <p>(2) Les membres de GGF y participent au nombre d'au moins 10 par GGF, soit au total 270 (10 x 27).</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) à (2)</p> <p>Au total 7 moniteurs ont été embauchés pour la consolidation des capacités d'organisation et d'exploitation des GGF, le suivi des activités et la communication avec le projet. L'embauche des moniteurs était prévue initialement pour une durée permettant de consolider les capacités aux membres de l'exécutif des GGF, mais ce qui a été rectifié comme jusqu'à la fin du projet.</p> <table border="1" data-bbox="507 577 1425 667"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Groupes cibles, nombre de participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avr. à juin 2010</td> <td>21 GGF</td> </tr> <tr> <td>Fév. à mars 2011</td> <td>6 GGF ; au total 391 pers. pour 2 séances</td> </tr> </tbody> </table> <p>7 agents de suivi ont été embauchés pour consolider la capacité organisationnelle des GGF, assurer le suivi des activités et la liaison avec le projet. L'utilisation des agents du suivi était initialement prévue jusqu'à la consolidation de la capacité auprès des membres exécutifs des GGF, mais prolongée jusqu'à la fin du projet.</p>	Période	Groupes cibles, nombre de participants	Avr. à juin 2010	21 GGF	Fév. à mars 2011	6 GGF ; au total 391 pers. pour 2 séances
Période	Groupes cibles, nombre de participants							
Avr. à juin 2010	21 GGF							
Fév. à mars 2011	6 GGF ; au total 391 pers. pour 2 séances							
(3) Activités du résultat 3	Rapports du projet, Interviews	<p>Les activités ont été menées comme programmé dans PO, de manière à assister à l'apparition des GGF qui se chargent de la production et de la vente des produits forestiers ligneux, tels que charbon, ou de la production et de la vente des PFNL, tels que du miel, des produits des plantes médicinales, du beurre de karité, etc., aboutissant à la création des revenus.</p> <p><i>A3.1. Evaluer les besoins en infrastructures et équipements socio-économiques prioritaires de la population locale et analyser leur faisabilité</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Une liste des besoins identifiés est établie avec la mention de faisabilité.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(2) Après avoir effectué une étude sommaire des besoins au cours de la 1<sup>ère</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, on a reconnu l'importance primordiale des points d'eau aux différentes activités. Au cours de la 2<sup>ème</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, une étude sur l'aménagement des points d'eau a été réalisée, pour soumettre à l'étude les possibilités de réalisation et l'ordre de priorité des villages susceptibles d'accueillir des installations. Au cours de la 3<sup>ème</sup> année, Les forages ont été réalisés dans les villages de Djanga, de Wenga et de Tonga.</p> <p><i>A3.2. Planifier et réaliser des activités visant la valorisation des ressources ligneuses et non ligneuses par la population locale</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Au moins 6 types d'activité 3 sont sélectionnées parmi celles énumérées par les membres de GGF et ces activités sont planifiées et mises en œuvre.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(2) Au cours de la 1<sup>ère</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, une étude sommaire a été réalisée sur les activités d'amélioration des revenus de ménage souhaitées par 27 GGF, pour confirmer les besoins de chaque GGF. Les activités exécutées sont au nombre de sept (7), activités suivantes :</p> <p>Exploitation du bois de chauffe ; production des charbons ; amélioration de la qualité du beurre de Karité ; valorisation des plantes médicinales, apiculture moderne ; amélioration de la qualité du Soubala ; sirop du Saba ;</p> <p><i>A3.3. Planifier et réaliser des activités visant la satisfaction des besoins en infrastructures socio-économiques prioritaires retenus au profit de la population locale</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Au moins 1 type d'infrastructures est sélectionné parmi ceux énumérés par les membres de GGF et l'aménagement de ce type d'infrastructure est planifié et réalisé.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(2) Sur la base des résultats de l'étude sur l'aménagement des points d'eau réalisée au cours de la 2<sup>ème</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, sept (7) villages candidats ont été sélectionnés après l'examen de la mise en place de forages contribuant à la production des plants par GGF. Parmi ces sept villages, auprès des trois (3) villages prioritaires l'aménagement de points d'eau a été décidé. Au cours de la 2<sup>ème</sup> partie de la 2<sup>ème</sup> année, le château d'eau a été construit à titre d'expérimentation dans deux (2) villages (GGF e Soubaka, GGF de</p>						

		Dandougou). Au cours de la 3 <sup>ème</sup> année, les forages ont été réalisés dans trois (3) villages de Djanga, de Wenga et de Tonga. Au cours des 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années, les magasins ont été construits pour abriter des équipements investis au niveau des 27 GGF.
(4) Activités du résultat 4	Rapports du projet, Interviews	<p><i>A4.1. Elaborer le PAG de chaque FC</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Un PAG est élaboré pour chaque FC ciblée, soit au total quatre (4).</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(2) Une étude supplémentaire des ressources forestières et faunistiques (collecte d'informations sur les 4 FC, zones de production des produits forestiers, étude sur exploitants potentiels) a été réalisée au cours de la deuxième période de la 2<sup>ème</sup> année, pour la collecte de données de base nécessaires à l'élaboration des PAG. Une étude sur les possibilités de mise en valeur des PFNL, ainsi qu'une étude sur le marché de bois à Banfora ont été conduites au cours de la 2<sup>ème</sup> période de la 2<sup>ème</sup> année. Il était prévu initialement que l'élaboration des PAG serait faite par l'organisme homologue et que la partie japonaise apporte un appui nécessaire pour le développement. Mais, tenant compte de la situation actuelle et des capacités de l'organisme homologue, pour ce qui concerne des PAG à élaborer pour 4 FC, on pouvait craindre que l'appui de la partie japonaise ne suffise pas à permettre l'élaboration des PAG. D'ailleurs, afin de faire refléter les concepts de la partie japonaise sur les PAG, on a décidé que l'élaboration des PAG serait faite conjointement par les experts japonais et homologues. L'élaboration des ébauches des PAG a été entamée à partir de la 3<sup>ème</sup> année, les ébauches version 4 ont été achevées en décembre 2011.</p> <p><i>A4.2. Démarrer les activités de gestion forestière conformément aux prescriptions des PAG élaborés</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) L'élaboration de PAG commence en octobre 2009 et les activités concrètes suivant le PAG sont démarrées en octobre 2010.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) Précédant l'élaboration officielle des PAG, les expérimentations ont été entamées au cours de la 2<sup>ème</sup> période de la 2<sup>ème</sup> année (production des plants ; techniques de reboisement ; gestion de feux de brousse ; techniques de gestion de pâturage ; techniques de carbonisation ; production du bois de chauffe ; amélioration de la qualité du beurre de karité ; amélioration de la qualité du Soumbala ; apiculture moderne ; valorisation des fruits du Saba). Les activités de gestion forestière, incluant les activités économiques, ont été partiellement entamées à partir d'octobre 2009, en précédant l'élaboration des PAG, pour être exécutées pleinement à partir d'octobre.</p> <p><i>A4.3. Elaborer un guide méthodologique d'aménagement des forêts dans la zone sud-soudanienne du pays</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Un guide méthodologique d'aménagement des forêts dans la zone sud-soudanienne est élaboré.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) Le projet du guide a été élaboré au cours de la 3<sup>ème</sup> année (octobre 2009 à août 2010). Il était prévu de procéder à un brassage de ce projet avec la partie burkinabè, ce qui a été reporté à cause de l'évacuation temporaire des experts japonais. L'ébauche en japonais et en français a été achevée au cours de la 5<sup>ème</sup> année.</p> <p><i>A4.4. Etablir des guides pratiques appropriés pour la population locale en matière de gestion forestière participative</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Les manuels pratiques pour 8 thèmes différents sont élaborés.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) Pour le manuel d'amélioration des capacités organisationnelle, le projet a été élaboré au cours de la 3<sup>ème</sup> année (octobre 2009 à août 2010). Le contrôle du CN a été fait au cours de la 4<sup>ème</sup> année (considéré comme version finale). On a décidé la préparation de 5 types de manuels pratiques de gestion participative et durable des forêts destinés aux populations locales. Parmi les thèmes prévus au début du projet, il existait déjà des manuels concernant la carbonisation et techniques de coupe, il a décidé de ne pas établir des manuels sur ces thèmes à travers discussions entre les deux parties.</p>

(5) Activités du résultat 5	Rapports du projet, Interviews	<p>La plupart des activités ont été réalisées à peu près comme programmées par PO, et par la mise en œuvre des séminaires des acteurs locaux et des comités de pilotage, le projet a commencé à être mieux connu parmi les parties concernées locales.</p> <p><i>A5.1. Organiser des séminaires pour présenter le Projet aux autorités locales et aux services déconcentrés</i></p> <p>« Indicateurs »</p> <p>(1) Un séminaire des acteurs locaux est organisé par an, au total cinq (5) fois</p> <p>(2) Au moins 80 personnes participent aux séminaires des acteurs locaux</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) à (2)</p> <table border="1" data-bbox="507 526 1422 786"> <thead> <tr> <th>Année fiscale</th> <th>Date</th> <th>Nombre de participants</th> <th>Nom de séminaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>2 août</td> <td></td> <td>Atelier de démarrage du projet</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>28 mai</td> <td>91 pers.</td> <td>1<sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>19 juin</td> <td>123 pers.</td> <td>2<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>28 mai</td> <td>148 pers.</td> <td>3<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>2<sup>ème</sup> semaine de mai (suspendu)</td> <td></td> <td>4<sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>Avril (prévu)</td> <td></td> <td>Séminaire de synthèse</td> </tr> </tbody> </table> <p>Malgré la disparité quant à la période de la tenue, le séminaire des acteurs locaux est organisé une fois tous les ans, avec une participation de plus de 80 personnes. Cependant, le nombre de participants pour l'année 2007 n'est pas connu.</p> <p><i>A5.2. Réaliser des échanges et diffuser des informations sur le Projet à travers des rencontres techniques, des rapports d'activités et des différents canaux d'information</i></p> <p>« Indicateurs »</p> <p>(1) La session du comité de pilotage est tenue 2 fois par an, soit au total 10 fois durant le Projet.</p> <p>(2) Au moins 29 rapports d'activités de différents types sont préparés.</p> <p>(3) La lettre d'information du projet est publiée 12 fois.</p> <p>(4) Le voyage d'étude est organisé trois (3) fois.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) Les Sessions du comité de pilotage ont été organisées comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="507 1200 1422 1431"> <thead> <tr> <th>Année fiscale</th> <th>Date</th> <th>Nom de séminaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>21 février</td> <td>1<sup>ère</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>20 février</td> <td>2<sup>ème</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>17 juillet</td> <td>3<sup>e</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>31 mars</td> <td>4<sup>e</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>8 avril</td> <td>5<sup>e</sup> session du comité de pilotage</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>(2) Tous les rapports ont été présentés à la Direction des Forêts (DiFor)</p> <table border="1" data-bbox="507 1487 1422 1778"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Nom de rapport</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars 2008</td> <td>Document de démarrage</td> </tr> <tr> <td>Mars 2008</td> <td>Rapport de fin des opérations pour l'année 2007 (1<sup>ère</sup> année)</td> </tr> <tr> <td>Août 2008</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année 1</td> </tr> <tr> <td>Février 2009</td> <td>Rapport d'avancement des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année 2</td> </tr> <tr> <td>Août 2009</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 2<sup>ème</sup> année 2</td> </tr> <tr> <td>Mars 2010</td> <td>Rapport d'avancement du projet pour la 3<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td>Août 2010</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 3<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td>Mars 2011</td> <td>Rapport d'avancement du projet pour la 4<sup>ème</sup> année</td> </tr> <tr> <td>Août 2011</td> <td>Rapport de fin des opérations pour la 4<sup>ème</sup> année</td> </tr> </tbody> </table> <p>(3) Pour ce qui concerne les lettres d'information, numéro 12 a été publié. On prévoit encore deux publications avant la fin du projet</p> <p>(4) Deux (2) voyages d'étude ont été réalisés : un à Fada N'grouma pour l'apiculture moderne, un autre au PAGREN pour amélioration de la capacité organisationnelle des UGGF. 3<sup>ème</sup> voyage d'étude sera fait avant la fin du projet.</p>	Année fiscale	Date	Nombre de participants	Nom de séminaire	2007	2 août		Atelier de démarrage du projet	2008	28 mai	91 pers.	1 <sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux	2009	19 juin	123 pers.	2 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2010	28 mai	148 pers.	3 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2011	2 <sup>ème</sup> semaine de mai (suspendu)		4 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux	2012	Avril (prévu)		Séminaire de synthèse	Année fiscale	Date	Nom de séminaire	2007	21 février	1 <sup>ère</sup> session du comité de pilotage	2008	20 février	2 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage	2009	17 juillet	3 <sup>e</sup> session du comité de pilotage	2010	31 mars	4 <sup>e</sup> session du comité de pilotage	2011	8 avril	5 <sup>e</sup> session du comité de pilotage	2012			Période	Nom de rapport	Mars 2008	Document de démarrage	Mars 2008	Rapport de fin des opérations pour l'année 2007 (1 <sup>ère</sup> année)	Août 2008	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 1	Février 2009	Rapport d'avancement des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2	Août 2009	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2	Mars 2010	Rapport d'avancement du projet pour la 3 <sup>ème</sup> année	Août 2010	Rapport de fin des opérations pour la 3 <sup>ème</sup> année	Mars 2011	Rapport d'avancement du projet pour la 4 <sup>ème</sup> année	Août 2011	Rapport de fin des opérations pour la 4 <sup>ème</sup> année
Année fiscale	Date	Nombre de participants	Nom de séminaire																																																																				
2007	2 août		Atelier de démarrage du projet																																																																				
2008	28 mai	91 pers.	1 <sup>er</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2009	19 juin	123 pers.	2 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2010	28 mai	148 pers.	3 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2011	2 <sup>ème</sup> semaine de mai (suspendu)		4 <sup>ème</sup> séminaire des acteurs locaux																																																																				
2012	Avril (prévu)		Séminaire de synthèse																																																																				
Année fiscale	Date	Nom de séminaire																																																																					
2007	21 février	1 <sup>ère</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2008	20 février	2 <sup>ème</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2009	17 juillet	3 <sup>e</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2010	31 mars	4 <sup>e</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2011	8 avril	5 <sup>e</sup> session du comité de pilotage																																																																					
2012																																																																							
Période	Nom de rapport																																																																						
Mars 2008	Document de démarrage																																																																						
Mars 2008	Rapport de fin des opérations pour l'année 2007 (1 <sup>ère</sup> année)																																																																						
Août 2008	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 1																																																																						
Février 2009	Rapport d'avancement des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2																																																																						
Août 2009	Rapport de fin des opérations pour la 2 <sup>ème</sup> année 2																																																																						
Mars 2010	Rapport d'avancement du projet pour la 3 <sup>ème</sup> année																																																																						
Août 2010	Rapport de fin des opérations pour la 3 <sup>ème</sup> année																																																																						
Mars 2011	Rapport d'avancement du projet pour la 4 <sup>ème</sup> année																																																																						
Août 2011	Rapport de fin des opérations pour la 4 <sup>ème</sup> année																																																																						

		<p><i>A5.3. Appuyer le service forestier pour la supervision des activités forestières programmées dans les Plans de Développement (PCD) des communes concernées</i></p> <p>« Indicateur »</p> <p>(1) Les forestiers concernés effectuent au moins 1 fois par trimestre, soit 4 fois par an une supervision des activités du secteur forestier incluse dans le Plan de Développement Communal.</p> <p>« Etat d'achèvement des indicateurs »</p> <p>(1) L'activité a été réalisée au cours de la 3<sup>ème</sup> année, mais interrompue pour la 4<sup>ème</sup> année à cause de l'évacuation momentanée des experts japonais. L'activité sera de nouveau réalisée au cours de la 5<sup>ème</sup> année.</p>
--	--	--

## 5.2 Résultats obtenus par année

Les résultats obtenus de chaque activité sont décrits à "4. Mise en œuvre des opérations par année". Dans le présent article sont décrits, par année, les résultats et l'impact des activités autres que lesdites opérations.

### 5.2.1 1ère année (du juin 2007 en mars 2008)

#### (1) Constitution de la base du présent Projet

La base pour la mise en œuvre du Projet a été constituée. Le résultat des 3 éléments constitutifs (établissement du document de base du Projet, aménagement organisationnel de l'équipe du Projet et aménagement du mécanisme de concertation) est indiqué ci-dessous.

#### 1) Etablissement du document de base du projet

Le document de version unifiée du "rapport de démarrage" établi par l'équipe d'experts japonais, et du "document du Projet" établi par l'organisme homologue burkinabè a été remis et approuvé lors du comité de pilotage. Pour l'avenir ce document constitue, avec R/D (Procès-Verbal des Discussions) et M/M (Entente de Coopération), le document de base du projet.

#### 2) Aménagement organisationnel de l'équipe de projet

Au mois de juillet 2007, deux membres de l'équipe d'experts japonais sont entrés en fonction et le coordinateur national dès la fin juillet 2007. Les premiers effectifs de l'équipe du Projet ont commencé à travailler au début septembre 2007. On a effectué les travaux d'aménagement du bureau dans la direction régionale des Cascades mis à notre disposition, l'approvisionnement, le transport et l'installation des équipements de bureau, pour le rendre fonctionnel.

#### 3) Aménagement du mécanisme de concertation

Pour le mécanisme de concertation, une réunion hebdomadaire a commencé pour promouvoir le partage des informations au sein de l'équipe du Projet. Par ailleurs, pour entreprendre le partage des informations entre l'équipe du Projet, les effectifs de la direction régionale des Cascades et ceux de la direction provinciale de la Comoé, il a été décidé que l'équipe du projet participe à la réunion hebdomadaire organisée dès novembre 2007 par la direction régionale. Mais la réunion hebdomadaire organisée par la direction régionale n'avait été, quelques temps après, plus organisée. Pour maintenir l'échange régulier des vues, il a été décidé de tenir, au besoin, une rencontre.

**(2) Atelier de démarrage du Projet**

« La tenue du séminaire des acteurs locaux » avait été prévue initialement. Mais comme la partie homologue, notamment le directeur des forêts a proposé « l'organisation d'un atelier de lancement en présence notamment du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie pour annoncer le démarrage du Projet », il a été décidé d'ouvrir cet atelier. Cet atelier a été présenté à la télévision et dans les journaux. Le lancement du présent Projet a été largement annoncé ce qui a permis qu'il soit mieux reconnu en particulier dans les zones concernées par le Projet.

**(3) Etablissement du programme de la formation destinée aux membres GGF/UGGF (confiée localement)**

La formation destinée aux membres GGF/UGGF sur le thème de la technique de gestion forestière et le renforcement des capacités de gestion organisationnelle à diriger directement avait été initialement prévue. Indépendamment de cette formation, "une campagne de vulgarisation" relative à la gestion forestière et l'utilisation des produits forestiers avait été prévue auprès des populations locales.

Mais, une série des concertations tenues avec l'organisme homologue nous a fait savoir que la gestion forestière à mener conformément au PAF (dont l'élaboration est prévue) permet seulement aux membres GGF les activités dans la forêt classée. Concernant le renforcement de la technique et des capacités nécessaires pour les activités dans la forêt classée, il avait été donc décidé d'organiser, en priorité, la formation destinée aux membres GGF/UGGF. "Une campagne de vulgarisation" relative à l'utilisation des produits forestiers auprès des populations locales a été classée comme une activité à entreprendre dans l'avenir. D'organiser directement la formation et de confier la formation à une entité locale peuvent être interprétés par une phrase que "la formation en matière de renforcement des capacités organisationnelles est à organiser directement, alors que la formation en technique de gestion forestière est à confier localement".

**5.2.2 2ème année-1 (d'avril en août 2008)****(1) Explication du changement en contrat pluriannuel aux organismes homologues burkinabè et renforcement du système de coopération**

Selon la division annuelle antécédente, l'absence d'experts japonais pendant 2 mois environ (mars et avril) a empêché l'exécution du budget japonais et il a été presque impossible de mener les activités effectives de l'équipe du projet. Cependant ladite période (qui est morte-saison agricole) étant particulièrement importante pour promouvoir les activités au niveau des villageois, il a été demandé de chercher à améliorer ce point même par le comité de pilotage. C'est suite à cette demande qu'on a effectué la modification de la division annuelle, ce qui a été hautement appréciée par la partie burkinabè. La partie burkinabè avait demandé aux experts japonais leur présence toute l'année. Si cela n'était pas possible, elle avait demandé le transfert du budget japonais à l'organisme burkinabè pendant l'absence des experts japonais. A cette demande, l'équipe d'experts japonais lui a expliqué, de nouveau, que compte tenu du système, cela n'est pas possible.

**(2) Mise en œuvre du séminaire des acteurs locaux**

Pour le 1er séminaire des acteurs locaux, le principe a été, dès le début, qu'il soit organisé à l'initiative des organismes de niveau déconcentré. Suivant ce principe, les préparatifs du séminaire ont été faits. Citons notamment que la liste des participants déterminée, grâce à l'initiative de la direction régionale et de la direction provinciale, correspondait au mieux aux circonstances actuelles du niveau déconcentré.

Quant à la séance de présentation, initialement, il avait été prévu seulement la présentation par le coordinateur national de projet, cependant devant les progrès des activités GGF, on a ajouté au dernier moment une présentation par le représentant du GGF Bounouna qui a fait volontairement, après avoir suivi la formation en apiculture, la récolte du miel et la production des produits de miel. La présentation

des activités faite par l'acteur lui-même en langue Dioula avec les produits de miel exposés dans la salle a eu un impact extrêmement impressionnant auprès des participants. Car le contenu présenté est basé sur une expérience vécue, bien concrète et facile à comprendre. Pour le côté présentateur, faire une présentation devant près de 100 personnes est une tension mais aussi une fierté où il peut s'apercevoir que son existence est reconnue. Dans le GGF de Bounouna, une volontaire de la coopération internationale japonaise a mené, même avant le lancement du présent Projet, des activités de développement rural.

Elle a apporté son soutien scrupuleux aux activités du GGF en aidant, même après la formation, les membres de ses conseils. Ses efforts ont donc largement contribué au développement de ce GGF.

### (3) Appui à la mise en œuvre des études complémentaires des ressources forestières et fauniques

Concernant les études complémentaires des ressources forestières et fauniques, il a été précisé, dès le début, que l'expert japonais a pour tâche de soutenir l'exécution de ces études par l'organisme homologue burkinabè. Le financement étant assuré par l'introduction du budget japonais, on a soutenu principalement la gestion financière notamment l'approvisionnement en matériel nécessaire, le paiement des frais de transport et la régularisation comptable.

Les présentes études sont d'envergure plus ou moins importante avec 518 placettes au total pour 4 forêts classées, 503 (effectifs x jours) mobilisés au total (y compris formateurs, enquêteurs, superviseurs, chauffeurs). De telles études nécessitent, en général, des préparatifs bien minutieux notamment l'établissement d'un calendrier global au stade préliminaire et du programme de mobilisation du personnel et du moyen de transport et l'approvisionnement des équipements d'étude. Cependant, les préparatifs pour le présent cas n'ont pas été suffisants. Il a été donc nécessaire, au stade des préparatifs, que l'équipe d'experts japonais apporte son soutien.

Lorsque les travaux in situ ont commencé, le coordinateur national et le superviseur des études ont assuré la communication et la coordination avec l'équipe de travail in situ. A la fin de tous les travaux, une perte de part correspondante à 17 placettes a été découverte, mais les études ont été reprises dès cette découverte. Ceci a permis de terminer les travaux in situ conformément au calendrier prévu.

### (4) Participation des agents forestiers à la campagne de sensibilisation pour la création du GGF

L'équipe du projet a pensé, dès le début, que la participation de l'agent forestier à la campagne de sensibilisation en vue de la création du GGF était importante. En effet, un agent forestier du SDECV de Sidéradougou a participé à la campagne de sensibilisation. Au début, nous nous sommes inquiétés de la disponibilité de cet agent forestier, mais au fur et à mesure des expériences accumulées, ceci s'est amélioré.

## **5.2.3 2ème année-2 (du septembre 2008 en août 2009)**

### (1) Compréhension essentielle partagée sur le schéma du projet de coopération technique

Une série de préoccupations de la partie burkinabè sur la mise en œuvre du présent Projet sont exposées par les recommandations de la 2ème séance du comité de pilotage et par la note officielle adressée par l'organisme homologue burkinabè.

Signalées verbalement au premier temps, ces préoccupations ont été portées sur la note officielle du MECV burkinabè suivant le conseil du bureau JICA au Burkina Faso. Après avoir reçu ladite note officielle, la partie japonaise y a répondu avec une lettre officielle adressée par ledit bureau.

Bien que l'échange des notes officielles prenne un temps non négligeable, il a été jugé adéquat pour éviter, plus tard, un éventuel malentendu.

Après avoir vérifié les dispositions proposées par la partie japonaise, le secrétaire général du MECV burkinabè a déclaré « en témoignant sa reconnaissance pour les efforts japonais que les dispositions sont

satisfaisantes ».

(2) Renforcement du système de coopération avec l'organisme homologue burkinabè, notamment les directions régionale et provinciale

« La formation technique en gestion forestière organisée directement par le Projet en nommant le personnel de l'organisme technique au poste de formateur » est une des dispositions proposées par la partie japonaise. Cette disposition a été appliquée à la formation en gestion de pâturage mise en œuvre anticipée dans la dernière moitié de la 2ème année-2. A cette formation, ont participé, comme formateur, le directeur provincial chargé du Ministère des Ressources Animales et le directeur provincial de la Comoé du MECV.

(3) Organisation des séances du comité de pilotage au milieu de l'année et à la fin de l'année prises en charge par le budget homologue

La 2ème séance du comité de pilotage a eu lieu au milieu de la 2ème année-2 avec la prise en charge par la contre partie nationale burkinabè. C'est la première réunion pour le Projet qui a été organisée à la charge du budget burkinabè. En effet, cela a été réalisé du fait que le coordinateur national avait inscrit les frais incompressibles dans la contre partie nationale de 2008 et que ce budget avait été exécuté avant la tenue de la séance du comité de pilotage. Cependant la 3ème séance du comité de pilotage a eu lieu à la fin de l'année à la charge de la partie japonaise à cause du dispositionnement retardé de ladite contre partie nationale de 2009.

(4) Mise en œuvre du 2ème séminaire des acteurs locaux

La préparation du 2ème séminaire des acteurs locaux s'est articulée autour du coordinateur national : L'équipe du projet a fait la rédaction et l'expédition de la lettre d'invitation et la préparation des exposés. Le personnel des directions régionale et provinciale s'est occupé de la location du lieu de séminaire. Le jour même d'organisation, l'équipe du projet et le personnel des directions régionale et provinciale ont collaboré pour assurer le déroulement du séminaire. La collaboration faite en répartissant clairement des tâches dans une telle manifestation peut contribuer largement au renforcement de la relation de collaboration entre le Projet et l'organisme homologue.

(5) Enregistrement officiel des nouveaux GGF

Les nouveaux GGF remettent les dossiers nécessaires au bureau départemental compétent pour être soumis à l'approbation de sa mise en place officielle. Pour le présent Projet, 13 GGF ont remis les dossiers de demande au SDECV de Sidéradougou et 1 GGF au SDECV de Tiéfola et ils ont tous terminé l'enregistrement avant la fin décembre 2008 auprès des préfectures concernées. Ensuite, tous les GGF ont ouvert leur compte bancaire dans la banque locale. Chaque SDECV a apporté l'appui aux procédures de la demande. Comme l'appui au GGF est une de principales tâches de l'agent forestier, il est souhaitable même pour l'avenir que le SDECV donne le conseil approprié au GGF en le prenant pour principale tâche.

(6) Réélection des membres exécutifs du GGF existant suivant le règlement intérieur

La réélection triennale des membres exécutifs du GGF est prescrite dans son règlement intérieur et elle n'a pas été faite dans les GGF existants alors que 3 ans se sont écoulés.

Pour y faire face, les membres de GGF existants ont discuté le sens du règlement intérieur et ont décidé de faire la réélection des membres exécutifs. Lors de la discussion, l'équipe du projet a rappelé que pour assurer la poursuite des activités du GGF, il est souhaitable de nommer les gens alphabétisés au moins

aux postes pratiques importants, à savoir le secrétaire et le comptable.

Après avoir répété de telles discussions, l'élection des membres a eu lieu non par voie d'arrangement conventionnel dirigé par les gens influents, mais par vote secret en ouvrant la candidature à chaque poste. En utilisant, comme outil pour le vote, des pois de terre secs et bouteilles en plastique ou d'autres objets faciles à trouver sur place, on a fait la démonstration de vote de côté et d'autre. Malgré le mécontentement de certains anciens membres exécutifs constaté au sujet de la réélection qui a pris du temps, l'élection s'est articulée autour du coordinateur national : Les membres de l'équipe du Projet et l'expert japonais sont intervenus sur place et ont trouvé la solution. Il en résulte que 13 GGF existants ont pu réélire leurs membres exécutifs. Comme quelques problèmes se sont produits après la réélection sur la remise des affaires en matière des matériels, du compte bancaire ou de la comptabilité, on y a apporté le soutien latéral.

(7) Mise en œuvre de la formation destinée aux membres GGF – sur la technique de gestion forestière [confiée au bureau d'étude ou organisée directement par le Projet]

La mise en pratique ou non, après la formation et à l'initiative des membres GGF, d'une activité étudiée lors de la formation peut être plutôt un des critères pour le jugement des résultats de la formation. On présente ici les activités lancées après la formation à l'initiative des membres GGF.

Concernant la formation en gestion de feux de brousse, les 4 GGF ont mis en place, à leur initiative, après la formation, la ligne pare-feu. Il a été rapporté que grâce à cette ligne, la propagation de feux de brousse a été empêchée à Kassandé, à proximité de la forêt classée de Kongouko.

Après la formation sur la plante médicinale, les GGF de Soubakaniédougou concerné par la forêt classée de Toumousséni ont reçu une commande de l'entreprise Phytofla et lui a fourni plus de 1 tonne des plantes recueillies. Pour la formation de l'amélioration de la qualité du beurre de karité, les membres femmes de GGF ayant suivi la formation poursuivent spontanément la production de beurre de karité et obtiennent un revenu de la vente.

Après avoir suivi la formation en apiculture l'an dernier, le GGF de Bounouna commercialise depuis l'an dernier les produits de miel. A son initiative, il fait les produits cette année aussi après la récolte. Une partie de ses produits est commercialisé dans le supermarché de Banfora.

Après la formation en gestion de pâturage, le GGF Toumousséni a accueilli de nouveaux adhérents parmi les éleveurs qui n'ont jamais adhéré jusqu'alors.

#### **5.2.4 3ème année (du septembre 2009 en août 2010)**

(1) Promotion de la compréhension sur le contenu des activités du Projet

En s'articulant autour du coordinateur national, on a établi, suivant le formulaire burkinabè, le rapport des activités et des situations financières pour 2009 et le programme des activités et des finances pour 2010. Ils ont été présentés au 4ème comité de pilotage. Dans l'avenir aussi, le coordinateur national dirigera la présentation des activités du Projet en respectant le mode burkinabè. On confie l'ensemble des tâches (y compris la direction du débat) aux intervenants burkinabè pour qu'ils soient conscients d'être parties intéressées.

(2) Promotion du renforcement du système de coopération avec les organismes homologues burkinabè, notamment avec la DRECV et la DPECV

Pour la 3ème année le Projet a organisé directement la formation technique de la gestion forestière ayant pour 5 thèmes (coupe de bois, carbonisation, gestion du feu de brousse, gestion du pâturage et apiculture moderne) avec comme instructeur les forestiers de la DRECV et de la DPECV.

Les agents forestiers du niveau départemental ont été présents à cette formation et ce le Projet qui leur a



pris charge en perdium de formateur de la formation. En profitant des occasions augmentées des dialogues avec les membres GGF, les forestiers compétents peuvent mieux comprendre des difficultés que confrontent les membres GGF.

En utilisant les frais de soutien au Projet, on a fait l'entretien des véhicules appartenant à la DRECV pour contribuer à améliorer la mobilité du personnel de la DRECV.

Par ailleurs, on a commencé, dès janvier 2010, le soutien de montant mensuel fixe au carburant de la moto des agents forestiers du SDECV. On prend en charge, comme avant, les frais d'entretien des motos prêtées et ce a contribué à la rencontre plus fréquente du GGF. Ces agents forestiers remettent le rapport mensuel simple. On avait alors demandé aux agents forestiers de décrire les problèmes qu'ils constatent sur place et les commentaires. Ceci est bien efficace pour que les agents forestiers prennent conscience d'être les parties intéressées.

### (3) Organisation du 3ème séminaire des acteurs locaux

En s'articulant autour du coordinateur national, on a fait la préparation du séminaire des acteurs locaux en partageant les tâches suivantes : établissement et expédition des cartes d'invitation par l'équipe du Projet, préparation de la présentation des activités par le GGF et la location de la salle par le personnel de la DRECV et de la DPECV. Le jour d'ouverture, l'équipe du Projet et le personnel de la DRECV et de la DPECV ont collaboré à la mise en œuvre du séminaire. Les intervenants japonais ont soutenu le séminaire en se mettant à l'arrière-plan. 7 GGF au total ont présenté leur activité dans le présent séminaire des acteurs locaux. Comme la séance des questions et réponses sur les activités des GGF a été tenue, en grande partie, en langue Dioula, les dialogues se sont faites entre les burkinabè, en conséquence de quoi ceci a été aussi un lieu de l'échange des vues entre les intervenants des services forestiers et le GGF.

### (4) Promotion de l'élaboration du PAF par collaboration de l'équipe du Projet avec le personnel des organismes homologues

Le PAF a été élaboré avec la collaboration de l'équipe constituée du personnel de la DRECV et de la DPECV et des effectifs de l'équipe du Projet. La rédaction concrète a été faite en suivant la table des matières déterminée lors de la formation de l'élaboration du PAF. L'équipe de la DRECV, l'équipe de la DPECV et l'équipe des effectifs du Projet ont procédé au recueil des informations et à la rédaction de la partie partagée. Le conseiller technique principal a mis en ordre les manuscrits remis par chaque équipe.

Du point de vue de l'efficacité, le partage des tâches par quelques petites équipes n'est pas bien efficace. Mais lorsque le personnel de la DRECV et de la DPECV participent à la rédaction du PAF, ils prennent sûrement conscience du PAF réalisé non par le consultant extérieur mais par eux-mêmes.

### (5) Consolidation des capacités de gestion organisationnelle des membres exécutifs du GGF

Après avoir fait la formation en capacités de gestion organisationnelle et le suivi, chaque GGF a conscience de faire le relevé des activités et le relevé comptable, alors même que ces opérations restent à désirer du point de vue de la qualité aussi bien que du contenu. Pour la comptabilité, en particulier, tous les GGF ayant fait l'objet du suivi post-formation, ont obtenu des revenus grâce aux activités d'amélioration des revenus.

Par ailleurs le suivi post-formation a montré que tous les GGF ayant suivi, l'année dernière, la formation en élaboration du plan ont lancé les activités programmées par eux-mêmes. Mais concernant la carbonisation et la production de plants, nombreux GGF ne pouvaient pas exécuter les activités qu'ils avaient programmées.

Lors de la réélection des membres exécutifs, les GGFs existants ont eu de nouveaux problèmes de gestion organisationnelle tels que : "retard de la remise des affaires (matériels, compte bancaire) entre anciens et nouveaux membres exécutifs", "opinion exprimé par personne non adhéree sur la gestion du GGF".

Le Projet a poursuivi de façon plus minutieuse et a fait la concertation avec les membres exécutifs du GGF de manière à réfléchir ensemble et à encourager leur prise en conscience.

(6) Mise en œuvre de la formation des membres GGF : Technique de gestion forestière [confiée au consultant local ou organisée directement]

Pour la 3<sup>ème</sup> année, on a poursuivi la formation lancée en 2<sup>ème</sup> année-2 (confiée au consultant local ou organisée directement) portant sur la gestion forestière incluant les activités économiques par la valorisation des produits forestiers non ligneux.

La formation technique de la production des plants et du boisement s'est terminée pour l'ensemble des GGFs sauf GGF ayant l'empêchement. L'activité de boisement dans la forêt classée doit être planifiée dans le PAF et le boisement mené jusqu'à maintenant par l'initiative des GGF se font principalement dans les champs et le terrain commun.

Pour l'avenir, il est souhaitable qu'une telle initiative des GGF en matière du boisement soit respectée et que les GGF envisagent activement l'activité de boisement en vue de la récupération des formations forestières dégradées dans la forêt classée.

En collaboration avec «A-Danse S.A. » et le centre de formation de « Association RAKIETA », le beurre de karité, qui avait été fourni par les GGF ayant suivi la formation, a été transformé en savon à base de beurre de karité et exporté au Japon. L'an 2009 a vu la production basse de la noix de beurre de karité et aussi du beurre de karité, mais le débouché cité ci-dessus ainsi concrétisé permettra, dans l'avenir, l'augmentation des ventes.

Quant à l'amélioration de la qualité de Soumbala, la formation mise en œuvre a permis la production du Soumbala de qualité. Il a été rapporté que les femmes souhaitant d'adhérer au GGF se sont augmentées.

Concernant la valorisation des plantes médicinales, la bonne collaboration avec «les laboratoires PHYTOFLA» permet la production directement liée à la vente. Il faut plutôt étudier comment préserver les ressources naturelles, car attirés par la rentabilité et sans suivre la formation, certains gens ont commencé à cueillir les plantes médicinales.

La formation pour l'utilisation des fruits de *Saba senegalensis* vient d'être terminée. Pour l'avenir, on compte sur la mise en fonctionnement d'un système d'achat, par l'entreprise locale Bomba Techno, des produits transformés en sirop et en eaux.

Par ailleurs, en matière des produits forestiers ligneux, le Projet a organisé la formation de la coupe de bois et le recyclage de la carbonisation. Mais, le système de vente des bûches et charbon de bois n'a pas été aménagé en 3<sup>ème</sup> année en rapport avec l'élaboration du PAF. A ce propos, il est nécessaire, dans l'avenir, d'aménager un système de vente à l'initiative du service forestier.

Pour l'apiculture moderne, le recyclage et le voyage d'études à Fada N'gourma ont été organisés et ce permis la prise de conscience améliorée des participants. En effet, la production du miel a été doublée par rapport à celle de l'année précédente. Certains GGF ont fait la production du miel avec les ruches améliorées par eux-mêmes.

La formation de la gestion du feu de brousse a aussi un impact non négligeable. Le feu de brousse constitue un des facteurs de la dégradation forestière. Les résultats du sondage auprès des membres du GGF nous montrent que le feu de brousse apporte de graves dégâts non seulement sur la forêt, mais aussi sur les champs et les arbres fruitiers des populations locales. Même après avoir suivi la formation de la gestion de feu de brousse, les membres de nombreux GGFs pratiquent spontanément l'ouverture du pare-feu plutôt dans le but de protéger le lieu directement lié à leur cadre de vie. Pour l'avenir, il est souhaitable qu'une telle initiative des GGF en matière de la gestion de feu de brousse soit respectée et que cette initiative soit vers la protection des ressources forestières des forêts classées.

### **5.2.5 4ème année (du septembre 2010 en août 2011)**

Les résultats de la 4ème année et la méthode de réalisation de la coopération du Projet sont décrits ci-dessous.

#### **(1) Promotion de la compréhension sur le contenu des activités du Projet**

Depuis le lancement du présent projet, les experts japonais ont expliqué mainte fois, lors du contact quotidien avec le personnel des organismes homologues, le concept de base du projet de coopération technique de la JICA. Grâce à cela, on l'a compris, sur les lieux, plus ou moins bien.

#### **(2) Renforcement du système de coopération avec les organismes homologues burkinabè, notamment avec la DRECV et la DPECV**

Pour la 4ème année le Projet a organisé directement, comme la 3ème année, la formation technique de la gestion forestière ayant pour 3 thèmes (abattage, carbonisation et gestion du feu de brousse) avec comme instructeur les agents forestiers de la DRECV et de la DPECV, et ce pour faciliter l'approfondissement de la relation entre les agents forestiers concernés et les membres GGF. Avec le soutien de montant mensuel fixe au carburant de la moto des agents forestiers du SDECV, on les incite, pour la 4ème année aussi, à rencontrer plus fréquemment les GGF.

En utilisant le soutien financier au bureau JICA, le projet a effectué la réparation du système électrique du bâtiment de la DPECV endommagé suite au coup de foudre et laissé depuis août 2010 à cause de la contre partie nationale burkinabè insuffisante.

#### **(3) Gestion à distance du projet suite à l'évacuation temporaire des experts japonais**

Suite à l'évacuation temporaire des experts japonais, les activités du projet n'ont pas progressé aussi bien qu'au plan initial. A un moment, on a pensé de suspendre l'ensemble des activités du projet. Mais en considérant l'influence sur la relation de confiance entretenue avec les GGF/UGGF et les organismes homologues et la responsabilité vis-à-vis des effectifs embauchés du projet, on a décidé de poursuivre les activités pour lesquelles la gestion des dépenses est plus ou moins facile, et d'effectuer la gestion des activités à partir du Japon. Alors que la suspension totale des activités évitée est bien significative, il est très difficile, en réalité, de commander à distance la gestion du projet.

En revanche, du fait que les effectifs du projet et les membres GGF/UGGF ont eu une expérience d'avoir pu poursuivre, sans recours aux experts japonais et quoique cela soit partiel, les activités du projet, c'est une occasion bien profitable pour les effectifs du projet et les membres GGF/UGGF.

#### **(4) Assemblée générale UGGF organisée**

Le projet a aidé chaque UGGF pour les préparatifs de l'Assemblée générale ordinaire. Après la préparation, toutes les 4 UGGF ont organisé l'assemblée générale de décembre en janvier 2012. Les personnes impliquées dans l'assemblée générale étant les 3 membres exécutifs de chaque GGF (président, secrétaire et comptable), on a constaté un taux de participation à cette assemblée bien élevé de 70 à 100% pour toutes les UGGF. A l'assemblée générale de toutes les UGGF dirigée par leurs membres exécutifs, une discussion très animée s'est engagée entre les participants sur le rapport des comptes, le plan des activités pour 2011 et le plan du budget (recettes et dépenses). Tous ces documents ont été finalement approuvés.

Il est à noter que la réunion préparatoire et l'organisation de l'assemblée générale ont été faites sous la responsabilité de l'UGGF sans aucun soutien financier de la part du projet. Les frais de déplacement nécessaires, pour que les membres de l'UGGF assistent à la réunion préparatoire et se rendent à la direction de l'UGGF pour participer à l'assemblée générale, ont été pris en charge par les comptes de chaque GGF et de l'UGGF. Malgré une charge financière ainsi élevée, le taux de participation a été bien

élevé ce qui signifie une indépendance développée pour chaque l'UGGF.

La capacité essentielle pour organiser une telle assemblée est la même que celle pour GGF.

Le fait que chaque membre exécutif de l'UGGF a été impliqué dans la gestion de son GGF pour consolider, depuis le lancement du projet, les capacités organisationnelles, a contribué à faciliter l'autonomie de l'UGGF.

(5) Consolidation des capacités de gestion organisationnelle des membres exécutifs du GGF

On a effectué, comme indiqué à [44]-3, l'évaluation des capacités des membres exécutifs de tous les GGF. Elle consiste à vérifier les éléments notés dans le tableau ci-dessous ancrés ou non comme leur tâche quotidienne. Les résultats sont notés ci-dessous.

Tableau 48 : Elément d'évaluation des capacités organisationnelles GGF

No.	Eléments	Formation connexe
(I)	Gestion comptable (i) Gestion comptant (ii) Tenue du livre de comptes, (iii) Reffet des sommes versée et reçue sur le livre de comptes (iv) Conservation des dossiers authentiques (v) Utilisation du compte bancaire (vi) Exécution du contrôle régulier	Soutien à la création du GGF et à la redynamisation de l'ancien GGF, relevé et comptabilité
(II)	Distribution des revenus	Formation sur la gestion des revenus
(III)	Versement des cotisations	Formation sur le relevé et la comptabilité
(IV)	Gestion des matériels	Formation sur le relevé et la comptabilité
(V)	Relevé des activités et réunions	Formation sur le relevé et la comptabilité, la planification, le suivi et l'évaluation
(VI)	Assemblée générale annuelle	Formation sur la planification, le suivi et l'évaluation

1) Gestion comptable

Certains des 13 GGF ayant mené les activités avant le lancement de présent projet avaient un comptable non alphabétisé qui n'avaient pratiquement pas tenu de livre des comptes ou qui était remplacé par le président pour la gestion financière. Mais les résultats de l'évaluation montrent que les comptables de 25 GGF (93%) assurent la gestion financière conformément aux prescriptions. A nos jours une amélioration a été constatée. A la formation sur le relevé et la comptabilité, la méthode de gestion du comptant et la méthode de tenue du livre de comptes ont été enseignées à chaque GGF. 24 de 27 GGF (89%) assurent la gestion financière avec le livre du compte. 21 GGF (78%) de l'ensemble peuvent tenir le livre de comptes presque sans aucune erreur. 18 GGF (67%) respectent le principe en déposant la part dépassante à la banque et en retirant le comptant si cela est nécessaire.

Cependant les dossiers authentiques n'étaient pas toujours correctement conservés. Quelques GGF ne notent pas correctement certaines activités génératrices des revenus. Il a été aussi constaté que le système de contrôle comptable n'était pas encore en fonctionnement.

2) Distribution des revenus

Le GGF doit affecter une partie du montant de vente réalisée par ses activités améliorant les revenus à l'achat des matériaux de la production suivante, aux activités de gestion forestière et au fonctionnement du groupement, et il doit distribuer la partie restante aux producteurs. 24 de 27 GGF ont fixé le critère de distribution des revenus réalisés par les activités améliorant les revenus et ont effectué la distribution des revenus sur la base de ce critère.

Mais il a été constaté que le critère de distribution était appliqué seulement à certaines activités ou n'était pas correctement appliqué.

### 3) Versement des cotisations annuelles

Alors que tous les membres de presque tous les GGF ont versé les frais d'adhésion, le nombre de membres qui paient les cotisations annuelles diminue au fil du temps. En 2010 il y a seulement 2 GGF (7%) dont plus de la moitié de membres paye la cotisation annuelle. Le coût de fonctionnement du GGF étant supporté actuellement par les revenus réalisés par les activités améliorant les revenus, le non-versement des cotisations annuelles n'ont pas d'influence immédiate sur le fonctionnement du GGF. Etant donné que la cotisation annuelle est traitée, plutôt, comme insigne de membre, pour le versement des cotisations annuelles, on s'en rapporte sur l'initiative du GGF et l'observe attentivement.

### 4) Gestion des matériels

Pour le présent projet, les matériels minimums nécessaires sont fournis aux GGF pour exécuter les activités. Les groupements doivent gérer, sous leur responsabilité, ces matériels. A nos jours, tous les GGF assurent, sans problème, le stockage des matériels. Les GGF qui ont reçu le magasin du projet y stockent les matériels. Pour les autres GGF qui ne le reçoivent pas, le responsable de chaque activité assure, sous sa responsabilité, le stockage des matériels.

### 5) Relevé des activités et réunions

En recommandant au GGF de nommer, comme pour le cas du comptable, des personnes alphabétisées au poste de secrétaire, l'équipe du projet a donné des conseils, à travers la formation et le suivi, sur le relevé des activités et réunions. Bien que tous les GGF soient habitués, actuellement, de faire le relevé de la réunion ou de l'activité, seule la moitié de GGF font le relevé décrivant le contenu de la réunion ou montrant les données chiffrées de l'activité auquel on peut se référer plus tard sans problème. Le relevé pertinent constituant un enregistrement des activités du groupement mais aussi un moyen permettant d'éviter un trouble, on poursuit l'amélioration des capacités du secrétaire. Par ailleurs, le secrétaire de chaque GGF est alphabétisé, mais la plupart de ces personnes ont fait de courtes études (6 ans de l'école primaire ou moins). Certains n'avaient fait aucune scolarité ; c'est après la majorité qu'ils ont fait les études tout seul, ou dans la classe de soir pour l'adulte, ou encore dans la classe d'alphabétisation. On voudra donc apprécier qu'ils fassent les efforts dans de telles sévères conditions.

### 6) Assemblée générale annuelle

21 de 27 GGF ont suivi, en 3ème année, la formation sur le suivi et l'évaluation. Les participants à la formation ont assimilé la méthode de vérification et d'évaluation des résultats des activités, et la méthode d'établissement du rapport de comptes à présenter à l'assemblée générale du GGF. 16 (76%) de ces GGF ont organisé, à leur initiative, l'assemblée générale annuelle du décembre 2010 en mars 2011. Parmi les 16 GGF qui ont organisé l'assemblée générale annuelle, on compte seulement 10 GGF (63%) dont les membres exécutifs avaient préparé, avant l'assemblée générale, le tableau de vérification et d'évaluation des résultats des activités et le rapport de comptes.

## **5.2.6 5ème année (septembre 2011 à décembre 2012)**

Les résultats de la 5ème année et la méthode de réalisation de la coopération du Projet sont décrits ci-dessous.

(1) Résultats de l'évaluation interne sur les formations de GGF

Préalablement à l'évaluation finale, le Projet a effectué, comme décrit à [61], l'évaluation interne sur les formations de GGF qu'il avait organisées. Sur la base des réponses des membres exécutifs de chaque GGF à nos questions, nous présentons ici nos observations faites avec les critères de pertinence, d'efficacité, de validité, d'impact et de durabilité qui ne pourront pas être forcément les mêmes que celles de l'évaluation finale.

<Pertinence>

Dans le cadre de l'évaluation interne on a examiné la pertinence du Projet en se focalisant sur les formations impliquant directement le GGF.

Concernant le degré de satisfaction des besoins relatifs à la formation, les GGF concernés des 4 forêts classées ont répondu, dans l'ensemble, « hautement satisfaits ».

Tous les GGF pensent que « les technique et connaissances acquises lors de la formation peuvent être bien utilisées dans la gestion des forêts. » Ceci démontre que les résultats des formations effectuées par le présent Projet peuvent être utilisés dans la gestion postérieure des forêts.

Du fait que les formations effectuées par le présent Projet sont adaptées aux besoins des Groupements de Gestion Forestière (GGF) et que ces derniers pensent l'utilisation possible des acquis de ces formations dans la gestion postérieure des forêts, ces formations sont jugées comme hautement pertinentes.

<Efficacité>

Du point de vue de l'efficacité, on s'est demandé si le GGF reconnaît ou non le sens et la nécessité de ses activités en tant qu'activités organisationnelles, si l'idée « mise en pratique immédiate juste après la formation » proposée par le présent Projet est utile ou non dans la réalité, et si le mécanisme de déposer un certain montant et de l'utiliser comme fonds de roulement est en fonctionnement ou non.

Pour le sens de la mise en place du GGF, la question posée est : « pouvez-vous expliquer le but de la mise en place? » Alors qu'une grande partie de GGF a répondu affirmativement.

Sur la nécessité de la mise en place, tous les GGF ont répondu par « nécessaire ». On peut donc dire qu'ils ont compris la nécessité d'avoir une telle organisation pour utiliser la forêt classée et en bénéficier tout en participant à la gestion des forêts.

Les participants dans la plupart des formations ont répondu qu'ils utilisent la technique et les connaissances acquises. Concernant le mécanisme prévu après la formation qui consiste à mettre en réserve une certaine partie des revenus obtenus par les activités génératrices de revenu et à affecter cette partie à l'achat de matériels, matériaux et matières premières, tous les GGF adoptent correctement le fonds de roulement introduit dès le lancement du présent Projet. Comme beaucoup de GGF règlent les achats des matières premières avec le fonds de roulement, on commence à prendre conscience de faire, en principe, circuler le fonds. Mais peu de GGFs ont fait même l'achat complémentaire de matériels plus ou moins onéreux.

De ces faits, on peut dire que les activités menées jusqu'à maintenant pour que les GGF puissent lancer, d'une manière autonome, des activités de gestion forestière ont apporté une certaine contribution, d'où l'efficacité bien élevée.

<Validité>

A l'occasion de l'évaluation, on a examiné comment le GGF a estimé notamment la qualité et la quantité des matériels introduits lors de la formation.

Du point de vue de la qualité, le Projet est responsable pour « une cassure du matériel constatée lors de l'introduction ». Cependant, pour « une cassure du matériel s'est produite tout de suite après la mise en service », le Projet n'est pas forcément responsable. Il est certain que la qualité initiale de certains matériels distribués localement reste à désirer, mais l'utilisation trop brutale de ces matériels peut aussi être mise en cause.

Concernant la quantité, c'est sur la quantité de ruches apicoles que la concertation a été faite. En effet, comme le volume de récolte a été très peu élevé avec 20 ruches que le Projet avait introduit, le GGF a demandé l'introduction complémentaire des ruches. Face à cette demande, le Projet n'a pas augmenté le nombre de ruches, en ayant pour idée que la gestion des ruches effectuée correctement permettrait d'obtenir du miel de quantité suffisamment élevée.

Parce que la quantité de matériels introduits dans l'ensemble du présent Projet est peu élevée, les GGF aussi bien que la partie homologue burkinabè ont émis des critiques. Cependant l'introduction trop importante risque de rendre de plus en plus dépendant le comportement du bénéficiaire de cette introduction. Ceci ne permettra pas non plus d'assurer la durabilité des activités. En fait, le jugement judicieux est très difficile pour le cas de la quantité de l'introduction. Sur la base des expériences vécues du présent Projet, lorsqu'on se retrouve devant des matériels introduits en quantité, quantité permettant certaines activités économiques, mais semblant être relativement insuffisante, on se sent prêt à agir d'une façon à l'autre. En ce sens, l'introduction des matériels par le présent Projet présente une validité bien élevée.

#### <Impact>

Parmi les réponses à la question sur l'impact du Projet, « le GGF ou le village devenu plus cohérent » a été la réponse la plus fréquente. Ceci indique que les populations locales reconnaissent, à travers des activités GGF, l'importance de la cohérence. Ceci pourra avoir un impact positif sur le développement postérieur du village.

Nombreuses sont aussi les réponses qui portent sur l'amélioration des relations avec les agents forestiers. A partir du moment où il est devenu possible d'avoir des revenus en espèces en utilisant les produits de la forêt classée dans le cadre des activités du GGF, et que les populations locales ont reconnu, pour mener à bien lesdites activités, la collaboration indispensable avec les agents forestiers, une relation de collaboration a été établie entre les populations locales et les agents forestiers.

Peu de GGF ont présenté des impacts négatifs. Certaine réponse nous a fait savoir qu'un antagonisme se manifestait dans le village sur le sujet du lieu de la mise en place des installations d'infrastructure socio-économique (telles que magasin, forage). Tous les conflits survenus dans les villages ont été résolus par voie à l'amiable.

Il est constaté que quelques villages voisins souhaitent de mettre en œuvre les activités de GGF. A la question sur des raisons de leur souhait, nombreux ont répondu que « ils peuvent recevoir les matériels ». D'où il faut reconnaître que le sens des activités de GGF n'est pas toujours bien saisi.

#### <Durabilité>

Comment assurer la durabilité ou le développement autonome après la fin du Projet était, dès son lancement et toujours, la préoccupation principale du présent Projet. En ce sens, on a mis en œuvre la formation des activités génératrices de revenu axées sur la valorisation des produits forestiers non ligneux, en introduisant un minimum de matériels nécessaires pour permettre une mise en pratique postérieure. La formation a été organisée avec 2 points essentiels, à savoir : enregistrer correctement les activités, et tenir le relevé comptable des dépenses et recettes. En conséquence, presque tous les GGF se sont mis à faire le relevé des activités et le relevé comptable. Une série d'opérations (faire les relevés, les archiver, les rendre consultables et présenter dans l'assemblée générale ordinaire les activités sur la base des relevés archivés pour établir le programme d'activités de l'année suivante) sont devenues une espèce de routine, et ceci permet d'obtenir une certaine transparence.

Par ailleurs, on a calculé toutes les recettes réalisées depuis la première activité génératrice des revenus (la production apicole lancée en avril 2009) jusqu'aux activités de la fin de juillet 2012 tout en réunissant tous les relevés des activités et des opérations comptables. Le montant total des recettes réalisées par l'ensemble de 27 GGF est fixé à environ 20 millions FCFA (3,1 millions de yens). On doit apprécier plutôt qu'il est devenu possible de vérifier un tel montant avec les relevés effectués par les membres de GGF. Presque tous les GGF peuvent effectuer le relevé si correctement qu'on peut la vérifier par la suite. Ceci constitue la base de la base pour le développement autonome des activités postérieures de

GGF/UGGF. Il est certain aussi que le Projet y a bien contribué.

A la question de l'enquête : « Votre groupement dispose-t-il des facultés nécessaires pour poursuivre les activités de gestion forestière ? », presque tous les GGF ont répondu par « facultés disponibles ». A une autre question : « L'UGGF est-elle bien prête (autonome) à remplir son rôle ? », nombreux ont répondu par « pas mal prêts. » Ceci nous indique que la fonction de l'UGGF n'est pas complètement ancrée.

#### (2) Mise en œuvre des travaux d'aménagement forestier (poursuite de 4ème année)

Pour les travaux d'aménagement forestier, on peut énumérer concrètement l'aménagement de la piste périmétrale, l'ouverture des limites des unités d'aménagement, la confection et la mise en place des panneaux de signalisation et celles des balises de délimitation de l'unité d'aménagement et l'aménagement de voies simples reliant les villages voisins à la forêt classée.

Il peut s'agir de l'aménagement d'infrastructure dans la gestion forestière. Au lancement du présent projet, la partie burkinabè a fortement réagi sur ce projet qui n'avait pas prévu ces activités. On suppose maintenant que lors de la formation du présent projet, on l'aurait conçu dans le cadre du projet de coopération technique sans l'exécution des « travaux ». Mais pour l'exécution effective de la gestion forestière, il n'est pas rationnel de n'y pas mettre en œuvre les travaux d'aménagement connexes. De ce fait l'équipe d'experts japonais en a reconnu la nécessité. La JICA a décidé finalement la mise en œuvre de ces travaux d'aménagement.

Les travaux exécutés dans le présent projet sont ceux notés ci-dessus, exception faite pour l'aménagement de voies simples reliant les villages voisins à la forêt classée. Les travaux ont été exécutés de la 4ème année à la première moitié de la 5ème année.

Pour le programme d'aménagement forestier, le plan d'aménagement y est joint. Les délimitations de la forêt classée et de l'unité d'aménagement notées sur ce plan sont matérialisées sur place.

#### (3) Conscience approfondie GGF/UGGF sur l'importance de relevé des activités et de relevé comptable

Le relevé des activités et le relevé comptable étant les pivots de la gestion organisationnelle, l'équipe du projet a effectué, dès le début et continuellement, la formation et le suivi post-formation.

On suppose bien qu'au début, cela doit être une exigence bien dure du projet pour les gens « qui ne sont pas habitués de faire le relevé ». Mais à partir de la 3<sup>ème</sup> année, le personnel de GGF/UGGF, notamment le secrétaire et le comptable sont parvenus à tenir correctement le cahier. Certains GGF ont déjà rempli quelques cahiers.

Du septembre en octobre 2012, il a été révélé que le représentant de l'UGGF de la forêt classée de Toumousséni a affecté des fonds du compte bancaire de l'UGGF à son compte personnel. En effet l'explication donnée par ce représentant lors de l'Assemblée générale n'était pas cohérente avec le livret de banque et différents relevés. Les membres UGGF ont réussi à mettre au jour le traitement comptable ambigu sur la base des relevés. Les membres de GGF/UGGF ont pu faire l'expérience de « l'importance des relevés » que l'équipe du projet avait dite maintes fois.

#### (4) Prise de conscience du réinvestissement

Le présent projet a mis en œuvre la formation des activités génératrices de revenus telles que la production de beurre de karité et l'apiculture, et immédiatement après les a passé en pratique. A cette occasion on a incité à la mise en dépôt du fonds roulant à affecter à la gestion-entretien-renouvellement des matériels introduits, et aux dépenses d'achat des matériaux nécessaires pour la production suivante. On incite les membres à faire, par eux-mêmes, la gestion des matériels, l'approvisionnement en matériaux et le réinvestissement en matériels complémentaires.

C'est le GGF Bounouna qui a acheté les ruches supplémentaires. Ensuite le GGF Djanga a augmenté le



nombre de ruches en améliorant par lui-même les ruches traditionnelles. Le GGF Tonga a épargné les revenus par la vente du miel, a commandé par lui-même les ruches. Il a 20 ruches introduites par le Projet, 9 ruches achetées et a commandé en octobre 2012 8 ruches.

C'est ainsi qu'au lieu de partager simplement leurs revenus, ils font les préparatifs pour la production suivante, à savoir que l'esprit du «réinvestissement » dans le sens le plus large des mots est né chez quelques GGF. Ceci est véritablement un premier pas vers « l'autonomie ».

## **6. Bon moyen de exécuter et de gérer le projet**

Afin d'atteindre l'objectif du projet, on a déployé de l'ingéniosité, durant le projet, sur le plan de la mise en œuvre et sur le plan de gestion décrits ci-dessous séparément.

### **6.1 Bon moyen exécutif du projet**

#### **6.1.1 Renforcement des capacités GGF**

##### (1) Consolidation technique des activités de gestion forestière

Pour améliorer la technique de gestion forestière GGF, la nouvelle formation et le suivi post-formation ont été mis en œuvre en traitant également la technique de valorisation des produits forestiers non ligneux. La manière la plus efficace pour ancrer la technique acquise même pour ce domaine, est de répéter les activités pratiques. Pour le présent projet, le suivi post-formation est toujours fait par le formateur de manière à résoudre immédiatement le problème chaque fois qu'il se pose.

A partir de la 3ème année les forestiers des organismes homologues a dirigé directement la formation pour les activités suivantes : la coupe de bois, la carbonisation, la gestion du feu de brousse, la gestion du pâturage. Cette formation a permis aux forestiers de s'impliquer plus profondément dans les activités du Projet. Elle a été aussi efficace pour préciser la relation postérieure au Projet entre les GGF et le service forestier. L'implication plus importante des forestiers dans le projet a conduit à renforcer la relation de coopération avec les organismes homologues.

##### (2) Assurance de la durabilité des activités de gestion forestière

Dans le cadre de la technique de gestion forestière, le projet a proposé de nombreuses techniques génératrices de revenus telles que la coupe de bois (vente de bois), la production de plants (vente de plants), l'apiculture, le beurre de karité, les plantes médicinales et la carbonisation. La mise en œuvre de ces activités a apporté aux GGF les revenus. Mais pour obtenir de tels revenus, les membres GGF doivent reconnaître la nécessité de prendre en charge les travaux complémentaires en plus de leur culture et de petit commerce qu'ils pratiquent quotidiennement. Le projet a poursuivi les activités permettant d'approfondir cette reconnaissance. Quant à la gestion des revenus et des fonds, on a organisé la formation en gestion de revenus et le suivi post-formation pour faire comprendre au GGF qu'il doit assurer la gestion du fonds au lieu de distribuer aux producteurs la totalité des ventes en la mettant en dépôt pour pouvoir l'utiliser comme fonds roulant ou fonds pour la gestion forestière.

Il en résulte que nombreux GGF assurent les activités durables améliorant les revenus en déposant une partie des ventes à utiliser comme fonds de production suivante. Certains GGF font même une introduction complémentaire des équipements ou affectent une partie des ventes à la charge de gestion forestière (comme mesure contre les feux de brousse).

##### (3) Ancrage des capacités de gestion organisationnelle

En considérant que le renforcement des capacités de GGF/UGGF est le point le plus important pour mettre en œuvre la gestion forestière par participation des populations locales, on a organisé la formation en capacité organisationnelle et en gestion forestière en vue de l'amélioration des capacités GGF.

Dans le cadre de l'amélioration des capacités organisationnelles, le principe de la gestion du groupement GGF est d'assurer correctement le relevé et la comptabilité. C'est pour cela qu'au début du projet on a insisté sur la nécessité de nommer les alphabétisés au poste de secrétaire et de comptabilité lors de la sélection des membres exécutifs suite à la création du GGF. Pour le compte de ces membres exécutifs de tous les GGF, on a mis en œuvre, avant la fin de la 3ème année, la formation sur «le relevé et la comptabilité», «la capacité d'élaboration du plan», «la gestion de revenus» et «le suivi».

Ce qu'il ne faut pas oublier pour le renforcement des capacités envisagé par la formation, c'est qu'une seule formation ne permet jamais d'ancrer les connaissances et la technique requis. Il est absolument nécessaire d'effectuer continuellement le contrôle et le suivi. Mais l'équipe du projet avait, au début, des difficultés d'assurer ce contrôle. Comme mesures réalistes à prendre et pour faire le suivi relatif à l'ancrage de la capacité de gestion organisationnelle du GGF, on a sélectionné, parmi les populations voisines des forêts classées visées, 7 personnes au total d'enseignant de l'alphabétisation ou de toute autre personne ayant l'expérience de diriger les populations, et a lancé l'embauche directe comme agent de suivi de terrain. Le rôle de cet agent de suivi de terrain consiste à visiter régulièrement (en principe 1 fois toutes les 2 semaines) les GGF, à en contrôler le relevé des activités et le relevé comptable et à faire le suivi relatif au savoir-faire de l'enregistrement suivant le besoin. Il a en même temps pour fonction de liaison d'informer régulièrement l'équipe du projet de l'état des activités des GGF et de communiquer les informations du projet aux GGF. Avec cette organisation, l'équipe du projet a pu saisir plus précisément des problèmes au niveau des GGF et y faire face. Les membres exécutifs de chaque GGF, notamment le secrétaire et le comptable, ils ont amélioré continuellement leur capacité et ont commencé à routinier, petit à petit, l'enregistrement.

A la dernière moitié de la période de projet, on a adopté le moyen ingénieux pour consolider « l'enregistrement correct » et de manière que GGF lui-même en reconnaisse l'importance. Ceci permet aux membres GGF d'établir les documents de l'assemblée générale (le rapport de compte et le rapport des activités) sur la base du livre de comptes du comptable et du cahier de note du secrétaire. Il en résulte que chez nombreux GGF le contenu du relevé des activités et du livre de comptes et la capacité d'établir le rapport de compte se sont améliorés au fil de l'année. De telle transparence des informations assurée soutient les activités du groupement.

### **6.1.2 Mise en place du système de gestion FC s'articulant autour de l'UGGF**

Du mai en juin 2010 (3ème année), il y a eu un renouvellement des membres exécutifs de l'UGGF (forêts classées de Bounouna et de Toumousséni) en vue de sa redynamisation et la mise en place d'une nouvelle UGGF (forêts classées de Kongouko et de Gouandougou). Les membres exécutifs de l'UGGF étant aussi les membres exécutifs du GGF, ils ont déjà suivi une série des formations sur l'amélioration des capacités organisationnelles. Ils sont donc censés avoir une certaine capacité de gestion organisationnelle. Cependant l'UGGF étant différent du GGF, ce premier a pour mission les relations extérieures. Ses membres exécutifs doivent donc avoir un esprit plus ouvert et la capacité d'assumer plus sûrement les tâches demandées.

Pour cela, en considérant l'après-projet, on a organisé "la Formation du renforcement des capacités organisationnelles des membres exécutifs UGGF " et a aussi commencé dès 4ème année, à titre d'essai, la commande du beurre de karité et des plantes médicinales et leur paiement non à chaque GGF mais par l'intermédiaire de l'UGGF concerné.

Dans le cadre de « la mise en place du mécanisme » qui est un des axes principaux de présent projet, cet essai avait pour but de constituer, après le projet, un système de développement durable des activités économiques avec la collaboration directe entre l'UGGF et la clientèle sans appui du projet. Il en résulte que tous les UGGF ont reçu le prix du beurre de karité et de plantes médicinales, et que les recettes ont été distribuées à chaque GGF suivant leur convention. De plus, à l'assemblée générale de l'UGGF a été élaboré le programme de production du beurre de karité et des plantes médicinales pour l'année suivante.

Lorsqu'un tel système est mis en place, la clientèle pourra approvisionner régulièrement la matière première de qualité constante. Pour le côté UGGF, on pourra commercialiser régulièrement les produits de quantité constante. Il en résulte que l'on peut éviter la commercialisation impossible des produits qui se produisait parfois, et que l'on peut maintenir la volonté de production.

### **6.1.3 Promotion de la participation des forestiers aux activités du Projet**

Le présent projet a prévu au début l'implication du personnel de l'organisme homologue (notamment personnel forestier de niveau des directions régionale, provinciale et départementale) dans le suivi et le contrôle de la formation destinée au GGF et des activités de ce dernier. Mais on a supposé que cette participation des forestiers soit prise en charge par la contre partie nationale burkinabè mais non par le budget de la partie japonaise du point de vue du renforcement de l'appropriation de la partie burkinabè tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Cependant il a été constaté que le moyen matériel de la partie burkinabè est vraiment trop faible pour promouvoir la participation des forestiers. On cite les quelques faiblesses suivantes : un seul véhicule 4 x 4 tombant souvent en panne disponible aux directions régionale et provinciale, quelques services départementaux ne disposant d'aucune moto, budget national ordinaire insuffisant affecté au carburant pour les véhicules de service même disponibles, fourniture non effectuée au moment nécessaire à cause du dispositionnement retardé de la contre partie nationale burkinabè pour le présent Projet, nombre insuffisant des agents forestiers pour certaines forêts classées, comme celles de Kongouko et de Gouandougou éloigné de 40 à 60km du bureau forestier départemental de Sidéradougou (à part des forêts classées de Bounouna et de Toumousséni qui sont près de Banfora et pour lesquelles les GGF sont moins dispersés géographiquement).

En conséquence, la participation du personnel de l'organisme homologue aux activités du Projet était limitée jusqu'à la première moitié de la 2ème année-2. Cela était le sujet de mécontentement des forestiers burkinabè. On peut dire que dans ce contexte, les préoccupations de la partie burkinabè ont été formulées après la 2ème séance du comité de pilotage.

Le mécanisme de participation des forestiers de niveau local à la formation technique en gestion forestière a été rendu possible, avec la prise en charge soit par la contre partie nationale burkinabè soit par le budget japonais. A partir de ce moment, on a promu activement l'implication des forestiers à la formation et à la surveillance de la formation.

### **6.1.4 Promotion de la collaboration avec les acteurs locaux**

Pour promouvoir la collaboration avec les acteurs locaux, le projet a organisé régulièrement le séminaire des acteurs locaux. Au séminaire, on a augmenté le nombre d'exposés par membres GGF pour faire comprendre aux acteurs locaux les activités GGF plutôt que les activités du projet et ce pour mieux approcher les GGF des acteurs locaux.

Comme les propositions burkinabè ont été faites, on a adopté les autres modes de coopération, notamment la visite du PAGREN, projet similaire et l'échange des idées avec les acteurs de ce projet, et la promotion de la participation des membres du comité villageois de développement (CVD) à la formation du niveau GGF.

A partir de la 2<sup>ème</sup> année-2, on a organisé la formation de la valorisation des produits forestiers non ligneux en collaboration avec l'entreprise locale. Cette collaboration présente des avantages : en effet l'entreprise peut assurer l'approvisionnement constant en matière première produits par les producteurs ayant acquis lors de la formation les connaissances et techniques sûres. Les GGF/UGGF peuvent produire, en toute sécurité, des produits de quantité commandée et peuvent en obtenir les revenus comptants.

Citons des exemples concrets, concernant la formation en valorisation des plantes médicinales, on l'a déjà confié aux Laboratoires PHYTOFLA sis à Banfora et a envisagé la collaboration avec cette société en matière de la vente des plantes recueillies. Pour l'achat du beurre de karité, on a commencé, à partir de la 3ème année, la collaboration avec l'association RAKIETA sise à Banfora. Elle est une société civile des activités sociales soutenant principalement les femmes vivant avec le sida et leurs familles. Son centre de formation a été construit en mars 2010 grâce à l'aide de "dons aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine" (du ressort de l'Ambassade du Japon au Burkina Faso). La société A-Danse S.A. créée par une femme japonaise, qui soutient l'association RAKIETA, a confié à ce centre de formation la

production et la vente du savon produit à base de beurre de karité exporté, en grande partie, au Japon. Le beurre de karité produit par GGF du présent projet est utilisé comme matière première dudit savon de beurre de karité.

## **6.2 Bon moyen de mener à bien le projet**

### **6.2.1 Mise en relation avec les organismes homologues**

#### (1) Compréhension essentielle partagée sur le schéma du projet de coopération technique

Le présent Projet est mis en œuvre sous le schéma du projet de coopération technique de la JICA. Dans le cadre de ce dernier, la JICA ne prend pas en charge financière notamment les frais du personnel, les frais d'exploitation et les frais de gestion du projet mais les experts japonais apportent le soutien technique aux activités que l'organisme homologue burkinabè devra mener. Le présent projet de coopération technique étant exécuté pour la première fois au Burkina Faso, on a éprouvé des difficultés considérables de compréhension mutuelle au sujet du schéma de ce projet lors de la concertation initiale tenue avec l'organisme homologue. En 2<sup>ème</sup> année, à l'occasion du 2<sup>ème</sup> comité de pilotage (JCC) et par la note officielle intitulée "les préoccupations relatives à la mise en œuvre du présent Projet" remise par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie du Burkina Faso, la partie burkinabè a présenté, de nouveau, différentes requêtes touchant au schéma du projet de coopération technique de la JICA.

L'équipe d'experts japonais a entrepris, avec persévérance, de faire comprendre le schéma du projet de coopération technique de la JICA, à travers le comité de pilotage, le séminaire des acteurs locaux et la concertation individuelle avec chaque organisme homologue burkinabè. Concernant les dispositions prises par la partie japonaise pour faire face aux préoccupations formulées par la partie burkinabè, il y a eu une concertation entre l'organisme homologue burkinabè et les intéressés japonais. A cette occasion les deux parties sont parvenues à un accord relatif à ce qui n'avait pas toujours été bien précis jusqu'alors notamment le contenu des activités et la méthode de renforcement de la participation du personnel de l'organisme homologue. La partie japonaise a fait, ainsi, son mieux pour répondre aux préoccupations.

Par de tels efforts, la partie burkinabè a approfondi les connaissances sur le présent Projet par rapport au commencement du Projet, mais il existe toujours quelques divergences de point de vue. La différence de vue concerne la prise de conscience essentielle différente sur ce que doit être le Projet. C'est un point très important et la partie japonaise a maintenu jusqu'à la fin la même position.

En pensant, par ailleurs, que l'avancement des activités donne des résultats concrets au niveau des GGF et qu'il est très efficace que la partie réalisant ces résultats concret explique l'importance du présent Projet, on a organisé le comité de pilotage et le séminaire des acteurs locaux tout en laissant à la partie concernée l'exposée de ses résultats.

#### (2) Exécution sûre de la transmission des informations

La transmission des informations pour la première année n'a pas été toujours régulière entre l'équipe d'experts japonais et le coordinateur national et les autres personnes concernées des organismes homologues burkinabè et ce pour les raisons suivantes : La mise en place du mécanisme de concertation avec le personnel homologue était en retard, La coordination du Projet n'a pas suffisamment fonctionné, L'équipe d'experts japonais n'a pas bien saisi le système de transmission des informations au Burkina Faso. Pour améliorer la transmission des informations, on s'est efforcé de tenir plus fréquemment des réunions au sein de l'équipe du projet et des séances d'échanges des opinions avec les directions régionale et provinciale.

Bien que les procédures officielles de la remise des documents soient définies pour les organismes gouvernementaux du Burkina Faso, l'équipe d'experts japonais n'a pas bien saisi ces procédures. C'est la raison pour laquelle l'équipe d'experts japonais a remis souvent des documents par la voie officieuse. Pour remédier à ceci, il a été nécessaire de définir, de nouveau, la voie de transmission des informations.

Il a été décidé que les informations des experts japonais soient remises à des responsables de niveau central (secrétaire général, directeur général de la direction générale de la conservation de la nature, directeur de la direction des forêts, etc.) suivant la voie de : coordinateur national, directeurs provincial et régional.

### **6.2.2 Gestion de l'équipe du projet**

#### **(1) Renforcement de la fonction de coordination du Projet**

Le présent Projet a affecté à l'équipe du Projet un coordinateur national relevant de la direction de coordination. Ce coordinateur a mené les activités du Projet en collaboration avec les effectifs de la direction régionale des Cascades et de la direction provinciale de la Comoé.

Pour promouvoir les activités du Projet en collaboration avec ce coordinateur national, l'équipe d'experts japonais avait souhaité de respecter l'initiative de ce coordinateur. Mais comme aucune contre partie nationale burkinabè n'avait été exécuté au début du lancement du projet, voire que les frais de déplacement n'avaient pas été accordés au coordinateur national, la coordination n'a pas été bien fonctionnée. Pour y faire face, l'équipe d'experts japonais a soutenu une partie des frais d'activités du coordinateur national. Elle lui a confié les affaires professionnelles avec son soutien.

La contre partie nationale a été exécuté à partir de la 2ème année, malgré le retard intervenu. La tâche de coordination a commencé, enfin dès la 3ème année, à fonctionner en s'articulant autour du coordinateur national. C'est surtout grâce à la bonne prise de conscience de ce coordinateur en matière du concept du présent Projet de coopération technique. C'est aussi ce coordinateur national qui a fait toutes les présentations des activités du Projet à l'occasion du comité de pilotage (JCC) et du séminaire des acteurs locaux pour la dernière moitié de la durée du projet.

La collaboration entre le coordinateur et les experts japonais est devenue plus étroite et ce a permis au coordinateur d'effectuer plus activement la coordination avec le personnel de directions régionale et provinciale et les directions forestières de niveau central. Les problèmes persistants, jugés à améliorer, concernent la réduction de la contre partie nationale burkinabè et le retard de son exécution.

#### **(2) Activités en absence de l'expert japonais**

Au cours de l'exécution du Projet, l'expert japonais a été absent pendant certains moments, dès la 1ère année. Mais les activités du Projet doivent se poursuivre, à l'initiative du coordinateur national et par les effectifs des directions régionale et provinciale et le personnel du projet, même pendant l'absence de l'expert japonais. Pour ce faire, on avait pris les dispositions nécessaires suivantes : l'expert japonais tient, avant son départ du Burkina Faso, une réunion avec l'effectif burkinabè de l'équipe du Projet et l'effectif de l'organisme homologue pour discuter des opérations à faire pendant son absence. Le système de liaison par courrier (E-mail) a été renforcé de manière à pouvoir échanger directement des messages électroniques.

Grâce à ces dispositions, bien que l'évacuation temporaire des experts japonais suite à la dégradation de la situation politique du pays ait causé quelques difficultés, on a pu, à l'initiative du coordonnateur national, plus ou moins poursuivre les activités du Projet.

### **6.2.3 Collaboration avec les volontaires japonais**

Aux yeux des japonais, les activités du projet de coopération technique et les activités du membre JOCV (Japan Overseas Cooperation Volunteers) n'ont pas le même schéma. Mais cela est bien difficile à faire comprendre aux burkinabè, surtout aux villageois. Même si les japonais leur expliquent cette différence de schéma, les activités soutenues par les japonaises restent les mêmes pour les villageois. C'est pour cela que l'on rencontre plusieurs difficultés dans les activités réellement menées, alors même qu'il serait facile de dire que : "on envisage d'entretenir une collaboration entre le projet de coopération technique et le

volontaire de la coopération internationale". Ces difficultés peuvent même être des facteurs empêchant l'activité de l'autre partie. Par exemple, les activités du membre JOCV ne supposent pratiquement pas de soutien financier. Par contre, le projet de coopération technique apporte, parfois, un certain soutien physique (ne serait-ce que de petite envergure) sous forme de matériel. Il en résulte un effet néfaste sur les activités du volontaire japonais, si par exemple les villageois demandent ce même soutien physique audit volontaire. Il peut arriver aussi que les villageois demandent au volontaire de leur expliquer sur les activités du projet qui ne sont pas comprises dans ses activités. C'est ce qui s'est passé réellement dans le présent Projet.

Face à ce problème, lorsque l'échange d'information sur le contenu de leurs activités et du calendrier approximatif de la mise en œuvre permet aux deux parties d'offrir ces informations aux villageois et de les diriger vers l'autre partie quant aux informations détaillées.

Concernant la relation entre les experts japonais et le volontaire japonais, les échanges répétés des informations décrit ci-dessus a conduit naturellement à maintenir une distance appropriée. Si on regarde la relation passée, l'équipe d'experts a obtenu du volontaire japonais des informations sur les situations locales. De même lorsque le volontaire avait des problèmes sur l'avancement de ses activités, le conseil adéquat qu'elle a reçu de l'expert japonais l'a aidé de résoudre ces problèmes. C'est ainsi qu'on est parvenu à établir une relation de soutien mutuel.

## 7. Leçons à tirer

Les leçons à tirer du présent projet exécuté pendant 5 ans peuvent se résumer comme décrit ci-dessous.

- La mise en place d'une organisation de gestion forestière des populations est nécessaire pour la gestion forestière de type participatif.

La mise en place d'une organisation de gestion forestière des populations, comme GGF/UGGF du présent projet, est nécessaire pour la gestion forestière de type participative pour les deux raisons suivantes.

La première raison est que l'organisme chargé de forêts visées (par exemple, le service forestier pour le cas de la forêt classée, et le service communal compétent pour le cas de la forêt communale) doivent déterminer leur partenaire et leur collaborateur pour préciser l'entité assumant la responsabilité. Conformément aux prescriptions de l'Etat, cette entité (organisme) doit être autorisée par l'enregistrement au gouvernement ou à la collectivité territoriale. Ce faisant, l'organisme des populations locales peut établir une relation avec l'organisme public. Il aura ainsi l'obligation d'assurer la gestion organisationnelle définie par l'Etat (décrite ci-dessous) telle que la mise en place d'une cellule exécutive, le respect du règlement intérieur, la gestion comptable, etc.

La deuxième raison, qui a un rapport certain avec la première, est que si le développement durable des ressources forestières est considéré comme "le développement ne dépassant pas la limite de régénération des ressources forestières", le contrôle deviendra impossible si les participants au développement est la majorité massive et anonyme.

L'GGF/UGGF du Burkina Faso dispose d'un privilège de développer les ressources forestières de la forêt classée pour laquelle le développement des ressources à des fins commerciales n'est pas, en principe, autorisé, tandis que ce groupement doit assumer l'obligation d'assurer la gestion et la préservation des ressources forestières. C'est ainsi que les populations locales ont la liberté d'adhérer au GGF/UGGF. Pourtant ils auront, une fois adhérents au GGF/UGGF, le privilège mais aussi l'obligation et la responsabilité. Le règlement intérieur du GGF précise que toutes les personnes, devenues membres du groupement pour obtenir le privilège, perdront leur titre, si elles n'assument pas leur obligation. Ceci constitue un facteur freinant l'augmentation du nombre des membres du groupement, voire des participants au développement des forêts classées.

- Il est indispensable que le Groupement de Gestion Forestière (GGF) ait une certaine autonomie économique.

Il a été constaté que pour de nombreux projets de gestion forestière participative mis en œuvre la durabilité des activités après la fin du projet n'avait pas été toujours assurée non seulement au Burkina Faso, mais aussi dans les autres pays. Pour y faire face, le présent projet a mis en place, concrètement, un mécanisme de base qui consiste que les GGF effectuent les activités économiques en valorisant les produits forestier, qu'il affecte une partie des revenus, d'une part au fonds d'aménagement forestier et d'autre part aux frais des activités des membres exécutifs du GGF/UGGF ainsi qu'au fonds roulant pour supporter l'entretien et le rechange des matériels introduits.

A l'heure où l'on ne peut presque pas compter sur le budget d'Etat pour le projet, il est nécessaire que les GGF aient une certaine autonomie économique pour assurer une durabilité des activités après la fin du projet. Cependant, les activités économiques des GGF ne peuvent aucun cas admises sans condition. Cette admission se fait en supposant que le plan d'aménagement de la forêt visée soit élaboré et que les activités soient mises en œuvre conformément audit plan et en assurant la reproduction durable des ressources forestières.



- Pour promouvoir les activités économiques, il est nécessaire d'établir la collaboration ou la coopération avec des sociétés privées ou sociétés civiles de la localité.

Les activités pouvant être supposées comme activité économique se décomposent, en grosso modo, de la production et de la vente des produits forestiers ligneux (bois de chauffe, bois de service et bois d'œuvre), et de la production et de la vente des produits forestiers non ligneux (représentés par le beurre de karité ou les plantes médicinales). Concernant la vente des produits forestiers ligneux, le canal de distribution n'est pas pour le moment en bon fonctionnement à cause de l'absence de mécanisme reliant adroitement la demande et l'offre.

Contrairement à cela, le présent projet a réussi d'établir une base de la relation de collaboration entre les sociétés privées et civiles de la localité et les GGF/UGGF. Avantageuse pour ces deux parties, cette relation porte sur les produits forestiers non ligneux, notamment le beurre de karité et les plantes médicinales. Citons concrètement que le centre de formation, "association RAKIETA", association sise à Banfora est devenu capable de s'approvisionner en beurre de karité de bonne qualité (matière première du savon à base de beurre de karité que le centre de formation de cette association produit) des GGF/UGGF qui ont suivi la formation du présent projet. Par ailleurs, La société pharmaceutique, "laboratoires PHYTOFLA" est aussi devenue capable de s'approvisionner constamment en plantes médicinales (matières premières de ses médicaments) des GGF/UGGF qui ont suivi la formation du présent projet. C'est ainsi que ces établissements sont, pour les GGF/UGGF, les clients qui leur achètent leurs produits. Grâce à cela, un mécanisme d'apport constant de certains revenus a commencé à fonctionner. Pourquoi la société privée ou la société civile de la localité? C'est parce qu'elles sont fondées dans une locale concernée et très bien renseignées pour les circonstances, et ce permet de faire face à des problèmes qui s'y seraient produits. De telle façon, leurs activités peuvent contribuer au développement de l'ensemble de locale.

- L'essentiel pour la gestion financière, c'est d'assurer la transparence.

Quelle que soit l'organisation, il est nécessaire d'avoir des fonds pour mener ses activités. Le problème est que le transfert des fonds cause souvent un survenu des problèmes. Pour prévenir un tel problème, il nous faudra faire de notre mieux pour assurer la transparence sur le transfert des fonds.

Comme moyen concret pour assurer cette transparence, le présent projet a conseillé de nommer, lors de la création du GGF/UGGF suivie de la sélection des membres exécutifs, les alphabétisés au poste du secrétaire et du comptable. On a fait, aussi après la création, la formation et le suivi sur le thème de la méthode concrète de relevé des activités et de relevé comptable. A l'étape finale du projet, en octobre 2012, le représentant de l'UGGF de la forêt classée de Toumousséni a été accusé d'avoir détourné des fonds de l'UGGF. Comme différents rapports exposés à l'assemblée générale extraordinaire de l'UGGF n'ont pas été cohérents avec les dires dudit représentant, le détournement a été découvert. Les membres de cette UGGF ont pu connaître, par ce fait, l'importance d'assurer "la transparence" que le projet avait insisté vivement. Il a été aussi constaté que lors du renouvellement plusieurs GGFs ont nommé, à leur initiative, l'alphabétisé au poste de comptabilité.

L'assurance de la transparence ne touche pas seulement au GGF ou à l'UGGF. Elle s'impose aussi pour la gestion financière du fonds d'aménagement forestier. Comme le service forestier compétent est concerné par le fonds d'aménagement forestier, si la transparence n'y est pas assurée, la gestion durable des forêts avec l'implication des populations locales deviendra impossible.

- La gestion forestière participative exige une introduction de certains matériels déterminés en tenant compte du volume et de la période.

Pour le présent projet, on a conçu l'introduction initiale des matériels pour la formation en valorisation des produits forestiers non ligneux, par exemple pour la production du beurre de karité (récolte, conservation et extraction), et l'utilisation postérieure à la formation de ces matériels par les membres du

GGF pour leurs activités pratiques. Cette conception a 2 raisons suivantes.

La première raison est que quel que soit la formation, la technique acquise de la formation ne peut pas être assimilée sans la mettre en pratique. Une autre raison est que les membres peuvent reconnaître la nécessité de gérer par eux-mêmes correctement ces matériels en faisant la pratique, et ce leur permet d'acquérir une base de la capacité de gestion. Lorsque les bénéficiaires des matériels introduits ont la capacité de gestion insuffisante, leurs activités ne pourront pas continuer si un matériel de rechange ne sera plus introduit chaque fois que le matériel introduit est détérioré. En conséquence, il est nécessaire de prévoir, lors de la décision de l'introduction des matériels, la gestion, l'entretien et le renouvellement de ces matériels.

Il existe un raisonnement juste selon lequel s'il s'agit de la gestion forestière participative, l'aidant extérieur ne doit pas, même au début du projet, introduire les matériels et doit laisser les populations locales faire des efforts pour se débrouiller seuls. En tenant compte des expériences vécues du présent projet, ce raisonnement est difficilement applicable. Bien loin de cela, il y a une autre idée que l'aidant extérieur doit, dès le début, faire l'introduction importante des matériels. Ceci doit être aussi une faute. Car la durabilité des activités ne sera pas toujours assurée, même si une introduction importante des matériels se fait dès le début du projet. Ceci peut donner, plutôt, un effet négatif et risque de rendre de plus en plus dépendant le comportement des bénéficiaires de cette introduction. Concernant l'introduction des matériels pour le projet, il vaut mieux de préparer un système d'entretien et de renouvellement des matériels que les bénéficiaires font par eux-mêmes, et d'introduire progressivement les matériels en fonction de l'avancement de cette préparation.

➤ Pour considérer le genre dans la gestion forestière participative, il faudra déployer de l'ingéniosité.

En général les hommes utilisent les ressources forestières aussi bien que les femmes. Cependant lorsqu'un groupement des populations locales est mis en place, les hommes tendent à occuper les postes de sa direction et à prendre le droit de décision. Pour éviter cela, le présent projet a demandé, lors de l'appui à la création d'un nouveau GGF, aux populations locales de décider, à l'avance, le nombre des femmes à nommer comme membre exécutif. C'est grâce à cela que tous les GGF ont plusieurs membres exécutifs féminins qui participent donc à la gestion de leur groupement. Ceci peut être un petit changement du présent projet, mais une accumulation de ces petits changements peut constituer une force motrice pour créer un plus grand changement.

Par ailleurs, on a adopté, comme technique de gestion des ressources forestières, les activités que les femmes prennent en charge traditionnellement (production du beurre de karité, amélioration de la qualité du Soumbala, etc.) et ce a contribué à l'augmentation des adhésions féminines chez nombreux GGF.

C'est ainsi que le projet doit déployer de l'ingéniosité pour réaliser la participation des hommes et des femmes à la gestion forestière participative.

## 8. Propositions

Pour les projets postérieurs de gestion forestière, les propositions suivantes sont faites sur la base des expériences et leçons tirées du présent projet.

- Définir, comme objectif de base, l'acquisition de l'autonomie des intéressés

L'élément commun des leçons tirées du présent projet se résume en une expression : "l'acquisition de l'autonomie" des intéressés.

Au lancement du présent projet, le premier mot des populations locales de la forêt classée de Bounouna et de la forêt classée de Toumousséni, où l'assistance avait eu lieu avant, était : "Cette fois qu'est-ce que le projet nous donne ?" Ceci prouve qu'ils étaient conscients que "le projet signifie un apport matériel". Ceci témoigne aussi que les projets mis en œuvre jusqu'alors étaient principalement les projets d'aide matérielle. Il n'est pas difficile de faire une aide matérielle. Il nous suffit d'offrir ce que les populations désirent. Ils en sont contents et cela épargne du temps pour l'aidant. Mais cette forme d'aide est une aide transitoire qui ne dure pas.

"L'appui aux efforts de se débrouiller seul" est un concept de base pour la JICA aussi pour l'ensemble des coopérations internationales japonaises. Comme les d'autres bailleurs de fonds et les institutions internationales appliquent ce concept, ce dernier n'est pas spécifique aux japonais. Mais la façon japonaise de concrétiser ce concept sur les lieux est bien différente de la façon de ces partenaires au développement étrangers. Ces derniers effectuent l'aide, souvent en s'articulant autour de l'apport financier et matériel. Mais l'aide japonaise, notamment celle conçue dans le cadre du projet de coopération technique, mettent l'accent sur le renforcement des capacités des bénéficiaires, plus important que l'apport financier et matériel. Ceci est fondé sur l'idée que le renforcement des capacités des bénéficiaires de l'aide est indispensable pour acquérir « l'autonomie ». Ce renforcement des capacités ne concerne pas seulement l'aspect technique, mais il comprend aussi l'amélioration de la capacité organisationnelle nécessaire pour la mise en œuvre de différentes activités.

Lorsqu'on envisage, au sens propre du terme, le développement d'une région ou d'un pays, on doit adopter une attitude constructive : au lieu de demander à l'aidant extérieur simplement l'apport financier et matériel, il est fortement conseillé de juger objectivement ce qui peut se faire et ce qui ne peut pas se faire avec les capacités et les ressources actuellement disponibles, et après de demander l'aide extérieure pour ce qui ne peut pas se faire, et ce faisant acquérir l'autonomie. Sans cette attitude, on ne peut jamais renoncer au comportement dépendant l'aide extérieure. Cela est vrai au niveau du GGF/UGGF et des populations locales mais aussi au niveau de l'Etat.

- Le présent projet a pour orientation de base la mise en place de 3 axes ("Renforcement des capacités", "Activités communautaires" et "Mise en place de différents mécanismes", et la mise en œuvre en liant ces 3 axes.

Pour qu'un groupement de gestion forestière acquière l'autonomie, comme indiqué à la rubrique "Leçons tirées" ci-dessus, les activités économiques, telles que la production et la vente du beurre de karité, sont indispensables. Pour exécuter ces activités économiques, il est nécessaire que les membres GGF acquièrent la capacité technique de production du beurre de karité de qualité. Comme on suppose bien que les fonds roulant pour la vente ou d'autres, la capacité de gestion financière est aussi exigée. Pour améliorer ces capacités, il est absolument nécessaire d'effectuer la formation et la pratique post formation. Même si seul GGF/UGGF améliore la capacité de production ou la capacité de gestion, l'activité économique ne pourra pas être réalisée si les produits ne sont pas réellement commercialisés. C'est pour cela qu'il est nécessaire de disposer d'un réseau reliant le GGF/UGGF et les acheteurs des produits. L'intervention du service forestier compétent est nécessaire pour le cas des produits forestiers ligneux. La relation établie jusqu'alors entre GGF/UGGF et le service forestier était une relation entre l'entité contrôlant et l'entité contrôlée. Désormais il faudra établir une relation de partenariat. Pour assurer ceci, il

est indispensable de disposer d'un fonds d'aménagement forestier ou d'un autre mécanisme. Ce mécanisme permet d'affecter une partie des revenus obtenus par les activités économiques au développement durable des ressources forestières (qui est la source des activités économiques), au lieu de distribuer la totalité de ces revenus aux membres GGF/UGGF.

On peut dire que l'approche adoptée par le présent projet ("la mise en œuvre des activités en liant ces 3 axes") propose un modèle bien applicable au projet futur de la gestion participative des ressources naturelles. Cependant s'il s'agit de la gestion forestière, cette application n'est pas toujours applicable dans n'importe quelle région. Puisqu'un des 3 axes suppose "la mise en œuvre des activités économiques à travers la valorisation des produits forestiers", l'application est bien difficile dans la localité non potentielle de produire des produits forestiers ligneux et non ligneux. Pour le cas du Burkina Faso, l'application est possible dans la région se trouvant vers le sud de la zone de climat de type Sud-Soudanien.

Mais n'est-il pas possible d'appliquer cette approche dans les régions où la potentialité de valorisation des produits forestier n'est pas si élevée ? Dans ce cas, il est nécessaire d'identifier selon les circonstances locales certaines activités permettant de générer annuellement des produits comme une activité agricole et autres et de mettre en œuvre ces activités tout en combinant avec l'activité de gestion forestière. L'aménagement des infrastructures socio-économique telles que forage, salle de classe, etc., n'est pas impossible comme on l'a vu dans beaucoup de projets conventionnels. Cependant, ce qui est indispensable dans de tels cas est qu'on ne doit pas se contenter simplement de fournir ces infrastructures comme condition d'échange contre la collaboration de la part des populations locales. Il faudra une approche supplémentaire permettant de mettre en rapport de ces infrastructures avec l'activité de gestion forestière : pour ce qui est du forage, on peut utiliser de l'eau pour la production de plants en pépinière villageoise en vue de promouvoir la plantation ; dans le cas de la construction de salle de classe, on y enseigne quotidiennement aux élèves la liaison entre leur vie et les ressources forestières.

Le plus important, c'est de faire comprendre les populations locales que les ressources forestières sont effectivement bien liées à leur vie et que la protection des ressources forestières signifie qu'elles protègent leur propre vie.

➤ Promouvoir l'utilisation du dynamisme des sociétés privées/civiles

Pour "la mise en place de différents mécanismes", un des 3 axes décrits ci-dessus, on doit donner beaucoup d'importance la mise en place du réseau reliant le groupement de gestion forestière aux sociétés privées/civiles. En général, le secteur privé n'est pas bien progressé dans les pays en voie de développement et on doit avoir recours à l'appui du gouvernement ou aux autorités administratives. Mais le pouvoir financier du gouvernement étant limité, il vaut mieux remettre en question le mécanisme où des choses ne bougent pas sans l'appui constant du gouvernement. Le Burkina Faso a déjà élaboré la politique de promotion du développement du secteur privé. L'administration forestière doit aussi examiner ce qui peut être réalisable avec cette politique.

Pour le cas du présent projet, on a réussi à faire la collaboration avec les laboratoires PHYTOFLA et l'association RAKIETA qui sont les sociétés privées et civiles qui mènent actuellement les activités économiques. Mais certaines régions ne disposent pas de telles entités. En effet, "le centre de formation" de l'association RAKIETA a été construit avec l'aide japonaise de dons aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine. C'est certainement grâce à la construction de ce centre que la collaboration avec les GGF/UGGF s'est mis en bonne voie, à savoir un bon exemple de l'utilisation adéquate de l'appui limité et sélectif.

Dans le cas où il n'y a pas d'entreprise ou association dans la localité considérée, on peut supposer un apport à la création des entreprises en considérant le développement des industries locales. Différent scénarios peuvent exister pour ce cas. Lorsqu'on examine le domaine forestier, le service forestier peut agir, par exemple, auprès des grossistes du combustible ligneux qui ne sont pas bien organisés pour les transformer en une entreprise, si petite qu'elle soit, voire distributeur du combustible ligneux.

Le courant international relatif à la gestion durable des ressources forestières, comme observé pour le cas de REDD+, est qu'au lieu de demander simplement une aide, les pays aidés développent les activités à leur propre initiative. Ces pays invitent le secteur privé à y faire l'investissement financier privé ou favorisent le retour des fonds. Compte tenu de ce grand courant international, il est nécessaire d'impliquer, dans l'avenir, le secteur privé.

Il en est de même pour le développement régional d'un pays. Il faudra envisager activement l'implication ou le développement des entreprises ou associations locales privées dans l'exploitation durable des ressources forestières. Il est nécessaire de positionner les activités de gestion forestière par les GGF dans un grand cadre et de constituer un mécanisme concret pour en assurer la durabilité.

## 9. Résultats des intrants

Les résultats des intrants sont décrits ci-dessous.

### 9.1 Partie japonaise

- ◆ 6 experts japonais de courte durée (103,5 H/M, y compris 0,16 H/M prise en charge par la JAFTA)  
Conseiller technique principal / Gestion forestière : 27,57 H/M (y compris 0,16 H/M prise en charge par la JAFTA)

Adjoint au conseiller technique principal / Amélioration du cadre de vie : 24,84 H/M

Développement participatif (1) : 9,1 H/M

Développement participatif (2) : 20,34 H/M

Gestion des formations : 9,17 H/M

Gestion administrative : 12,23 H/M

- ◆ Formation au Japon

Formation au Japon : 4 participants au total

(Ancien coordonnateur national, Nouveau coordonnateur national, Direction Régionale des Cascades, Direction Provinciale de la Comoé)

- ◆ Matériels fournis

Véhicules, motos et autres matériels

- ◆ Dépenses des opérations au Burkina Faso (frais du personnel, frais des articles consommables, etc. de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 45.985.000 yens

- ◆ Dépenses pour l'approvisionnement des matériels et équipements (de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 3.274.000 yens

- ◆ Dépenses pour la prestation locale de services (des consultants locaux) (de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 46.640.000 yens

- ◆ Dépenses des travaux (de juin 2007 à la fin de novembre 2012)

Total de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année : 18.804.000 yens

### 9.2 Partie burkinabè

- ◆ Homologues

Surveillance : DiFor : 1 pers.

Surveillance : DREDD-Cascades : 5 pers.

Surveillance : DPEDD-Comoé : 4 pers.

Agents forestiers des 4 FC : 14 agents

Coordonnateur National (CN) : 1 pers

◆ Installations

- Bureau offert (1 climatiseur, bureaux, chaises, étagères, etc.)
- Frais des eaux et électricité

◆ Equipements

Véhicule, motos et autres matériels

◆ Contre partie nationale burkinabè

Montant exécuté : 162,834,332 FCFA (\* depuis l'année 2008 jusqu'à l'année 2012)

Budget initial : 250.000.000 FCFA (\*d'après l'Entente signée le 7 juin 2007)

## 10. Envoi d'experts japonais

Tableau 49 : Envoi d'experts japonais de courte durée

### ◆ 1ère année

Fonction	Nom	Période d'envoi	Appartenance
Conseiller technique principal / Gestion forestière	MIZUSHINA Shu	01/07/2007 - 29/11/2007 05/02/2008 - 05/03/2008	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	TEJIMA Shigéharu	07/11/2007 - 21/12/2007	JAFTA
Développement participatif (1)	KADO Atsuyuki	15/07/2007 - 25/10/2007	IC Net S.A.
Développement participatif (2)	MUTO Tamaki	06/01/2008 - 05/03/2008	IC Net S.A.
Gestion administrative	KOBAYASHI Miwako	01/07/2007 - 29/08/2007	Translation Centre PIONEER

### ◆ 2ème année-1

Fonction	Nom	Période d'envoi	Appartenance
Conseiller technique principal / Gestion forestière	MIZUSHINA Shu	22/04/2008 - 20/06/2008	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	TEJIMA Shigéharu	14/05/2008 - 01/08/2008	JAFTA
Développement participatif (1)	KADO Atsuyuki	23/04/2008 - 11/07/2008	IC Net S.A.
Développement participatif (2)	MUTO Tamaki	14/05/2008 - 01/08/2008	IC Net S.A.
Gestion administrative	KOBAYASHI Miwako	22/04/2008 - 05/06/2008	Translation Centre PIONEER

### ◆ 2ème année-2

Fonction	Nom	Période d'envoi	Appartenance
Conseiller technique principal / Gestion forestière	MIZUSHINA Shu	19/01/2009 - 31/03/2009 30/05/2009 - 04/08/2009	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	TEJIMA Shigéharu	01/10/2008 - 29/12/2008 22/03/2009 - 09/06/2009	JAFTA
Développement participatif (1)	KADO Atsuyuki	01/10/2008 - 29/12/2008	IC Net S.A.
Développement participatif (2)	MUTO Tamaki	19/01/2009 - 18/05/2009	IC Net S.A.
Gestion administrative	TEJIMA Shigéharu	10/06/2009 - 24/07/2009	JAFTA

### ◆ 3ème année

Fonction	Nom	Période d'envoi	Appartenance
Conseiller technique principal / Gestion forestière	MIZUSHINA Shu	05/01/2010 - 23/07/2010	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	MIZUSHINA Shu	24/07/2010 - 06/08/2010	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	TEJIMA Shigéharu	30/09/2009 - 27/01/2010 24/05/2010 - 23/07/2010	JAFTA
Développement participatif (2)	MUTO Tamaki	05/01/2010 - 03/06/2010	IC Net S.A.
Gestion administrative / gestion des formations	SAKAI Fumiko	30/09/2009 - 28/11/2009 08/06/2010 - 06/08/2010	JAFTA



## ◆4ème année

Fonction	Nom	Période d'envoi	Appartenance
Conseiller technique principal / Gestion forestière	MIZUSHINA Shu	30/09/2010 - 08/11/2010 21/03/2011 - 25/04/2011	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	MIZUSHINA Shu	20/12/2010 - 03/02/2011 26/04/2011 - 01/05/2011	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	MASUI Hiroaki	12/03/2011 - 01/05/2011	JAFTA
Développement participatif (2)	MUTO Tamaki	26/10/2010 - 29/11/2010 29/01/2011 - 29/03/2011	IC Net S.A.
Gestion des formations	SAKAI Fumiko	26/10/2010 - 24/12/2010 20/07/2011 - 03/08/2011	JAFTA

## ◆5ème année

Fonction	Nom	Période d'envoi	Appartenance
Conseiller technique principal / Gestion forestière	MIZUSHINA Shu	23/11/2011 - 10/03/2012 14/04/2012 - 09/05/2012 23/11/2012 - 01/01/2013	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	MIZUSHINA Shu	08/09/2012 - 22/11/2012	JAFTA
Adjoint au CTP / Amélioration du cadre de vie	MASUI Hiroaki	01/10/2011 - 15/12/2011	JAFTA
Développement participatif (2)	OGAWA Nahoko	10/02/2012 - 24/05/2012	IC Net S.A.
Gestion des formations	SAKAI Fumiko	30/09/2011 - 29/10/2011 07/01/2012 - 20/02/2012 22/10/2012 - 20/12/2012	JAFTA
Gestion administrative	KOBAYASHI Arito	29/10/2011 - 27/11/2011	JAFTA
Gestion administrative	ITOH Hiromi	08/09/2012 - 16/11/2012	JAFTA

## 11. Résultats des formations

### 11.1 Homologues envoyés au Japon pour le stage

Tableau 50 : Résultats des formations des homologues au Japon

	Nom	Organisme	Titre de stage	Période
1	OUATTARA N'Grazié Thomas	Ancien Coordonnateur National	Forest watershed environment/water & soil conservation	2008/8/24 à 9/13 (Retour anticipé en raison de la santé)
2	KINI B. Nestor	Coordonnateur National	Practical case studies on sustainable forest management	2009/8/19 à 11/8
3	OUEDRAOGO Mahamadi	Direction Régionale des Cascades, MEDD	Forest management through co-existence	2008/8/24 à 11/15
4	TRAORE Hamadé	Direction Provinciale de la Comoé, MEDD	Practical case studies on sustainable forest management	2010/8/17 à 11/8

### 11.2 Formation pour le compte d'homologues

Tableau 51 : Résultats des formations pour homologues

Année	Thème de formation	Bénéficiaire	Date organisation	Participants
1 <sup>ère</sup> année	Evolution du rôle d'agent forestier, Apiculture moderne, utilisation potentielle de PFNL	Forestier local	Janvier 2008	10 pers.
2 <sup>ème</sup> année-1	PCM	Forestier local	8 et 9 mai 2008	12 pers.
	Relevé et comptabilité	Forestier local	2 juillet 2008	6 pers.
2 <sup>ème</sup> année-2	PAF et participation	Forestier central	5 novembre 2008	12 pers.
	PAF et participation	Forestier local	15 et 16 octobre 2008	6 pers.
	Suivi et évaluation	Forestier central	28 novembre 2008	8 pers.
	Suivi et évaluation	Forestier local	18 et 19 novembre 2008	11 pers.
	Aménagement de bureau	Forestier local	Décembre 2008	3 pers.
3 <sup>ème</sup> année	Genre	Forestier local	27 mai 2009	13 pers.
	Manœuvre tronçonneuse	Forestier local	Janvier 2010	3 pers.
	Elaboration du PAF	Forestier local	24 et 25 mars 2010	20 pers.
4 <sup>ème</sup> année	MA&D	Forestier local	Avril 2011	44 pers.

**11.3 Formation pour le compte d'UGGF**

Tableau 52 : Résultats des formations pour UGGF

Année	Thème de formation	Bénéficiaire	Période organisation	Durée	Participants
4ème année	Renforcement capacité organisationnelle membres exécutifs UGGF	Membres exécutifs d'UGGF : Bounouna, Toumousséni, Kongouko, Gouandougou	Novembre 2010	0,5 j	40 pers.
5ème année	Voyage d'étude PAGREN	- Dito -	le 11 novembre 2011	1j	37 pers.
5ème année	Voyage d'étude Koudougou	- Dito -	le 28 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2012	5j	39 pers.

**11.4 Formation pour le compte de GGF**

Tableau 53 : Résultat des formations GGF

## (1)GGF concerné par FC Bounouna

No.	Bounouna	Début	Fin	H	F	Total	No.	Labola-Nambaifo	Début	Fin	H	F	Total
1	Apiculture Moderne	28/01/08	30/01/08	16	8	24	1	Apiculture Moderne	31/01/08	02/02/08	37	20	57
2	Prise de note et gestion comptable	11/06/08	12/06/08	3	0	3	2	Prise de note et gestion comptable	11/06/08	12/06/08	2	1	3
3	Production de plants (Recyclage)	14/07/08	15/07/08	7	1	8	3	Planification	04/03/09	04/03/09	10	4	14
4	Planification	15/05/09	15/05/09	9	0	18	4	Plantation	04/03/09	04/03/09	10	2	12
5	Plantation	15/05/09	15/05/09	10	7	17	5	Gestion du revenu	17/04/09	17/04/09	7	2	9
6	Gestion du revenu	22/05/09	22/05/09	7	12	19	6	Prise de note et gestion comptable (2jours)	08/05/09	09/05/09	7	5	12
7	Prise de note et gestion comptable (2jours)	25/05/09	26/05/09	6	13	19	7	Soumbala	30/10/09	05/11/09	0	76	76
8	Soumbala	22/10/09	28/10/09	0	32	32	8	Soumbala Suivi post-formation	17/12/09	17/12/09	-	24	24
9	Soumbala Suivi post-formation	17/12/09	17/12/09	-	8	8	9	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	05/03/10	05/03/10	15	9	24
10	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	13/03/10	13/03/10	4	9	13	10	Apiculture Moderne Suivi post-formation	26/03/10	26/03/10	4	0	4
11	Apiculture Moderne Suivi post-formation	26/03/10	26/03/10	0	0	0	11	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	4	4	4
12	Apiculture Moderne Suivi post-formation (StudyTour)	11/04/10	16/04/10	2	2	4	12	Auto-évaluation	26/05/10	26/05/10	8	14	22
13	Valorisation de Saba S.	08/06/10	08/06/10	5	16	21	13	Valorisation de Saba S.	11/06/10	11/06/10	5	29	34
14	Auto-évaluation	24/06/10	24/06/10	6	4	10	14	Gestion de pâturage	01/07/10	02/07/10	3	0	3
15	Gestion de pâturage	01/07/10	02/07/10	3	0	3	15	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	08/07/10	08/07/10	1	3	4
16	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	05/07/10	05/07/10	6	10	16	16	Gestion des feux	27/11/10	30/11/10	12	4	16
17	Gestion des feux	23/11/10	26/11/10	6	14	20	17	Gestion des feux Suivi post-formation	09/02/11	09/02/11	10	10	20
18	Gestion des feux Suivi post-formation	10/02/11	10/02/11	5	10	15	18	Plantes médicinales	22/02/11	22/02/11	15	23	38
19	Plantes médicinales	24/02/11	24/02/11	5	11	16	19	Plantes médicinales Suivi post-formation	15/04/11	15/04/11	5	8	13
20	Plantes médicinales Suivi post-formation	15/04/11	15/04/11	2	3	5	20	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	19/06/11	20/06/11	-	26	26
21	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	21/06/11	22/06/11	-	12	12	21	Production de plants et Plantation Suivi/Recyclage	29/01,15/03/11	24/06, 23/07/11	3	1	4
22	Production de plants et Plantation Suivi/Recyclage	28/01, 21/03/11	23/06, 22/07/11	4	1	5	22	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	07/07/11	07/07/11	6	20	26
23	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	08/07/11	08/07/11	3	10	13	23	Beurre de Karité (extraction)	25/11/11	28/11/11	0	26	26
24	Beurre de Karité (extraction)	30/11/11	03/12/11	0	13	13	24	Beurre de Karité Suivi post-formation	15/12/11	15/12/11	0	28	28
25	Beurre de Karité Suivi post-formation	16/12/11	16/12/11	0	10	10	25	Plantes médicinales	20/02/12	20/02/12	4	19	23
26	Plantes médicinales	22/02/12	22/02/12	6	8	14	26	Apiculture Moderne Suivi post-formation	17/04/12	17/04/12	6	4	10
27	Apiculture Moderne Suivi post-formation	18/04/12	18/04/12	1	0	1							

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

No.	Labola-Sankrala	Début	Fin	H	F	Total	No.	Labola-Sankrala	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	11/06/08	12/06/08	3	0	3	14	Valorisation de Saba S.	10/06/10	10/06/10	0	22	22
2	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	0	1	1	15	Gestion de pâturage	01/07/10	02/07/10	2	0	2
3	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	21/06/09	23/06/09	0	65	65	16	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	07/07/10	07/07/10	1	1	2
4	Soubala	30/10/09	05/11/09	0	63	63	17	Plantation Suivi post-formation	12/07/10	12/07/10	7	2	9
5	Beurre de Karité (extraction)	01/12/09	05/12/09	0	49	49	18	Gestion des feux	02/12/10	05/12/10	10	4	14
6	Soubala Suivi post-formation	17/12/09	17/12/09	-	30	30	19	Gestion des feux Suivi post-formation	09/02/11	09/02/11	7	4	11
7	Beurre de Karité Suivi post-formation	15/01/10	15/01/10	0	10	10	20	Auto-évaluation	17/02/11	17/02/11	7	8	15
8	Gestion du revenu	20/02/10	20/02/10	5	9	14	21	Plantes médicinales	23/02/11	23/02/11	5	16	21
9	Production de plants	21/02/10	25/02/10	26	8	34	22	Plantes médicinales Suivi post-formation	15/04/11	15/04/11	5	6	11
10	Prise de note et gestion comptable (2jours)	03/03/10	04/03/10	16	18	34	23	Production de plants et Plantation Suivi/Recyclage	28/01,15/03/11	23/06,22/07/11	4	0	4
11	Planification	24/03/10	24/03/10	12	6	18	24	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	06/07/11	06/07/11	5	9	14
12	Production de plants Suivi post-formation	04/04/10	04/04/10	5	0	5	25	Plantes médicinales	21/02/12	21/02/12	8	2	10
13	Plantation	06/06/10	07/06/10	34	0	34							

## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

## (2) GGF-1 concerné par FC Toumousséni

No.	Toumousséni(Homme)	Début	Fin	H	F	Total	No.	Djongo(Homme)	Début	Fin	H	F	Total
1	Apiculture Moderne	04/04/08	06/04/08	14	-	14	1	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	3	-	3
2	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	3	-	3	2	Production de plants (Recyclage)	18/07/08	19/07/08	7	-	7
3	Production de plants (Recyclage)	14/07/08	15/07/08	4	-	4	3	Plantes médicinales	22/11/08	22/11/08	5	-	5
4	Carbonisation	17/11/08	23/11/08	5	-	5	4	Carbonisation	24/11/08	29/11/08	9	-	9
5	Plantes médicinales	21/11/08	21/11/08	6	-	6	5	Apiculture Moderne	05/02/09	07/02/09	13	-	13
6	Carbonisation Suivi post-formation	11/02/09	11/02/09	5	-	5	6	Carbonisation Suivi post-formation	12/02/09	12/02/09	9	-	9
7	Plantes médicinales Suivi post-formation	25/02/09	25/02/09	10	-	10	7	Plantes médicinales Suivi post-formation	26/02/09	26/02/09	10	-	10
8	Planification	10/04/09	11/04/09	10	-	10	8	Planification	20/03/09	21/03/09	14	-	14
9	Plantation	10/04/09	11/04/09	10	-	10	9	Plantation	20/03/09	21/03/09	14	-	14
10	Gestion du revenu	04/05/09	04/05/09	10	-	10	10	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/09	24/03/09	6	-	6
11	Gestion de pâturage	20/05/09	21/05/09	9	-	9	11	Gestion du revenu	15/05/09	15/05/09	10	-	10
12	Prise de note et gestion comptable (2jours)	22/05/09	23/05/09	9	-	9	12	Gestion de pâturage	20/05/09	21/05/09	2	-	2
13	Coupe de bois	03/11/09	06/11/09	18	-	18	13	Prise de note et gestion comptable (2jours)	27/05/09	28/05/09	12	-	12
14	Coupe de bois Suivi post-formation	14/02/10	14/02/10	8	-	8	14	Coupe de bois	09/11/09	12/11/09	13	-	13
15	Carbonisation Suivi post-formation	16/02/10	16/02/10	8	-	8	15	Coupe de bois Suivi post-formation	14/02/10	14/02/10	5	-	5
16	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	12/03/10	12/03/10	5	-	5	16	Carbonisation Suivi post-formation	16/02/10	16/02/10	6	-	6
17	Apiculture Moderne Suivi post-formation	27/03/10	27/03/10	2	-	2	17	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	11/03/10	11/03/10	6	-	6
18	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	2	-	2	18	Apiculture Moderne Suivi post-formation	28/03/10	28/03/10	3	-	3
19	Auto-évaluation	22/05/10	22/05/10	13	-	13	19	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	2	-	2
20	Gestion des feux	01/12/10	04/12/10	21	-	21	20	Auto-évaluation	17/05/10	17/05/10	18	-	18
21	Carbonisation Suivi post-formation	02/02/11	02/02/11	9	-	9	21	Gestion des feux	13/11/10	15/11/10	10	-	10
22	Gestion des feux Suivi post-formation	08/02/11	08/02/11	8	-	8	22	Suivi carbonisation	02/02/11	02/02/11	8	-	8
23	Production de plants et Plantation Suivi/Recyclage	26/01, 14/03/11	21/06, 20/07/11	4	-	4	23	Suivi Gestion de feux de brousse	08/02/11	08/02/11	8	-	8
24	Plantes médicinales	24/02/12	24/02/12	7	-	7	24	Suivi Production de plants et reboisement	25/01, 14/03/11	20/06, 19/07/11	3	-	3
25	Apiculture Moderne Suivi post-formation	20/04/12	20/04/12	2	-	2	25	Plantes médicinales	28/02/12	28/02/12	6	-	6
26	Apiculture Moderne Suivi post-formation						26	Apiculture Moderne Suivi post-formation	19/04/12	19/04/12	6	-	6

## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

No.	Toumousséni(Femme)	Début	Fin	H	F	Total	No.	Djongolo(Femme)	Début	Fin	H	F	Total
1	Apiculture Moderne	04/04/08	06/04/08	-	9	9	1	Production de plants (Recyclage)	18/07/08	19/07/08	-	6	6
2	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	-	3	3	2	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	-	4	4
3	Production de plants (Recyclage)	14/07/08	15/07/08	-	4	4	3	Plantes médicinales	22/11/08	22/11/08	-	5	5
4	Carbonisation	17/11/08	23/11/08	-	0	0	4	Carbonisation	24/11/08	29/11/08	-	0	0
5	Plantes médicinales	21/11/08	21/11/08	-	4	4	5	Apiculture Moderne	05/02/09	07/02/09	-	26	26
6	Carbonisation Suivi post-formation	11/02/09	11/02/09	-	4	4	6	Carbonisation Suivi post-formation	12/02/09	12/02/09	-	0	0
7	Plantes médicinales Suivi post-formation	25/02/09	25/02/09	-	10	10	7	Plantes médicinales Suivi post-formation	26/02/09	26/02/09	-	25	25
8	Planification	10/04/09	11/04/09	-	13	13	8	Planification	20/03/09	21/03/09	-	14	14
9	Plantation	10/04/09	11/04/09	-	11	11	9	Plantation	20/03/09	21/03/09	-	14	14
10	Gestion du revenu	04/05/09	04/05/09	-	7	7	10	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/09	24/03/09	-	1	1
11	Gestion de pâturage	20/05/09	21/05/09	-	1	1	11	Gestion du revenu	15/05/09	15/05/09	-	16	16
12	Prise de note et gestion comptable (2jours)	22/05/09	23/05/09	-	8	8	12	Prise de note et gestion comptable (2jours)	18/05/09	19/05/09	-	10	10
13	Coupe de bois	03/11/09	06/11/09	-	21	21	13	Gestion de pâturage	20/05/09	21/05/09	-	1	1
14	Soumbala	07/11/09	13/11/09	-	47	47	14	Soumbala	22/10/09	28/10/09	-	28	28
15	Soumbala Suivi post-formation	15/12/09	15/12/09	-	35	35	15	Coupe de bois	09/11/09	12/11/09	-	19	19
16	Coupe de bois Suivi post-formation	14/02/10	14/02/10	-	8	8	16	Soumbala Suivi post-formation	16/12/09	16/12/09	-	10	10
17	Carbonisation Suivi post-formation	16/02/10	16/02/10	-	7	7	17	Coupe de bois Suivi post-formation	14/02/10	14/02/10	-	2	2
18	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	12/03/10	12/03/10	-	5	5	18	Carbonisation Suivi post-formation	16/02/10	16/02/10	-	9	9
19	Apiculture Moderne Suivi post-formation	27/03/10	27/03/10	-	1	1	19	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	11/03/10	11/03/10	-	5	5
20	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	-	2	2	20	Apiculture Moderne Suivi post-formation	28/03/10	28/03/10	-	0	0
21	Auto-évaluation	22/05/10	22/05/10	-	6	6	21	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	-	2	2
22	Gestion des feux	01/12/10	04/12/10	-	17	17	22	Auto-évaluation	17/05/10	17/05/10	-	13	13
23	Suivi carbonisation	02/02/11	02/02/11	-	5	5	23	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	17/06/10	18/06/10	-	18	18
24	Suivi Gestion de feux de brousse	08/02/11	08/02/11	-	8	8	24	Gestion des feux	13/11/10	15/11/10	-	15	15
25	Amélioration qualité beurre de karité (récolte et conserv. noix)	17/06/11	18/06/11	-	17	17	25	Beurre de Karité (extraction)	22/11/10	26/11/10	-	24	24
26	Suivi Production de plants et reboisement	26/01, 14/03/11	21/06, 20/07/11	-	0	0	26	Beurre de Karité Suivi post-formation	06/01/11	06/01/11	-	16	16
27	Beurre de Karité (extraction)	20/11/11	23/11/11	-	18	18	27	Suivi carbonisation	02/02/11	02/02/11	-	4	4
28	Beurre de Karité Suivi post-formation	15/12/11	15/12/11	-	13	13	28	Suivi Gestion de feux de brousse	08/02/11	08/02/11	-	14	14
29	Plantes médicinales	24/02/12	24/02/12	-	25	25	29	Suivi Production de plants et reboisement	25/01, 14/03/11	20/06, 19/07/11	-	5	5
30	Apiculture Moderne Suivi post-formation	20/04/12	20/04/12	2	0	2	30	Plantes médicinales	12/2/28	12/2/28	-	16	16
31	Apiculture moderne	12/4/19	12/4/19	-	6	6					-	6	6

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

**(3) GGF-2 concerné par FC Toumousséni**

No.	Soubakaniédougou (Homme)	Début	Fin	H	F	Total	No.	Tagnana(Homme)	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	3	-	3	1	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	3	-	3
2	Production de plants (Recyclage)	18/07/08	19/07/08	5	-	5	2	Production de plants (Recyclage)	16/07/08	17/07/08	9	-	9
3	Carbonisation	17/11/08	23/11/08	10	-	10	3	Plantes médicinales	19/11/08	19/11/08	10	-	10
4	Plantes médicinales	20/11/08	20/11/08	7	-	7	4	Carbonisation	24/11/08	24/11/08	5	-	5
5	Apiculture Moderne	02/02/09	04/02/09	19	-	19	5	Carbonisation Suivi post-formation	09/02/09	09/02/09	6	-	6
6	Carbonisation Suivi post-formation	10/02/09	10/02/09	9	-	9	6	Plantes médicinales Suivi post-formation	23/02/09	23/02/09	6	-	6
7	Plantes médicinales Suivi post-formation	24/02/09	24/02/09	5	-	5	7	Planification	18/03/09	19/03/09	14	-	14
8	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/09	24/03/09	13	-	13	8	Plantation	18/03/09	19/03/09	14	-	14
9	Planification	25/03/09	26/03/09	15	-	15	9	Gestion du revenu	16/04/09	16/04/09	7	-	7
10	Plantation	25/03/09	26/03/09	15	-	15	10	Prise de note et gestion comptable (2jours)	15/05/09	16/05/09	16	-	16
11	Gestion du revenu	23/04/09	23/04/09	13	-	13	11	Gestion de pâturage	18/05/09	19/05/09	4	-	4
12	Prise de note et gestion comptable (2jours)	11/05/09	12/05/09	12	-	12	12	Coupe de bois	29/10/09	01/11/09	14	-	14
13	Gestion de pâturage	18/05/09	19/05/09	4	-	4	13	Coupe de bois Suivi post-formation	13/02/10	13/02/10	5	-	5
14	Coupe de bois	24/10/09	27/10/09	13	-	13	14	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	10/03/10	10/03/10	5	-	5
15	Coupe de bois Suivi post-formation	13/02/10	13/02/10	6	-	6	15	Carbonisation Suivi post-formation	15/03/10	15/03/10	8	-	8
16	Carbonisation Suivi post-formation	15/02/10	15/02/10	10	-	10	16	Auto-évaluation	11/06/10	11/06/10	18	-	18
17	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	09/03/10	09/03/10	12	-	12	17	Gestion des feux	27/11/10	30/11/10	15	-	15
18	Apiculture Moderne Suivi post-formation	28/03/10	28/03/10	6	-	6	18	Suivi carbonisation	01/02/11	01/02/11	27	-	27
19	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	2	-	2	19	Suivi Gestion de feux de brousse	11/02/11	11/02/11	36	-	36
20	Auto-évaluation	17/05/10	17/05/10	18	-	18	20	Suivi Production de plants et reboisement	26/01, 19/03/11	21/06, 20/07/11	10	-	10
21	Gestion des feux	23/11/10	26/11/10	10	-	10	21	Plantes médicinales	26/02/12	26/02/12	11	-	11
22	Suivi carbonisation	01/02/11	01/02/11	10	-	10	22						
23	Suivi Gestion de feux de brousse	11/02/11	11/02/11	9	-	9	23						
24	Suivi Production de plants et reboisement	25/01, 18/03/11	20/06, 19/07/11	3	-	3	24						
25	Plantes médicinales	25/02/12	25/02/12	8	-	8	25						
26	Apiculture Moderne Suivi post-formation	21/04/12	21/04/12	6	-	6	26						



**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

No.	Soubakaniédougou (Femme)	Début	Fin	H	F	Total	No.	Tagnana(Femme)	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	-	2	2	1	Prise de note et gestion comptable	24/06/08	25/06/08	-	3	3
2	Production de plants (Recyclage)	18/07/08	19/07/08	-	5	5	2	Production de plants (Recyclage)	16/07/08	17/07/08	-	4	4
3	Carbonisation	17/11/08	23/11/08	-	3	3	3	Plantes médicinales	19/11/08	19/11/08	-	2	2
4	Plantes médicinales	20/11/08	20/11/08	-	5	5	4	Carbonisation	24/11/08	24/11/08	-	0	0
5	Apiculture Moderne	02/02/09	04/02/09	-	9	9	5	Carbonisation Suivi post-formation	09/02/09	09/02/09	-	6	6
6	Carbonisation Suivi post-formation	10/02/09	10/02/09	-	2	2	6	Plantes médicinales Suivi post-formation	23/02/09	23/02/09	-	6	6
7	Plantes médicinales Suivi post-formation	24/02/09	24/02/09	-	7	7	7	Planification	18/03/09	19/03/09	-	12	12
8	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/09	24/03/09	-	20	20	8	Plantation	18/03/09	19/03/09	-	12	12
9	Planification	25/03/09	26/03/09	-	17	17	9	Gestion du revenu	16/04/09	16/04/09	-	8	8
10	Plantation	25/03/09	26/03/09	-	17	17	10	Gestion de pâturage	18/05/09	19/05/09	-	1	1
11	Gestion du revenu	23/04/09	23/04/09	-	13	13	11	Prise de note et gestion comptable (2jours)	29/05/09	30/05/09	-	13	13
12	Prise de note et gestion comptable (2jours)	13/05/09	14/05/09	-	21	21	12	Soumbala	14/10/09	20/10/09	-	74	74
13	Gestion de pâturage	18/05/09	19/05/09	-	2	2	13	Coupe de bois	29/10/09	01/11/09	-	6	6
14	Soumbala	14/10/09	20/10/09	-	30	30	14	Soumbala Suivi post-formation	16/12/09	16/12/09	-	32	32
15	Coupe de bois	24/10/09	27/10/09	-	15	15	15	Coupe de bois Suivi post-formation	13/02/10	13/02/10	-	3	3
16	Soumbala Suivi post-formation	15/12/09	15/12/09	-	6	6	16	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	10/03/10	10/03/10	-	5	5
17	Coupe de bois Suivi post-formation	13/02/10	13/02/10	-	8	8	17	Carbonisation Suivi post-formation	15/03/10	15/03/10	-	4	4
18	Carbonisation Suivi post-formation	15/02/10	15/02/10	-	9	9	18	Valorisation de Saba S.	09/06/10	09/06/10	28	44	72
19	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	09/03/10	09/03/10	-	5	5	19	Auto-évaluation	11/06/10	11/06/10	-	12	12
20	Apiculture Moderne Suivi post-formation	28/03/10	28/03/10	-	3	3	20	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	06/07/10	06/07/10	4	3	7
21	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	-	2	2	21	Gestion des feux	27/11/10	30/11/10	-	12	12
22	Auto-évaluation	17/05/10	17/05/10	-	13	13	22	Suivi carbonisation	01/02/11	01/02/11	-	4	4
23	Gestion des feux	23/11/10	26/11/10	-	8	8	23	Suivi Gestion de feux de brousse	11/02/11	11/02/11	-	9	9
24	Suivi carbonisation	01/02/11	01/02/11	-	3	3	24	Amélioration qualité beurre de karité (récolte et conserv. noix)	13/06/11	14/06/11	-	55	55
25	Suivi Gestion de feux de brousse	11/02/11	11/02/11	-	7	7	25	Suivi Valorisation Saba	04/07/11	04/07/11	2	8	10
26	Amélioration qualité beurre de karité (récolte et conserv. noix)	15/06/11	16/06/11	-	17	17	26	Suivi Production de plants et reboisement	26/01, 19/03/11	21/06, 20/07/11	-	3	3
27	Suivi Production de plants et reboisement	25/01, 18/03/11	20/06, 19/07/11	-	4	4	27	Beurre de Karité (extraction)	10/11/11	13/11/11	-	43	43
28	Amélioration qualité beurre de karité (extraction)	15/11/11	18/11/11	-	19	19	28	Beurre de Karité Suivi post-formation	14/12/11	14/12/11	-	30	30
29	Suivi Amélioration qualité beurre de karité	14/12/11	14/12/11	-	13	13	29	Plantes médicinales	26/02/12	26/02/12	-	28	28
30	Plantes médicinales	25/02/12	25/02/12	-	2	2							
31	Apiculture moderne Suivi post-formation	21/04/12	21/04/12	-	1	1							

## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

## (4) GGF-1 concerné par FC Kongouko

No.	Djanga	Début	Fin	H	F	Total	No.	Banakoro	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4	1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4
2	Gestion des feux	29/11/08	02/12/08	13	10	23	2	Apiculture Moderne	19/01/09	21/01/09	25	5	30
3	Apiculture Moderne	28/01/09	30/01/09	29	5	34	3	Planification	02/04/09	02/04/09	18	6	24
4	Gestion des feux Suivi post-formation	12/02/09	12/02/09	30	7	37	4	Gestion du revenu	22/04/09	22/04/09	13	3	16
5	Production de plants	07/03/09	11/03/09	31	3	34	5	Prise de note et gestion comptable (2jours)	15/05/09	16/05/09	13	6	19
6	Production de plants Suivi post-formation	26/03/09	26/03/09	13	8	21	6	Gestion des feux	22/11/09	25/11/09	15	9	24
7	Planification	07/04/09	07/04/09	17	6	23	7	Plantes médicinales	14/12/09	14/12/09	20	17	37
8	Gestion du revenu	14/05/09	14/05/09	13	6	19	8	Gestion des feux Suivi post-formation	30/01/10	30/01/10	28	19	47
9	Prise de note et gestion comptable (2jours)	22/05/09	23/05/09	28	4	32	9	Production de plants	05/02/10	09/02/10	32	15	47
10	Plantation	31/05/09	01/06/09	28	7	35	10	Plantes médicinales Suivi post-formation	15/02/10	15/02/10	10	8	18
11	Plantation Suivi post-formation	06/07/09	06/07/09	17	0	17	11	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	28/02/10	28/02/10	17	7	24
12	Plantes médicinales	20/12/09	20/12/09	19	2	21	12	Apiculture Moderne Suivi post-formation	25/03/10	25/03/10	15	0	15
13	Plantes médicinales Suivi post-formation	16/02/10	16/02/10	21	4	25	13	Production de plants Suivi post-formation	01/04/10	01/04/10	13	0	13
14	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	11/03/10	11/03/10	20	1	21	14	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	4	4	4
15	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/10	24/03/10	14	5	19	15	Plantation	31/05/10	01/06/10	12	14	26
16	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	4	4	4	16	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	02/06/10	03/06/10	0	25	25
17	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	04/06/10	05/06/10	1	35	36	17	Auto-évaluation	18/06/10	18/06/10	3	4	7
18	Auto-évaluation	15/06/10	15/06/10	5	3	8	18	Valorisation de Saba S.	18/06/10	18/06/10	10	23	33
19	Valorisation de Saba S.	16/06/10	16/06/10	19	19	38	19	Plantation Suivi post-formation	10/07/10	10/07/10	10	3	13
20	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	13/07/10	13/07/10	9	3	12	20	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	14/07/10	14/07/10	6	22	28
21	Amélioration qualité beurre de karité (extraction)	15, 17/11/10	20/11/10	-	28	28	21	Beurre de Karité (extraction)	10/11/10	14/11/10	-	29	29
22	Suivi Amélioration qualité beurre de karité	4/1/11	4/1/11	-	19	19	22	Beurre de Karité Suivi post-formation	04/01/11	04/01/11	-	24	24
23	Suivi Production de plants et reboisement	4/2, 10/3/11	13/6, 13/7/11	4	1	5	23	Suivi Production de plants et reboisement	6/2, 10/3/11	12/6, 11/7/11	10	3	13
24	Comité de gestion de forage	30/06/11	30/06/11	15	10	25	24	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	12/07/11	12/07/11	9	19	28
25	Suivi Valorisation Saba	11/7/11	11/7/11	5	12	17	25	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	2	1	3
26	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3	26	Coupe de bois	02/02/12	04/02/12	24	34	58
27	Plantes médicinales	06/02/12	06/02/12	9	1	10	27	Plantes médicinales	07/02/12	07/02/12	18	7	25
28	Coupe de bois	13/02/12	15/02/12	37	34	71	28	Coupe de bois Suivi post-formation	17/03/12	17/03/12	0	0	0
29	Coupe de bois Suivi post-formation	18/03/12	18/03/12	8	0	8	29	Apiculture Moderne Suivi post-formation	16/04/12	16/04/12	2	0	2
30	Apiculture Moderne Suivi post-formation	12/04/12	12/04/12	9	0	9							

## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

No.	Pima	Début	Fin	H	F	Total	No.	Kassané	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4	1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4
2	Beurre de Karité (extraction)	28/10/08	01/11/08	0	18	18	2	Beurre de Karité (extraction)	03/11/08	07/11/08	0	43	43
3	Beurre de Karité Suivi post-formation	16/12/08	16/12/08	0	24	24	3	Gestion des feux	27/11/08	27/11/08	24	7	31
4	Planification	08/04/09	08/04/09	7	5	12	4	Beurre de Karité Suivi post-formation	15/12/08	15/12/08	4	23	27
5	Gestion du revenu	12/05/09	12/05/09	9	4	13	5	Gestion des feux Suivi post-formation	15/02/09	15/02/09	17	7	24
6	Prise de note et gestion comptable (2jours)	20/05/09	21/05/09	7	5	12	6	Production de plants	12/03/09	16/03/09	24	0	24
7	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	13/06/09	15/06/09	0	18	18	7	Planification	06/04/09	06/04/09	5	13	18
8	Gestion des feux	22/11/09	25/11/09	22	11	33	8	Production de plants Suivi post-formation	26/04/09	26/04/09	19	0	19
9	Gestion des feux Suivi post-formation	30/01/10	30/01/10	22	4	26	9	Prise de note et gestion comptable (2jours)	08/05/09	09/05/09	23	14	37
10	Production de plants	15/02/10	19/02/10	49	6	55	10	Gestion du revenu	13/05/09	13/05/09	6	9	15
11	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	12/03/10	12/03/10	8	10	18	11	Plantation	02/06/09	05/06/09	8	1	9
12	Production de plants Suivi post-formation	03/04/10	03/04/10	10	0	10	12	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	21/06/09	23/06/09	0	15	15
13	Plantation	04/06/10	05/06/10	59	0	59	13	Plantation Suivi post-formation	07/07/09	07/07/09	8	0	8
14	Auto-évaluation	15/06/10	15/06/10	6	3	9	14	Plantes médicinales	16/12/09	16/12/09	29	7	36
15	Plantation Suivi post-formation	11/07/10	11/07/10	4	1	5	15	Plantes médicinales Suivi post-formation	16/02/10	16/02/10	13	9	22
16	Plantes médicinales	20/2/11	20/2/11	9	3	12	16	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	01/03/10	01/03/10	22	21	43
17	Suivi Plantes médicinales	14/4/11	14/4/11	5	5	10	17	Auto-évaluation	21/06/10	21/06/10	5	2	7
18	Suivi Production de plants et reboisement	5/2, 10/3/11	13/6, 12/7/11	6	1	7	18	Suivi Production de plants et reboisement	7/2, 11/3/11	13/6, 12/7/11	5	1	6
19	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3	19	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3
20	Coupe de bois	09/02/12	11/02/12	44	33	77	20	Coupe de bois	06/02/12	08/02/12	21	17	38
21	Plantes médicinales	14/02/12	14/02/12	26	10	36	21	Plantes médicinales	13/02/12	13/02/12	11	1	12
22	Coupe de bois Suivi post-formation	18/03/12	18/03/12	0	0	0	22	Carbonisation	27/02/12	03/03/12	16	0	16
							23	Coupe de bois Suivi post-formation	18/03/12	18/03/12	3	0	3
							24	Carbonisation Suivi post-formation	10/04/12	10/04/12	4	0	4

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

**(5) GGF-2 concerné par FC Kongouko**

No.	Foungagoué	Début	Fin	H	F	Total	No.	Badé	Début	Fin	H	F	Total
1	Apiculture Moderne	07/02/08	09/02/08	25	11	36	1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4
2	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4	2	Carbonisation	01/12/08	07/12/08	10	0	10
3	Beurre de Karité (extraction)	08/11/08	13/11/08	0	37	37	3	Carbonisation Suivi post-formation	13/02/09	13/02/09	26	0	26
4	Beurre de Karité Suivi post-formation	17/12/08	17/12/08	2	33	35	4	Planification	01/04/09	01/04/09	8	4	12
5	Production de plants	17/03/09	21/03/09	20	0	20	5	Gestion du revenu	20/04/09	20/04/09	10	2	12
6	Planification	02/04/09	02/04/09	9	3	12	6	Prise de note et gestion comptable (2jours)	06/05/09	07/05/09	8	4	12
7	Gestion du revenu	22/04/09	22/04/09	16	24	40	7	Gestion des feux	27/11/09	30/11/09	22	28	50
8	Production de plants Suivi post-formation	27/04/09	27/04/09	18	0	18	8	Plantes médicinales	18/12/09	18/12/09	40	54	94
9	Prise de note et gestion comptable (2jours)	11/05/09	12/05/09	6	6	12	9	Gestion des feux Suivi post-formation	28/01/10	28/01/10	17	17	34
10	Plantation	04/06/09	05/06/09	10	0	10	10	Production de plants	15/02/10	19/02/10	39	3	42
11	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amandes)	17/06/09	19/06/09	0	58	58	11	Plantes médicinales Suivi post-formation	17/02/10	17/02/10	20	7	27
12	Plantation Suivi post-formation	08/07/09	08/07/09	3	0	3	12	Carbonisation Suivi post-formation	20/02/10	20/02/10	7	-	7
13	Gestion des feux	17/11/09	20/11/09	18	8	26	13	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	26/02/10	26/02/10	5	2	7
14	Plantes médicinales	23/12/09	23/12/09	18	6	24	14	Production de plants Suivi post-formation	03/04/10	03/04/10	20	1	21
15	Gestion des feux Suivi post-formation	28/01/10	28/01/10	7	14	21	15	Auto-évaluation	24/05/10	24/05/10	9	4	13
16	Plantes médicinales Suivi post-formation	17/02/10	17/02/10	14	6	20	16	Plantation	04/06/10	05/06/10	14	0	14
17	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	25/02/10	25/02/10	6	14	20	17	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amandes)	07/06/10	08/06/10	0	87	87
18	Apiculture Moderne Suivi post-formation	23/03/10	23/03/10	18	5	23	18	Plantation Suivi post-formation	11/07/10	11/07/10	14	1	15
19	Apiculture Moderne Suivi post-formation(Study Tour)	11/04/10	16/04/10	4	0	4	19	Beurre de Karité (extraction)	10/11/10	14/11/10	-	83	83
20	Auto-évaluation	07/05/10	07/05/10	9	2	11	20	Beurre de Karité Suivi post-formation	05/01/11	05/01/11	-	73	73
21	Suivi Production de plants et reboisement	8/2, 8/3/11	10/6, 9/7/11	3	0	3	21	Carbonisation Suivi post-formation	04/02/11	04/02/11	42	0	42
22	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3	22	Suivi Production de plants et reboisement	7/2, 9/3/11	11/6, 10/7/11	14	0	14
23	Plantes médicinales	15/02/12	15/02/12	11	13	24	23	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3
24	Coup de bois	16/02/12	18/02/12	12	37	49	24	Plantes médicinales	10/02/12	10/02/12	20	17	37
25	Suivi Coup de bois	19/03/12	19/03/12	7	0	7	25	Coupe de bois	20/02/12	22/02/12	29	39	68
26	Apiculture moderne Suivi post-formation	15/04/12	15/04/12	10	0	10	26	Coupe de bois Suivi post-formation	19/03/12	19/03/12	11	8	19

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

No.	Dandougou	Début	Fin	H	F	Total	No.	Kadio	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	4	0	4	1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	4	0	4
2	Beurre de Karité (extraction)	02/11/08	07/11/08	0	47	47	2	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	05/06/09	07/06/09	0	118	118
3	Beurre de Karité Suivi post-formation	17/12/08	17/12/08	1	15	16	3	Gestion des feux	03/11/09	06/11/09	19	9	28
4	Production de plants	07/03/09	11/03/09	29	0	29	4	Beurre de Karité (extraction)	23/11/09	26/11/09	0	55	55
5	Production de plants Suivi post-formation	26/04/09	26/04/09	24	0	24	5	Plantes médicinales	15/12/09	15/12/09	22	13	35
6	Prise de note et gestion comptable (2jours)	29/05/09	30/05/09	9	4	13	6	Beurre de Karité Suivi post-formation	13/01/10	13/01/10	0	37	37
7	Plantation	31/05/09	01/06/09	17	0	17	7	Gestion des feux Suivi post-formation	29/01/10	29/01/10	13	12	25
8	Planification	08/06/09	08/06/09	8	7	15	8	Production de plants	05/02/10	09/02/10	32	2	34
9	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	13/06/09	15/06/09	0	22	22	9	Plantes médicinales Suivi post-formation	15/02/10	15/02/10	11	4	15
10	Gestion du revenu	18/06/09	18/06/09	6	13	19	10	Gestion du revenu	19/02/10	19/02/10	15	35	50
11	Plantation Suivi post-formation	06/07/09	06/07/09	2	0	2	11	Prise de note et gestion comptable (2jours)	05/03/10	06/03/10	16	29	45
12	Gestion des feux	17/11/09	20/11/09	9	14	23	12	Planification	19/03/10	19/03/10	25	29	54
13	Plantes médicinales	17/12/09	17/12/09	5	10	15	13	Production de plants Suivi post-formation	01/04/10	01/04/10	4	0	4
14	Gestion des feux Suivi post-formation	26/01/10	26/01/10	11	9	20	14	Plantation	31/05/10	01/06/10	25	0	25
15	Plantes médicinales Suivi post-formation	18/02/10	18/02/10	7	12	19	15	Plantation Suivi post-formation	10/07/10	10/07/10	6	0	6
16	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	24/02/10	24/02/10	15	5	20	16	Auto-évaluation	17/04/11	17/04/11	12	8	20
17	Auto-évaluation	26/04/10	26/04/10	9	7	16	17	Suivi Production de plants et reboisement	5/2, 9/3/11	11/6, 10/7/11	9	0	9
18	Suivi Production de plants et reboisement	6/2, /3/9/11	12/6, 11/7/11	9	0	9	18	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3
19	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3	19	Coupe de bois	30/01/12	01/02/12	22	52	74
20	Plantes médicinales	11/02/12	11/02/12	26	4	30	20	Plantes médicinales	08/02/12	08/02/12	12	1	13
21	Coupe de bois	23/02/12	25/02/12	41	30	71	21	Coupe de bois Suivi post-formation	17/03/12	17/03/12	12	0	12
22	Coupe de bois Suivi post-formation	17/03/12	17/03/12	5	0	5	22						

## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

## (6) GGF-3 concerné par FC Kongouko GGF-1 concerné par FC Gouandougou

No.	Farajan	Début	Fin	H	F	Total	No.	Ouratenga	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	22/10/08	23/10/08	3	1	4	1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	4	0	4
2	Beurre de Karité (extraction)	09/11/08	13/11/08	0	62	62	2	Beurre de Karité (extraction)	03/11/08	07/11/08	0	43	43
3	Beurre de Karité Suivi post-formation	15/12/08	15/12/08	0	34	34	3	Gestion des feux	24/11/08	27/11/08	24	7	31
4	Planification	01/04/09	01/04/09	5	5	10	4	Beurre de Karité Suivi post-formation	16/12/08	16/12/08	2	56	58
5	Prise de note et gestion comptable (2jours)	13/05/09	14/05/09	12	9	21	5	Gestion des feux Suivi post-formation	15/02/09	15/02/09	17	7	24
6	Gestion du revenu	21/05/09	21/05/09	8	4	12	6	Production de plants	12/03/09	16/03/09	24	0	24
7	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	01/06/09	03/06/09	0	55	55	7	Planification	08/04/09	08/04/09	13	15	28
8	Gestion des feux	27/11/09	30/11/09	26	17	43	8	Production de plants Suivi post-formation	26/04/09	26/04/09	19	0	19
9	Gestion des feux Suivi post-formation	29/01/10	29/01/10	19	8	27	9	Prise de note et gestion comptable (2jours)	08/05/09	09/05/09	18	18	36
10	Production de plants	10/02/10	14/02/10	48	1	49	10	Gestion du revenu	13/05/09	13/05/09	6	9	15
11	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	27/02/10	27/02/10	16	25	41	11	Plantation	02/06/09	05/06/09	8	1	9
12	Production de plants Suivi post-formation	02/04/10	02/04/10	13	0	13	12	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	21/06/09	23/06/09	0	15	15
13	Plantation	02/06/10	03/06/10	0	14	14	13	Plantation Suivi post-formation	07/07/09	07/07/09	8	0	8
14	Auto-évaluation	18/06/10	18/06/10	6	1	7	14	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	09/03/10	09/03/10	15	20	35
15	Plantation Suivi post-formation	10/07/10	10/07/10	9	0	9	15	Auto-évaluation	16/04/10	16/04/10	10	6	16
16	Plantes médicinales	15/2/11	15/2/11	40	0	40	16	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3
17	Suivi Plantes médicinales	12/4/11	12/4/11	10	4	14	17	Coup de bois	6/2/11	8/2/11	14	31	45
18	Suivi Production de plants et reboisement	4/2, 8/3/11	10/6, 9/7/11	8	0	8	18	Plantes médicinales	18/2/11	18/2/11	5	21	26
19	Gestion de pâturage	12/12/11	13/12/11	3	0	3	19	Suivi Plantes médicinales	13/4/11	13/4/11	4	11	15
20	Coupe de bois	26/01/12	28/01/12	20	14	34	20	Suivi Production de plants et reboisement	2/2, 13/3/11	15/6, 14/7/11	5	2	7
21	Plantes médicinales	09/02/12	09/02/12	25	0	25	21	Plantes médicinales	04/02/12	04/02/12	5	21	26
22	Coupe de bois Suivi post-formation	17/03/12	17/03/12	5	0	5	22						

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

No.	Gouandougou	Début	Fin	H	F	Total	No.	Tonga	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	3	1	4	1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	4	0	4
2	Carbonisation	01/12/08	06/12/08	9	0	9	2	Gestion des feux	24/11/08	27/11/08	12	11	23
3	Apiculture Moderne	22/01/09	24/01/09	24	16	40	3	Apiculture Moderne	25/01/09	27/01/09	22	5	27
4	Carbonisation Suivi post-formation	14/02/09	14/02/09	9	2	11	4	Gestion des feux Suivi post-formation	14/02/09	14/02/09	23	2	25
5	Apiculture Moderne Suivi post-formation	23/03/09	23/03/09	6	2	8	5	Production de plants	17/03/09	21/03/09	39	0	39
6	Planification	06/04/09	06/04/09	5	4	9	6	Apiculture Moderne Suivi post-formation	23/03/09	23/03/09	5	6	11
7	Gestion du revenu	11/05/09	11/05/09	8	4	12	7	Planification	07/04/09	07/04/09	17	4	21
8	Prise de note et gestion comptable (2jours)	25/05/09	26/05/09	11	15	26	8	Gestion du revenu	27/04/09	27/04/09	16	3	19
9	Gestion des feux	12/11/09	15/11/09	9	9	18	9	Production de plants Suivi post-formation	27/04/09	27/04/09	18	0	18
10	Gestion des feux Suivi post-formation	25/01/10	25/01/10	9	10	19	10	Prise de note et gestion comptable (2jours)	31/05/09	01/06/09	7	3	10
11	Carbonisation Suivi post-formation	19/02/10	19/02/10	8	0	8	11	Plantation	03/06/09	04/06/09	16	0	16
12	Production de plants	26/02/10	02/03/10	18	0	18	12	Plantation Suivi post-formation	08/07/09	08/07/09	2	0	2
13	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	10/03/10	10/03/10	8	7	15	13	Plantes médicinales	22/12/09	22/12/09	16	4	20
14	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/10	24/03/10	8	1	9	14	Plantes médicinales Suivi post-formation	18/02/10	18/02/10	12	9	21
15	Production de plants Suivi post-formation	05/04/10	05/04/10	8	0	8	15	Prise de note et gestion comptable (recyclage)	28/02/10	28/02/10	18	5	23
16	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	4	0	4	16	Apiculture Moderne Suivi post-formation	24/03/10	24/03/10	12	10	22
17	Auto-évaluation	20/05/10	20/05/10	8	4	12	17	Apiculture Moderne Suivi post-formation(StudyTour)	11/04/10	16/04/10	4	0	4
18	Plantation	08/06/10	09/06/10	7	0	7	18	Auto-évaluation	12/05/10	12/05/10	5	3	8
19	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	13/06/10	14/06/10	0	43	43	19	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	10/06/10	11/06/10	0	29	29
20	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3	20	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3
21	Plantation Suivi post-formation	12/07/10	12/07/10	8	0	8	21	Beurre de Karité (extraction)	15,17/11/10	20/11/10	-	44	44
22	Beurre de Karité (extraction)	22/11/10	26/11/10	-	54	54	22	Beurre de Karité Suivi post-formation	05/01/11	05/01/11	-	25	25
23	Beurre de Karité Suivi post-formation	05/01/11	05/01/11	-	37	37	23	Coupe de bois	27/01/11	29/01/11	12	40	52
24	Carbonisation Suivi post-formation	05/02/11	05/02/11	6	0	6	24	Suivi Production de plants et reboisement	2/2, 11/3/11	16/6, 15/7/11	7	0	7
25	Coupe de bois	09/02/11	11/02/11	20	33	53	25	Comité de gestion de forage	28/06/11	28/06/11	9	32	41
26	Plantes médicinales	17/02/11	17/02/11	12	9	21	26	Plantes médicinales	02/02/12	02/02/12	10	17	27
27	Suivi Plantes médicinales	13/4/11	13/4/11	6	3	9	27	Apiculture Moderne Suivi post-formation	14/04/12	14/04/12	8	0	8
28	Suivi Production de plants et reboisement	30/1, 16/3/11	18/6, 17/7/11	6	0	6	28						
29	Plantes médicinales	03/02/12	03/02/12	5	36	41							
30	Apiculture Moderne Suivi post-formation	13/04/12	13/04/12	0	8	8							

## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

## (7) GGF-2 concerné par FC Gouandougou

No.	Wenga	Début	Fin	H	F	Total	No.	Daklé	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	3	1	4	1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	4	0	4
2	Production de plants	22/03/09	26/03/09	18	15	33	2	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	17/06/09	19/06/09	0	22	22
3	Production de plants Suivi post-formation	27/04/09	27/04/09	21	6	27	3	Gestion des feux	07/11/09	10/11/09	11	10	21
4	Plantation	06/06/09	07/06/09	11	5	16	4	Beurre de Karité (extraction)	01/12/09	05/12/09	0	21	21
5	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	09/06/09	11/06/09	0	23	23	5	Beurre de Karité Suivi post-formation	15/01/10	15/01/10	0	16	16
6	Plantation Suivi post-formation	09/07/09	09/07/09	13	7	20	6	Gestion des feux Suivi post-formation	25/01/10	25/01/10	15	12	27
7	Gestion des feux	03/11/09	06/11/09	14	13	27	7	Gestion du revenu	08/02/10	08/02/10	10	13	23
8	Beurre de Karité (extraction)	19/11/09	23/11/09	0	23	23	8	Production de plants	21/02/10	25/02/10	7	0	7
9	Beurre de Karité Suivi post-formation	13/01/10	13/01/10	0	17	17	9	Prise de note et gestion comptable (2jours)	03/03/10	04/03/10	16	18	34
10	Gestion des feux Suivi post-formation	26/01/10	26/01/10	9	9	18	10	Planification	11/03/10	11/03/10	6	16	22
11	Gestion du revenu	12/02/10	12/02/10	18	24	42	11	Production de plants Suivi post-formation	04/04/10	04/04/10	7	0	7
12	Prise de note et gestion comptable (2jours)	07/03/10	08/03/10	17	5	22	12	Plantation	06/06/10	07/06/10	8	0	8
13	Planification	09/04/10	09/04/10	12	7	19	13	Valorisation de Saba S.	14/06/10	14/06/10	4	19	23
14	Valorisation de Saba S.	15/06/10	15/06/10	10	19	29	14	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3
15	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3	15	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	11/07/10	11/07/10	2	9	11
16	Valorisation de Saba S. Suivi post-formation	12/07/10	12/07/10	3	3	6	16	Plantation Suivi post-formation	12/07/10	12/07/10	9	0	9
17	Coupe de bois	03/02/11	05/02/11	19	16	35	17	Coupe de bois	31/01/11	02/02/11	18	15	33
18	Plantes médicinales	16/02/11	16/02/11	11	11	22	18	Plantes médicinales	19/02/11	19/02/11	14	8	22
19	Auto-évaluation	14/03/11	14/03/11	11	6	17	19	Auto-évaluation	01/03/11	01/03/11	9	21	30
20	Suivi Plantes médicinales	12/4/11	12/4/11	3	7	10	20	Suivi Plantes médicinales	14/4/11	14/4/11	8	3	11
21	Comité de gestion de forage	29/06/11	29/06/11	17	13	30	21	Suivi Valorisation Saba	13/7/11	13/7/11	8	14	22
22	Suivi Valorisation Saba	14/7/11	14/7/11	4	18	22	22	Suivi P production de plants et reboisement	1/1, 14/3/11	16/6, 15/7/11	9	0	9
23	Suivi Production de plants et reboisement	31/1, 15/3/11	17/6, 16/7/11	6	3	9	23	Plantes médicinales	17/02/12	17/02/12	14	12	26
24	Plantes médicinales	16/02/12	16/02/12	26	5	31							



## PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)

No.	Gouara	Début	Fin	H	F	Total	No.	Bougouso	Début	Fin	H	F	Total
1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	3	1	4	1	Prise de note et gestion comptable	28/10/08	29/10/08	3	1	4
2	Production de plants	22/03/09	26/03/09	32	0	32	2	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	05/06/09	07/06/09	0	27	27
3	Beurre de Karité (récolte des noix et conservation des amendes)	01/06/09	03/06/09	0	37	37	3	Gestion des feux	12/11/09	15/11/09	14	12	26
4	Plantation	06/06/09	07/06/09	15	0	15	4	Beurre de Karité (extraction)	19/11/09	23/11/09	0	27	27
5	Production de plants Suivi post-formation	27/06/09	27/06/09	22	0	22	5	Plantes médicinales	19/12/09	19/12/09	16	11	27
6	Plantation Suivi post-formation	09/07/09	09/07/09	20	0	20	6	Beurre de Karité Suivi post-formation	14/01/10	14/01/10	0	14	14
7	Gestion des feux	07/11/09	10/11/09	23	17	40	7	Gestion des feux Suivi post-formation	27/01/10	27/01/10	13	10	23
8	Beurre de Karité (extraction)	24/11/09	26/11/09	0	56	56	8	Production de plants	10/02/10	14/02/10	23	7	30
9	Plantes médicinales	21/12/09	21/12/09	18	4	22	9	Gestion du revenu	17/02/10	17/02/10	16	21	37
10	Beurre de Karité Suivi post-formation	14/01/10	14/01/10	0	41	41	10	Plantes médicinales Suivi post-formation	19/02/10	19/02/10	11	7	18
11	Gestion des feux Suivi post-formation	27/01/10	27/01/10	14	5	19	11	Prise de note et gestion comptable (2jours)	24/02/10	25/02/10	15	17	32
12	Gestion du revenu	09/02/10	09/02/10	47	72	119	12	Planification	16/03/10	16/03/10	23	26	49
13	Plantes médicinales Suivi post-formation	19/02/10	19/02/10	11	5	16	13	Production de plants Suivi post-formation	02/04/10	02/04/10	9	0	9
14	Prise de note et gestion comptable (2jours)	26/02/10	27/02/10	20	26	46	14	Plantation	02/06/10	03/06/10	13	0	13
15	Planification	15/03/10	15/03/10	7	16	23	15	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3
16	Gestion de pâturage	05/07/10	06/07/10	3	0	3	16	Plantation Suivi post-formation	12/07/10	12/07/10	10	0	10
17	Coupe de bois	24/01/11	26/01/11	31	37	68	17	Coupe de bois	20/01/11	22/01/11	20	15	35
18	Auto-évaluation	24/02/11	24/02/11	14	0	14	18	Auto-évaluation	16/02/11	16/02/11	15	23	38
19	Suivi Production de plants et reboisement	1/2, 11/3/11	17/6, 16/7/11	9	0	9	19	Suivi Production de plants et reboisement	31/1, 13/3/11	18/6, 17/7/11	8	0	8
20	Plantes médicinales	01/02/12	01/02/12	14	10	24	20	Plantes médicinales	15/2/12	15/2/12	8	7	15
21	Carbonisation	20/02/12	25/02/12	40	0	40							
22	Carbonisation Suivi post-formation	08/04/12	08/04/12	17	0	17							

## 12. Matériels fournis [Données relevées en date de l'évaluation finale]

Tableau 54 : Matériels fournis

Article	Date achat	Endroit	Etat	Fréquence utilisation	Raison de destruction / remarques
Pickup TOYOTA	7/2007	Bureau de projet	B	A	
Moto YAMAHA DT125	7/2007	SDEDD (SB) Bureau de projet (CN) Bureau de projet (FA1)	A A A	A A A	
Ordinateur de bureau DX2200	17/7/2007	Bureau de projet	A	A	
Photocopieuse Canon IR2016	17/7/2007	Bureau de projet	A	A	
Imprimante Laser HP1320	17/7/2007	Bureau de projet	A	A	
Projecteur Benq	17/7/2007	Bureau de projet	A	B	
Ecran pour projecteur	17/7/2007	Bureau de projet	B	A	
Imprimante Laser HP P2015	14/2/2008	Bureau de projet	A	A	
Pajero MITSUBISHI	5/2008	Bureau de projet	B	A	
Moto YAMAHA YBR125	6/2008	SDEDD (SI) Bureau de projet (AF2)	C A	C A	En sept. 2009, Casse suite à le heurt avec une voiture d'un diplomate nigérian. Procédure d'indemnisation en cours.
Ordinateur portable Toshiba SATELLITE L300	10/6/2008	Bureau de projet	A	A	
Photocopieuse Canon IR2016	4/7/2007	Bureau de projet	A	A	
Moto YAMAHA V80	8/2009	Bureau de projet (AF3)	A	A	
Moto YAMAHA YBR125	10/6/2008	SDEDD (BA) SDEDD (TI)	A A	A A	Unité = 940 000 F
Disque dure externe	10/6/2008	Bureau de projet	A	A	
Imprimante multifonctionnelle HP Office jet Pro L7580	10/6/2008	Bureau de projet	C	C	Pour L7580, la fuite d'encre a complètement détérioré l'ensemble de la carte. La réparation essayée en vain, une remplaçante(J4580) achetée.
Imprimante multifonctionnelle HP Office jet J4580	21/7/2010	Bureau de projet	A	<b>B</b>	Vérifiée.
Ondulateur Mercury Classic800	17/7/2007	Bureau de projet	C	C	En panne, réparation impossible vérifié
Ondulateur Mercury Classic800	17/6/2009	Bureau de projet	C	C	Vérifié dans l'armoire en bois au bureau.
Téléphone/Fax CanonB820	17/7/2007	Bureau de projet	A	A	Vérifiée.
Moto YAMAHA YBR125		SDEDD (SI)	A	A	au SDEDD Sidéra
Tronçonneuses	11/1/2010	SDEDD (tous)	B	B	2 unités au SDEDD Sidéra, 1 à chacun des autres SDEDD, 5 au total

Source : « Rapport d'évaluation finale lors de la fin du Projet de gestion participative et durable des forêts dans la Province de la Comoé au Burkina Faso »

### 13. Relevé des frais d'affaires au Burkina Faso

(1) Relevé des frais d'affaires pour chaque année

Tableau 55 : Relevé des frais d'affaires pour chaque année

◆ 1ère année

Article	Montant (₣)
Frais d'affaires générales (de personnel employé, d'entretien et de gestion des matériels, d'articles consommables, de voyage / transport, d'établissement du document de référence, de location, de divers)	2.960.000
Frais d'achat de matériels	1.111.000
Contrat de consultant local	3.984.000
Total	8.055.000

◆ 2ème année-1

Article	Montant (₣)
Frais d'affaires générales (de personnel employé, d'entretien et de gestion des matériels, d'articles consommables, de voyage / transport, d'établissement du document de référence, de location, de formation sur place et de divers)	4.647.000
Frais d'achat de matériels	88.000
Contrat de consultant local	462.000
Total	5.197.000

◆ 2ème année-2

Article	Montant (₣)
Frais d'affaires générales (de personnel employé, d'entretien et de gestion des matériels, d'articles consommables, de voyage / transport, d'établissement du document de référence, de location, de formation sur place et de divers)	7.863.000
Frais d'achat de matériels	1.507.000
Contrat de consultant local	17.518.000
Frais de travaux	913.000
Total	27.801.000

◆ 3ème année

Article	Montant (₣)
Frais d'affaires générales (de personnel employé, d'entretien et de gestion des matériels, d'articles consommables, de voyage / transport, d'établissement du document de référence, de location, de formation sur place et de divers)	9.753.000
Frais d'achat de matériels	568.000
Contrat de consultant local	13.436.000
Frais de travaux	5.149.000
Total	27.978.000

## ◆4ème année

Article	Montant (₣)
Frais d'affaires générales (de personnel employé, d'entretien et de gestion des matériels, d'articles consommables, de voyage / transport, d'établissement du document de référence, de location, de formation sur place et de divers)	7.743.000
Contrat de consultant local	7.814.000
Frais de travaux	3.383.000
Total	18.940.000

## ◆5ème année

Article	Montant (₣)
Frais d'affaires générales (de personnel employé, d'entretien et de gestion des matériels, d'articles consommables, de voyage / transport, d'établissement du document de référence, de location, de formation sur place et de divers)	13.019.000
Contrat de consultant local	3.426.000
Frais de travaux	9.359.000
Total	25.804.000

(Négliger le montant inférieur à ₣1,000)

## (4) Résultats des contrats de consultant local

Tableau 56 : Résultats des contrats de consultant local

Année	Rubrique	Contenu opération	Montant (₣)
1ère année	Formation technique d'apiculture modern GGF	Formation technique d'apiculture moderne (formation et matériels)	3.566.303
	Exécution de formation pour homologues	Formation sur l'évolution du rôle des agents forestiers, l'apiculture modern, l'utilisation potentielle du PFNL	418.648
2ème année-1	Formation technique de gestion forestière GGF (pépinière et reboisement)	Formation sur l'aménagement pépinière et la technique de reboisement	462.917
2ème année-2	Formation d'amélioration de qualité du beurre de karité GGF	Formation améliorant la technique de transformation du beurre de karité (formation et matériels)	1.945.390
	Formation technique de valorisation plantes médicinales GGF	Formation technique de récolte et de conservation des plantes médicinales (formation et matériels)	835.003
	Formation technique de carbonisation GGF	Formation technique de carbonisation à meule Casamance (formation et matériel)	1.479.238
	Formation technique de gestion de feux de brousse GGF	Formation technique sur la prévention de feux de brousse et l'extinction de feux (formation et matériel)	847.092
	Formation technique d'apiculture modern GGF	Formation technique d'apiculture moderne (formation et matériel)	3.177.768
	Etudes de l'utilisation de PFNL	Etudes de la production et l'utilisation de PFNL dans la région vise par le projet	2.759.115
	Formation technique de production de plants et de reboisement GGF	Formation technique de production de plants et de reboisement (formation et matériel)	3.858.023

**PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES FORETS DANS LA PROVINCE DE LA COMOE (BURKINA FASO)**

Année	Rubrique	Contenu opération	Montant (₣)
	Suivi post formation de renforcement organisationnel GGF	Formation du renforcement des capacités de membres exécutifs GGF	1.482.161
	Etude faisabilité simplifiée pour le forage	Vérification de l'ordre prioritaire des villages pour la mise en place du forage et étude de faisabilité	1.134.262
3ème année	Formation d'amélioration de qualité de Soumbala GGF	Formation technique de transformation de Soumbala (formation et matériel)	1.226.462
	Formation d'amélioration de qualité du beurre de karité GGF	Formation améliorant la technique de transformation et la conservation de la noix de karité (formation et matériel)	1.668.467
	Formation technique de valorisation de plantes médicinales GGF	Formation technique de récolte et de conservation des plantes médicinales (formation et matériel)	1.411.949
	Formation technique de production de plants et de reboisement GGF	Formation technique d'aménagement de pépinière (formation et matériel)	5.264.538
	Surveillance de travaux de forage	Gestion de travaux d'installation des puits dans 3 villages	801.680
	Formation de relevé et de comptabilité GGF	Formation du renforcement des capacités de membres exécutifs GG	1.074.754
	Voyage d'étude d'apiculture moderne	Voyage d'étude d'apiculture moderne réalisée en avance	927.710
	Formation technique de valorisation de Saba GGF	Formation technique de conservation et de transformation de la noix de Saba (formation et matériel)	1.060.542
4ème année	Formation d'amélioration de qualité du beurre de karité GGF	Formation d'amélioration de technique de transformation du beurre de Karité et de technique de conservation de la noix de Karité (formation et matériel)	1.228.403
	Formation technique de pépinière et de reboisement	Formation sur l'aménagement de pépinière et le reboisement (formation et matériel)	3.435.840
	Formation MA&D	Formation sur la méthode MA&D (programme d'amélioration du cadre de vie par utilisation des ressources forestières)	745.272
	Formation technique de valorisation de plantes médicinales GGF	Formation technique de récolte et de conservation des plantes médicinales (formation et matériel)	1.184.769
	Formation du comité de gestion hygiénique de source d'eaux	Formation technique de gestion des puits pour 3 villages	207.408
	Formation technique de valorisation de Saba GGF	Formation technique de conservation et de transformation de la noix de Saba (formation et matériel)	1.012.678
5ème année	Formation d'amélioration de qualité du beurre de karité GGF	Formation technique de transformation du beurre de karité (formation et matériel)	852.322
	Formation de consolidation technique de valorisation de plantes médicinales GGF	Suivi post formation technique de récolte et de conservation des plantes médicinales	723.240
	Formation de consolidation technique d'apiculture moderne GGF	Suivi post formation technique d'apiculture moderne	263.106
	Voyage d'étude PAGREN	Visite de l'UGGF créée en avance pour membres exécutifs de 4 UGGF	298.816
	Voyage d'étude Koudougou	Visite de l'UGGF créée en avance pour membres exécutifs de 4 UGGF	1.289.436

## 14. Relevé des sessions du comité de pilotage organisées

Tableau 57 : Date et principaux ordres de jour du comité de pilotage

Session	Date d'organisation	Ordres de jour
1 <sup>ère</sup> session	21 février 2008 (en 1 <sup>ère</sup> année)	(1) Exposé des activités de 1 <sup>ère</sup> année (2) Examen et approbation pour : • Version unifiée du rapport de démarrage et du document de projet • Plan détaillé d'opérations pour l'année fiscale japonaise 2008 • Rapport de fin d'opérations (1 <sup>ère</sup> année)
2 <sup>ème</sup> session	20 février 2009 (en 2 <sup>ème</sup> année-2)	(1) Exposé des activités et d'état financier 2008 (2) Examen de programme activité/budget 2009 (non approuvé) (3) Recommandations suivantes pour le projet • installer « le comité de pilotage » pour élaborer, examiner et remettre, avant 15 mars 2009, programme activité/budget 2009. • La cellule de coordination du Projet soumette, avant la conclusion du contrat, les termes de références (TOR) pour les opérations confiées à l'évaluation de la direction des forêts • Le Projet prévoit, lors de la mise en œuvre des activités et de l'élaboration du PAF, l'implication de la collectivité locale en considérant les préoccupations de cette dernière.
3 <sup>ème</sup> session	17 juillet 2009 (en 2 <sup>ème</sup> année-2)	(1) Exposé des activités et d'état financier 1 <sup>ère</sup> moitié 2009 (2) Examen et approbation pour : • Programme activité/budget 2009 • Modification PDM et examen d'indicateurs PDM
4 <sup>ème</sup> session	31 mars 2010 (en 3 <sup>ème</sup> année)	(1) Exposé des activités et d'état financier 2009 (2) Exposé des résultats évaluation intermédiaire (3) Concertation et approbation du programme activité / budget 2010 (4) Débat sur les activités Projet
5 <sup>ème</sup> session	8 avril 2011 (en 4 <sup>ème</sup> année)	(1) Exposé des activités et d'état financier 2010 (2) Programme activité/budget 2011 (3) Exposé de l'avancement de l'élaboration PAF (4) Débat sur les activités Projet
6 <sup>ème</sup> session	29 février 2012 (en 5 <sup>ème</sup> année)	(1) Exposé des activités et d'état financier 2011 (2) Programme activité/budget 2012 (3) Exposé des résultats d'évaluation finale

## 15. Sommaire des figures

Figure 1: Concept d'organisation exécutive du présent projet.....	5
Figure 2: Schéma simplifié du concept général du présent Projet.....	7
Figure 3 : Déroulement du transfert de la capacité .....	9
Figure 4 : Principale période de la formation et le calendrier de la vie des villageois.....	12
Figure 5 : Cycle des études par expérience.....	12
Figure 6 : Concept initial sur la durabilité financière du GGF et approche du GGF pour le renforcement fonctionnel (fonction de soutien à l'amélioration des conditions de vie).....	15
Figure 7 : Facteurs relatifs à la communication autour des GGF/UGGF.....	17
Figure 8 : Facteurs relatifs à l'analyse du marché et à la stratégie améliorant le moyen de pourvoir à la subsistance familiale (diagramme de modèle) .....	19
Figure 9: Facteurs relatifs à la communication autour des GGF/UGGF.....	20
Figure 10 : Concept de l'organisation exécutive du présent Projet et de la future organisation exécutive du PAG supposée être mise en place suite à la fin du présent Projet.....	21
Figure 11 : Diagramme de déroulement des activités à mener du Projet.....	27
Figure 12 : Forage réalisé : Tonga.....	71

## 16. Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Forêts classées visées par le Projet et les villages y afférents .....	4
Tableau 2 : Méthode d'évaluation à 4 niveaux de la formation.....	14
Tableau 3 : Orientations de la portée de l'objectif de l'acquisition pour promouvoir la mise en œuvre de la gestion participative des forêts et la période d'activité .....	16
Tableau 4 : Classement des villages visés (initial).....	18
Tableau 5 : Orientations essentielles du programme du personnel .....	23
Tableau 6 : Opérations du projet à exécuter.....	24
Tableau 7 : Contenu de la formation destinée aux forestiers au niveau central .....	30
Tableau 8 : Contenu de la formation destinée aux forestiers au niveau déconcentré.....	30
Tableau 9 : Principales activités menées par les GGF existants .....	31
Tableau 10 : Contenu de la formation technique apicole.....	32
Tableau 11 : Création du GGF et date de tenue de l'assemblée générale .....	35
Tableau 12 : Contenu de la formation GGF pour thème de "l'enregistrement et la comptabilité" (Renforcement des capacités organisationnelles).....	36
Tableau 13 : Zone de production et exploitant potentiel des produits forestiers.....	38
Tableau 14 : Activité d'amélioration des conditions de vie que souhaitent les GGF de villages concernés.....	39
Tableau 15 : Tableau sommaire de la formation des agents forestiers pour la 2ème année-2.....	41
Tableau 16 : Liste des formations des membres GGF/UGGF pour la 2ème année-2 portant sur l'amélioration de la capacité organisationnelle.....	42
Tableau 17 : Contenu de la formation de GGF sur le renforcement organisationnel, le relevé et la comptabilité.....	43
Tableau 18 : Contenu de la formation sur l'élaboration du plan .....	44
Tableau 19: Contenu de la formation sur la gestion du revenu.....	44
Tableau 20 : Tableau synoptique de la formation des membres GGF/UGGF (technique de gestion forestière) confiée sous contrat .....	45
Tableau 21 : Calendrier de la formation technique sur l'amélioration de la qualité du beurre de karité .....	47
Tableau 22 : Contenu de la formation technique sur la récolte, le traitement après récolte et conservation de la noix de karité.....	48
Tableau 23 : Programme de formation technique de production du charbon de bois.....	49
Tableau 24 : Programme de formation technique de la gestion de feux de brousse .....	51
Tableau 25 : Contenu de la formation technique de la production de plants .....	52

Tableau 26 : Contenu de la formation technique de la plantation.....	52
Tableau 27 : Contenu de la formation technique en gestion de pâturage.....	53
Tableau 28 : Formations des forestiers en 3ème année.....	58
Tableau 29 : Contenu de la formation des agents forestiers ayant pour thème le genre .....	58
Tableau 30 : Aperçu des formations des membres GGF/UGGF sur l'amélioration des capacités organisationnelles organisées en 3ème année .....	59
Tableau 31 : Contenu de la formation sur le suivi et l'évaluation.....	61
Tableau 32 : Aperçu de la séance explicative pour l'UGGF de Toumousséni et l'UGGF de Bounouna .....	61
Tableau 33 : Aperçu de l'assemblée générale de l'UGGF de Toumousséni et de l'UGGF de Bounouna .....	62
Tableau 34 : Formation technique de la gestion forestière prévue pour la 3ème année.....	64
Tableau 35 : Calendrier de la formation technique sur l'amélioration de la qualité du Soumbala .....	67
Tableau 36 : GGF bénéficiaire de l'aménagement des ressources des eaux et autres informations....	71
Tableau 37 : Contenu de la formation MA&D.....	73
Tableau 38 : Formation des membres GGF/UGGF (renforcement de capacité organisationnelle) en 4ème année.....	74
Tableau 39 : Contenu de formation du renforcement des capacités organisationnelles des membres exécutifs UGGF .....	74
Tableau 40 : Formation technique de la gestion forestière pour la 4ème année .....	77
Tableau 41 : Contenu du recyclage technique de production des plants et de reboisement.....	78
Tableau 42 : Résultats de l'examen et directives relatifs aux manuels de technique de gestion forestière.....	81
Tableau 43 : Formation technique de la gestion forestière prévue pour la 5ème année.....	86
Tableau 44 : Manuels de technique de gestion forestière à établir par le présent Projet.....	90
Tableau 45 : Nombre d'exemplaires du manuel et du guide.....	91
Tableau 46 : Objectifs du projet et état de réalisation .....	92
Tableau 47 : Avancement des activités du présent projet.....	98
Tableau 48 : Elément d'évaluation des capacités organisationnelles GGF .....	115
Tableau 49 : Envoi d'experts japonais de courte durée.....	135
Tableau 50 : Résultats des formations des homologues au Japon.....	137
Tableau 51 : Résultats des formations pour homologues.....	137
Tableau 52 : Résultats des formations pour UGGF .....	138
Tableau 53 : Résultat des formations GGF .....	139
Tableau 54 : Matériels fournis .....	153
Tableau 55 : Relevé des frais d'affaires pour chaque année .....	154
Tableau 56 : Résultats des contrats de consultant local .....	155
Tableau 57 : Date et principaux ordres de jour du comité de pilotage.....	157



## **Partie II : Résultats capitalisés de la coopération technique**

## **Partie II : Résultats capitalisés de la coopération technique**

## **Résultat 1 : Résumé du guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement forestier dans la zone sud-soudanienne**

### **INTRODUCTION**

Pour faire face à la situation aggravante d'appauvrissement de ses ressources forestières, le Burkina Faso a élaboré en 1996 le Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF) afin de procéder à l'exécution de travaux d'aménagement dans certaines forêts classées.

A l'issue de cela, le MEDD a établi, en décembre 2002 des outils concourant à la mise en œuvre de ce programme parmi lesquels le Guide Méthodologique d'Aménagement des Forêts au Burkina Faso qui dès lors préconisait l'aménagement forestier conformément à ce document.

Fort des acquis enregistrés dans la mise en œuvre du « Projet de Gestion Participative et Durable des Forêts dans la Province de la Comoé = PROGEPAF-Comoé » appuyé par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), et désireux de rendre une fois de plus pratiques l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier (PAF), l'idée de concevoir un guide sur la base des résultats sur le terrain au niveau des FC de sa zone d'intervention semblait appropriée.

Un tel outil doit être constamment mis à jour selon l'évolution technique ou les circonstances.

Il est donc souhaitable de procéder constamment à sa révision si nécessaire en fonction des avis des utilisateurs.

### **I. PLAN GENERAL DU GUIDE**

#### **1. Contexte de l'établissement du Guide**

Considérant les différentes stratégies et politiques développées pour une utilisation rationnelle des ressources forestières à travers le développement équilibré, la création de revenus constants pour les populations (notamment des habitants locaux), et l'introduction des problèmes des ressources forestières dans le cadre du développement durable,

Le présent guide a été conçu pour contribuer à la réalisation de l'établissement et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier visant à promouvoir d'avantage la gestion participative des forêts et à diversifier l'utilisation des produits forestiers.

#### **2. Structuration du Guide**

Le présent guide est conçu sur la base de la méthode de gestion du cycle de projet (PCM en anglais) adopté non seulement par les organismes japonais mais aussi par les organismes aidants européens.

En effet, on considère l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier comme cycle d'analyse de l'état des lieux, de l'élaboration du plan et de sa mise en œuvre.

L'ensemble de ce cycle est divisé en 5 phases et chaque phase en 2 ou 3 étapes. Chaque étape est aussi subdivisée en sous-étapes.

Ces phases, étapes et sous-étapes constituent de ce fait le processus chronologique.

### 3. Les potentiels utilisateurs

Comme potentiels utilisateurs de ce guide, on peut citer:

- Le personnel de l'administration forestière impliqué dans l'élaboration et (ou) la mise en œuvre du PAF,
- la société civile,
- les acteurs du développement local,
- les ONG et
- les organismes donateurs.

### 4. Méthode d'utilisation

Chaque phase et étape de ce guide constitue un module.

Les modules sont en rapport corrélatifs entre eux.

Il est à noter que lorsqu'il s'agit pour la première fois d'établir un PAF, il est important de respecter le cheminement des modules (d'une étape à une autre).

Mais lorsqu'il s'agit de la mise à jour d'un PAF déjà existant, il suffit de se référer au module concerné pour la mise à jour.

Aussi excellente soit-elle, le guide n'est qu'une référence. Les utilisateurs doivent bien comprendre cela et procéder à son adaptation selon les réalités du terrain pour une utilisation efficiente.

### 5. Phases, Etapes et Sous-Etapes

Dans le présent résumé, on se contente de montrer les titres de chaque phase, étape et sous-étape. Cependant, il est à remarquer que dans le corps principal du guide, les travaux et opérations à mener à chaque niveau sont décrits en détail.

#### **Phase 1 : Préparations préliminaires**

L'étape et la sous-étape de la phase 1 sont constituées par les opérations suivantes.

Étape	Sous-étape
1. Cadrage institutionnel	1. Sélection forêt visée
	2. Composition de l'équipe d'élaboration du PAF
	3. Détermination provisoire de la zone visée
	4. Elaboration du plan d'études
2. Transmission des informations aux intervenants de zone concernée	1. Détermination des intervenants
	2. Séminaire des intervenants
	3. Détermination de la zone visée

**Phase 2 : Analyse de l'état des lieux par approche participative**

Les procédures de l'étape et la sous-étape de la phase 2 sont constituées des opérations suivantes.

Étape	Sous-étape
1. Recueil des informations et saisie de l'état des lieux de la zone concernée	1. Recueil des informations par consultation documentaire
	2. Inventaire des ressources forestières (produits forestiers ligneux et non ligneux, faune sauvages)
2. Identification des problèmes et analyse par approche participative	1. Etude des conditions socio-économiques de base
	2. Détermination des villages visés
	3. Mise en place GGF dans les villages visés et UGGF concerné par forêt classée
	4. Analyse des problèmes par membres GGF

**Phase 3 : Elaboration du projet par approche participative**

L'étape et la sous-étape de la phase 3 sont constituées par les opérations consignées dans le tableau suivant.

Étape	Sous-étape
1. Détermination de la solution	1. Proposition de la solution par membres GGF
	2. Proposition du plan d'exécution de la solution
2. Evaluation de la faisabilité technique de la solution proposée par GGF	1. Evaluation de la direction technique concernée sur la faisabilité technique de la solution proposée par GGF
	2. Retransmission des résultats de l'évaluation à GGF
3. Elaboration du plan d'aménagement forestier	1. Détermination des orientations, objectifs et activités relatifs à l'aménagement
	2. Segmentation des forêts
	3. Elaboration du plan d'aménagement forestier
	4. Elaboration du projet initial de plan d'aménagement forestier

**Phase 4 : Approbation du PAF**

L'étape et la sous-étape de la phase 4 sont constituées par les opérations suivantes.

Étape	Sous-étape
1. Consentement des populations bénéficiaires au plan	1. Atelier de concertation avec les populations bénéficiaires sur l'avant-projet de PAF
2. Réunion de concertation technique au sein du MEDD	1. Réunion au niveau déconcentré pour concertation technique du PAF
	2. Réunion au niveau central pour concertation technique du PAF
3. Procédure d'approbation par organisme d'approbation	1. Suivi des procédures d'approbation à chaque stade

**Phase 5 : Mise en œuvre du PAF**

L'Etat est responsable de l'élaboration des plans d'aménagement forestier. Il assure également la mise en œuvre des PAF de façon concertée avec les GGF / UGGF.

L'étape et la sous-étape de la phase 5 sont constituées par les opérations consignées dans le tableau ci-dessous.

Étape	Sous-étape
1. Mise en œuvre des activités d'aménagement	1. Elaboration du plan de travail annuel (PTA) des activités d'aménagement
	2. Exécution du plan exécutif
2. Mise en œuvre des activités de gestion par UGGF	1. Elaboration du plan annuel des activités économiques et des activités de conservation
	2. Exécution du plan annuel
3. Suivi des activités	1. Relevé des résultats des activités
	2. Relevé comptable
4. Evaluation annuelle de l'ensemble des activités et élaboration du plan d'activités pour année suivante	1. Présentation annuelle des activités et de la comptabilité
	2. Détermination du plan des activités et du budget pour année suivante

## **Résultat 2 : Résumé du manuel en appui organisationnel et technique des groupements et unions des groupements de gestion forestière**

### **Introduction**

Ce manuel a été conçu pendant la mise en œuvre du projet de gestion participative et durable des forêts dans la Province de la Comoé du Burkina Faso dans l'optique de parvenir à une gestion claire et transparente au sein des groupements.

Il regroupe sept (7) modules repartis au sein de deux (2) thématiques. C'est un outil, un guide. Par conséquent, il revient à chaque utilisateur, en fonction de ses propres expériences de l'adapter à ses besoins.

### La première partie : Renforcement des capacités organisationnelles des GGF/UGGF

Module 1 : Appui à la mise en place d'un GGF

Module 2 : Appui à la mise en place d'une UGGF

### La deuxième partie : Renforcement de capacités techniques des GGF/UGGF

Module 3 : Techniques de prise de notes et gestion comptable

Module 4 : Techniques de Gestion des AGR

Module 5 : Techniques de planification participative des activités

Module 6 : Techniques d'Auto-évaluation

Module 7 : Techniques d'organisation et d'élaboration des outils d'Assemblée Générale d'UGGF

## **I. La première partie : Renforcement des capacités organisationnelles des GGF/UGGF**

### **1. Module1: Appui à la mise en place d'un GGF**

Il est basé sur les dispositions de la LOI N/014/99/AN qui détermine la procédure de mise en place et de gestion des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. Aussi, dans cette même Loi, les Groupements de Gestion Forestière (GGF) sont classés dans la catégorie dite "autre groupement".

Ainsi, pour créer un groupement, une assemblée générale constitutive doit être tenue. Après la tenue de cette assemblée générale, le président du groupement doit adresser une demande de reconnaissance officielle à l'autorité compétente chargée des sociétés coopératives et groupements. C'est une procédure qui est appuyée par le service technique de tutelle.

Pour appuyer les populations à la création d'un GGF dans un village cible, trois (3) séances d'animation sont nécessaires:

- (1) Une première séance pour expliquer le but et les objectifs de la création du GGF,
- (2) Une deuxième séance pour expliquer la composition et le contenu du futur règlement intérieur (RI) du GGF, et
- (3) Une troisième séance pour appuyer à l'organisation et à la tenue d'assemblée générale constitutive de la création du GGF.

Ce premier module est basé donc sur ces trois (3) séances d'animation permettant à la mise en place du GGF.

Lors de la 3ème Session, l'Assemblée Générale constitutive est tenue. C'est la dernière étape du processus car elle aboutit à la création du GGF.

L'objectif principal est donc la création du GGF avec la mise en place des instances dirigeantes (bureau exécutif, du comité de contrôle et du conseil de sages).

Elle devra permettre aux participants d'aboutir à:

- L'adoption du règlement intérieur,
- La réalisation d'élection des membres du bureau, les membres du comité de contrôle et les conseillers du GGF,
- La constitution du dossier de reconnaissance officielle.

Comme toute élection, le mode de scrutin secret est préconisé. Mais il est également possible de désigner les membres du bureau de façon consensuelle.

***Comme innovation importante, il faut veiller à ce que les postes de Secrétaire, Trésorier et Commissaire aux comptes soient occupés par de lettrés ou alphabétisés.***

Le matériel pour l'élection doit être accessible au niveau du village.

C'est l'aboutissement du processus de mise en place du GGF.

## **2. Module2: Appui à la mise en place d'une UGGF**

Pour permettre aux GGF autour d'une même forêt d'agir dans une synergie d'action, il est nécessaire de les regrouper au sein d'une structure faitière.

Cette structure faitière qu'est l'union aura pour tâches de mieux coordonner les activités des GGF membres d'une part, et d'autre part de travailler à développer des relations de partenariat techniques, commerciales, financière, etc.

Pour y parvenir, plusieurs sessions d'animation doivent être organisées à l'image de celles organisées pendant la mise en place des GGF:

Première session: pour expliquer les avantages de la création de l'UGGF,

Deuxième session: pour discuter du contenu du futur règlement intérieur de l'union, et enfin

Troisième session: pour discuter des modalités de l'organisation de l'assemblée générale constitutive aboutissant à la mise en place des membres du bureau exécutif.

A l'image des GGF, Cette dernière étape constitue l'aboutissement de la mise en place de tous les organes de l'UGGF à travers l'organisation de l'assemblée générale constitutive.

Dans la pratique, un président et un secrétaire de séance sont désignés en avance pour procéder à la mise en place des organes de l'union.

## **II. Deuxième Partie : Renforcement des capacités techniques des GGF/UGGF**

Cette deuxième partie se compose des modules 3, 4, 5, 6 et 7 qui sont des modules servant au renforcement des capacités techniques des GGF et UGGF. Toutes les formations sont organisées après la création du GGF ou de l'UGGF. Ces formations sont dispensées à l'endroit des membres du bureau exécutif et du comité de contrôle.

### **1. Module 3 : Formation en Technique de Prise de note et Gestion Comptable**

Cette formation est effectuée dans le but de doter les membres de GGF en techniques nécessaires à la gestion de leur organisation.



Le contenu est axé sur le règlement intérieur du groupement de même que les rôles et attributions de chaque membre du bureau exécutif.

Ainsi, au cours de cette session, l'accent est particulièrement mis sur l'aspect pratique de l'appropriation du contenu du règlement intérieur d'une part, et d'autre part sur la pratique des opérations comptables de base, de même que les techniques de prises de notes pour l'élaboration de PV de rencontres.

## **2. Module 4 : Formation en Technique de gestion des AGR**

Après les formations en conduite des activités génératrices de revenus, il est surtout attendu des GGF la poursuite de ces activités afin de réinvestir une partie des revenus générés dans les activités de gestion forestière.

Ainsi, cette formation devrait permettre aux participants, notamment les membres des bureaux de comprendre la nécessité d'une bonne gestion d'une part, et d'autre part de l'importance de l'affectation d'une partie des revenus aux activités de gestion forestière.

De façon spécifique la formation permettra aux participants:

- d'évaluer eux-mêmes le coût de la production,
- de fixer un prix minimum à leur produit,
- de fixer la clef de répartition des revenus après-vente.

## **3. Module 5: Formation en Techniques de Planification Participative des Activités**

Un des objectifs poursuivis sur le long terme par la mise en place d'une organisation, en occurrence paysanne c'est qu'elle parvienne à une autonomie tant sur le plan organisationnel que financier.

Ces aspects jugés très importants dans la vie d'une organisation peuvent être vérifiés à travers non seulement de ses différents instruments de fonctionnement qu'à travers la gestion de ses activités de façon générale.

Ainsi, pour la bonne marche des activités d'une organisation comme le GGF, il est d'abord nécessaire que les membres se fixent un objectif, et ensuite procèdent à une planification pour l'atteinte de cet objectif.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de maîtriser la technique de planification participative des activités.

De façon plus spécifique, la formation permettra aux participants de pouvoir :

- Etablir une image future de leur GGF;
- Déterminer les activités prioritaires pour l'année ;
- Fixer l'objectif annuel à atteindre par activité ;
- Planifier le détail des étapes de mise en œuvre de chaque activité.

## **4. Module 6: Formation en techniques d'Auto-évaluation des activités**

Pour que le GGF aspire à une autonomie de fonctionnement, il est nécessaire de promouvoir une transparence non seulement entre ses membres mais aussi dans la conduite des activités.

Cette transparence dans la gestion des activités peut permettre au bureau du GGF la production de bilans conséquents, notamment en ce qui concerne les activités et la finance.

Cette formation permettra donc aux membres du bureau de comprendre les fondamentaux du suivi et de l'évaluation, de même que les procédures de production et de présentation d'un bilan de fin de campagne

en assemblée générale.

## **5. Module 7: Techniques d'élaboration des outils pour l'AG d'UGGF**

Après la création de l'UGGF, il est nécessaire d'accompagner la nouvelle structure dans la mise en œuvre de ses activités.

L'essentiel de cet accompagnement porte d'une part sur la technique de préparation, l'organisation, et la tenue des assemblées générales, et d'autre part sur le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan annuel d'opération de ces UGGF.

L'objectif global assigné à cet accompagnement est de doter les staffs des UGGF des connaissances et techniques requises pour la gestion de leur organisation d'une part, et d'autre part d'acquérir les outils nécessaires à la conduite d'une assemblée générale.

Les résultats attendus sont les suivants:

- Les bureaux exécutifs UGGF ont élaboré et présenté leurs bilans annuels en l'assemblées générales ;
- Les bureaux exécutifs UGGF ont élaboré et présenté leurs plans annuels d'opération en assemblées générale ;

### **Présentation du bilan annuel**

Dans cette première partie, il s'agira de présenter deux types de bilans : le bilan physique et le bilan financier de l'ensemble des activités pilotés par l'UGGF.

Pour permettre une bonne lisibilité, ces bilans seront traduits en tableaux. Il est également important de faire ressortir les contraintes et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités et d'en tirer les enseignements pour les actions futures.

#### ➤ Bilan des activités

C'est un tableau qui doit permettre aux membres des bureaux des UGGF de présenter l'état physique de la mise en œuvre des activités de l'année écoulée.

#### ➤ Bilan financier

Dans cette partie, l'UGGF présentera dans un premier tableau la situation des recettes, puis le tableau de synthèse des recettes et dépenses.

#### ➤ Programme des activités

Dans cette dernière partie, il s'agit de présenter d'abord le programme prévisionnel des activités de l'UGGF avec la prise en compte de façon générale des activités au niveau de chaque GGF membre.

Dans le même tableau on indique également les objectifs, les périodes d'exécution et les personnes ou groupe de personnes responsable du suivi et du contrôle.

#### ➤ Prévision des recettes

A l'image de ce programme prévisionnel, il est important d'établir une simulation des recettes de même que celle de la clé de répartition tant que les dépenses.

#### ➤ Prévision de synthèse des recettes et dépenses

Il est nécessaire de synthétiser la prévision des recettes et le budget annuel de fonctionnement de l'UGGF.

Il est important de vérifier la balance entre les recettes et les dépenses lors de l'Assemblée Générale d'UGGF.

## **Résultat 3 : Résumé du manuel technique de la gestion forestière**

### **1. Technique améliorant la qualité du beurre de karité**

#### **(i) Transformation et extraction**

Le présent manuel décrit la technique de transformation et d'extraction du beurre de karité dont la qualité est meilleure que celle obtenue avec la technique traditionnelle. La description concrète porte sur différentes étapes opératoires suivantes et les remarques à retenir : lavage, séchage, triage, concassage, torréfaction des noix et amandes renfermées dans la graine de karité, et extraction, mouture, barattage, rinçage, cuisson et filtration du beurre de karité.

#### **(ii) Récolte et conservation**

Le présent manuel décrit différentes étapes opératoires suivantes et les remarques à retenir : récolte de fruits de karité, cuisson, séchage, conservation, concassage et conservation des grains, noix ou amandes.

### **2. Technique améliorant la qualité du Soumbala**

Le présent manuel décrit la technique de production du Soumbala dont la qualité est meilleure que celle obtenue avec la technique traditionnelle. La description concrète porte sur différentes étapes opératoires suivantes et les précautions à prendre : récolte de fruits, traitement après récolte, cuisson, cuisson à vapeur, séchage de grains et conditionnement du produit.

### **3. Technique de valorisation des plantes médicinales**

Avec la collaboration des Laboratoires Phytofla, ce manuel présente la technique de récolte des plantes médicinales et remarques à retenir, les équipements utilisables, la technique de récolte des feuilles, tiges, branches, fruits, écorces et racines, la technique de séchage et de conservation des plantes médicinales récoltées, et le système de vente des plantes médicinales appliqué dans le PROGEPAF-COMOE.

### **4. Technique de gestion de pâturage**

Le présent manuel décrit le pâturage pratiqué au Burkina Faso, sa gestion et sa technique ainsi que les lois et réglementations en vigueur.

## **ANNEXE**

## **ANNEXE**

- I. Résumé du PAF de la FC de Gouandougou**
- II. Résumé du PAF de la FC de Kongouko**
- III. Résumé du PAF de la FC de Toumousséni**
- IV. Résumé du PAF de la FC de Bounouna**

## **ANNEXE I**

### **Résumé du plan d'aménagement forestier de la forêt classée de Gouandougou**

#### **I. GENERALITES**

##### 1. Historique

La forêt de Gouandougou d'une superficie de 9 500 ha a été classée le 31 mai 1955, suivant l'arrêté n° 4 086/SE/F en application du décret du 04 juillet 1935 fixant le régime forestier de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Cependant, les études cartographiques réalisées dans le cadre du PROGEPAF pour l'élaboration du PAF de la FC de Gouandougou font l'état de 8 580 ha (DSES/DGCN ; juin, 2010).

Conformément aux dispositions de cet arrêté, les droits d'usages accordés aux populations riveraines portent sur ; le droit à la collecte du bois mort, des fruits, des plantes comestibles et médicinales.

La forêt classée de Gouandougou est située dans la commune rurale de Sidéradougou, province de la Comoé, région des Cascades à environ 80 km de la ville de Banfora, sur la route nationale n°11 reliant Banfora-Gaoua. Les 7 villages riverains concernés sont: Gouandougou, Dakié, Wenga, Ouratenga, Tonga, Bougoussou et Gouara

##### 2. Evolution de la gestion

Située dans le domaine climatique tropical de type sud-soudanien, le principal type de formation forestière rencontré dans la FC de Gouandougou est la savane arborée avec plus de 45% de la superficie totale.

Depuis 2007, cette forêt fait l'objet d'un aménagement et d'une gestion participative avec l'appui de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) à travers le PROGEPAF-COMOE (juil.2007 à Déc. 2012).

#### **II. PLAN D'AMENAGEMENT PROPOSE**

##### 1. Les attentes des acteurs

Au cours des sessions d'animation dans les villages riverains de la FC de Gouandougou, quelques attentes des populations ont été identifiées. Il s'agit de :

- l'autorisation de pâturer dans la FC ;
- l'autorisation d'exploiter du bois de feu et le charbon de bois dans la FC ;
- l'autorisation d'exploiter les PFNL à des fins domestiques et commerciales ;
- disposer au niveau des villages concernés d'infrastructures socio-économiques comme les moulins, forages, CSPPS, presses à karité, plates-formes multifonctionnelles, etc.
- bénéficier d'un appui organisationnel et d'un renforcement des capacités pour la valorisation des ressources forestières dans et en dehors de la FC.

De même, les populations souhaitent être impliquées dans l'exploitation des anciennes plantations notamment d'Anacardier situées dans la FC.

##### 2. Potentialités et contraintes liés à la FC

La FC de Gouandougou présente d'énormes potentialités, mais il existe néanmoins quelques contraintes.

❖ Potentialités

Les principales potentialités/atouts se présentent comme suit :

- Ressources forestières ligneuses et non ligneuses importantes;
- Ressources fauniques relativement variées ;
- Réseau hydrographique bien fourni ;
- Organisation et motivation de la population ;
- Bonne accessibilité de la forêt.

❖ Contraintes

Les contraintes identifiées pouvant entraver la mise en œuvre du PAF de la forêt de Gouandougou se présentent comme suit :

- Eloignement avec les grands centres urbains (Banfora et Bobo-Dioulasso);
- Caractère saisonnier de la disponibilité des PFNL;
- Persistance des feux de brousse;
- Divagation des animaux;
- Faible allocation du budget de l'Etat;

### 3. Objectif de l'aménagement

L'objectif global du présent PAF est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les objectifs spécifiques visés à travers l'aménagement de la FC de Gouandougou sont :

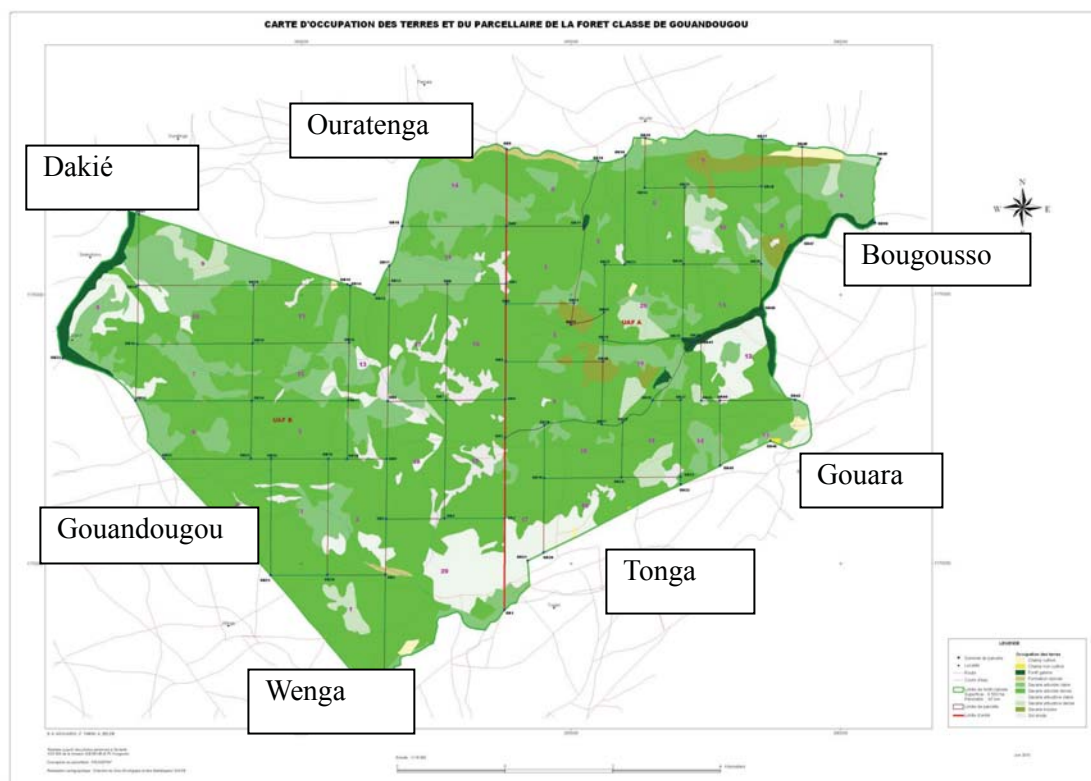
- conserver la diversité biologique ;
- ravitailler les centres de consommations tels que les villes de Banfora et de Bobo-Dioulasso en produits forestiers ;
- offrir des opportunités de création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les populations riveraines ;
- assurer la gouvernance locale des ressources naturelles.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PAF sont :

- la diversité biologique est conservée ;
- les grands centres de consommation tels que les villes de Banfora et de Bobo-Dioulasso sont ravitaillés en produit forestiers ;
- des opportunités d'AGR sont offertes aux populations riveraines ;
- la gouvernance locale des ressources naturelles est assurée.

Pour ce faire, la forêt a été divisée en (2) unités d'aménagement (voir carte ci-dessous).

- UAF A : villages de Tonga, de Gouara et de Bougouso ;
- UAF B : villages d'Ouratenga, de Dakié, de Gouandougou et de Wenga



#### 4. Activités retenues

Pour atteindre les objectifs poursuivis par l'aménagement de la FC de Gouandougou, les activités ci-après ont été identifiées:

- ❖ L'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL)
  - bois de feu,
  - charbon de bois,
  - bois de service,
  - bois d'œuvre
- ❖ Exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL)
  - Noix de karité
  - Néré
  - Autres noix, graines et fruits sauvages à valoriser
  - Arboriculture
  - Collecte et commercialisation des plantes médicinales
  - Culture et commercialisation des plants
  - Récolte et commercialisation des semences forestières de qualité
  - Fauche et commercialisation du fourrage naturel
  - Apiculture moderne et commercialisation du miel
- ❖ Activités de conservation:



Il s'agit de:

- La gestion des feux;
- La sylviculture d'accompagnement;
- L'entretien des infrastructures forestières et socioéconomiques.

### III. PLAN DE GESTION DE LA FORET

#### 1. Durée du plan

La durée de l'aménagement de la forêt classée de Gouandougou est de vingt (20) ans. La durée retenue pour un plan de gestion est de cinq (5) ans soit un total de quatre (4) périodes pour les vingt (20) années consacrées à l'aménagement. La première période retenue pour le plan de gestion va de 2012 à 2016.

#### 2. Le financement de la mise en œuvre du PAF

Le financement de la mise en œuvre du PAF de la FC de Gouandougou sera essentiellement assurée par le Fonds d'Aménagement Forestier (FAF).

C'est un fonds qui a été institué pour toutes opérations d'exploitation commerciale des produits forestiers ligneux. Le FAF est un prélèvement effectué sur la vente des produits forestiers ligneux et non ligneux par unité de mesure selon une clé de répartition convenue entre les acteurs.

En particulier, le FAF supporte les dépenses liées aux travaux sylvicoles, à la prise en charge l'équipe technique, la formation et le recyclage des GGF et UGGF, les frais de suivi, le fonctionnement des organes statutaires, etc.

En ce qui concerne la FC de Gouandougou, la clé de partition des recettes issues de la vente des produits forestiers est présentée dans le tableau ci-après.

Type de produits	Prix de vente par unité de mesure	Part de l'exploitant	Fonds du GGF/UGGF	Taxe forestière	FAF
Bois de feu (stère)	2250	1092	273	300	585
Charbon de bois (quintal)	2000	980	245	250	525
Bois d'œuvre (bille)	7500	2520	630	3000	1350
Beurre de karité (kg)	1000	600	300	0	100
Soumbala (kg)	1400	840	420	0	140
N'Dribala (kg)	210	126	63	0	21
Fourrage (botte)	400	240	120	0	40
Miel (litre)	1000	600	300	0	100

#### 3. Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi suivant les étapes suivantes :

- estimation des recettes ;
- estimation des coûts ;
- répartition des recettes aux différents intervenants suivant la clé de répartition ;
- comparaison des recettes et des dépenses au niveau du Fonds d'Aménagement Forestier ;
- examen de la situation financière au niveau de la caisse UGGF et de la caisse GGF.

Le présent compte d'exploitation est élaboré pour la première période de 5 ans. Il s'articule essentiellement autour des recettes forestières provenant des PFL et PFNL.

Les produits forestiers ligneux concernés sont :

- le bois de chauffe ;
- le charbon de bois ;
- le bois de service ;
- le bois d'œuvre.

Les produits non ligneux comprennent :

- le beurre de karité ;
- le soubala ;
- les plantes médicinales ;
- le miel.

#### Récapitulatif du compte d'exploitation basé sur le Fonds d'Aménagement Forestier

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
	Montant FAF	Montant FAF	Montant FAF	Montant FAF	Montant FAF
1. RECETTES PREVISIONNELLES					
1.1 Produits forestiers ligneux	2 743 275	2 743 275	2 743 275	3 943 275	3 943 275
1.2 Produits forestiers non ligneux	602 200	742 200	816 200	756 600	898 600
<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>3 345 475</b>	<b>3 485 475</b>	<b>3 559 475</b>	<b>4 699 875</b>	<b>4 841 875</b>
2. DEPENSES					
2.2. Investissements / Aménagements et gestion forestière forestiers					
Investissement d'aménagement	517 800	517 800	517 800	517 800	517 800
Gestion forestière	682 000	999 200	876 400	908 800	1 132 800
<i>Sous - total 2.2</i>	1 199 800	1 517 000	1 394 200	1 426 600	1 650 600
2.3. Mesures d'accompagnement	2 768 500	3 693 500	3 218 500	2 943 500	2 768 500
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>3 968 300</b>	<b>5 210 500</b>	<b>4 612 700</b>	<b>4 370 100</b>	<b>4 419 100</b>
SOLDE (ECART ENTRE RECETTES (FAF) ET DEPENSES)	- 622 825	- 1 725 025	- 1 053 225	329 775	422 775
Cumul des soldes annuels	- 622 825	- 2 347 850	- 3 401 075	- 3 071 300	- 2 648 525

#### Tableau synthèse des recettes générées en 5ans et répartition

Désignation	Montant recettes	Taxe forestière	Part du producteur	Fonds GGF/UGGF	FAF
Bois de chauffe	10 721 250	1 429 500	5 203 380	1 300 845	2 787 525
Charbon de bois	6 000 000	750 000	2 940 000	735 000	1 575 000
Bois d'œuvre	36 000 000	14 400 000	12 096 000	3 024 000	6 480 000
PFNL	91 879 250	0	55 127 550	27 563 775	9 187 925
<b>Total</b>	<b>144 600 500</b>	<b>16 579 500</b>	<b>75 366 930</b>	<b>32 623 620</b>	<b>20 030 450</b>

#### 4. Mesures d'accompagnement du plan

Pour optimiser la mise en œuvre du PAF de la FC de Gouandougou, quelques mesures d'accompagnement sont nécessaires.

Il s'agit notamment de :

- la mise en œuvre de la stratégie nationale de production et de commercialisation du charbon de bois;
- la certification des PFNL;
- l'organisation de la filière bois.

#### **IV. CONCLUSION**

Les objectifs de l'aménagement de cette forêt visent à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Pour ce faire la durée du plan d'aménagement forestier a été fixée à 20 ans. Mais en vue de faire face aux inattendus, il est prévu une révision de ce plan toutes les 5 années de période de mise en application.

De même, pour assurer une production soutenue, le plan prévoit l'exploitation annuelle de bois d'œuvre, de bois de feu dont une partie sera carbonisée, des produits forestiers non ligneux et la fauche du fourrage naturel.

La FC de Gouandougou ne peut contribuer efficacement et durablement à l'amélioration des conditions de vie et à l'atténuation de la pauvreté des populations que si elle est bien gérée. C'est pourquoi une mise en œuvre efficiente du PAF s'avère une des conditions essentielles.

## **ANNEXE II**

### **Résumé de plan d'aménagement forestier de la forêt classée de Kongouko**

#### **I. GENERALITES**

##### 1. Historique

La forêt de Kongouko a été classée par arrêté n° 4089/SE/F du 31 mai 1955 et cela conformément au décret du 04 juillet 1935 fixant le régime forestier en Afrique Occidentale Française (AOF). Au classement, la superficie de la forêt était estimée à 27 000ha.

Le calcul fait lors de la vérification sur le terrain pour l'établissement des cartes d'aménagement forestier dans le cadre du PROGEPAF-Comoé donne le chiffre de 22 660 ha (DSES/DGCN, 2010).

Conformément à l'arrêté de classement, certains droits d'usage sont accordés aux communautés locales. Ces droits portent sur la collecte du bois mort, des fruits, des plantes comestibles et médicinales.

La forêt classée de Kongouko est située dans la commune rurale de Sidéradougou, province de la Comoé, région des Cascades à environ 80 km de la ville de Banfora, sur la route nationale n°11 reliant Banfora-Gaoua. Les 9 villages riverains concernés sont: Djanga, Kassandé, Pima, Banakoro, Kadio, Faradjan, Badé, Dandougou et Fougangoué.

##### 2. Évolution de la gestion

Située dans le domaine climatique tropical de type sud-soudanien, le principal type de formation forestière rencontré dans la FC de Kongouko est la savane arborée avec plus de 61,4% de la superficie totale.

Depuis 2002, cette forêt fait l'objet d'un aménagement et d'une gestion participative avec l'appui de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) à travers respectivement les projets: Projet d'études pour la gestion durable des forêts dans la Province de la Comoé exécuté entre 2002 et 2005 et PROGEPAF-CO (juil.2007 à Déc. 2012).

#### **II. PLAN D'AMENAGEMENT PROPOSE**

##### 1. Les attentes des acteurs

Au cours des sessions d'animation dans les villages riverains de la FC de Kongouko, quelques attentes des populations ont été identifiées. Il s'agit de :

- l'autorisation de pâturer dans la FC ;
- l'autorisation d'exploiter du bois de feu et le charbon de bois dans la FC ;
- l'autorisation d'exploiter les PFNL à des fins domestiques et commerciales ;
- disposer au niveau des villages concernés des infrastructures socioéconomiques comme les moulins, forages, CSPPS, presses à karité, plateformes multifonctionnelles, etc. ;
- bénéficier d'un appui organisationnel et d'un renforcement des capacités pour la valorisation des ressources forestières dans et en dehors de la FC.

## 2. Potentialités et contraintes liés à la FC

La FC de Kongouko présente d'énormes potentialités mais il existe néanmoins quelques contraintes.

### ❖ Potentialités

Les principales potentialités/atouts se présentent comme suit :

- Ressources forestières ligneuses et non ligneuses importantes;
- Ressources fauniques relativement variées ;
- Réseau hydrographique bien fourni ;
- Organisation et motivation de la population ;
- Bonne accessibilité de la forêt.

### ❖ Contraintes

Les contraintes identifiées pouvant entraver la mise en œuvre du PAF de la forêt de Kongouko se présentent comme suit :

- l'éloignement de la FC de Kongouko avec les grands centres urbains (Banfora et Bobo-Dioulasso), consommateurs potentiels des produits forestiers ;
- la difficulté de maîtrise des paramètres de production des PFNL ;
- la persistance des feux de brousse ;
- la divagation des animaux ;
- la faiblesse des ressources consacrées à la gestion de la FC de Kongouko.

## 3. Objectif de l'aménagement

L'objectif global visé à travers cet aménagement est de contribuer à la gestion durable des ressources de la FC de Kongouko et des terroirs riverains en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les objectifs spécifiques visés à travers l'aménagement de la FC de Kongouko sont :

- Contribuer à la conservation de la diversité biologique ;
- ravitailler les centres de consommation tels les villes de Banfora et de Bobo-Dioulasso en produits forestiers ;
- offrir des opportunités de création d'emplois et de revenus pour les populations locales ;
- améliorer la gouvernance locale des ressources naturelles.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PAF sont :

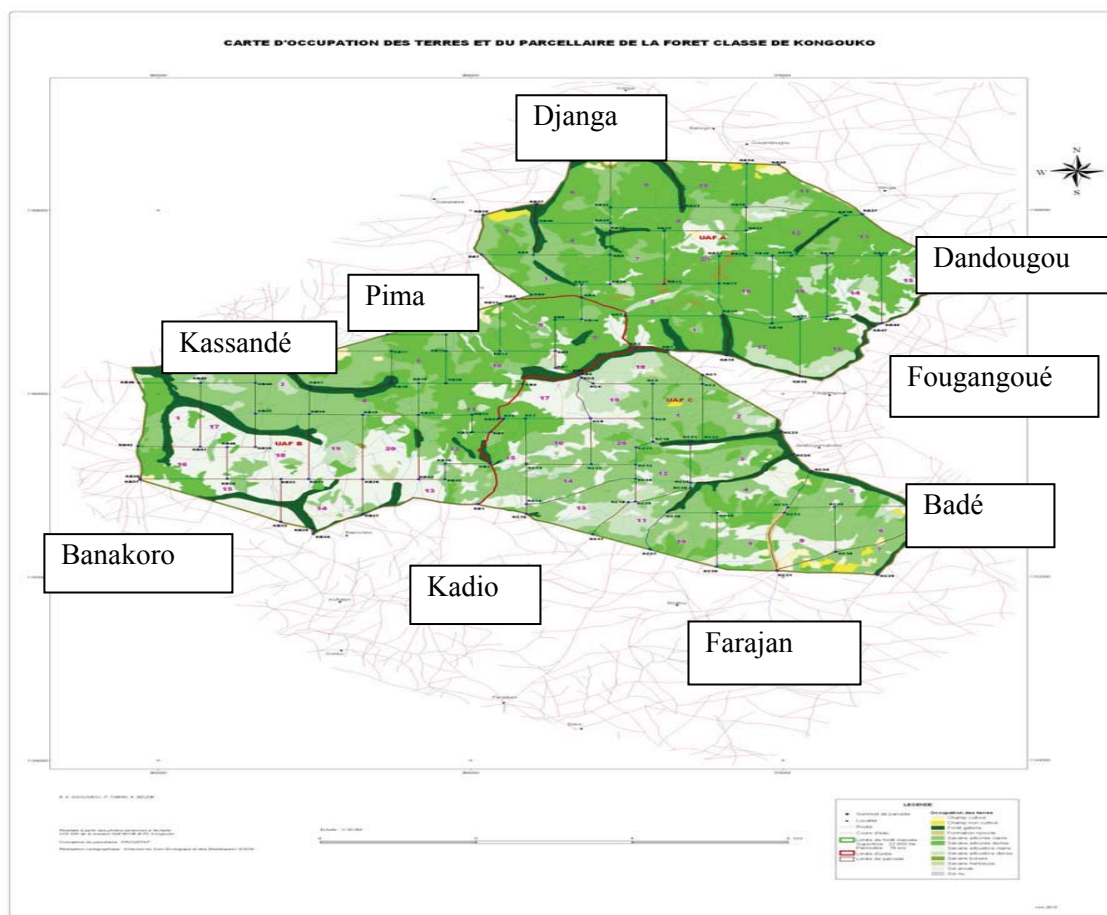
- la diversité biologique est conservée ;
- les grands centres de consommation tels que les villes de Banfora et de Bobo-Dioulasso sont ravitaillés en produit forestiers ;
- des opportunités d'AGR sont offertes aux populations locales ;
- la gouvernance locale des ressources naturelles est assurée.

Pour ce faire, la forêt a été divisée en (3) unités d'aménagement (voir carte ci-dessous).

UAF A : villages de Djanga, de Dandougou et de Fougangoué ;

UAF B : villages de Banakoro, de Pima et de Kassandé ;

UAF C : villages de Kadio, de Farajan et de Badé.



#### 4. Activités retenues

Pour atteindre les objectifs poursuivis par l'aménagement de la FC de Kongouko les activités ci-après ont été identifiées:

- ❖ L'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL):
  - bois de feu,
  - charbon de bois,
  - bois de service,
  - bois d'œuvre.
- ❖ Exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL):
  - Collecte et transforma des noix de karité
  - Collecte et transformation du Néré
  - Autres noix, graines et fruits sauvages à valoriser
  - Arboriculture
  - Collecte et commercialisation des plantes médicinales
  - Culture et commercialisation des plants
  - Récolte et commercialisation des semences forestières de qualité

- Fauche et commercialisation du fourrage naturel
- Apiculture moderne et commercialisation du miel
- ❖ Activités de conservation: Il s'agit de:
  - La gestion des feux
  - La sylviculture d'accompagnement
  - L'entretien des infrastructures forestières et socio-économiques

### III. PLAN DE GESTION DE LA FORET

#### 1. Durée du plan

La durée de l'aménagement de la forêt classée de Kongouko est de vingt (20) ans. La durée retenue pour un plan de gestion est de cinq (5) ans soit un total de quatre (4) périodes pour les vingt (20) années consacrées à l'aménagement.

La première période retenue pour le plan de gestion va de 2012 à 2016.

#### 2. Le financement de la mise en œuvre du PAF

Le financement de la mise en œuvre du PAF de la FC de Kongouko sera essentiellement assurée par le Fonds d'Aménagement Forestier (FAF).

C'est un fonds qui a été institué pour toutes opérations d'exploitation commerciale des produits forestiers ligneux.

Le FAF est un prélèvement effectué sur la vente des produits forestiers ligneux et non ligneux par unité de mesure selon une clé de répartition convenue entre les acteurs.

En particulier, le FAF supporte les dépenses liées aux travaux sylvicoles, à la prise en charge l'équipe technique, la formation et le recyclage des GGF et UGGF, les frais de suivi, le fonctionnement des organes statutaires, etc.

En ce qui concerne la FC de Kongouko, la clé de partition des recettes issues de la vente des produits forestiers est présentée dans le tableau ci-après.

Type de produits	Prix de vente par unité de mesure	Part de l'exploitant	Fonds du GGF/UGGF	Taxe forestière	FAF
Bois de feu (stère)	2250	1092	273	300	585
Charbon de bois (quintal)	2000	980	245	250	525
Bois d'œuvre (bille)	7500	2520	630	3000	1350
Beurre de karité (kg)	1000	600	300	0	100
Soumbala (kg)	1400	840	420	0	140
N'Dribala (kg)	210	126	63	0	21
Fourrage (botte)	400	240	120	0	40
Miel (litre)	1000	600	300	0	100

Le compte d'exploitation est établi suivant les étapes suivantes :

- estimation des recettes ;
- estimation des coûts ;
- répartition des recettes aux différents intervenants suivant la clé de répartition ;
- comparaison des recettes et des dépenses au niveau du Fonds d'Aménagement Forestier ;
- examen de la situation financière au niveau de la caisse UGGF et de la caisse GGF.

Le présent compte d'exploitation est élaboré pour la première période. Il s'articule essentiellement autour des recettes forestières provenant des PFL et PFNL.

Les produits forestiers ligneux concernés sont :

- le bois de chauffe ;
- le charbon de bois ;
- le bois de service ;
- le bois d'œuvre.

Les produits forestiers non ligneux comprennent :

- le beurre de karité ;
- le soumbala ;
- les plantes médicinales ;
- le miel.

Tableau récapitulatif du compte d'exploitation au niveau du FAF

<b>Rubriques</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>1. RECETTES PREVISIONNELLES</b>					
1.1 Produits forestiers ligneux	4.865.025	4.865.025	4.865.025	5.553.825	5.553.825
1.2 Produits forestiers non ligneux	779.400	959.400	1.058.400	982.200	1.165.200
<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>5.644.425</b>	<b>5.824.425</b>	<b>5.923.425</b>	<b>6.536.025</b>	<b>6.719.025</b>
<b>2. DEPENSES</b>					
<b>2.1. Investissements / Aménagements et gestion forestière forestiers</b>					
Investissement d'aménagement	703.400	703.400	703.400	703.400	703.400
Gestion forestière	2.660.400	2.476.800	2.563.200	2.563.200	2.563.200
Sous - total 2.1	3.363.800	3.180.200	3.266.600	3.266.600	3.266.600
2.2. Mesures d'accompagnement	2.768.500	3.693.500	3.218.500	2.943.500	2.768.500
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>6.132.300</b>	<b>6.873.700</b>	<b>6.485.100</b>	<b>6.210.100</b>	<b>6.035.100</b>
<b>SOLDE (ECART ENTRE RECETTES (FAF) ET DEPENSES)</b>	<b>-487.875</b>	<b>-1.049.275</b>	<b>-561.675</b>	<b>325.925</b>	<b>683.925</b>
<b>CUMUL DES SOLDES ANNUELS</b>	<b>-487.875</b>	<b>-1.537.150</b>	<b>-2.098.825</b>	<b>-1.772.900</b>	<b>-1.088.975</b>



Tableau synthèse des recettes générées en 5ans et répartition

Désignation	Montant recettes	Taxe forestière	Part du producteur	Fonds GGF/UGGF	FAF
Bois de chauffe	24 603 750	3 280 500	11 941 020	2 985 255	6 396 975
Charbon de bois	16 072 000	2 009 000	7 875 280	1 968 820	4 218 900
Bois d'œuvre	45 000 000	18 000 000	15 120 000	3 780 000	8 100 000
PFNL	135 121 750	0	81 073 050	40 536 525	13 512 175
Total	220 797 500	23 289 500	116 009 350	49 270 600	32 228 050

### 3. Mesures d'accompagnement du plan

Pour optimiser la mise en œuvre du PAF de la FC de Kongouko, quelques mesures d'accompagnement sont nécessaires. Il s'agit notamment de :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale de production et de commercialisation du charbon de bois;
- La certification des PFNL;
- L'organisation de la filière bois.

## IV. Conclusion

Les objectifs de l'aménagement de cette forêt visent la gestion durable des ressources forestières et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Pour ce faire la durée du plan d'aménagement forestier a été fixée à 20 ans. Mais en vue de faire face aux inattendus, il est prévu une révision de ce plan tous les 5 ans de période de mise en application.

De même, pour assurer une production soutenue, le plan prévoit l'exploitation annuelle de bois d'œuvre, de bois de feu dont une partie sera carbonisée, des produits forestiers non ligneux et la fauche du fourrage naturel.

La FC de Kongouko ne peut contribuer efficacement et durablement à l'amélioration des conditions de vie et à l'atténuation de la pauvreté des populations que si elle est bien gérée. C'est pourquoi une mise en œuvre efficiente du PAF s'avère une des conditions essentielles.

## **ANNEXE III**

### **Résumé de plan d'aménagement forestier de la forêt de Toumousséni**

#### **I. GENERALITES**

##### 1. Historique

Le classement de la forêt de Toumousséni a été réalisé le 12 avril 1954 par arrêté N° 2 875/SE/F en application du décret du 4 juillet 1935 portant régime forestier en Afrique Occidentale Française. Elle couvre une superficie de 2 500 ha. Cette superficie a été confirmée par les travaux de cartographie réalisés par la DSES (2010).

Conformément à l'arrêté de classement, certains droits d'usage des ressources de la FC de Toumousséni sont accordés aux populations locales. Il s'agit des droits à la collecte du bois mort, à la récolte des fruits ainsi que des plantes comestibles et médicinales.

La FC de Toumousséni est localisée dans la province de la Comoé. Elle est située à environ 26 km de la ville de Banfora, chef-lieu de la province et de la Région des Cascades, sur la route nationale n°39 reliant Banfora-Soubakaniédougou.

Les villages riverains de la FC sont: Toumousséni, Djongolo Soubakaniédougou, et Tagnana.

##### 2. Évolution de la gestion

La FC de Toumousséni est située dans le district phytogéographique dit de la Comoé (GUINKO, 1984). Selon le PROGEPAF-Comoé (2008), la physionomie générale de la végétation dans la FC de Toumousséni est satisfaite.

Environ 12 % de la superficie totale de la forêt est occupée par la forêt galerie et les reliques de forêt claire. Enfin, près de 40 % de l'étendue de la forêt est couverte par la savane arborée.

Depuis 1986 cette forêt a fait l'objet d'aménagement et de gestion participative à travers des projets suivants:

- le Projet FAO (1986-1989) : Concevoir et Appliquer un plan de gestion rationnel des ressources forestières ;
- le Projet UNESCO (1990-1994) : Amélioration des conditions de vie des populations ;
- le Projet de Cartographie des Forêts (1997) / Union Européenne ;
- le Programme de Communication Participative (2001-2002) ;
- le Projet d'Etudes sur la Gestion Participative des Forêts Classées dans la Province de la Comoé au Burkina Faso (2002-2005) / JICA ;
- le Projet de Gestion Participative et Durable des Forêts Classées dans la Province de la Comoé (2007- 2012) /JICA.

#### **II. PLAN D'AMENAGEMENT PROPOSE**

##### 1. Les attentes des acteurs

Les attentes des populations riveraines ont été formulées au cours des sessions d'animation conduites pendant les sessions de formation organisées dans le cadre de la mise en œuvre du PROGEPAF-Comoé. Ces attentes sont résumées comme suit :

- la préservation de la forêt classée ;

- la reconstitution de la faune sauvage grâce à la surveillance de la forêt ;
- le renforcement des capacités des GGF à travers la création d'un Union des GGF ;
- l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la forêt ;
- le développement du partenariat avec les services techniques.

## 2. Potentialités et contraintes liés à la Forêt Classée

### Potentialités

Les principales potentialités sont:

- les ressources forestières ligneuses et non ligneuses sont abondantes;
- le réseau hydrographique est fourni ;
- les populations riveraines à travers les GGF mis en place sont bien organisées et motivées pour la conduite des travaux de gestion de la forêt ;
- la bonne accessibilité de la forêt classée.

### Contraintes

Les principales contraintes pouvant entraver la mise en œuvre du PAF de la FC de Toumousséni sont :

- l'éloignement de la forêt classée des grands centres urbains (Banfora et Bobo-Dioulasso) ;
- la persistance des feux de brousse dans la zone de la forêt classée ;
- la divagation des animaux dans la zone d'emprise de la forêt classée.

## 3. Objectif de l'aménagement

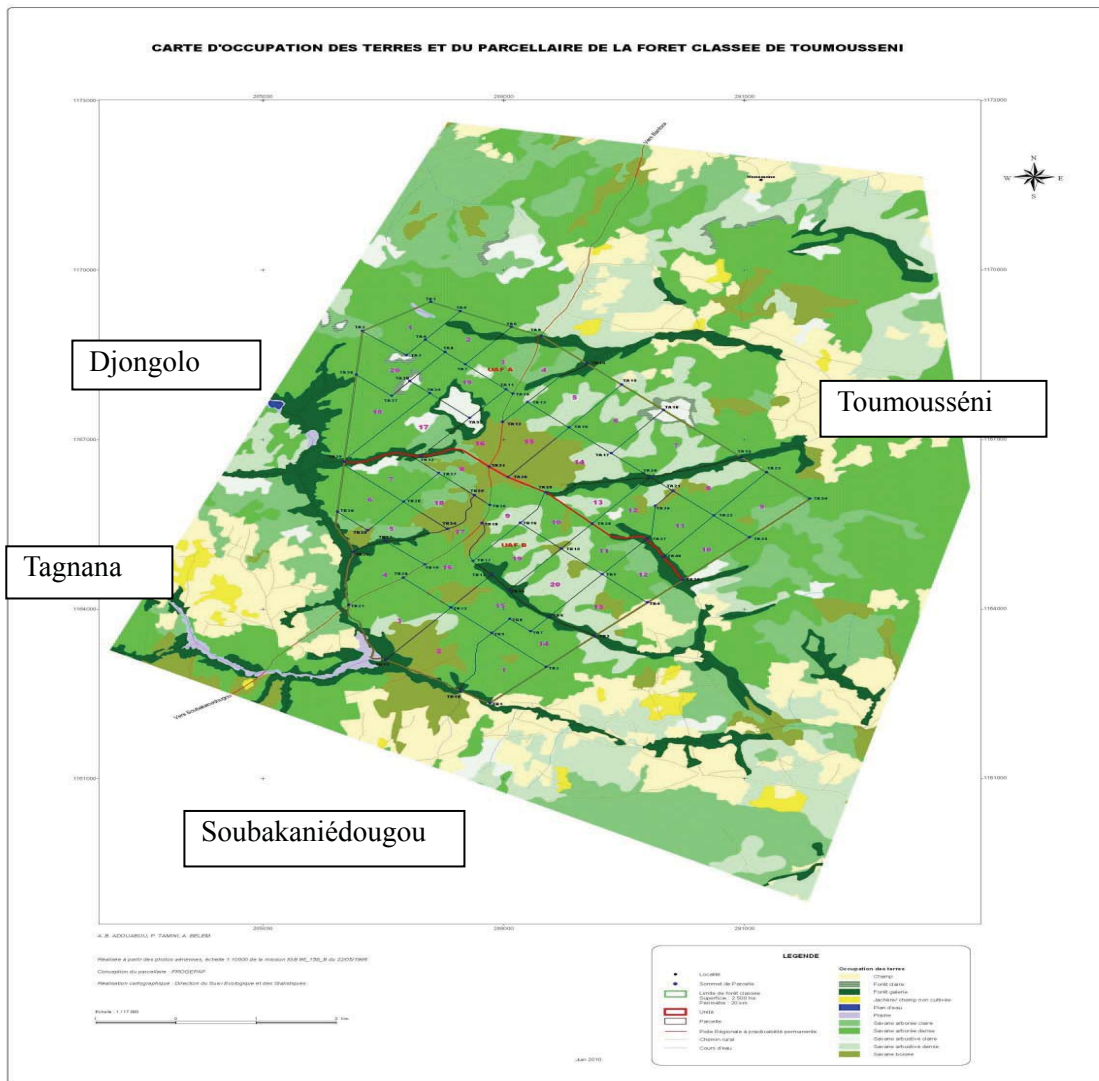
L'objectif global de l'aménagement à réaliser est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

### Les objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- conserver la diversité biologique ;
- contribuer au ravitaillement en produits forestiers des centres de consommation tels que Banfora et Bobo-Dioulasso ;
- générer des revenus additionnels et créer des emplois pour les populations riveraines ;
- contribuer à la gouvernance locale des ressources naturelles.

Pour ce faire, deux (2) unités d'aménagement forestier (UAF) ont été mises en place pour les besoins de gestion durable de la FC de Toumousséni: l'UAF A (Soubaka et Tagnana) et l'UAF B (Toumousséni et Djongolo).



4. Activités retenues

Elles concernent la mise en place d’infrastructures s’inscrivant dans le cadre de l’aménagement de la forêt, les travaux sylvicoles et la valorisation des potentialités forestières.

❖ Mise en place des infrastructures

Il s’agit principalement de créer et/ou de réhabiliter les pistes périmétrales de la forêt classée, de matérialiser physiquement sur le terrain les limites artificielles des UAF, de concevoir le parcellaire, etc.

❖ Travaux sylvicoles

Ils consisteront essentiellement à la gestion des feux, à l’enrichissement des parcelles de coupe et des zones à faible potentiel (sites érodés), à la conduite des formations forestières vers la production durable de bois de feu, de bois de service et de bois d’œuvre de qualité.

En plus de la végétation naturelle, la FC de Toumousséni abrite une plantation de *Tectona grandis* (teck) pour laquelle une sylviculture appropriée sera appliquée en vue d’accroître sa productivité en bois de service et en bois d’œuvre.

❖ Valorisation des PFL et des PFNL

La FC de Toumousséni regorge d’énormes potentialités ligneuses et non ligneuses. La valorisation des produits ligneux concernera le bois de feu, le bois de service, le bois d’œuvre et la production de charbon

de bois à travers la transformation d'une partie du bois de feu brut.

Pour ce qui concerne les PFNL, les interventions porteront sur la collecte, la transformation et la commercialisation des principaux produits dont : le beurre de karité, le Soumbala, les plantes médicinales, le fourrage herbacé, le miel, les fruits de *Saba senegalensis* (lianes goïne) et les semences forestières.

La récolte de ces produits s'effectuera aussi bien à l'intérieur qu'au niveau des terroirs riverains de la forêt classée.

### **III. PLAN DE GESTION DE LA FORET**

#### **1. Durée du plan**

La durée de l'aménagement de la forêt classée de Toumousséni est de vingt (20) ans. La durée retenue pour un plan de gestion est de cinq (5) ans soit un total de quatre (4) périodes pour les vingt (20) années consacrées à l'aménagement.

La première période retenue pour le plan de gestion va de 2012 à 2016. A la dernière année de sa mise en œuvre, la DREDD en collaboration avec l'UGGF ainsi que les différents acteurs concernés, procédera à sa révision.

#### **2. Moyens de mise en œuvre**

##### **❖ Moyens humains**

Les ressources humaines à mobiliser pour la mise en œuvre de l'aménagement de la forêt classée de Toumousséni sont constituées principalement par :

- les membres des GGF/UGGF;
- le personnel de l'équipe de coordination du CAF à mettre en place ;
- le personnel forestier de la DREDD/Cascades.

Différents appuis pourraient être apportés par les Directions centrales du MEDD à la demande de la DREDD/Cascades et à l'UGGF, pour la mise en œuvre de certaines activités. Les compétences des structures techniques déconcentrées (DRRA et DRAH des Cascades), d'ONG, d'Associations et du secteur privé pourraient être également sollicitées dans le cadre de la conduite des activités. Les modalités de ces appuis feront l'objet de protocoles de collaboration ou de contrats à négocier au cas par cas par l'UGGF.

##### **❖ Moyens matériels**

Les moyens matériels nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Toumousséni comprennent :

- les vélos acquis pour les membres du Comité de Surveillance de la forêt classée ;
- une (1) moto tout-terrain à acquérir pour l'équipe technique de coordination du CAF ;
- une (1) moto pour le Bureau Exécutif de l'UGGF;
- le matériel de bureau;
- le matériel pour la récolte des PFNL ainsi que du matériel de production et des équipements pour les formations.

##### **❖ Moyens financiers**

Les charges encourues dans le cadre de la gestion de la FC de Toumousséni seront supportées principalement par le fonds d'aménagement forestier (FAF) dont la création et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n°01 - 048 / MEF/MATD/MEE du 08 novembre 2001. A ce titre, les dépenses suivantes

seront supportées par ledit fonds. Il s'agit:

- du fonctionnement d'une équipe technique du CAF ;
- du suivi-contrôle des activités par les services forestiers ;
- l'appui-conseil des services étatiques concernés et des prestataires de services;
- la formation et le recyclage des membres des GGF et de l'UGGF ;
- l'organisation de concertations;
- les acquisitions d'équipements ;
- la réalisation et l'entretien des infrastructures forestières;
- les travaux sylvicoles ;
- les frais bancaires encourus par les GGF et l'UGGF/Toumousséni.

### 3. Compte d'exploitation

Pour chaque quinquennat, l'UGGF élaborera et fera adopter avec l'appui de la DREDD / Cascades, un compte d'exploitation de la forêt classée. Chaque compte d'exploitation comportera :

- les estimations des recettes liées au fonds d'aménagement forestier (FAF) ;
- les coûts de gestion de la forêt classée au cours de la période considérée.

Les recettes sont constituées par les prélèvements à opérer au profit du FAF sur la vente des différents produits forestiers exploités dans la forêt classée. Ces prélèvements sont effectués sur la base de clé de répartition établie après concertations entre l'UGGF et la DREDD / Cascades avec l'appui du PROGEPAF-Comoé.

#### Clef de répartition

Type de produits	Prix de vente par unité de mesure	Part de l'exploitant	Fonds GGF/UGGF	Taxe forestière	FAF
<b>Bois de feu (stère)</b>	<b>2250</b>	<b>1092</b>	<b>273</b>	<b>300</b>	<b>585</b>
<b>Charbon de bois (quintal)</b>	<b>2000</b>	<b>980</b>	<b>245</b>	<b>250</b>	<b>525</b>
<b>Bois d'œuvre (bille)</b>	<b>7500</b>	<b>2520</b>	<b>630</b>	<b>3000</b>	<b>1350</b>
<b>Beurre de karité (kg)</b>	<b>1000</b>	<b>600</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
<b>Soumbala (kg)</b>	<b>1400</b>	<b>840</b>	<b>420</b>	<b>0</b>	<b>140</b>
<b>N'Dribala (kg)</b>	<b>210</b>	<b>126</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
<b>Fourrage (botte)</b>	<b>400</b>	<b>240</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
<b>Miel (litre)</b>	<b>1000</b>	<b>600</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

## Recettes

Rubriques	Unités	Prix unitaires	2012		2013		2014		2015		2016	
			Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF
<b>1. RECETTES PREVISIONNELLES</b>												
<b>1.1. Valorisation des PFNL</b>												
1.1.1. Beurre de karité	kg	1 000	1 600	160 000	2 400	240 000	2 400	240 000	1 600	160 000	2 400	240 000
1.1.2. Sombala	kg	1 400	400	56 000	400	56 000	400	56 000	600	84 000	400	84 000
1.1.3. N'dribala	kg	210	4 800	100 800	4 800	100 800	4 800	100 800	4 800	100 800	4 800	100 800
1.1.4. Fourrage herbacé	kg	400	1 600	64 000	1 600	64 000	2 400	96 000	2 400	96 000	2 400	96 000
1.1.5. Miel	kg	1 000	360	36 000	360	36 000	630	63 000	660	66 000	690	69 000
1.1.6. Plants forestiers produits	plant	75	1 000	7 500	1 000	7 500	1 000	7 500	1 000	7 500	1 000	7 500
1.1.7. Fruits de <i>Saba senegalensis</i> (lianes goïne)	kg	100	300	3 000	300	3 000	300	3 000	300	3 000	300	3 000
1.1.8. Semences forestières	kg	1 000	50	5 000	50	5 000	50	5 000	50	5 000	50	5 000
<b>sous-total 1.1</b>	-	-	-	<b>432 300</b>	-	<b>512 300</b>	-	<b>571 300</b>	-	<b>522 300</b>	-	<b>605 300</b>
<b>1.2. Valorisation du bois (PFL)</b>												
1.2.1. Bois de chauffe brut	stère	2 250	366	247 050	366	247 050	366	247 050	366	247 050	366	247 050
1.2.2. Charbon de bois	quintal	2 000	585	351 000	585	351 000	585	351 000	585	351 000	585	351 000
1.2.3. Bois de service de teck	ped	7 500	100	225 000	100	225 000	100	225 000	100	225 000	100	225 000
1.2.4 Bois d'œuvre	ped	15 000	300	1 350 000	300	1 350 000	300	1 350 000	300	1 350 000	300	1 350 000
<b>sous-total 1.2</b>	-	-	-	<b>2 173 050</b>	-	<b>2 173 050</b>	-	<b>2 173 050</b>	-	<b>2 173 050</b>	-	<b>2 173 050</b>
<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>	-	-	-	<b>2 605 350</b>	-	<b>2 685 350</b>	-	<b>2 744 350</b>	-	<b>2 695 350</b>	-	<b>2 778 350</b>

## Dépenses (1)

Rubriques	Unités	Prix unitaires	2012		2013		2014		2015		2016	
			Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF
<b>2. DEPENSES</b>												
<b>2.1. Fonctionnement du chantier d'aménagement</b>												
2.1.1. Indemnité du coordonnateur technique à affecter	mois	50 000	12	600 000	12	600 000	12	600 000	12	600 000	12	600 000
2.1.2. Acquisition d'une (1) motos tout - terrain	moto	600 000	0	0	1	600 000	0	0	0	0	0	0
2.1.3. Fonctionnement motos tout - terrain (1)	mois	30 000	12	360 000	12	360 000	12	360 000	12	360 000	12	360 000
2.1.4. Acquisition de vélos pour la surveillance (8)	velo	50 000	0	0	2	100 000	4	200 000	0	0	0	0
2.1.5. Entretien des vélos des comités de surveillance	mois	8 000	12	96 000	12	96 000	12	96 000	12	96 000	12	96 000
2.1.6. Fournitures de bureau	mois	2 500	12	30 000	12	30 000	12	30 000	12	30 000	12	30 000
2.1.7. Acquisition d'équipements techniques	Lot	400 000	0	0	0	0	0	0	1	400 000	0	0
2.1.8. Entretien des équipements techniques	an	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000
2.1.9. Diverses locations	an	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000
2.1.10. Frais bancaire	mois	10 000	12	120 000	12	120 000	12	120 000	12	120 000	12	120 000
2.1.11. Divers / Imprévis	an	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000
<b>sous-total 2.1.</b>				<b>1 316 000</b>		<b>2 016 000</b>		<b>1 516 000</b>		<b>1 716 000</b>		<b>1 316 000</b>

## Dépenses (2) et Ecart entre les recettes et les dépenses

Rubriques	Unités	Prix unitaires	2012		2013		2014		2015		2016	
			Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF	Qtité	FAF
<b>2.2. Investissements / Aménagements</b>												
2.2.1. Production de plants	plant	75	2000	150 000	2000	150 000	2000	150 000	2000	150 000	2000	150 000
2.2.2. Plantation d'arbres	ha	30 000	4	120 000	4	120 000	4	120 000	4	120 000	4	120 000
2.2.3. Entretien des plantations	ha	25 000	4	100 000	4	100 000	4	100 000	4	100 000	4	100 000
2.2.4. Ouverture des pare-feux et gestion des feux	km	6 400	5	32 000	5	32 000	5	32 000	5	32 000	5	32 000
2.2.5. Mise en l'état des panneaux d'indication	an	20 000	0	0	1	20 000	0	0	0	0	0	0
2.2.6. Entretien des pistes	an	15 000	1	15 000	1	15 000	1	15 000	1	15 000	1	15 000
<b>sous-total 2.2</b>				<b>267 000</b>		<b>267 000</b>		<b>267 000</b>		<b>267 000</b>		<b>267 000</b>
<b>2.3. Suivi - évaluation</b>												
2.3.1. Organisation de rencontres	an	300 000	1	300 000	1	300 000	1	300 000	1	300 000	1	300 000
2.3.2. Suivi - contrôle par les services forestiers	an	600 000	1	600 000	1	600 000	1	600 000	1	600 000	1	600 000
<b>sous-total 2.3</b>				<b>900 000</b>		<b>900 000</b>		<b>900 000</b>		<b>900 000</b>		<b>900 000</b>
<b>2.4. Mesures d'accompagnement</b>												
2.4.1. Renforcement des capacités des GGF / UGGF	an	300 000	1	300 000	1	300 000	1	300 000	1	300 000	1	300 000
2.4.2. Gestion des terroirs riverains de la forêt	an	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
<b>sous-total 2.4</b>				<b>300 000</b>		<b>300 000</b>		<b>300 000</b>		<b>300 000</b>		<b>300 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>				<b>2 783 000</b>		<b>3 503 000</b>		<b>2 983 000</b>		<b>3 183 000</b>		<b>2 783 000</b>
<b>ECART ENTRE RECETTES (FAF) ET DEPENSES</b>				<b>-177 650</b>		<b>-817 650</b>		<b>-238 650</b>		<b>-487 650</b>		<b>-4 650</b>

## 4. Mesures d'accompagnement du plan

Selon la vision des populations et partant aussi des potentialités de la forêt classée de Toumousséni, des mesures d'accompagnement peuvent être identifiées en vue d'une bonne gestion de la forêt classée. Elles sont de plusieurs types dont :

- La connaissance des potentialités;
- La réhabilitation de la forêt;
- Le renforcement des capacités;
- La valorisation des potentialités de la forêt.

## IV. CONCLUSION

Les objectifs de l'aménagement de cette forêt visent à la gestion durable des ressources forestières et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Pour ce faire la durée du plan d'aménagement forestier a été fixée à 20 ans. Mais pour faire face aux inattendus, il est prévu une révision de ce plan tous les 5 ans de période de mise en application. De même, pour assurer une production soutenue, le plan prévoit l'exploitation annuelle de 875 m<sup>3</sup> de bois représentant seulement 7,2% de la potentialité de bois de feu par parcelle. Les forêts ne peuvent contribuer efficacement et durablement à l'amélioration des conditions de vie et à l'atténuation de la pauvreté des populations que si celles-ci sont bien gérées. C'est pourquoi une mise en œuvre efficiente du PAF s'avère l'une des conditions essentielles.



## **ANNEXE IV**

### **Résumé du plan d'aménagement forestier de la forêt classée de Bounouna**

#### **I. GENERALITES**

##### 1. Historique

Créée par arrêté n°4088/SE/F du 31 Mai 1955, en application du décret du 04 juillet 1935 fixant le régime forestier en Afrique Occidentale Française (AOF), la superficie de la FC de Bounouna était estimée à 1 300 ha. Mais, selon des travaux de cartographie plus précis réalisés par la JICA (2005), elle serait de 886 ha.

Conformément aux dispositions de cet arrêté, les droits d'usage reconnus aux populations riveraines de la FC sont :

- la pêche traditionnelle dans les rivières et marigots de la forêt sous réserve de conformité avec la réglementation sur la pêche ;
- la chasse individuelle, à l'exception de la chasse au feu ;
- la récolte du miel sans abattage des arbres ni mise à feu ;
- le pâturage des animaux domestiques excepté les chèvres.

La FC de Bounouna est située à cheval entre les communes de Banfora et de Tièfolà. Elle est située à environ 3 km du centre-ville de Banfora, le long de la route départementale Banfora-Sidéradougou. Les villages riverains concernés de la FC sont: Bounouna, Labola Sankrala, et Labola Nambalfò. Tous disposent d'un GGF.

##### 2. Évolution de la gestion

Située dans le secteur sud-soudanien, la savane arbustive claire constitue le principal type de formation forestière rencontrée dans la FC de Bounouna avec plus de 72,5 % de sa superficie.

La FC a ensuite connu une période de forte pression anthropique jusqu'en 2002 date depuis laquelle cette forêt fait l'objet d'un aménagement et d'une gestion participative avec l'appui de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) à travers respectivement les projets: Projet d'études pour la gestion durable des forêts dans la Province de la Comoé exécuté entre 2002 et 2005 et PROGEPAF-CO (juil.2007 à Déc. 2012).

#### **II. PLAN D'AMENAGEMENT PROPOSE**

##### 1. Les attentes des acteurs

Les différents acteurs concernés par la gestion de la FC de Bounouna (populations des villages riverains concernés, Mairies de Banfora et de Tièfolà, services techniques déconcentrés, associations socioprofessionnelles, secteur privé) ont conscience de l'état de dégradation avancée de la forêt. Ils souhaitent que dans le cadre de l'aménagement à réaliser, il soit autorisé dans la forêt :

- la pâture contrôlée ;
- l'exploitation des PFNL ;
- la pratique de l'agro - foresterie.

De même, les acteurs souhaitent l'aménagement de la partie ouest de la FC de Bounouna en un parc

urbain de loisirs et d'éducation environnementale, à l'image du parc urbain Bangre-weoogo d'Ouagadougou.

Dans la portion restante de la forêt, ils préconisent des actions visant à accroître le capital ligneux et non ligneux ainsi que la diversité biologique.

## 2. Potentialités et contraintes liés à la forêt classée

### Potentialités

En matière de potentialités, on peut dire que la FC de Bounouna dispose de PFNL et de potentialités éco touristiques à valoriser dans le cadre de l'aménagement de la forêt.

Ces PFNL sont plus ou moins abondants dans la FC et dans les terroirs des villages riverains.

Pour ce qui concerne le potentiel éco touristique, la FC dispose d'une chaîne de collines du haut de laquelle on peut contempler le paysage pittoresque des zones environnantes.

En plus des chaînes de collines, il existe des plantations (teck, eucalyptus, caïlcédrat, etc.).

La relative proximité de la forêt à la ville de Banfora, offrent des possibilités de développement de l'écotourisme dans la forêt. En effet avec l'urbanisation de la ville de Banfora, les citoyens seront de plus en plus en quête d'espace naturel de détente que la FC de Bounouna pourrait offrir moyennant un aménagement spécifique.

### Contraintes

On notera que les principales contraintes liées à la gestion de la FC de Bounouna sont le faible niveau du potentiel ligneux existant et la forte pression anthropique exercée sur la forêt (la forte fréquentation de la forêt, l'exploitation frauduleuse du bois, la pratique des feux de brousse, le surpâturage, l'Orpaillage, l'exploitation des matériaux de construction, etc.).

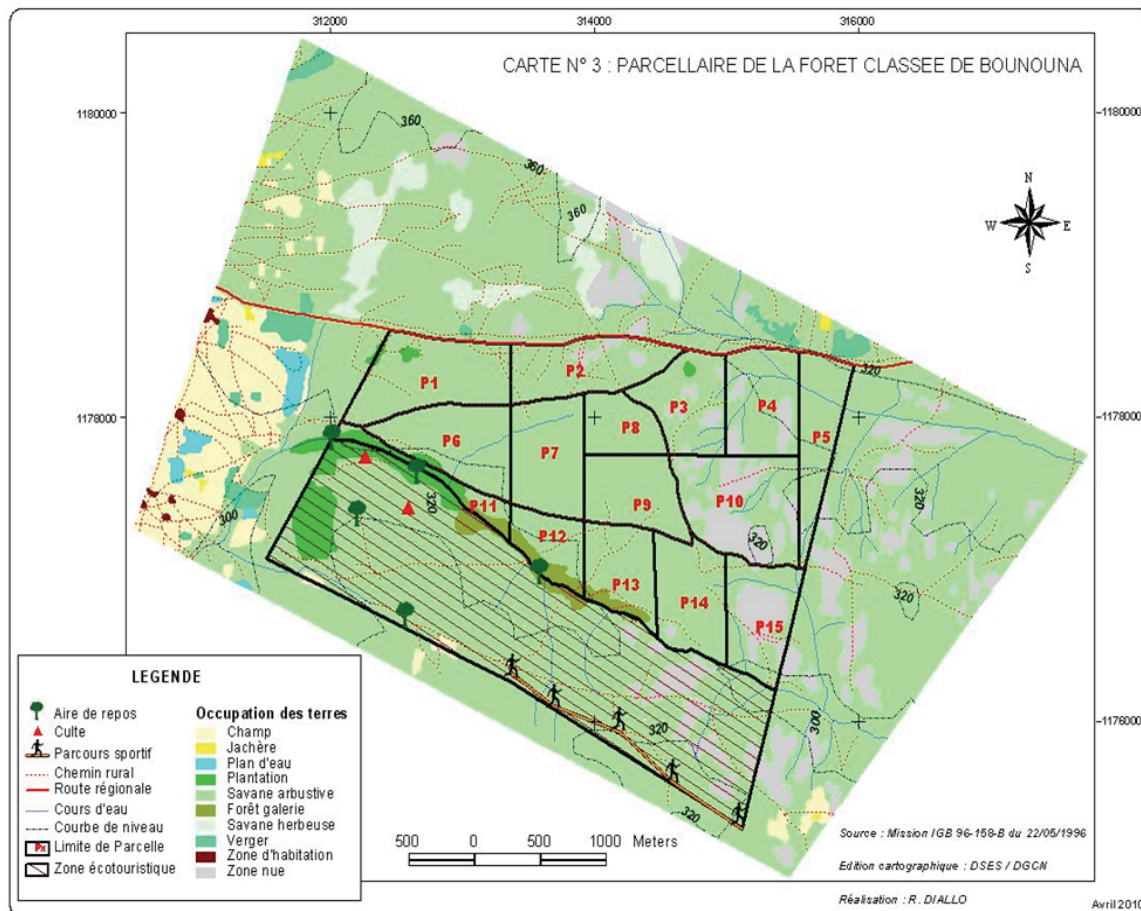
## 3. Objectif de l'aménagement

L'objectif global visé à travers cet aménagement est de contribuer à la gestion durable de la FC de Bounouna à travers la restauration et la valorisation de ses potentialités en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Les objectifs spécifiques visés à travers l'aménagement de la FC de Bounouna sont :

- accroître le potentiel productif de la forêt ;
- valoriser les potentialités éco touristiques de la forêt ;
- générer des revenus et des emplois pour les populations riveraines ;
- contribuer au renforcement de la gouvernance locale des ressources forestières.

Tenant compte donc du contexte biophysique, de la situation socioéconomique, des attentes des acteurs vis-à-vis de l'aménagement, ainsi que des objectifs assignés à la gestion de la FC, la forêt a été divisée en (2) unités d'aménagement (voir carte ci-dessous).



#### 4. Activités retenues

Sur la base de la carte d'aménagement ci-dessus, on distingue deux (2) UAF dont l'UAF1 destinée à la valorisation des produits forestiers, et l'UAF2 destinée à l'aménagement d'un parc urbain.

##### ❖ Activités dans l'UAF 1

L'UAF 1 a été subdivisée en 15 parcelles de gestion. La parcelle étant l'unité de gestion annuelle de la forêt, le nombre de parcelles retenus est basé sur la durée de la rotation fixée à 15 ans. C'est le délai qui sépare deux passages successifs pour des soins sylvicoles de même nature dans une parcelle donnée.

Cette durée a été retenue en tenant compte d'une part de l'optimum de la productivité moyenne annuelle de la savane arbustive, et d'autre part en raison de la spécificité de l'aménagement à réaliser (surtout dans la zone éco touristique).

Les activités de gestion de l'UAF 1 sont regroupées en deux (2) catégories : les activités économiques et les activités de restauration et de conservation.

##### a) Activités économiques

- la plantation linéaire d'anacarde sur la limite de la FC;
- la mise en place d'un parc à karité et à néré ;
- la production de plants en pépinière;
- la coupe sanitaire des pieds malades au niveau des plantations existantes ;
- l'apiculture moderne ;

- Récolte des plantes médicinales.

#### b) Activités de protection de la forêt classée

Elles porteront sur :

- la surveillance de la forêt classée à travers l'organisation de patrouilles périodiques ;
- la gestion des feux de brousse : entretien des pare-feu et lutte active contre les feux de brousse ;
- le contrôle du pâturage dans la FC.

#### ❖ Activités dans l'UAF2

Cette unité à vocation éco touristique et d'éducation environnementale couvre une superficie totale d'environ 330 ha. Elle dispose d'une végétation dominée par la savane arbustive, mais des plantations sont présentes dans sa partie Ouest, constituées d'espèces exotiques telles que *Tectona grandis*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Anacardium occidentale* et *Gmelina arborea*.

Les aménagements à réaliser sont inspirés du plan d'aménagement et de gestion du parc urbain d'Ouagadougou élaboré par le MEE (1997) et de l'avant-projet de plan d'aménagement et de gestion de la FC du Kou (province du Houet).

Il s'agira surtout de:

- l'aménagement des aires de repos;
- l'aménagement d'un parcours sportif;
- l'aménagement d'une retenue d'eau artificielle;
- l'aménagement d'un poste d'accueil et de contrôle, et d'un parking.

### **III. PLAN DE GESTION DE LA FORET**

#### 1. Durée du plan

La durée du plan d'aménagement est fixée à quinze (15) ans tandis que celle du plan de gestion est de cinq (5) ans couvrant la période de 2012 à 2016. A la dernière année de sa mise en œuvre, la DREDD en collaboration avec les différents acteurs concernés, devrait procéder à sa révision.

#### 2. Moyens de mise en œuvre

##### ❖ Moyens humains

Les ressources humaines à mobiliser pour la mise en œuvre de l'aménagement de la forêt classée de Bounouna sont constituées principalement par :

- les membres des GGF/UGGF;
- le personnel de l'équipe de coordination du CAF à mettre en place ;
- le personnel forestier de la DREDD/Cascades.

Différents appuis pourraient être apportés par les Directions centrales du MEDD à la demande de la DREDD/Cascades et à l'UGGF, pour la mise en œuvre de certaines activités.

Les compétences des structures techniques déconcentrées (DRRA et DRAH des Cascades), d'ONG, d'Associations et du secteur privé pourraient être également sollicitées dans le cadre de la conduite des activités. Les modalités de ces appuis feront l'objet de protocoles de collaboration ou de contrats à négocier au cas par cas par l'UGGF.

##### ❖ Moyens matériels

Les moyens matériels nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Bounouna comprennent :

- les vélos acquis pour les membres du Comité de Surveillance de la forêt classée ;
  - une (1) moto tout-terrain à acquérir pour l'équipe technique de coordination du CAF ;
  - une (1) moto pour le Bureau Exécutif de l'UGGF;
  - le matériel de bureau;
  - le matériel technique pour la récolte des PFNL ainsi que du matériel de production et des équipements pour les formations.
- ❖ Moyens financiers

Les charges encourues dans le cadre de la gestion de la FC de Bounouna seront supportées principalement par le fonds d'aménagement forestier (FAF) dont la création et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n°01 - 048 / MEF/MATD/MEE du 08 novembre 2001.

A ce titre, les dépenses suivantes seront supportées par ledit fonds :

- le fonctionnement d'une équipe technique du CAF ;
- le suivi-contrôle des activités par les services forestiers ;
- l'appui-conseil des services étatiques concernés et des prestataires de services;
- la formation et le recyclage des membres des GGF et de l'UGGF ;
- l'organisation de concertations;
- les acquisitions d'équipements ;
- la réalisation et l'entretien des infrastructures de la forêt ;
- les travaux sylvicoles ;
- les frais bancaires encourus par les GGF et l'UGGF/Bounouna.

Actuellement, les recettes potentielles directement liées à la valorisation des potentialités de la FC de Bounouna seront constituées de la vente du bois à escompter des coupes sanitaires à réaliser au niveau des plantations et de la valorisation des PFNL.

### 3. Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation de la FC de Bounouna porte sur les cinq (5) premières années de mise en œuvre du présent plan de gestion couvrant la période de 2012 à 2016.

Il est basé sur :

- les recettes liées au fonds d'aménagement forestier (FAF) ;
- les coûts liés à la gestion de la forêt classée.

Les recettes sont constituées par les prélèvements à opérer au profit du FAF sur la vente des produits forestiers notamment le beurre de karité, les plantes médicinales, le miel, le Soumbala, les noix de cajou et le bois à escompter des coupes sanitaires.

Ces prélèvements sont effectués sur la base d'une clé de répartition décidée après concertations entre l'UGGF et DREDD / Cascades avec l'appui du PROGEPAF-Comoé.

\*Clé de répartition

Type de produits	Prix de vente par unité de mesure	Part de l'exploitant	Fonds GGF/UGGF	Taxe forestière	FAF
Bois de feu (stère)	2250	1092	273	300	585
Charbon de bois (quintal)	2000	980	245	250	525
Bois d'œuvre (bille)	7500	2520	630	3000	1350
Beurre de karité (kg)	1000	600	300	0	100
Sombhala (kg)	1400	840	420	0	140
N'Dribala (kg)	210	126	63	0	21
Fourrage (botte)	400	240	120	0	40
Miel (litre)	1000	600	300	0	100

Le compte d'exploitation pour les 5 premières années du plan de gestion est déficitaire en raison du faible niveau des ressources forestières exploitables. Ce compte devrait s'équilibrer une fois le parc urbain mis en place au niveau de la forêt classée mais également avec la réhabilitation progressive du capital productif de la forêt classée. Dans l'attente, il est nécessaire que l'UGGF appuyée par la DREDD, recherche des financements complémentaires auprès des partenaires en vue d'une exécution conséquente du présent plan de gestion.

#### 4. Mesures d'accompagnement du plan

Les mesures d'accompagnement à envisager en vue du succès de la mise en œuvre du plan de gestion de la FC de Bounouna portent sur :

- la mise en place du parc urbain de loisirs et d'éducation environnementale au sein de la forêt classée ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- l'appui à la gestion combinée des terroirs riverains et de la forêt classée ;
- le développement de la concertation entre les acteurs concernés.

Pour ce qui concerne la mise en place du parc urbain au sein de la forêt classée, cela va contribuer à accroître les possibilités d'autofinancement des activités à partir de la valorisation de ses potentialités.

Il est donc nécessaire de mettre en place et de rendre fonctionnel ce parc urbain dont l'esquisse a été présentée dans le présent document de projet de plan.

Les aménagements paysagers et autres ouvrages à mettre en place à cet effet, feront l'objet d'une étude approfondie assortie de différents textes réglementaires devant régir son fonctionnement et les modalités de sa gestion.

Les ressources financières générées par la gestion de la FC étant faibles, une requête de projet devra être élaborée par la DREDD en collaboration avec les acteurs concernés (UGGF et Mairie de la Commune de Banfora) et soumise aux partenaires techniques et financiers en vue de concrétiser dans les meilleurs délais la mise en place dudit parc.

#### **IV. CONCLUSION**

De par sa relative proximité à la ville de Banfora, la FC de Bounouna est soumise à une forte pression anthropique qui se manifeste sous des formes multiples dont la coupe illégale du bois, l'extraction d'agrégats, l'orpaillage pratiqué aux abords immédiats de la forêt, etc.

Ces différentes pratiques ont entraîné une diminution des ressources de la forêt qui ne joue plus efficacement son rôle de barrière de protection de la ville de Banfora contre les vents poussiéreux venant de sa partie Nord-Est. En effet, cette forêt est dans un état de dégradation avancé en dépit des efforts consentis par les services forestiers avec l'appui de la coopération japonaise depuis 2002.